



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L' AISNE

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Diagnostic
Mars 2017



- 0 *Principes méthodologiques*
- 1 *Analyse de la demande en services*
- 2 *Organisation territoriale de l'offre de services*
- 3 *Croisement de l'offre et de la demande*
- 4 *Analyse thématique de l'offre de services*
- 5 *Conclusions et enjeux*
- 6 *Annexes*

0

PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Dans un contexte budgétaire contraint pour l'État et pour les collectivités territoriales, et de changements induits par la réforme territoriale en cours, l'action des collectivités en faveur de l'amélioration, l'adaptation, le maintien ou le développement des services constitue une nécessité.

C'est pourquoi l'État a souhaité placer la question de l'accessibilité des services au public au cœur de ses préoccupations. À ce titre, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, dans son article 98 a prévu que, dans chaque département, l'État et le Conseil départemental élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

L'enjeu est de **développer un maillage territorial en espaces mutualisés de services au public favorisant un accès équilibré à ces services** sur l'ensemble du territoire départemental. La loi fait donc des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer, avec l'Etat, ces schémas. La loi précise que « la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma départemental donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le Conseil départemental, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés ».

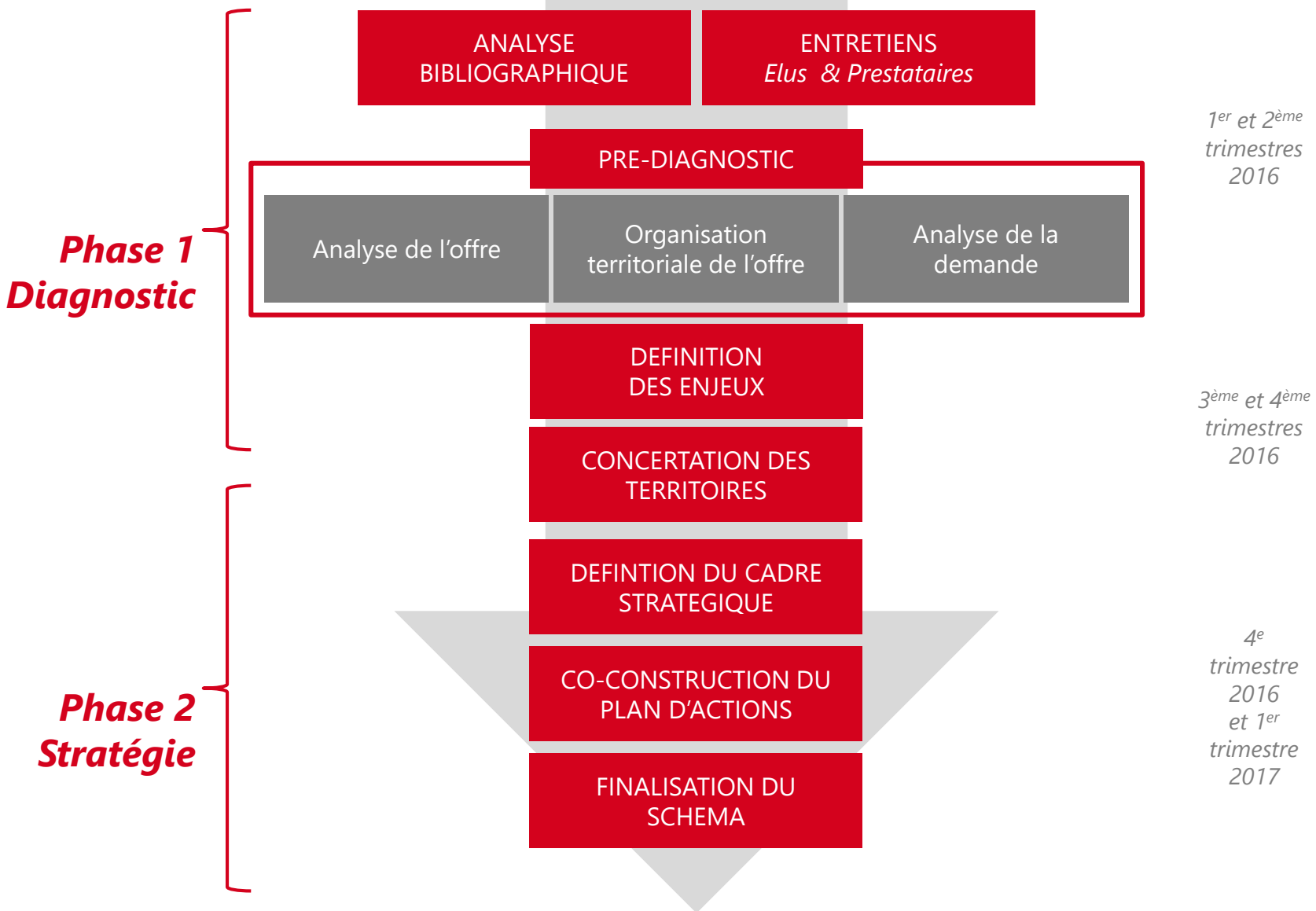
Il soutient par ailleurs le développement de maisons de services au public aujourd'hui conforté par la volonté de création de 1 000 maisons de services publics supplémentaires et la perspective de création d'un fonds de développement des espaces mutualisés de services au public. Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans la continuité de la campagne de labellisation de Relais Services Publics mise en place depuis 2006 et l'accord national « + de services au public » conclu entre l'Etat, neufs opérateurs, la Caisse des dépôts et l'union des Pimm's et mis en œuvre dans 23 départements. La question de l'accessibilité des services au public constitue donc une priorité portée au niveau national depuis plusieurs années.

Le décret du 4 avril 2016 rappelle qu'il s'agit de :

- D'une démarche **co-portée par le Département et la Préfecture** et qui **associe les EPCI et les opérateurs de services**
- D'un schéma qui comprend :
 - Pour l'ensemble du département, **un bilan de l'offre existante, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité** à ces services
 - Un **programme d'actions d'une durée de six ans** comportant des objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs
 - Un **plan de développement de la mutualisation** des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental
- D'un schéma qui devra être arrêté **avant le 31 décembre 2017**

0. PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Déroulé méthodologique

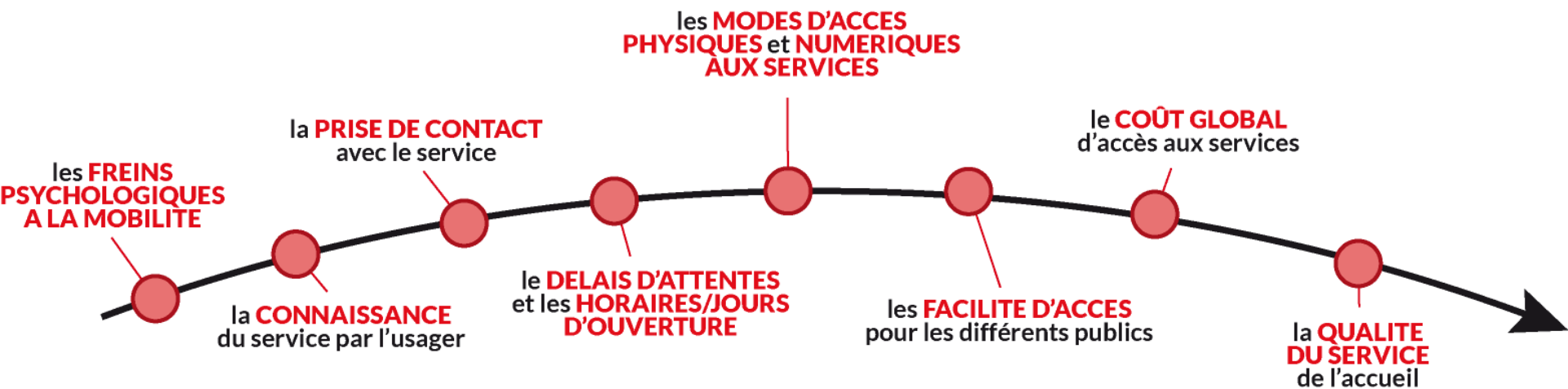


La chaîne globale de l'accessibilité

Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique aux équipements (temps et modes d'accès), il paraît nécessaire d'élargir les réflexions à l'ensemble des dimensions de l'accessibilité qui ne se résume pas à l'accessibilité physique.

Au-delà de l'éloignement aux services, il s'agit de prendre en compte **les aspects « amont »** de l'accessibilité (la visibilité du service, la prise de contact avec le service, l'adaptation des horaires et des disponibilités des services), mais aussi **les aspects « aval »** (accessibilité des différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu).

Cette chaîne globale de l'accessibilité pose des enjeux différents selon les services, mais aussi selon les territoires (selon l'enclavement, selon l'offre de mobilité collective, selon le degré de mobilité des ménages) et selon les publics concernés (indicateurs sociaux, niveaux de revenus, vieillissement, etc).

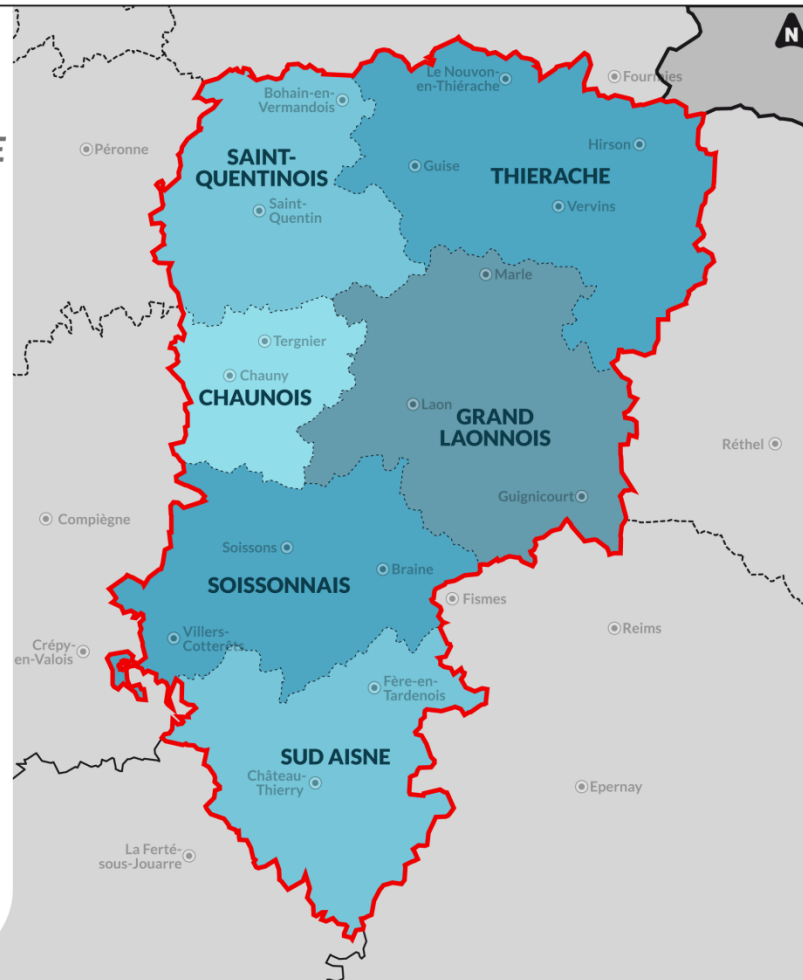
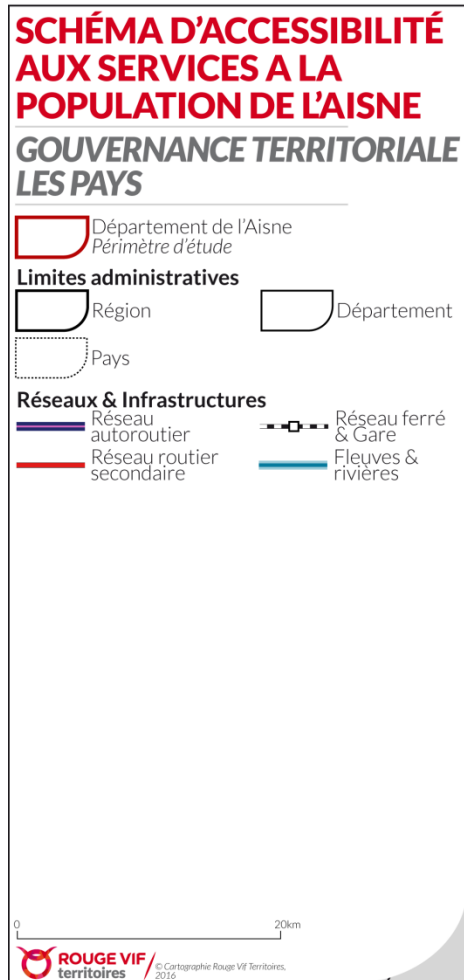


Les Pays

S'ils n'ont pas tous le même niveau de fonctionnement et de gouvernance, les Pays axonais correspondent à **une réelle logique de fonctionnement territorial en bassin de vie** et constituent une échelle particulièrement pertinente pour la prise en compte de l'accessibilité aux services.

Les périmètres de Pays constitueront en ce sens **l'échelle privilégiée pour la concertation avec les territoires** pour la présentation du pré-diagnostic (Phase 1) ou la définition des choix stratégiques et l'identification des pistes d'actions (Phase 2).

Des focus territoriaux (indicateurs, éléments d'analyse) sont donc réalisés pour les **six pays de l'Aisne** (cf. carte).



M. Raymond LE DEUN
M. Jean-Jacques BOYER
M. Éric CAYOL
M. Nicolas FRICOTEAUX
M. Michel GENNESSEUX
Mme Béatrice TENEUR
M. Antoine LEFEVRE
M. Hervé MUZART
M. Patrick DUMONT
M. Francis-Henri PREVOST
M. Yves DUCHANGE
M. Gilles ROBIN
M. le colonel DUJARDIN
M. Frédéric SIENKO
M. Alain LORBER
M. DAZIN et Mme LEHOUCK
M. Guillaume PRATO
M. Eric AERNOUDTS
M. Frédéric SAPART
M. Claude MWANGELU
Mme Sylvie HENRION
M. Jean-Louis BARBET et M. Fabrice FERON
M. Stéphane POLLACK
Mme. LEBRUN

Préfet de l'Aisne
Sous-Préfet arrondissement de Saint-Quentin
Sous-Préfet arrondissement de Château-Thierry
Président du Conseil départemental
DGS du Conseil départemental
DGA du Conseil départemental
Union des maires
Communauté de communes d'Oulchy-le-Château
Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
UT de l'Aisne
Agence Régionale de santé
Secrétaire général du DSDEN
Chef d'Etat-major
POLE EMPLOI
GROUPE LA POSTE
CAF de l'Aisne
CPAM de l'Aisne
MSA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
SNCF
CCI de l'Aisne
ERDF Aisne
APF de l'Aisne
UDAF de l'Aisne

0. PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Perception de l'offre – Un double dispositif d'enquêtes

Afin de s'affranchir d'une approche quantitative de l'analyse de la demande et de l'offre en services, le Conseil départemental et la Préfecture de l'Aisne ont fait le choix de réaliser une double enquête auprès de la population axonaise et des élus axonais.

Ces enquêtes ont eu lieu entre le 13 janvier 2016 et le 15 mars 2016.

Elles avaient pour objectif de recenser :

- La satisfaction vis-à-vis des services au public sur le territoire ;
- Les marges d'amélioration possibles pour chaque service au public sur le territoire : amplitude horaire, tarifs, visibilité/connaissance, proximité, usage numérique... ;
- Les priorités d'actions pour améliorer les services aux publics : élargir les horaires d'accueil, développer des permanences ponctuelles dans les communes, développer les services à l'enfance...).

Au total, **1 106 Axonais ont répondu à l'enquête Usagers et 127 élus à l'enquête** qui leur était dédiée.

Les résultats sont intégrés au diagnostic et permettent de disposer d'un regard sur la perception des usagers et des élus en termes de qualité des services et de leurs souhaits d'amélioration.

En annexe, des données sur l'origine et le profil des répondants sont précisées.



Que pensez-vous de l'offre de services publics et privés de notre département ?



En 2015, le Conseil départemental et les services de l'Etat de l'Aisne lancent conjointement l'élaboration du **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**. Ce schéma devra permettre de mettre en oeuvre des actions en faveur d'un meilleur accès, pour les usagers, aux services publics et privés dans leur ensemble (administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc.).

Cette démarche s'ouvre actuellement par une phase de **diagnostic** visant à faire un état des lieux de l'offre et de la demande en services sur l'ensemble du département.

Pour cela, nous avons besoin de votre connaissance du territoire et des enjeux locaux.

C'est pourquoi nous vous invitons à répondre au **questionnaire** ci-dessous. Celui-ci nous permettra de mieux comprendre et analyser :

- L'offre de service
- Les usages des services
- Les difficultés d'accès aux services
- Les besoins non satisfaits à l'heure actuelle
- Les demandes et idées d'amélioration

Les résultats du questionnaire seront pris en compte pour proposer et mettre en oeuvre des solutions adaptées et permettant de **mieux répondre aux besoins des usagers territoriaux**. Ils seront restitués à partir d'avril 2016.

Nous vous remercions du temps que vous consacrerez à cette enquête.

Que pensez-vous de l'offre de services publics et privés de notre département ?



ENQUÊTE
SUR L'AMÉLIORATION
DES SERVICES AU PUBLIC DANS L'AISNE

Donnez votre avis sur



www.aisne.gouv.fr ou www.aisne.com

1

ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Identifier les besoins en services et la capacité d'accès aux services

La définition d'une offre de services accessible doit se faire au regard des besoins et des spécificités de la population.

Il est ainsi nécessaire de construire le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en maîtrisant les caractéristiques socio-démographiques de la population de l'Aisne.

Les besoins et la demande en services d'un usager non-mobile, de jeunes parents actifs avec enfants, d'un ménage à bas niveaux de revenus ou d'une personne âgée isolée sont évidemment différents et conditionnent l'offre à apporter aux territoires et à la population.

Plusieurs facteurs conditionnent en effet la nécessité d'adaptation de l'offre selon des besoins spécifiques

- La densité et la répartition de la population
- La structure par âge (part des jeunes enfants, part des seniors, etc.)
- La structure sociale (niveau de revenus, part des ouvriers, part des cadres, etc.)
- Les dynamiques démographiques (secteurs en croissance, profils de nouveaux arrivants, etc.)
- Le niveau de mobilité de la population (motorisation, réseau de transports collectifs, etc.)

Identifier les besoins en services et la capacité d'accès aux services

Sans être exhaustif, ce panorama social de l'Aisne doit ainsi permettre de répondre à un certain nombre de questions :

- Quels sont les territoires les plus peuplés avec les besoins en services les plus importants ? A l'inverse, les moins denses ?
- Quels sont les secteurs qui gagnent de la population ? Ceux qui en perdent ? par quels leviers (solde naturel ou migratoire) ?
- Où se concentrent les populations les plus âgées ? les territoires les plus vieillissants ? Où résident les ménages actifs avec jeunes enfants ? Où au contraire se manifeste un rajeunissement ?
- Quels effets de la croissance démographique (extension aire francilienne ou rémoise) sur la demande en services (jeunes enfants, etc.) ?
- Quels sont les moteurs démographiques actuels ? Solde naturel, solde migratoire ?
- Qui sont les nouveaux arrivants ? En âge ? En structure sociale ?
- Quels sont les territoires avec les plus hauts niveaux de revenus ? Et inversement, ceux qui concentrent les fragilités sociales ?
- Quel est le niveau de mobilité de la population ? De manière individuelle ? De manière collective ?

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Répartition de la population

■ Avec en moyenne **73,5 habitants par km²**, l'Aisne dispose d'une densité de population inférieure aux moyennes nationale (115,9 hab./km²) ou régionale (187,4 hab./km²).

■ Pour autant, le positionnement géographique du département (à l'intervalle du bassin minier au nord et du bassin parisien au sud), implique **d'importants contrastes territoriaux** dans la répartition de la population :

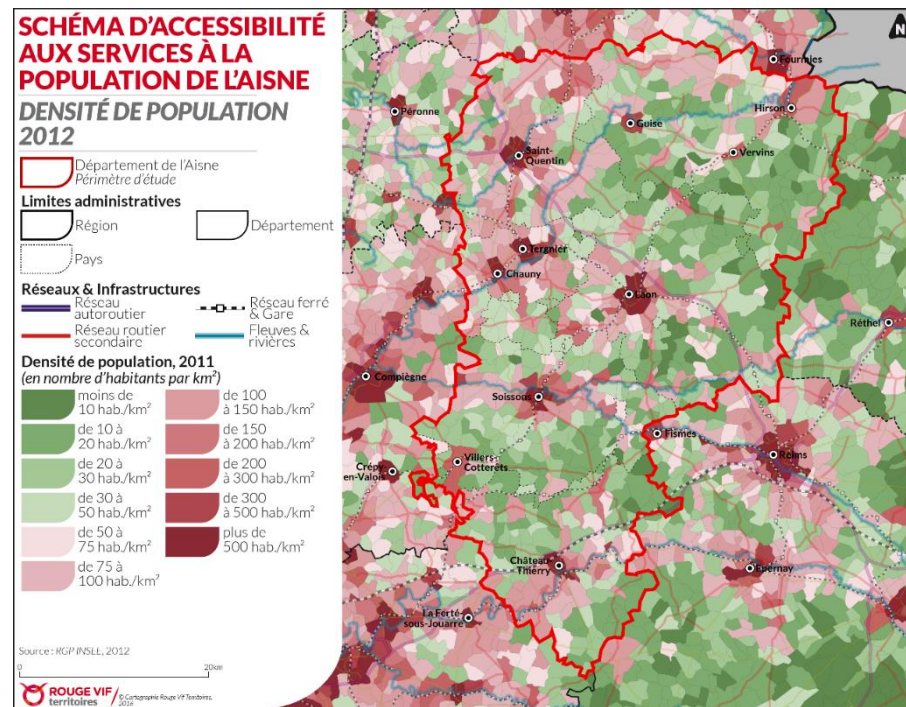
■ **Les vallées de l'Oise** (en amont de Guise), **de la Somme** (Saint-Quentinois), **de l'Aisne et de la Vesle**, et celle de la **Marne** au sud constituent des corridors denses de population. Ces axes constituent des couloirs de développement historiques que les infrastructures ont conforté dans le temps.

■ De même, **les principaux pôles et leurs couronnes urbaines** se distinguent logiquement par leur forte densité. Le quart nord-ouest du département (secteurs du Saint-Quentinois et du Chaunois) constitue le secteur le plus dense du département.

■ Les différentes **franges du département**, sous influences extérieures (bassin parisien, aire rémoise, bassin minier) constituent également des zones plus denses et surtout en phase de densification.

■ A l'inverse, d'autres secteurs se caractérisent par leur **très faible densité** de population :

- la **Thiérache** agricole dans le quart nord-est
- la **Champagne picarde** au centre-est
- les **intervalles urbains** de part et d'autre de la vallée de l'Aisne
- les secteurs hors infrastructures du **sud de l'Aisne**

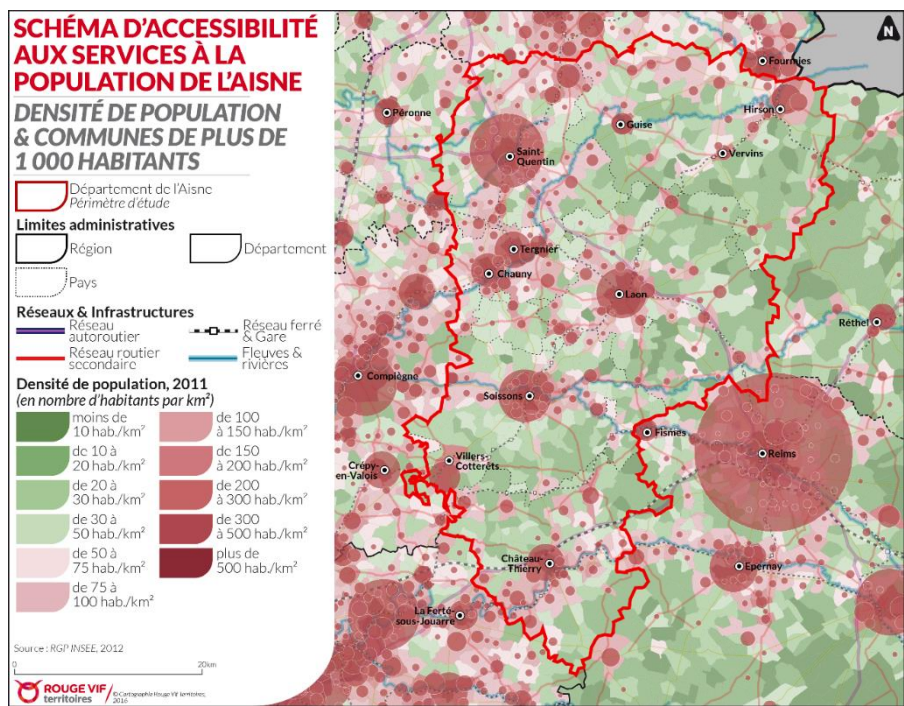


Densité de population (2012)	Hab./km ²
THIERACHE	44,9
SAINT-QUENTINOIS	123,1
CHAUNOIS	113,9
GRAND LAONNOIS	57,9
SOISSONNAIS	82,3
SUD AISNE	60,7
AISNE	73,5
HAUTS DE FRANCE	187,4

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Répartition de la population

- La répartition de la population est en cohérence avec les densités observées : **les principaux pôles de l'armature urbaine se concentrent dans la partie ouest du département** (Saint-Quentin, Chauny-Tergnier, Soissons, Villers-Cotterêts, Château-Thierry) auxquels s'ajoutent Laon et quelques pôles secondaires, tandis que le reste du territoire est caractérisé par un maillage urbain très faible, voire inexistant.
- Le département compte 95 communes de plus de 1000 habitants, 34 de plus de 2000 et seulement 11 de plus de 5000 et 7 de plus de 10000.** Ces données indiquent une armature urbaine peu structurée avec une incidence directe sur l'organisation territoriale de l'offre de services.
- Seules les villes de Saint-Quentin, Soissons et Laon présentent une population supérieure à 25 000 habitants. Elles forment par ailleurs un triangle dense consolidé par Tergnier et Chauny.
- Les 7 communes de plus de 10 000 habitants (Saint-Quentin (56 300), Soissons (28 500), Laon (25 700), Château-Thierry (14 400), Tergnier (14 100), Chauny (11 700) et Villers-Cotterêts (10 400))** regroupent à elles-seules 29,7% de la population.
- A l'inverse, 315 des 805 communes axonaises recensent moins de 200 habitants . Elles couvrent 25,9% du territoire départemental pour moins de 7% de la population.
- Les communes de moins de 500 habitants représentent plus de 75% des communes du département et recensent moins de 130 000 habitants, soit 24% des Axonais.**
- Par leur taille ces petites communes n'offrent généralement pas de fonctions économiques (emplois ou services).

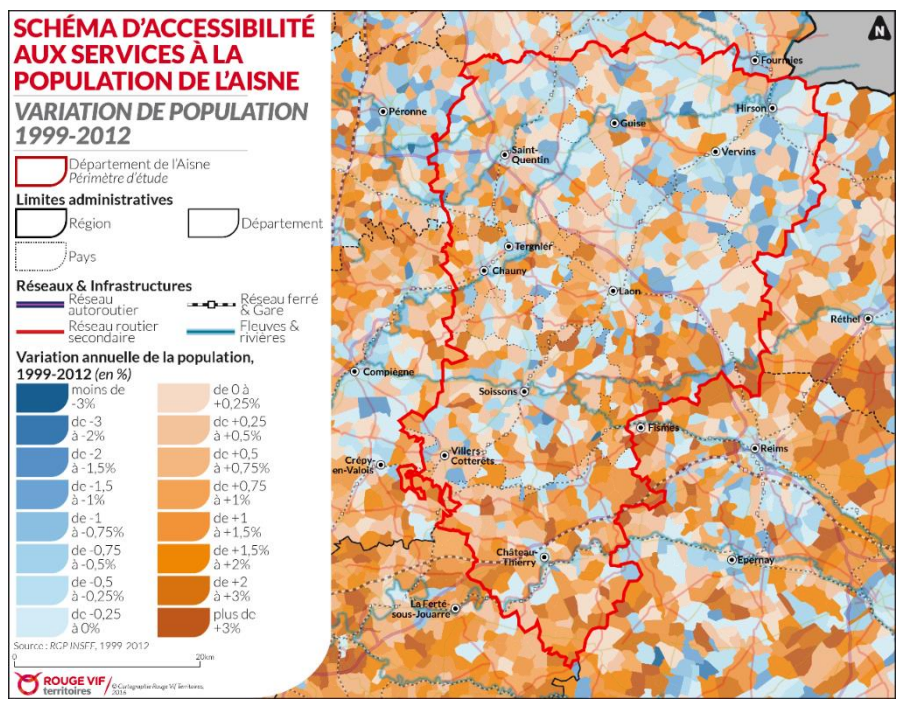


Population (2012)	En hab.
THIERACHE	74 464
SAINT-QUENTINOIS	131 824
CHAUNOIS	65 847
GRAND LAONNOIS	92 917
SOISSONNAIS	103 320
SUD AISNE	72 930
AINSE	541 302
HAUTSDE FRANCE	5 960 170

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Dynamiques démographiques

- Le taux de variation annuelle de la population sur la période 1999-2011 observé dans l'Aisne est quasi nul (+0,09%) mais se situe dans une proportion quasi-similaire à la variation observée en Hauts-de-France (+0,15%).
- Ce taux moyen assez faible témoigne de contrastes territoriaux importants :
 - avec +0,49%, le **Sud de l'Aisne** bénéficie de la croissance démographique du département. Le desserrement francilien dans le sud du département, et notamment le long des grands axes, conditionne cette dynamique.
 - le pays du **Grand Laonnois** observe également des dynamiques relativement plus significatives portées à la fois par le desserrement de l'aire rémoise sur ses franges axonaises et par la croissance des communes périphériques de Laon. L'est du **Soissonnais** (vallée de la Vesle) connaît également une croissance portée par l'influence rémoise.
 - A noter que les contrastes sont également importants à l'échelle même de ces Pays. Les franges nord du Sud de l'Aisne ou du grand Laonnois et la vallée de l'Aisne autour de Soissons, plus éloignées des influences francilienne ou rémoise, observent des dynamiques, voire une déprise démographique, comparables aux moyennes axonaises.
 - Au nord du département, le **Saint-Quentinois** (-0,17%) ou le **Chaunois** (+0,01%) connaissent des évolutions nulles ou de déprise liées à des fragilités économiques et un isolement au regard des dynamiques métropolitaines. Localement, des phénomènes de report périurbain s'observent portés par la perte d'attractivité des pôles.
 - Enfin, la Thiérache connaît des tendances démographiques typiques des espaces ruraux enclavés et vieillissants (-0,22%). Localement quelques communes bénéficient d'un renouvellement de l'attractivité rurale observée au niveau national et qui s'est accélérée depuis 2006.



Taux variation annuelle de population (1999-2012)	En %
THIERACHE	-0,22
SAINT-QUENTINOIS	-0,17
CHAUNOIS	0,01
GRAND LAONNOIS	0,36
SOISSONNAIS	0,21
SUD AISNE	0,49
AISNE	0,09
HAUTS DE FRANCE	0,15

Les contrastes territoriaux observés sont essentiellement **imputables à la variation de population liée au solde migratoire**. Comme les Hauts-de-France, l'Aisne n'apparaît pas comme un département attractif (-0,21%). Ce taux classe l'Aisne en 83^e position des départements français selon le solde migratoire.

Cette faible attractivité se vérifie plus particulièrement dans les secteurs ruraux du nord déconnectés des grandes dynamiques métropolitaines : **Saint-Quentinois** (-0,49%) ou **Thiérache** (-0,37%). Comme le modeste excédent naturel ne permet pas de compenser le déficit migratoire, ces secteurs correspondent à ceux enregistrant des pertes de population.

A l'opposé, le **Sud de l'Aisne** connaît un excédent migratoire (+0,16%) et une attractivité portée par le desserrement francilien et organisée par son réseau ferroviaire connecté à Paris. Une approche fine montre la concentration de l'attractivité au sud de Château-Thierry et sur le Tardenois.

Le **Grand Laonnois** et le **Soissonnais** enregistrent un déficit migratoire global qui se vérifie particulièrement au nord de Laon, sur les franges ardennaises ou autour de Soissons sur l'Aisne aval. Pour autant, les secteurs de la vallée de la Vesle et de l'Aisne amont enregistrent des taux élevés (exemple de la CC Chemin des Dames : +1,18%)

Le **Chaunois** observe également des dynamiques contrastées avec un solde migratoire négatif (-0,16%) mais des secteurs attractifs : intervalle avec Saint-Quentin, couronnes périurbaines de Chauny et Tergnier. Ces poches d'attractivité sont en partie déterminées par la bonne connexion ferroviaire du territoire par rapport à Paris notamment (pas d'équivalent pour Saint-Quentin par exemple).

A l'exception de la Thiérache et du Chaunois, la variation naturelle est relativement élevée (+0,30%, 40^e département français). Les secteurs de desserrement francilien, rémois ou périurbain enregistrent les plus forts taux.

Solde migratoire (1999-2012)	En %
THIERACHE	-0,37
SAINT-QUENTINOIS	-0,49
CHAUNOIS	-0,16
GRAND LAONNOIS	-0,07
SOISSONNAIS	-0,13
SUD AISNE	0,16
AISNE	-0,21
HAUTSDE FRANCE	-0,33

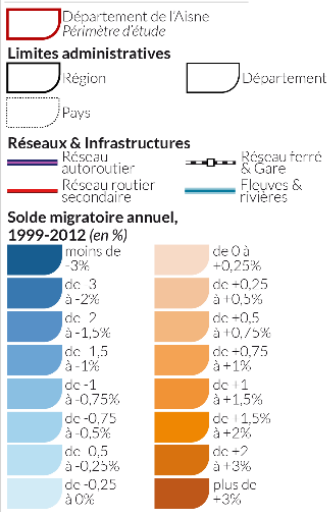
Solde naturel (1999-2012)	En %
THIERACHE	0,15
SAINT-QUENTINOIS	0,32
CHAUNOIS	0,18
GRAND LAONNOIS	0,42
SOISSONNAIS	0,33
SUD AISNE	0,33
AISNE	0,30
HAUTSDE FRANCE	0,48

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Dynamiques démographiques

SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION DE L'AISNE

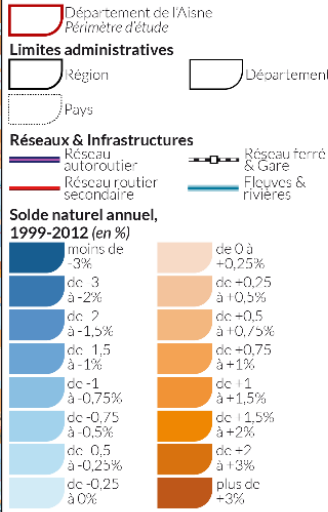
SOLDE MIGRATOIRE 1999-2012



Sources: RG2 INSEE, 1999-2012
 ROUGE VIF territoires / 2012

SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION DE L'AISNE

SOLDE NATUREL 1999-2012



Sources: RG2 INSEE, 1999-2012
 ROUGE VIF territoires / 2012

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Dynamiques démographiques

- Avec un gain de 6 000 habitants entre 1999 et 2011, la croissance démographique est relativement modeste sur le département. Les contrastes mis en avant par l'analyse des taux de variation se vérifient par les variations en nombre d'habitants.
- Avec une perte de 2000 habitants, **la Thiérache** a perdu 2,6% de sa population. Le Saint-Quentinois a perdu 2 700 habitants (soit -2,0%). A l'inverse, le Sud de l'Aisne a gagné 4 200 habitants (+6,1%), le Grand Laonnois (+ 3900, +4,4%) et le Soissonnais (+2500, +2,5%).
- Localement, la croissance démographique (et donc l'évolution des besoins en services) s'observe sur **les franges rémoises** (vallée de la Vesle, Aisne aval), sur **les franges franciliennes** (autour de Château-Thierry) et sur **les couronnes urbaines des pôles axonais et les intervalles urbains** (périphérie de Saint-Quentin, intervalle St.Quentin-Tergnier, intervalle Tergnier-Laon, intervalle Laon-Soissons)

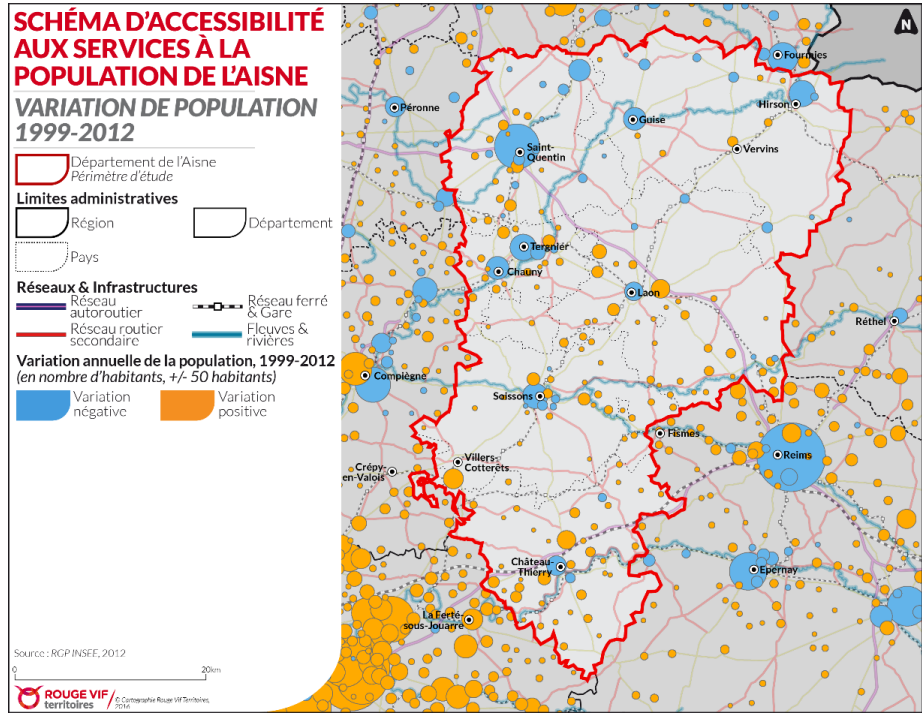
Variation de population (1999-2012)	En hab
THIERACHE	-2 019
SAINTE-QUENTINOIS	-2 705
CHAUNOIS	+98
GRAND LAONNOIS	+3 889
SOISSONNAIS	+2 546
SUD AISNE	+4 180
AISNE	+5 989
HAUTS-DE-FRANCE	+107 194

- Au-delà d'évolutions démographiques globales qui impliquent des variations de la demande en services (de manière quantitative mais aussi en s'adaptant à des évolutions socio-démographiques), il est nécessaire d'observer les dynamiques démographiques des grands pôles axonais dont l'attractivité et le dynamisme est déterminant pour l'accès aux services au regard de l'offre qu'ils concentrent.

- Depuis 1999, les quinze communes les plus importantes du département ont toutes perdu de la population (à l'exception de Villers-Cotterêts). Alors qu'elles concentrent emplois et services, leur poids démographique à l'échelle du département est passé de près de 40% à 36% en douze années.

- Cet **affaiblissement de l'armature urbaine** pose d'importants enjeux en termes de pratique de consommation des services et donc d'affaiblissement du niveau d'accessibilité aux services. Cet affaiblissement se mesure également dans les secteurs plus attractifs (Laon ou Château-Thierry).

- Localement, Saint-Quentin a perdu près de 2800 habitants (-4,7%), Soissons (-900), Laon (-500), Château-Thierry (-500), Tergnier (-950), Chauny (-750), Hirson (-960).



1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES


Dynamiques démographiques - Synthèse

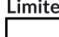
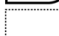
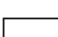
Une lecture synthétique des composantes et dynamiques démographiques permet de dégager les éléments de synthèse suivants :



- Des secteurs denses et peuplés avec une demande en services de fait plus importante : vallée de la Marne, la vallée de l’Aisne, la vallée de l’Oise dans sa partie ouest, l’agglomération de Laon, le Saint-Quentinois et des bassins isolés en Thiérache.
 - En dehors de ces secteurs, des **espaces ruraux peu denses** (Thiérache, franges samariennes du Vermandois, intervalles urbains et des grands axes de vallées).
- Les dynamiques démographiques laissent apparaître des tendances contrastées :
- Une **armature urbaine**, où se concentre les services, qui s’affaiblit ...
 - ... au profit d’une tendance à un **phénomène de périurbanisation** autour des pôles axonais ...
 - ... mais surtout d’un **deserrement des aires urbaines parisiennes et rémoises** sur les franges sud où les taux de croissance de population sont les plus élevés.
 - Des **espaces ruraux**, notamment en Thiérache, qui connaissent une **reprise démographique**.



SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION DE L'AISNE



TYPOLOGIE DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES


 Département de l'Aisne
 Périmètre d'étude

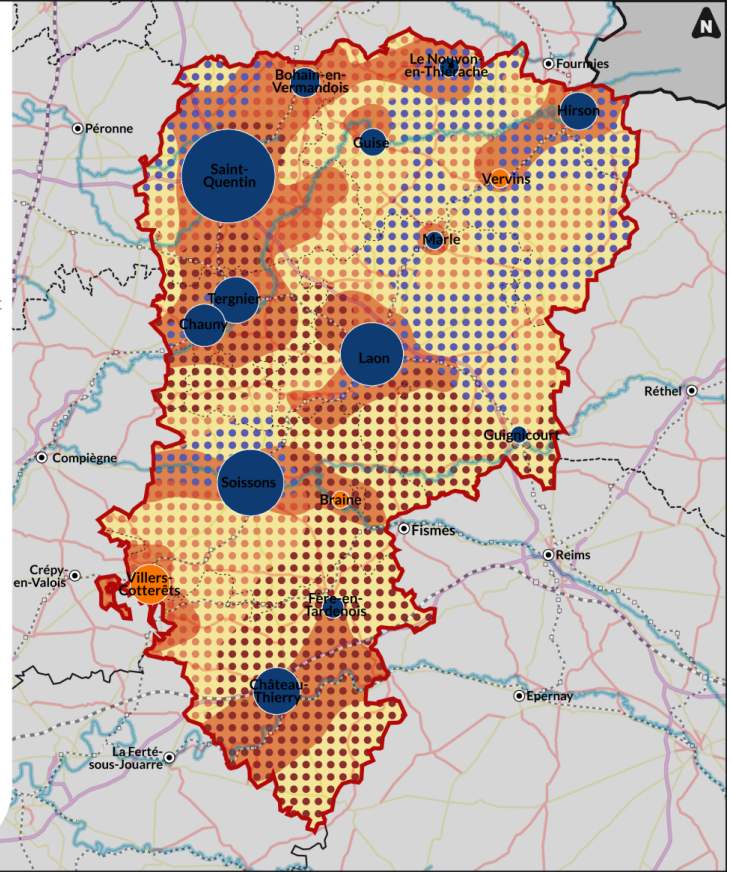
Limites administratives
 Région
 Pays
 Département

Densité de population
 Espaces denses
 Espaces ruraux

Dynamiques démographiques
 Espaces en forte croissance avec une forte attractivité
 Espaces en croissance
 Espaces en perte de population

Principaux pôles
 Pôle en perte de population
 Pôle en croissance démographique

Source : RGP INSEE, 2012 / DGFiP, 2012 / Méthodologie RVT
 0 20km
 ROUGE VIF / territoires © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2016



Globalement, des dynamiques démographiques qui interrogent l’accessibilité aux fonctions de services à la population en raison d’un éloignement entre lieux de résidence et fonctions de services.

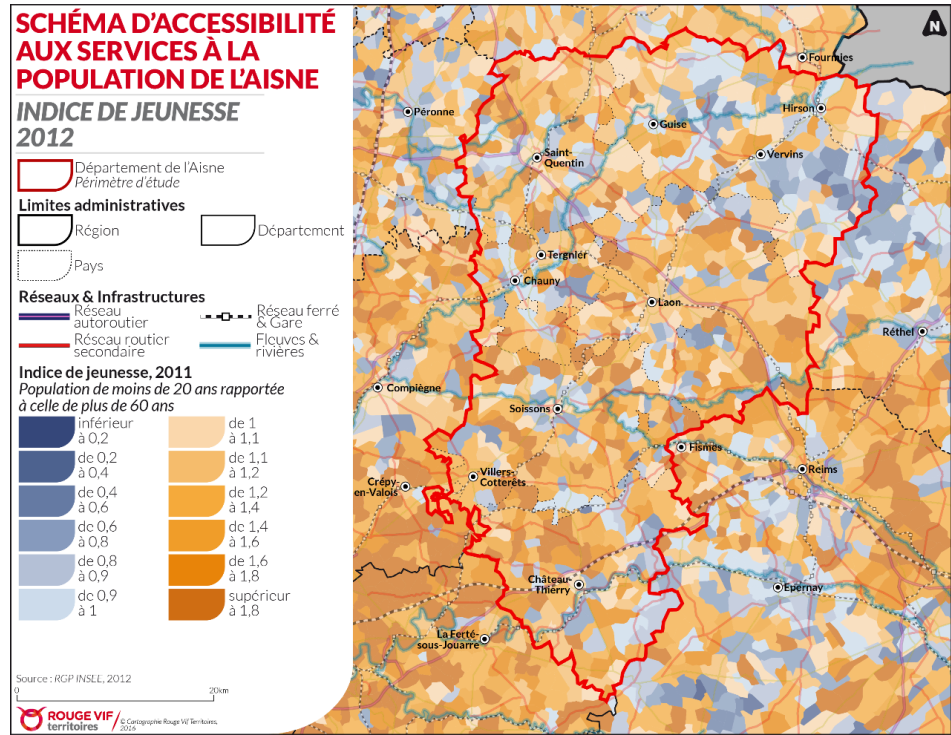
1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Indice de jeunesse

- Avec un **indice de jeunesse de 1,11** (ratio entre les habitants de moins de 20 ans et ceux de plus de 60 ans), l'Aisne présente un ratio légèrement plus élevé que la moyenne nationale (1,04) mais plus faible que la moyenne régionale (1,27). L'Aisne est ainsi le 22^e département en termes d'indice de jeunesse.
- Le secteur **de Thiérache concentre des populations plus âgées**. Si en moyenne, l'indice de jeunesse du Pays est de 1,02, plusieurs zones à l'est de Vervins et de Guise comptent des indices inférieurs à 0,6, taux généralement observés sur des espaces ruraux enclavés et en déclin. Plusieurs facteurs expliquent cette structure âgée de la population : un tissu économique très limité, une offre de formation inexistante et un parc de logement inadapté aux jeunes ménages qui conduisent les jeunes actifs à quitter le territoire avec une incidence directe sur le faible renouvellement de la population avec un taux de croissance naturelle parmi les plus faibles du département.

Indice de jeunesse 2012	Ratio
THIERACHE	1,02
SAINT-QUENTINOIS	1,11
CHAUNOIS	1,10
GRAND LAONNOIS	1,19
SOISSONNAIS	1,10
SUD AISNE	1,15
AISNE	1,11
HAUTS DE FRANCE	1,27

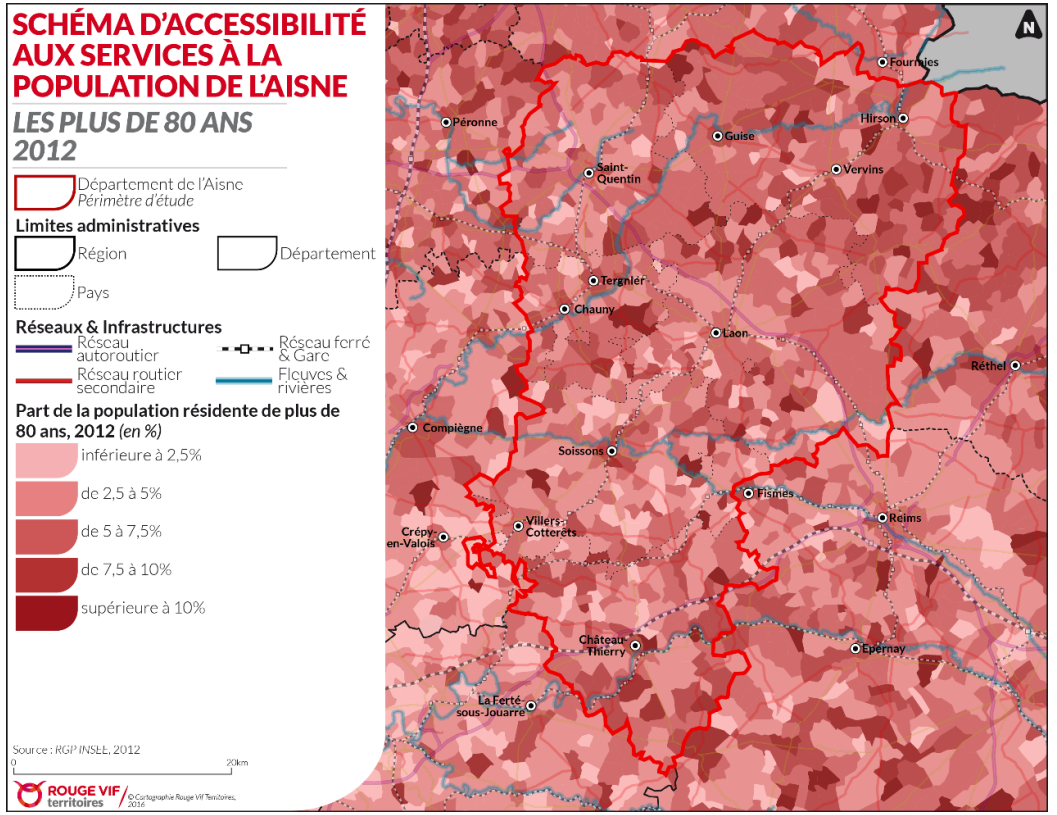
- A l'inverse, **le Grand Laonnois** enregistre l'indice de jeunesse le plus élevé (1,19) grâce à son taux d'accroissement naturel fort et à la proximité de l'agglomération rémoise qui lui procure une certaine attractivité résidentielle, notamment chez les jeunes actifs.
- Un constat similaire peut être fait au **sud de l'Aisne**, autour de Villers-Cotterêts et Château-Thierry, qui concentrent les zones à l'indice de jeunesse le plus élevé (1,8 et plus), grâce à l'influence de la région parisienne.
- Si les principales villes du département et leur proche couronne concentrent habituellement les populations les plus jeunes en raison des emplois qu'elles concentrent, les villes de **Soissons** et de **Chauny** se caractérisent par leurs fortes proportions de plus de 60 ans.
- Globalement, l'indice de jeunesse ne doit pas masquer des spécificités de la structure par âge du département :
 - **fortes proportions des 50-60 ans** qui à terme viendront impacter l'indice de jeunesse
 - **sous-représentation des 20-30 ans** en lien avec la faible offre de formation supérieure sur le département et le faible dynamisme du tissu économique.



1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Structure par âge

- Au-delà de l'indice de jeunesse qui renseigne sur les équilibres de la structure par âge, il convient de s'intéresser plus spécifiquement **aux populations potentiellement dépendantes** en raison de leur âge et pour qui l'accès aux services est de fait contraint.
- Avec **5,4 %** de plus de 80 ans, l'Aisne dispose d'une part de sénior **quasiment semblable à la moyenne nationale (5,5%)** mais **sensiblement supérieure à la moyenne régionale (4,6%)**.
- Les plus fortes proportions de 80 ans s'observent en **Thiérache et dans le Chaunois** (respectivement 6,0% et 5,7%). Ces territoires présentent également l'évolution de la part des plus de 80 ans la plus forte (+2,2 entre 1999 et 2011). **Le Grand Laonnois** en revanche compte une part de plus de 80 ans proche de la moyenne régionale.
- A noter les fortes concentrations de seniors dans les grands pôles du territoire avec une facilité d'accès aux services.



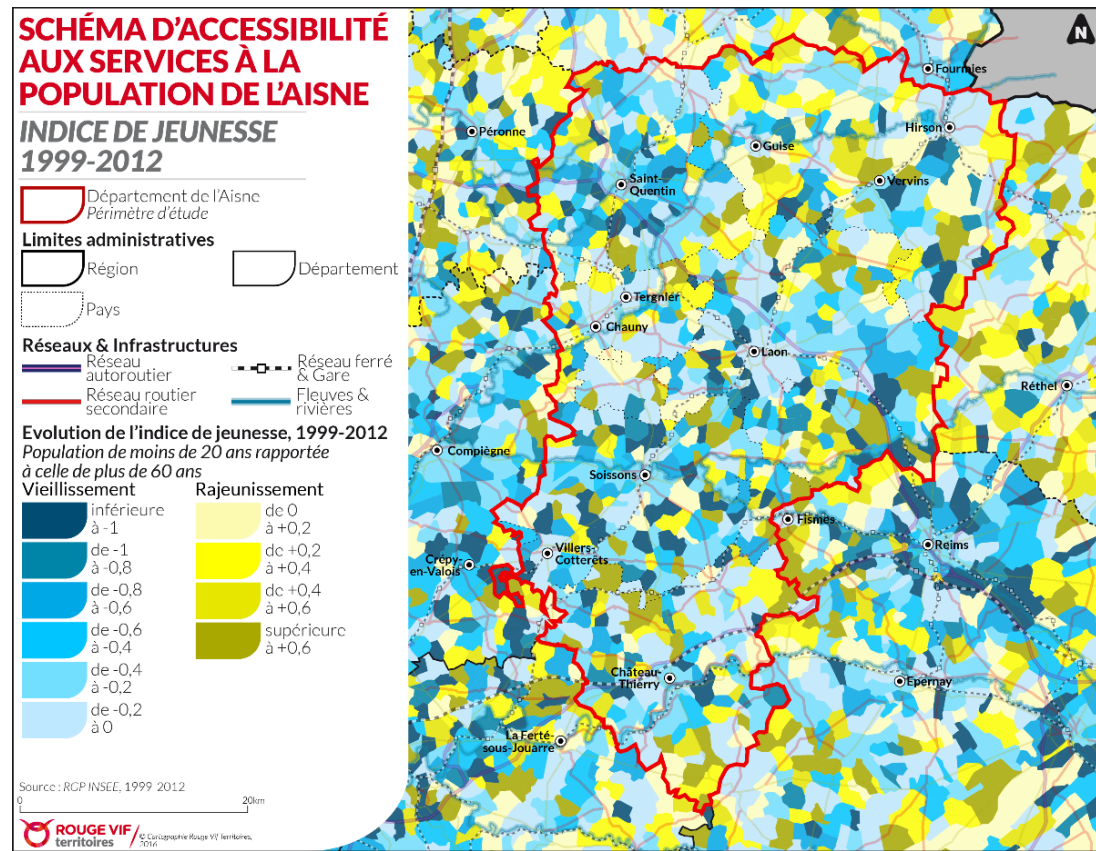
Plus de 80 ans 2012	en %
THIERACHE	6,0
SAINT-QUENTINOIS	5,2
CHAUNOIS	5,7
GRAND LAONNOIS	4,9
SOISSONNAIS	5,3
SUD AISNE	5,4
AISNE	5,4
HAUTS DE FRANCE	4,6

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Evolution de l'indice de jeunesse

- Suivant des tendances observées au niveau national, l'Aisne subit une accélération du phénomène de vieillissement de la population sur la grande majorité de son territoire.
- L'indice de jeunesse enregistre une **baisse constante depuis 1968** (il est passé de 2,03 à 1,11) et a connu un recul récent significatif (-0,16 point).
- **Si l'ensemble des Pays sont concernés** par l'accélération du vieillissement, certains secteurs sont davantage marqués. Parmi les territoires les moins attractifs, le Saint-Quentinois et le Soissonnais enregistrent ainsi les baisses les plus significatives de leur indice de jeunesse.
- Malgré une attractivité pour les ménages actifs rémois et franciliens, le vieillissement s'est également accéléré dans le Sud de l'Aisne et dans le Laonnois. La hausse du solde naturel pourrait freiner le phénomène à terme. Un rajeunissement s'observe déjà sur les communes les plus attractives.
- Secteur le plus âgé du département, la Thiérache connaît un vieillissement modeste du fait d'une reprise d'attractivité localisée du monde rural.
- Enfin, le Chaunois enregistre un phénomène de départ d'une partie de ses néo-retraités qui privilégient des secteurs plus préservés pour leur retraite.

Evolution indice de jeunesse 1999-2012	Ratio
THIERACHE	-0,08
SAINT-QUENTINOIS	-0,22
CHAUNOIS	-0,07
GRAND LAONNOIS	-0,17
SOISSONNAIS	-0,26
SUD AISNE	-0,14
AISNE	-0,16
HAUTSDE FRANCE	-0,20



1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Structure socio-professionnelle



Part des agriculteurs 2012	en %
THIERACHE	4.9
SAINT-QUENTINOIS	1.1
CHAUNOIS	0.8
GRAND LAONNOIS	1.8
SOISSONNAIS	1.2
SUD AISNE	3.0
AISNE	2.0
HAUTSDE FRANCE	1.0

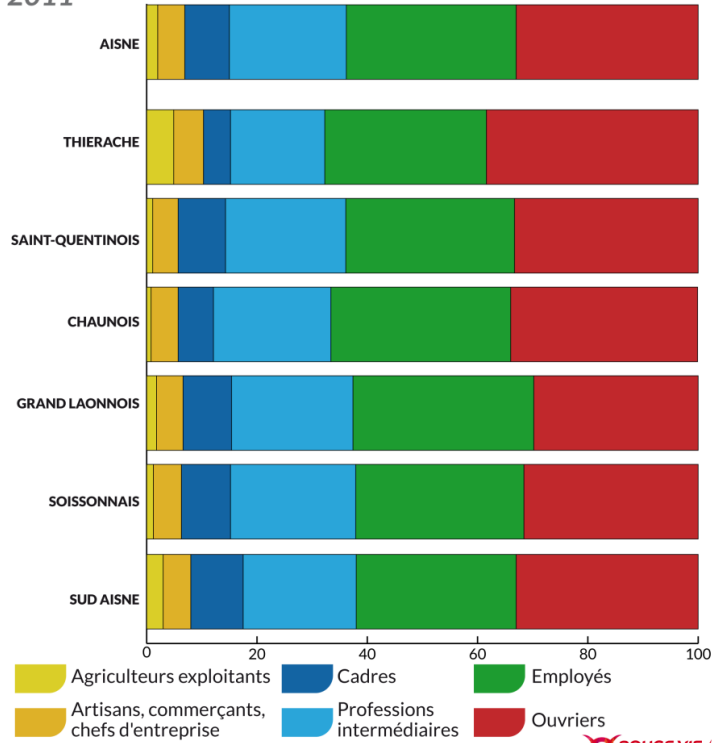
Part des employés 2012	en %
THIERACHE	29.3
SAINT-QUENTINOIS	30.6
CHAUNOIS	32.6
GRAND LAONNOIS	32.8
SOISSONNAIS	30.5
SUD AISNE	29.0
AISNE	30.8
HAUTSDE FRANCE	30.1

Part des ouvriers 2012	en %
THIERACHE	38.4
SAINT-QUENTINOIS	33.3
CHAUNOIS	33.9
GRAND LAONNOIS	29.8
SOISSONNAIS	31.6
SUD AISNE	33.0
AISNE	33.0
HAUTSDE FRANCE	29.0

Part des cadres 2012	en %
THIERACHE	4.9
SAINT-QUENTINOIS	8.6
CHAUNOIS	6.4
GRAND LAONNOIS	8.8
SOISSONNAIS	8.9
SUD AISNE	9.5
AISNE	8.1
HAUTSDE FRANCE	11.6

- L'Aisne compte encore également une certaine surreprésentation des agriculteurs qui se mesure notamment en Thiérache, dans le Laonnois ou le Sud de l'Aisne
- Avec une forte tradition industrielle, notamment sur les espaces de vallées ou en lien avec l'industrie agroalimentaire de Thiérache, la structure sociale de l'Aisne est marquée par la **surreprésentation des ouvriers** par rapport à la moyenne française et régionale (33% contre 23,3 et 29%).
- A l'inverse, la **part des cadres est fortement sous-représentée** (8,1% contre 11% en Région et 15% en France). Si cette part est logiquement faible en Thiérache (4,9%) au regard de la ruralité et du tissu économique, elle est également très peu importante sur les autres Pays axonais (6,4% dans le Chaunois, 8,6% dans le Saint-Quentinois, etc.) et ne dépasse pas les 9,5% sur le Sud de l'Aisne qui concentre pourtant la plus forte proportion de cadres du département. A titre de comparaison, la moyenne régionale des Hauts-de-France atteint les 11,6%.
- La fragilité de la structure sociale du département se confirme dans le temps. Avec +1,3 points, l'Aisne compte parmi les cinq départements ayant observés la plus faible croissance de la part des cadres.
- Compte-tenu de ces profils socio-professionnels, le département est relativement exposé à la **fragilité sociale de ces populations** qui subissent une forte **baisse du nombre d'emplois agricoles et industriels** et donc un chômage important.
- On peut cependant noter des contrastes dans les profils des Pays avec une **Thiérache beaucoup plus agricole et industrielle que le reste du territoire et une part faible des cadres**.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES 2011



Source : RGP INSEE, 2011

© Illustration Rouge Vif Territoires, 2016

L'Aisne est un département qui cumule les difficultés ce qui influe fortement sur la demande de services et conditionne nécessairement les orientations d'amélioration de l'offre de services, afin que celle-ci soit adaptée aux attentes de la population et que les habitants puissent se saisir des modalités de services proposés.

SOCIAL

- L'Aisne est l'un des départements les plus pauvres de France, avec un revenu médian annuel par habitant de 16 854€. A peine plus de la moitié des ménages sont imposés (contre 60% à l'échelle régionale). Les allocataires du RSA représentent près de 5% de la population des plus de 20 ans contre 3,8% en France.
- De plus l'Aisne connaît un vieillissement sensiblement plus important que le reste du territoire métropolitain et régional, ce qui suppose des enjeux particulièrement prégnants en termes d'accès aux services publics.

SANTÉ

- L'Aisne connaît une surexposition aux risques de santé en raison de la précarité sociale de sa population (7% des habitants de l'Aisne bénéficient de la CMU complémentaire contre 5,7% en France) et de la très faible densité médicale (78,7 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans l'Aisne contre 84,8 en Picardie et 96,9 en France métropolitaine).

EMPLOI

- L'Aisne subit la reconversion de l'économie industrielle vers le tertiaire. Ces grandes villes ont pâti de la baisse d'activité économique liée au départ des grandes entreprises industrielles et sont donc aujourd'hui peu attractives (décroissance démographique de Laon, Soissons, Saint-Quentin). Certaines zones du territoire ont aussi été particulièrement touchées par cette restructuration économique globale, comme la Thiérache, dont les catégories socio-professionnelles des habitants sont particulièrement en décalage avec la tendance nationale (surreprésentation des ouvriers et des agriculteurs). Globalement, l'Aisne compte près de deux fois moins de cadres que la moyenne nationale (8%). De plus, cette proportion a évolué plus faiblement que la moyenne nationale au cours des dernières années. Le chômage est donc un enjeu majeur sur le Département (16,8% contre 12,3% en France).

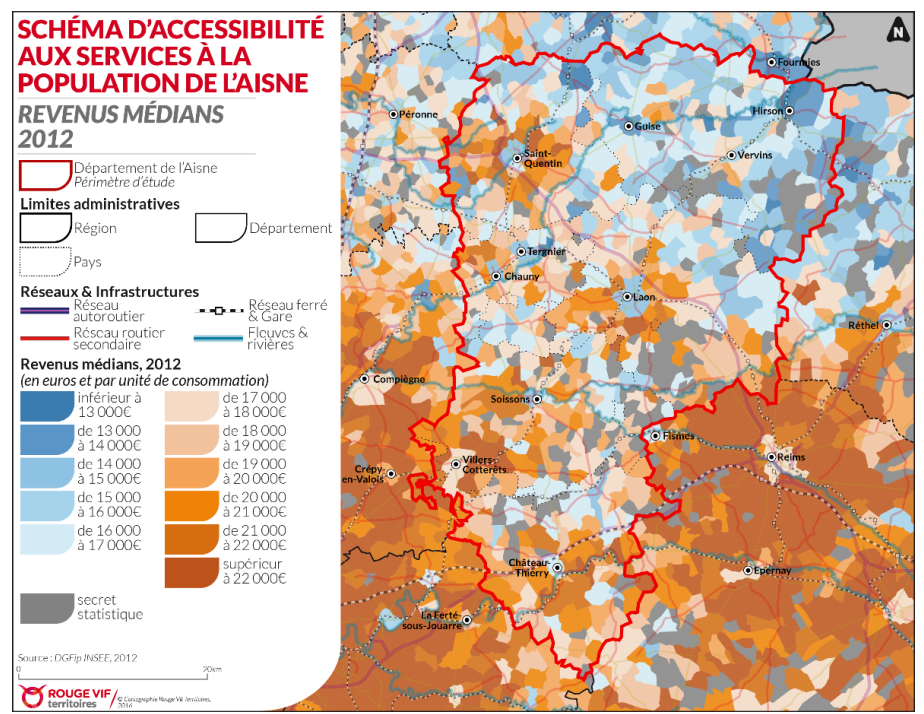
EDUCATION

- L'Aisne connaît en effet un fort déficit de qualification et notamment de formation supérieure. Seuls 16,2% des plus de 15 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 25,7% en France et 20,7% en Région. Au contraire, 23,2% restent sans diplôme contre 17,6% à l'échelle nationale. Les 18-24 ans étaient bien moins scolarisés dans l'Aisne en 2011 qu'en France (36,8% contre 51,9%)

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Revenus

- Avec un **revenu médian de 16 854 €**, l'Aisne se positionne à un niveau inférieur à l'échelle régionale (18 332€), elle-même bien inférieure à la moyenne nationale (19 218€). L'Aisne est ainsi le **89^e département** en termes de revenus médians.
- Le niveau de revenus du département traduit une forte précarité et, de fait, des besoins en services importants, notamment dans le champs des services sociaux et de l'insertion professionnelle.
- Au sein du territoire, de **très forts contrastes** apparaissent :
 - Le **Sud de l'Aisne** (secteurs de Château-Thierry ou Villers-Cotterêts) capte les plus hauts niveaux de revenus du territoire, le revenu médian dépassant de près de 1800€ la moyenne départementale et même la moyenne régionale. Ce secteur bénéficie notamment de la migration de populations franciliennes dotées de plus hauts revenus.
 - Les **franges rémoises** connaissent des revenus également plus élevés. L'effet « desserrement métropolitain » se vérifie néanmoins de manière significative et il existe un vrai différentiel de revenus au niveau de la frontière administrative avec la Marne.
 - Les **périphéries des pôles centraux** concentrent également des revenus plus élevés (effets de la périurbanisation en premières couronnes sur les actifs à hauts niveaux de revenu).
 - A l'inverse, **les centres de ville** regroupent des revenus plus modestes (concentration du parc locatif social, etc.) tandis que leurs couronnes périurbaines accueillent une population relativement aisée.
- **La Thiérache**, secteur rural et agricole, affiche la moyenne la plus faible du département (15 022€).
- Les inégalités territoriales de revenus sont donc importantes et conditionnent des enjeux d'accessibilité aux services à la population : capacité des ménages à se déplacer, à acheter/consommer des services, etc.



Revenus médians 2012	en €
THIERACHE	15 022
SAINT-QUENTINOIS	16 321
CHAUNOIS	16 214
GRAND LAONNOIS	17 289
SOISSONNAIS	17 641
SUD AISNE	18 650
AISNE	16 854
PICARDIE	18 332

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Revenus

Les potentiels de précarité se mesurent au travers des revenus des ménages les plus fragiles (revenu du premier décile). **Les ménages les plus précaires** se concentrent dans la partie **nord** du département, **dans la Thiérache et le Saint-Quentinois**. Le revenu du premier décile y est particulièrement faible (inférieur de plus de 1000 euros à la moyenne départementale et de plus de 3000 euros à la moyenne du Pays du Sud de l'Aisne). Les centres de ville concentrent également les ménages les plus précaires.

Les ménages les plus aisés (dernier décile) résident quant à eux dans le Sud de l'Aisne, le Soissonnais et le Grand Laonnois. Ils se concentrent plus particulièrement **dans les bassins autour des principaux pôles** départementaux (Soissons, Laon, Château-Thierry et Saint-Quentin).

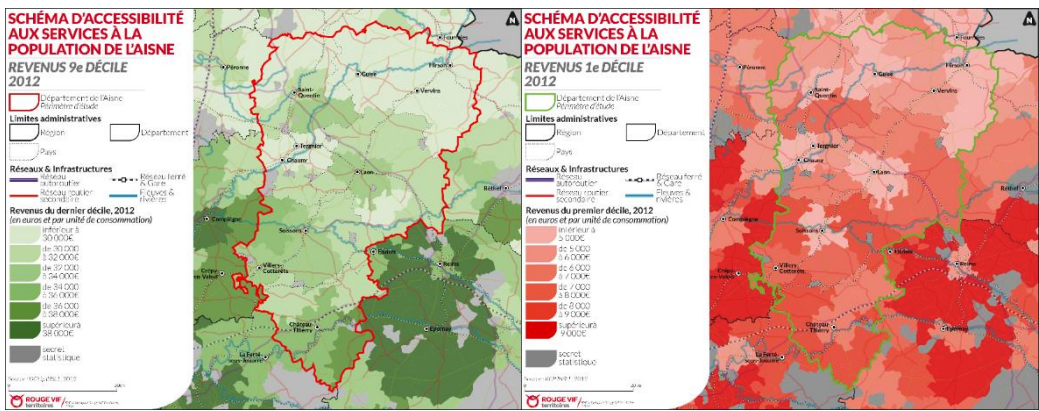
D'autres indicateurs indiquent **des potentiels de fragilités** pour les territoires dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques comme **la surreprésentation des revenus liés aux retraites** en Thiérache et dans le Chaunois ou bien encore **une part plus importante des revenus** liés au chômage en Thiérache et dans le Saint-Quentinois.

Globalement, le département de l'Aisne offre un **visage contrasté en matière de revenus**, au regard des écarts importants au sein d'un même espace. Avec un ratio interdécile de 7,3, le Saint-Quentinois accuse ainsi les inégalités les plus fortes.

Revenus du dernier décile 2012	en €	Revenus du premier décile 2012	en €	Part revenus des retraites 2012	en %
THIERACHE	28 542	THIERACHE	4 173	THIERACHE	29,4
SAINT-QUENTINOIS	32 148	SAINT-QUENTINOIS	4 407	SAINT-QUENTINOIS	28,4
CHAUNOIS	30 310	CHAUNOIS	5 057	CHAUNOIS	29,4
GRAND LAONNOIS	32 837	GRAND LAONNOIS	5 809	GRAND LAONNOIS	26,1
SOISSONNAIS	33 722	SOISSONNAIS	6 571	SOISSONNAIS	23,6
SUD AISNE	32 148	SUD AISNE	7 748	SUD AISNE	24,0
AISNE	32 316	AISNE	5 563	AISNE	27,1

Part des ménages imposés 2012	en %
THIERACHE	46,9
SAINT-QUENTINOIS	52,9
CHAUNOIS	52,2
GRAND LAONNOIS	55,3
SOISSONNAIS	57,3
SUD AISNE	60,7
AISNE	54,3

Part revenus du chômage 2012	en %
THIERACHE	3,8
SAINT-QUENTINOIS	3,9
CHAUNOIS	3,8
GRAND LAONNOIS	3,4
SOISSONNAIS	3,6
SUD AISNE	3,3
AISNE	3,6

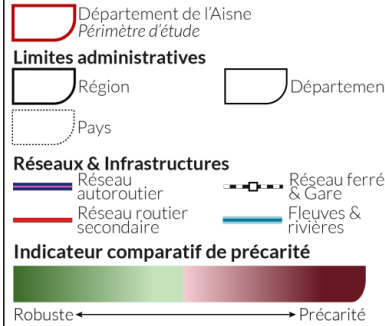


Structure sociale – Synthèse

- Le croisement des indicateurs démographiques et sociaux permet de dresser **une typologie sociale comparative des espaces axonais**.
- La carte de synthèse de précarité sociale fait très nettement ressortir le contraste entre le nord-est du département et le reste du territoire : **une large zone de précarité s'étend sur l'ensemble de la Thiérache et le nord-est du Saint-Quentinois**. Le **vieillessement et la paupérisation** dans cette zone, liés à la baisse de l'emploi industriel et agricole expliquent cette concentration de précarité. On remarque également des enclaves de précarité dans le **Pays Chaunois et sur les communautés de communes du canton d'Oulchy-le-Château, du val de l'Aisne et du Chemin des Dames**.
- On remarque aussi des **concentrations de précarité dans les pôles urbains** et particulièrement sur Tergnier. Les villes du territoire **majoritairement spécialisées dans l'industrie** souffrent également d'une perte d'activité économique et des difficultés de la reconversion.
- A l'inverse, **des zones robustes se détachent, notamment dans les franges périurbaines des pôles urbains** : autour de Saint-Quentin, Laon, Château-Thierry et encore plus nettement entre Soissons et Villers-Cotterêts du fait du dynamisme lié à la région parisienne et autour de Guignicourt, dans l'aire d'influence rémoise.

SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION DE L'AISNE

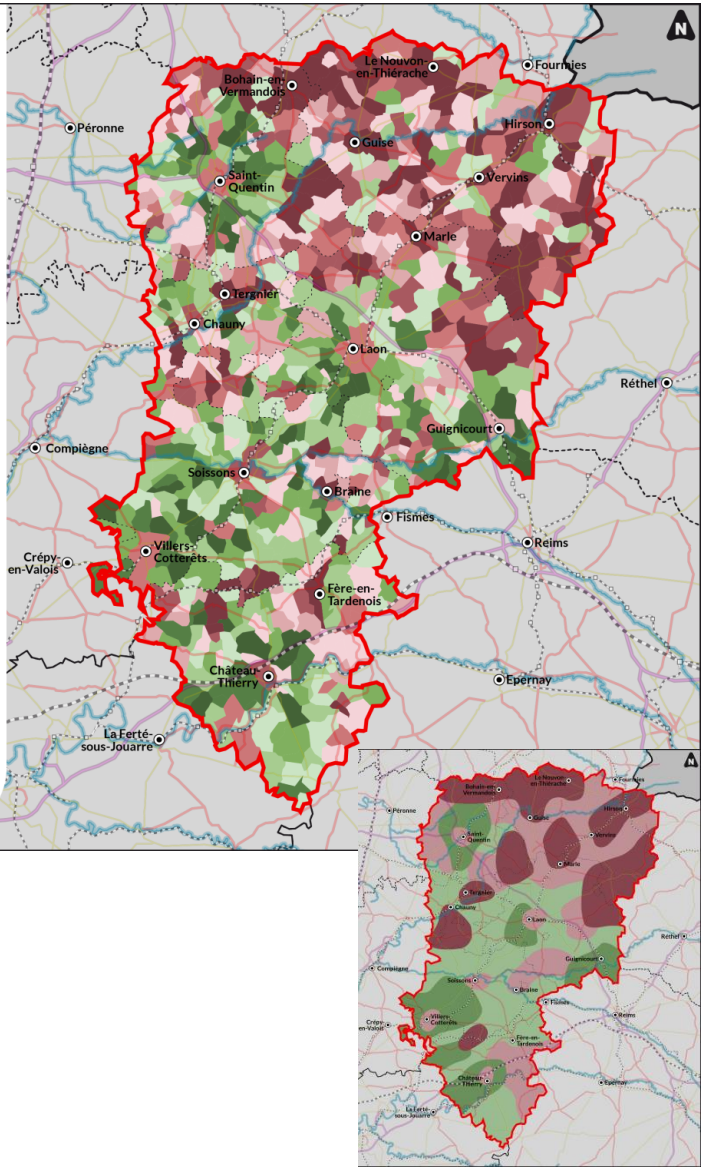
INDICATEUR COMPARATIF DE PRÉCARITÉ SOCIALE



Indicateur croisant des données déterminantes des fragilités sociales d'un territoire :

- Revenu médian par unité de consommation, 2012
- Indice de jeunesse, 2012
- Part des ouvriers, 2012
- Part des cadres, 2012
- Evolution récente de la part des cadres, 1999-2012
- Part des actifs sans diplôme, 2012
- Part des diplômés de l'enseignement supérieur, 2012
- Part des logements achevés, 2012
- Part des logements achevés avant 1975, 2012
- Part des familles monoparentales, 2012

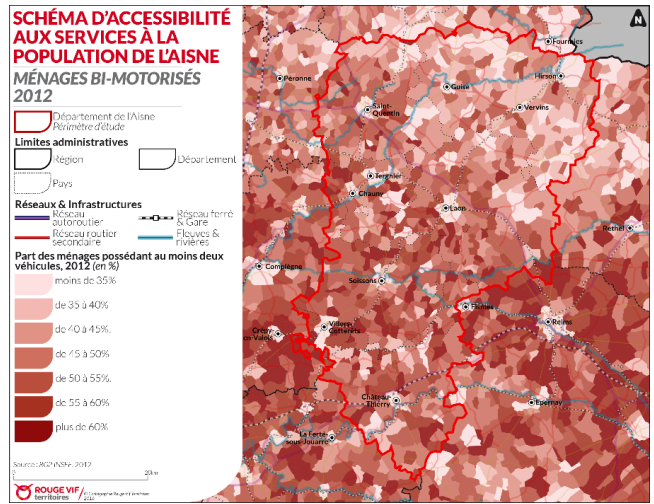
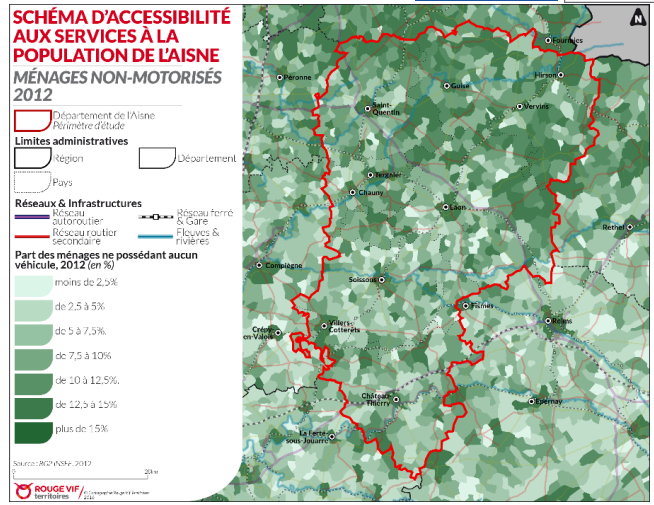
Source : RGP INSEE, 2012 / DGFiP, 2012 / Méthodologie RVT
0 20km
ROUGE VIF territoires © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2016



1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités – Motorisation

- Si des transports collectifs existent sur le territoire, **les mobilités en voiture individuelle sont largement privilégiées dans les territoires ruraux et périurbains pour l'accès à l'emploi ou aux services.** Le taux de motorisation constitue en ce sens un critère déterminant dans la capacité des ménages à accéder aux services.
- Département rural, l'Aisne dispose **d'un taux de ménages possédant au moins un véhicule légèrement supérieur aux moyennes régionale et nationale** (82,3% contre 81,0% et 80,3%).
- Globalement, le taux de motorisation est **en cohérence avec les densités de population observées**, c'est-à-dire qu'il est **plus élevé dans les secteurs ruraux que dans les secteurs urbains.** La part des ménages sans voiture est ainsi nettement **plus importante dans les principaux pôles urbains** du fait de la densité de population, de la concentration des services et de la présence de transports collectifs. Par exemple, à Saint-Quentin, 30,5% des ménages n'ont pas de voiture, 26% à Soissons.
- Néanmoins, certains espaces ruraux apparaissent sous-motorisés au regard de l'offre de mobilités collectives dont ils disposent. Ainsi, la Thiérache** présente une part de ménages sans véhicules relativement importante (18,5%) au regard de son relatif enclavement. Ce faible niveau de motorisation s'explique par une relative autonomie du territoire pour l'accès aux services ou aux emplois, mais témoigne aussi d'une population âgée à faible niveau de revenu. Ce constat pose d'autant plus d'enjeux que ce type de public a besoin de services spécifiques et est particulièrement peu mobile.



Part des ménages sans véhicule / 2012	en %
THIERACHE	18.5
SAINT-QUENTINOIS	21.7
CHAUNOIS	18.1
GRAND LAONNOIS	15.6
SOISSONNAIS	16.0
SUD AISNE	13.8
AISNE	17.7
PICARDIE	19.7

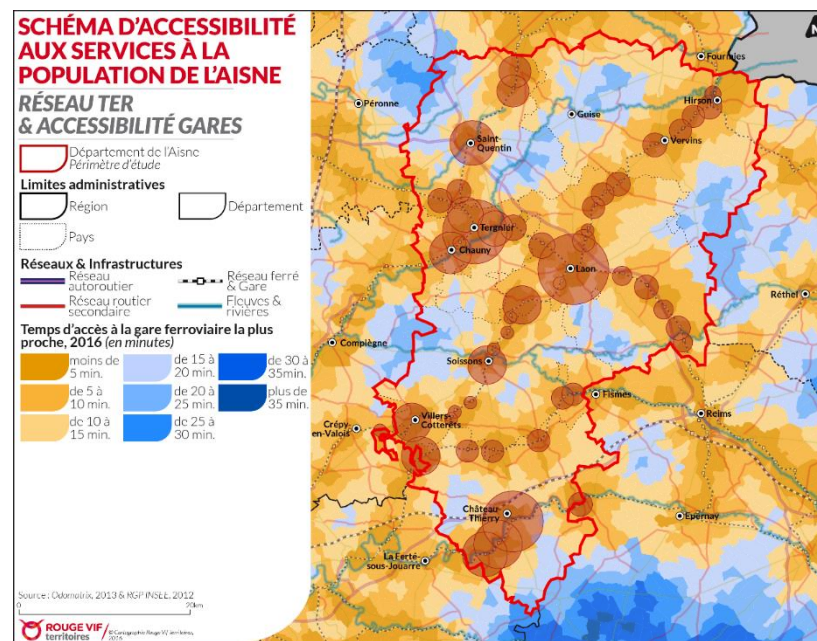
Part des ménages avec deux véhicules / 2012	en %
THIERACHE	32.9
SAINT-QUENTINOIS	30.2
CHAUNOIS	35.1
GRAND LAONNOIS	38.5
SOISSONNAIS	37.4
SUD AISNE	39.6
AISNE	35.2
PICARDIE	33.6

1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités – Réseaux collectifs

- Les transports collectifs peuvent répondre à certains besoins en mobilité des populations, notamment des jeunes, personnes âgées ou ménages ne pouvant assumer le coût financier d'un véhicule. Les transports collectifs et les solutions alternatives à la voiture individuelle représentent ainsi des outils d'amélioration de l'accessibilité aux services.
- Par sa proximité de Paris et son positionnement entre l'Ile-de-France et le nord de la France ou Reims, plusieurs lignes TER traversent le département de l'Aisne qui dispose d'**un bon maillage ferré** :
 - depuis Paris Nord, la **ligne Paris-Hirson** via notamment Villers-Cotterêts, Soissons et Laon ;
 - depuis Paris Nord, la **ligne entre Paris et les pôles urbains du nord de la France**. Après avoir desservi les pôles de la vallée de l'Oise côté isarien (Creil, Compiègne, Noyon), la ligne dessert Chauny et Tergnier et remonte vers Saint-Quentin ;
 - depuis Paris Est, la **ligne vallée de la Marne** entre Paris et Châlons-en-Champagne qui dessert notamment Château-Thierry ;
 - depuis Paris Est, la **ligne Paris-Reims** qui dessert notamment la Ferte-Milon et Fismes ;
 - la **ligne Reims-Amiens/Lille** qui traverse la champagne axonaise et dessert Laon et Tergnier avant de rejoindre Amiens ou Lille
 - à noter qu'**une ligne TER par bus** relie également Laon aux Ardennes
- Avec ce bon maillage, **une part limitée d'Axonais réside à plus de 15 minutes d'une gare**. Leur proportion atteint 15% sur le Saint-Quentinois et 25% dans la Thiérache où la ville de Guise n'est pas connectée au réseau TER.
- Néanmoins, il est important de constater que l'organisation du maillage autour d'**un réseau polarisé par les gares du Nord et de l'Est** à Paris rend inexistante certaines connexions entre les pôles axonais.
- Au-delà du maillage, il est important de rappeler que **le niveau de fréquence** est déterminant dans la qualité du réseau ferré qui dessert un territoire. En dehors des principaux pôles, de nombreuses gares bénéficient de moins de 5 passages de train quotidiens.

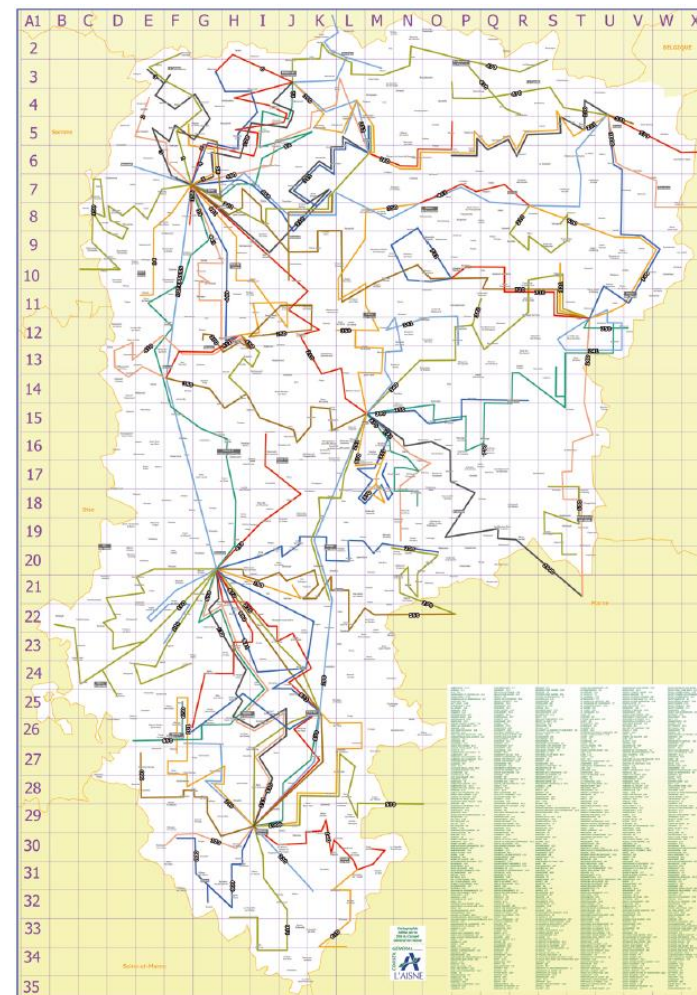
ACCÈS LA GARE TER LA PLUS PROCHE	MOINS 10 MINUTES		PLUS 20 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	32 844	44.1%	18 282	24.6%
SAINT-QUENTINOIS	84 382	64.0%	19 122	14.5%
CHAUNOIS	53 335	81.0%	831	1.3%
GRAND LAONNOIS	72 175	77.7%	4 861	5.2%
SOISSONNAIS	71 096	68.8%	8 052	7.8%
SUD AISNE	52 975	72.6%	4 466	6.1%
AISNE	366 807	67.8%	55 614	10.3%



1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités – Réseaux collectifs

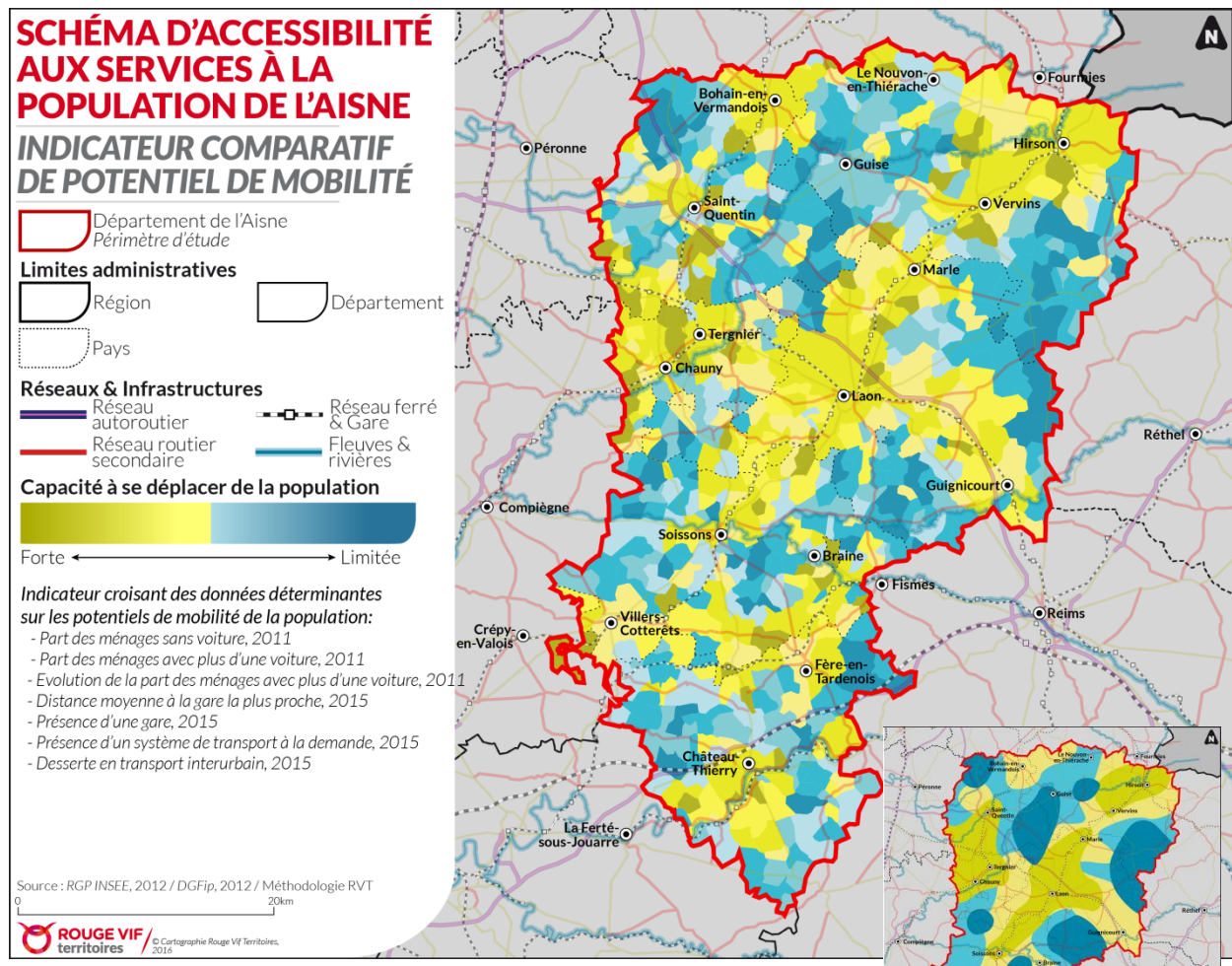
- Les réseaux de transports collectifs constituent **une alternative aux besoins de mobilité** des populations, notamment des jeunes, personnes âgées ou ménages précaires ne pouvant assumer le coût financier d'un véhicule. **Les transports collectifs et les solutions alternatives à la voiture individuelle représentent ainsi des outils d'amélioration de l'accessibilité aux services.**
- Le département est doté de **transports collectifs non urbains** dont l'organisation et la gestion relèvent désormais de la compétence de la Région. **Un réseau de lignes d'autocar** dessert 741 communes sur 805. Cependant, on peut noter que la densité du réseau varie fortement entre les territoires : des réseaux denses en étoiles s'organisent autour de Saint-Quentin et de Soissons, et dans une moindre mesure, de Château-Thierry et de Laon. Au contraire, les zones rurales restent peu desservies : Pays Chaunois, Est du Pays Laonnais et Thiérache. De plus, il est à noter que les lignes de transport collectif non urbaines sont majoritairement destinées au transport scolaire.
- La gestion du réseau de bus interurbain est assurée par la Régie des Transports de l'Aisne (RTA).
- En parallèle, 6 EPCI se sont dotés de leur propre réseau local de transport urbain (Laon, Soissons, Château-Thierry, Saint-Quentin, Chauny-Tergnier et Villers-Cotterêts)
- Dans l'Aisne, 5 territoires ont choisi de mettre en place, à différentes échelles, **un système de transport à la demande (TAD)**. C'est le cas du **Pays de la Thiérache**, territoire qui ne bénéficie pas d'une desserte régulière.
- Le Département de l'Aisne a également initié une politique en faveur du covoiturage afin de faciliter les mobilités des axonais en participant notamment à la création d'aires de covoiturage. Cette politique a aujourd'hui été reprise par certains EPCI (Soissonnais, UCCSA)



1. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités – Synthèse

- Le croisement des différents potentiels de mobilité de la population (motorisation, réseaux collectifs, niveaux de dessertes, etc.) permet de dresser un indicateur comparatif de mobilité des territoires axonais.
- Les secteurs les mieux dotés en infrastructures et les espaces les mieux motorisés (espaces périurbains des grands pôles, etc.) apparaissent comme les secteurs les plus mobiles.
- A l'inverse différents espaces ruraux et intervalles urbains se caractérisent par un potentiel de mobilité limité :
 - ensemble de la Thiérache** à l'exception des secteurs traversés par la ligne Laon-Hirson. Problématiques très fortes sur la frange ardennaise et autour de Guise
 - secteurs axonais du plateau du Vermandois** à l'exception des secteurs de Saint-Quentin et de Bohain
 - vallée de l'Aisne** à l'exception du secteur de Soissons
 - intervalles des réseaux ferrés du Sud Aisne** (ex-CC de l'Ourcq et du Clignon, et ex-CC Tardenois)
 - pointe sud de l'Aisne**



2

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

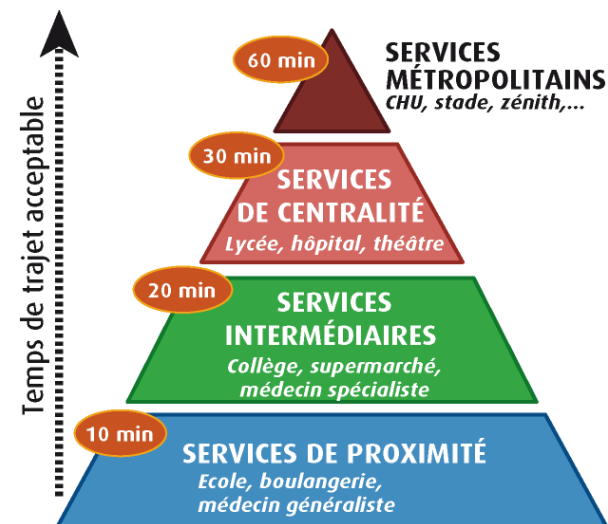
2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Méthode IPSP

▀ Différents niveaux de services

Les enjeux d'accessibilité aux services diffèrent selon les services. On distingue ainsi 4 niveaux de services selon les temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers

- ✓ Les **services de proximité** à 10 minutes
- ✓ Les **services intermédiaires** à 20 minutes
- ✓ Les **services de centralité** à 30 minutes
- ✓ Les **services métropolitains** à 60 minutes



▀ Une approche de l'offre de services basée sur la notion de polarités de services

Les usagers souhaitent trouver les différents services qu'ils utilisent sur une même commune. Les communes concentrant une offre de services suffisante sont considérées comme pôle de services et rayonnent sur un bassin de services dont la taille varie selon le niveau de services proposés.



▀ Et si une commune est à une distance-temps supérieure au seuil d'accessibilité ?

Quand une commune se trouve à une distance-temps plus importante que celle considérée comme acceptable d'un service ou d'un pôle de service, on dit qu'elle est **en zone blanche**.

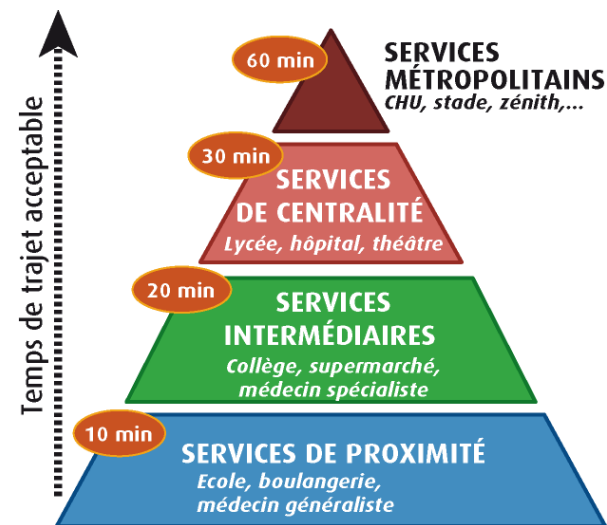
2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Méthode IPSP

• Une source : Banque Permanente des Équipements (INSEE) de 2013

• Une méthode : l'Indicateur de Présence de Services (IPS)

- ✓ Définir un **panel représentatif de services** : en termes de **niveau de services** (proximité, intermédiaire et centralité) et en termes de **famille de services** (services publics, santé, personnes âgées, petite-enfance, enfance, éducation, formation, insertion-emploi, culture, sport, loisirs, etc.).
- ✓ Au total **33 services** (13 de proximité, 11 intermédiaires et 9 de centralité)
- ✓ Recenser **leur présence ou leur absence**
- ✓ Définir, selon un seuil de services recensés, le niveau de chaque pôle



Pôle local
moins
13 services
du panel

Pôle de proximité
moins
18 services
du panel

Pôle Intermédiaire
moins de
30 services
du panel

Pôle de Centralité
Plus de
30 services
du panel

Pôle métropolitain
Services
métropolitains

Remarque 1

L'Aisne ne compte pas de pôle métropolitain. Le département bénéficie de la proximité des pôles métropolitains de Reims et de Paris.

Remarque 2

Le niveau de pôle est inclusif. Dans une analyse par niveau de pôle, un pôle de centralité est également considéré comme un pôle de niveau inférieur (intermédiaire, proximité et local).



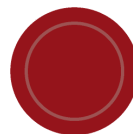
Services de proximité (13 services)

- Epicerie
- Boulangerie
- Boucherie-charcuterie
- Services La poste (bureau, agence ou relais commerçants)
- Retrait d'argent
- Coiffeur
- Café/restaurant
- Ecole élémentaire,
- Médecin généraliste
- Infirmier
- Kinésithérapeute
- Pharmacie
- Salle non-spécialisée pour la pratique de sport



Services intermédiaires (11 services)

- Librairie-papeterie
- Supérette ou supermarché
- Magasin d'équipements des ménages
- Magasin d'équipements de la personne
- Collège
- Ecole de conduite
- Chirurgien-dentiste
- Police ou gendarmerie
- Hébergement pour personnes âgées
- Garde enfant préscolaire
- Salle non-spécialisée couverte pour la pratique de sport



Services métropolitains

- Gare TGV
- Université et offre de formation supérieure diversifiée
- Fonctions préfectorales
- Cour d'appel de justice
- Zénith ou très grande salle de spectacle,
- CHU
- etc.



Services de centralité (9 services)

- Hypermarché
- Lycée
- Formation supérieure
- Ophtalmologiste
- Laboratoire d'analyse médicale
- Hôpital moyens et longs séjours
- Pôle Emploi ou agence de travail
- Cinéma
- Piscine avec bassin(s) couvert(s)

METHODOLOGIE La classification et le choix des services répond à la nécessité d'une diversité des familles de services qui s'appuie sur des références au niveau national (nombre de communes disposant des services, seuils d'apparition des services selon la taille des communes, temps moyens d'accès à différents services observés, etc.)

Maillage en pôle de services

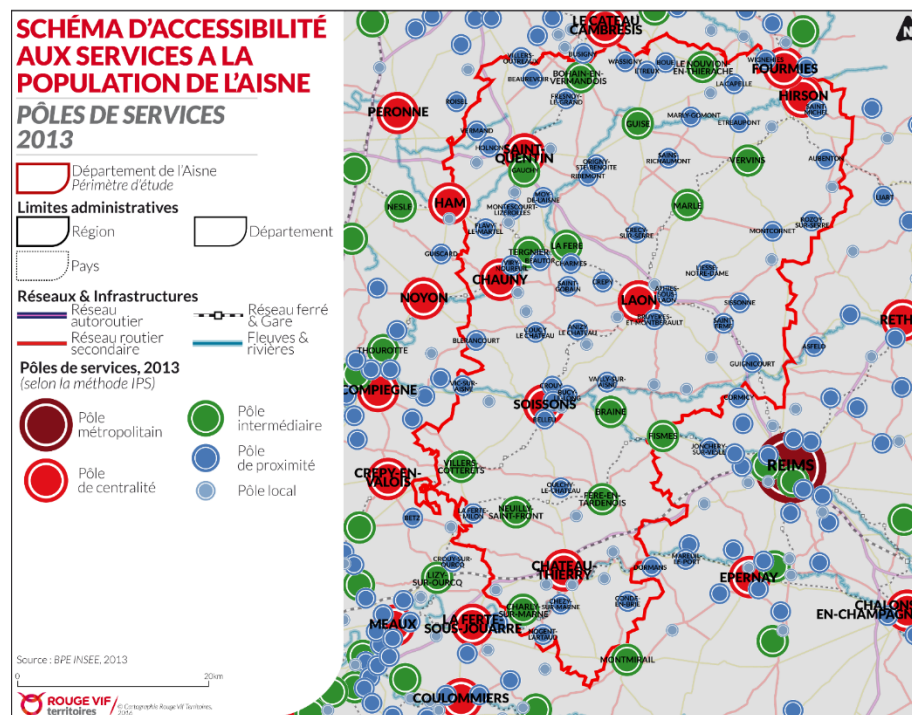
La méthode de l'IPSP permet de dégager **une lecture de l'armature territoriale de pôles de services**. Leur répartition et leur niveau sont en cohérence directe avec l'armature urbaine définie par la répartition de la population et des emplois.

Un maillage relativement dense et équilibré autour de **six pôles de centralité qui organisent le territoire, chaque pays disposant de son propre pôle** (Hirson, Saint-Quentin, Chauny, Soissons, Laon et Château-Thierry). L'offre de centralité est complétée par les pôles limitrophes des départements de la Somme, de l'Oise, d'Île-de-France, de la Marne ou des Ardennes (Péronne, Ham, Noyon, Compiègne, Crépy-en-Valois, La Ferté-sous-Jouarre, Rethel et surtout Reims).

La répartition de fonctions de centralité maille correctement le territoire à **l'exception du cœur de la Thiérache** et de la frontière avec les Ardennes structurés autour de pôles de niveau intermédiaire (Guise, Marle ou Vervins) et sous l'influence de pôles de centralité plus éloignés (Saint-Quentin, Hirson ou Laon).

La **frange centre-est** (Champagne picarde, vallée amont de l'Aisne), à proximité de Laon ou Soissons, est éloignée des pôles de centralité et des pôles intermédiaires du territoire. Cependant, ce territoire est intégré dans le bassin de vie de Reims, pôle métropolitain avec lequel les territoires entretiennent une dépendance forte (flux domicile-travail mais aussi flux liés aux achats).

Nombre de pôles	Centralité	Intermédiaire	Proximité	Local
THIERACHE	1	3	11	4
SAINT-QUENTINOIS	1	2	10	5
CHAUNOIS	1	2	6	2
GRAND LAONNOIS	1	1	9	6
SOISSONNAIS	1	2	7	2
SUD AISNE	1	3	4	6
AISNE	6	12	45	25
HAUTS-DE-FRANCE	58	172	394	168

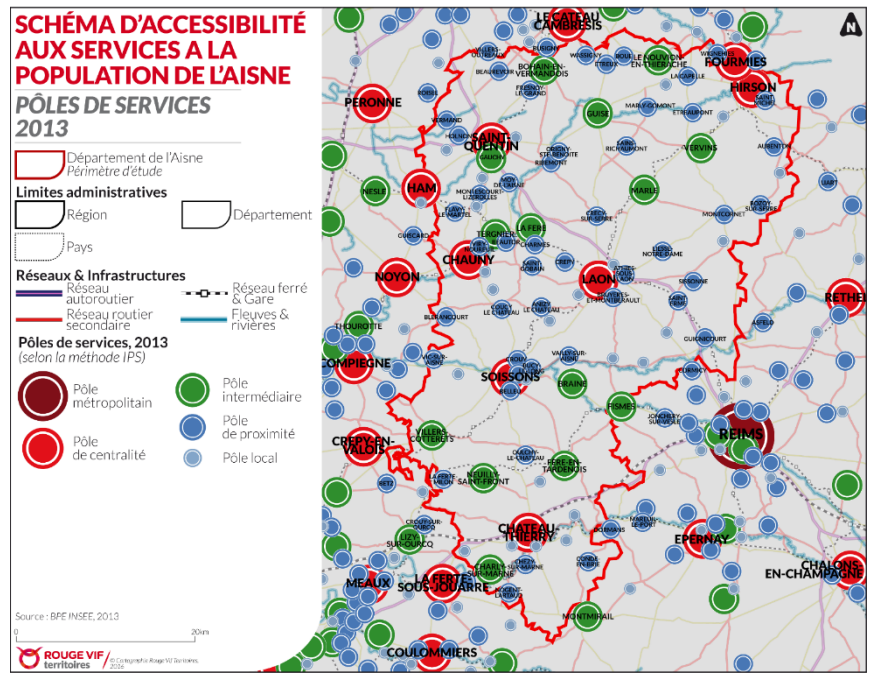


2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Maillage en pôle de services

- Les intervalles des pôles de centralité s'organisent autour d'un maillage relativement dense de **13 pôles de niveau intermédiaire**. Ces derniers sont principalement situés le long des axes routiers reliant les pôles centraux du département. Ainsi, la N2, qui traverse le département selon un axe nord-est/sud-ouest, relie Hirson à Villers-Cotterêts en passant par Soissons, Laon, Marle et Vervins tandis que Braine se trouve sur le parcours de la N31 entre Reims et Soissons.
- Il convient par ailleurs de distinguer les pôles intermédiaires qui fonctionnent en complémentarité avec un pôle de centralité (comme Tergnier et La Fère avec Chauny ou Gauchy avec Saint-Quentin) de ceux plus autonomes avec un vrai rôle polarisateur (comme Guise, Marle, Villers-Cotterêts, Fère-en-Tardenois, Vervins ou Neuilly-Saint-Front)
- En effet, **Guise, Bohain-en-Vermandois, Vervins (en Thiérache) ou Braine (dans la vallée de l'Aisne) disposent de réelles fonctions polarisantes** au regard des espaces ruraux et enclavés dans lesquels elles s'inscrivent. Leurs fonctions de services et leur renforcement constituent des enjeux forts en termes d'aménagement et de fonctionnement du territoire.
- La **frange centre-est**, sous influence de Reims, mais aussi de Laon et Soissons, peine à développer des fonctions de niveau intermédiaire en raison de la dépendance de ces espaces à l'offre économique (emplois et services) de Laon, Soissons ou Reims. A l'exception de Fère-en-Tardenois dans le Sud de l'Aisne, la frange est dépourvue de pôle intermédiaire interne au département jusqu'à Hirson. Cette organisation interroge sur l'accès aux services des publics peu mobiles (jeunes, inactifs, non-motorisés, seniors en perte d'autonomie).

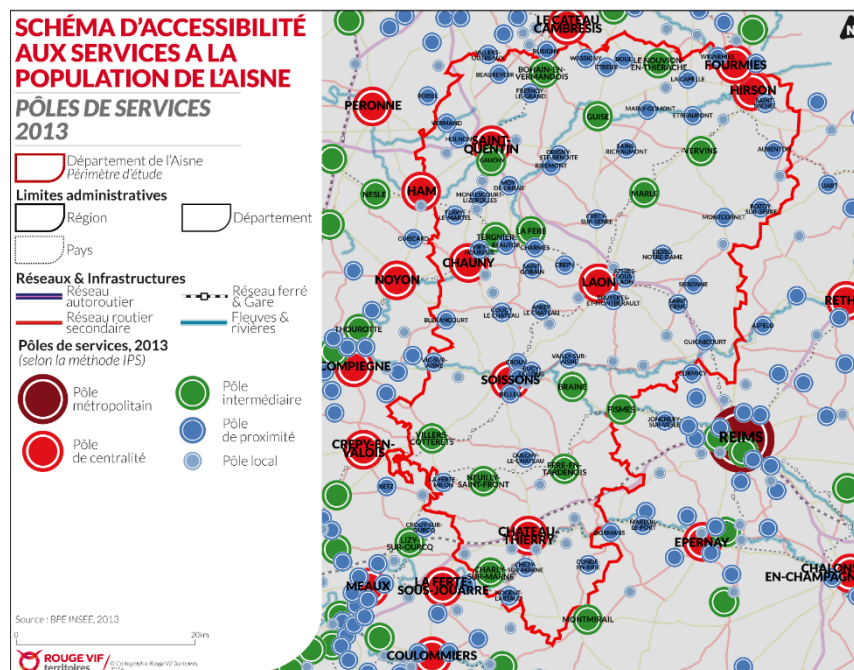
Nombre de pôles	Centralité	Intermédiaire	Proximité	Local
THIERACHE	1	3	11	4
SAINT-QUENTINOIS	1	2	10	5
CHAUNOIS	1	2	6	2
GRAND LAONNOIS	1	1	9	6
SOISSONNAIS	1	2	7	2
SUD AISNE	1	3	4	6
AISNE	6	12	45	25
HAUTS-DE-FRANCE	58	172	394	168



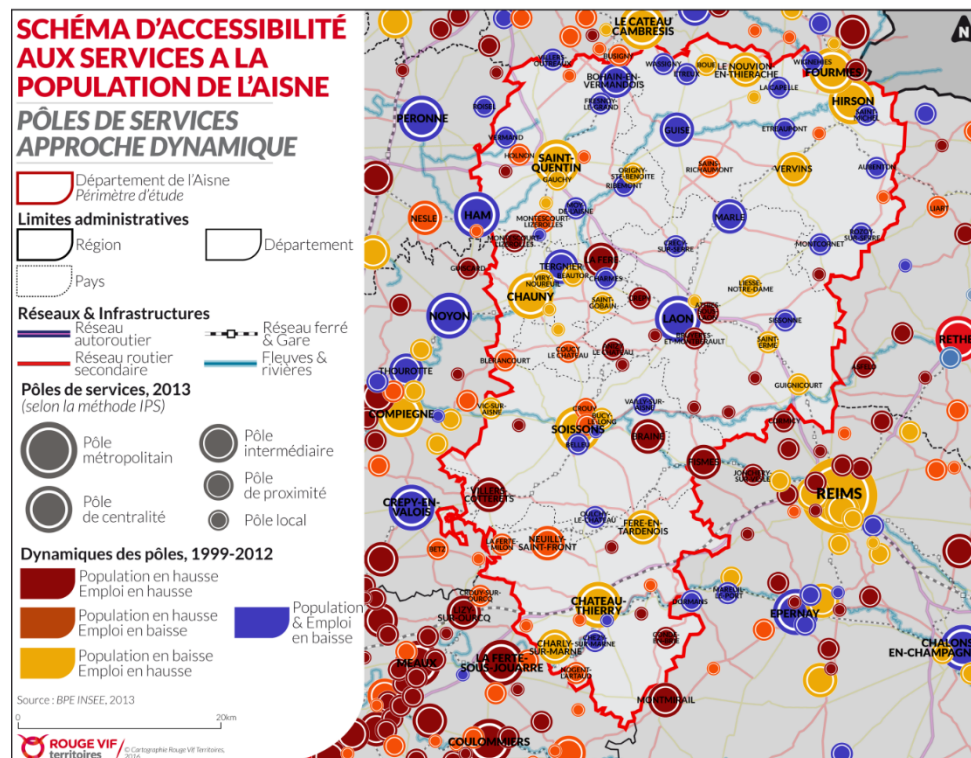
Maillage en pôle de services

- Le territoire compte **en majorité des pôles de proximité et pôles locaux** (au nombre de 47 et 25) et ce, **en cohérence avec la faible densité de population** et la taille des communes du département.
- Le secteur le plus dense, c'est-à-dire le **quart nord-ouest du département** incluant les pôles de Saint-Quentin, Chauny, Laon et Soissons, dispose logiquement d'un maillage plus abondant.
- Fort d'un maillage de centralité et de niveau intermédiaire concentré sur sa frange ouest, le **Sud de l'Aisne** peut également s'appuyer pour sa partie est (en limite de la Marne) sur un maillage de proximité et local relativement important même si la couronne ouest de Château-Thierry apparaît moins bien pourvue.
- Dépourvue de fonctions de centralité ou de niveau intermédiaire, la **frange orientale** (Champagne Picarde) est néanmoins bien dotée avec une couronne de pôles de proximité entre Hirson et Laon dont le maillage est déterminant pour l'accès aux services.
- Les territoires ruraux de la **Thiérache** présentent un maillage plus lâche à l'est, soulevant des enjeux d'accessibilité aux pôles de services. La Thiérache s'appuie sur un maillage de proximité dont le maintien et le dynamisme sont des enjeux majeurs pour l'accès aux services des habitants des secteurs ruraux.
- Le maillage en services de la **vallée de l'Aisne** amont apparaît également peu significatif avec aucun pôle de proximité entre Guignicourt et Vailly. La vallée bénéficie dans ce secteur du rayonnement de Braine et Fismes situés sur la Vesle. A noter que le maillage entre Soissons-Château-Thierry et Compiègne est également peu structuré. Seuls les pôles d'Oulchy-le-Château et Vic-sur-Aisne soutiennent une partie du maillage pour ce territoire rural étendu.

Nombre de pôles	Centralité	Intermédiaire	Proximité	Local
THIERACHE	1	3	11	4
SAINT-QUENTINOIS	1	2	10	5
CHAUNOIS	1	2	6	2
GRAND LAONNOIS	1	1	9	6
SOISSONNAIS	1	2	7	2
SUD AISNE	1	3	4	6
AISNE	6	12	45	25
HAUTS-DE-FRANCE	58	172	394	168



- La cartographie des pôles de services permet d'avoir une lecture de l'organisation territoriale de l'offre de services sur le département de l'Aisne.
- Garants de l'accès aux services, il est indispensable d'évaluer la « **solidité** » des pôles afin de cibler la nécessité de renforcer les fonctions structurantes de certains pôles notamment au regard des espaces dans lesquels ils s'inscrivent (espaces denses, espaces en croissance, espaces fragiles, etc.)
- L'approche dynamique de l'armature de services laisse apparaître **une tendance globale des pôles axonais liée notamment à la fragilité du tissu économique local.**
 - Déclin démographique et économique de certains pôles structurants de **Thiérache** (Bohain, Guise, Marle) mais aussi de pôles de proximité à l'est du territoire à la frontière avec les Ardennes
 - Situation contrastée sur le **Laonnois** avec une ville centre en déprise mais des pôles périurbains et sur les franges rémoises en croissance
 - Fragilisation de l'armature résidentielle des pôles du **Saint-Quentinois** ou du **Chaunois** mais qui renforcent leurs fonctions économiques et donc de services. Leur polarisation s'affirme donc sur des espaces de plus en plus vastes avec des problématiques fortes de mobilité.
 - Problématique similaire sur le Soissonnais avec renforcement des pôles de la **vallée de la Vesle** (Braine ou Fismes) ou de Villers-Cotterêts.
 - Situations contrastées au **Sud de l'Aisne** avec un plus fort dynamisme au nord (ligne Paris-Reims) et un décrochement de certains pôles sur la **vallée de la Marne** (Château-Thierry).



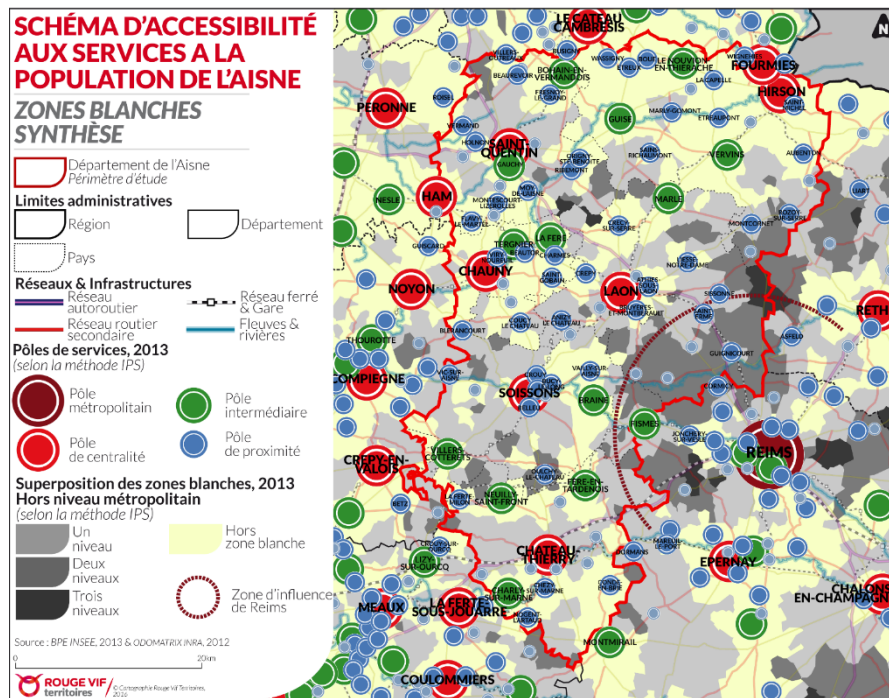
2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Maillage en pôle de services

■ Si l'ensemble des communes n'a pas vocation à être pôle de services, l'offre existante sur les communes hors pôles reste déterminante pour les enjeux d'accessibilité et les besoins en mobilité pour la population résidant hors pôle.

■ A l'échelle du département, **351 communes, pour 59 400 des Axonais (11% de la population) ne disposent d'aucun service.** Les Pays du Grand Laonnois et du Soissonnais abritent ainsi chacun plus de 12 000 habitants vivant dans des communes sans service. La Thiérache présente la part la plus élevée de population résidant dans une commune sans aucun service (14,1% contre seulement 6,8 et 6,9% pour le Saint-Quentinois et le Chaunois) alors qu'elle concentre un certain nombre de fragilités sociales et un niveau de mobilité limité.

■ Près de trois-quarts des communes, soit 32,1% de la population axonaise, dispose de moins de 5 services. Il s'agit majoritairement de territoires ruraux très peu denses (Thiérache) mais aussi de secteurs d'intervalles de pôles (franges périurbaines et péri rurales des bassins de services) où l'offre de services se développe peu. C'est le cas par exemple de la frange est du département entre Reims et Laon, du secteur d'Oulchy-le-Château et des couronnes périurbaines autour de Soissons, Château-Thierry et Saint-Quentin).



Population résidant dans une commune avec	Aucun service	Moins de 3 services	Moins de 5 services	Moins de 8 services
THIERACHE	10 520	22 658	29 308	33 313
SAINTE-QUENTINOIS	8 973	22 010	28 160	38 146
CHAUNOIS	4 528	15 182	19 430	22 542
GRAND LAONNOIS	12 647	26 995	33 803	41 362
SOISSONNAIS	12 569	26 900	33 414	39 661
SUD AISNE	10 193	22 803	29 860	33 289
 AISNE	59 430	136 548	173 975	208 313
HAUTS-DE-FRANCE	233 144	621 510	872 310	1 121 443

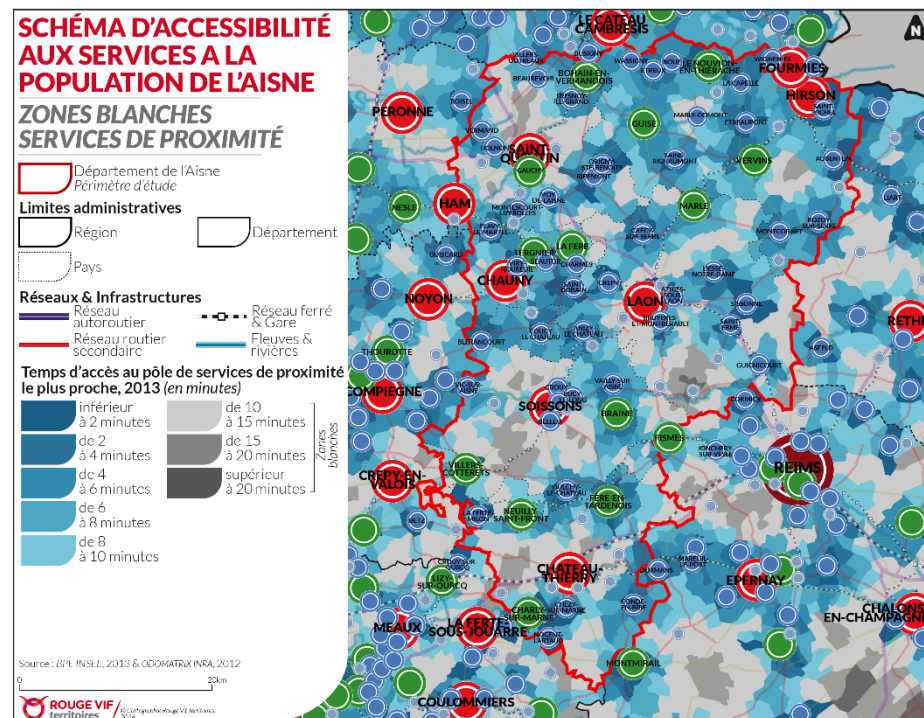
Part de la population résidant dans une commune avec	Aucun service	Moins de 3 services	Moins de 5 services	Moins de 8 services
THIERACHE	14.1%	30.4%	39.4%	44.7%
SAINTE-QUENTINOIS	6.8%	16.7%	21.4%	28.9%
CHAUNOIS	6.9%	23.1%	29.5%	34.2%
GRAND LAONNOIS	13.6%	29.1%	36.4%	44.5%
SOISSONNAIS	12.2%	26.0%	32.3%	38.4%
SUD AISNE	14.0%	31.3%	40.9%	45.6%
 AISNE	11.0%	25.2%	32.1%	38.5%
HAUTS-DE-FRANCE	3.9%	10.4%	14.6%	18.8%

Zones blanches de services - Proximité

- Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser un **trajet de 10 minutes en voiture pour accéder à un pôle de proximité**. Au-delà, il réside en zone blanche.
- Plus de **83 000 habitants, soit 15,5% de la population axonaise, résident dans une des 261 communes situées en zone blanche de proximité**. Cette part est nettement plus importante que la moyenne régionale (6,3%).
- La population vivant en zone blanche de proximité est majoritairement concentrée dans **les Pays du Grand Laonnois (20,3% des habitants) et du Soissonnais (20,7%)**. Elle se trouve plus particulièrement dans les couronnes des grands pôles (espaces dépendants) et dans les intervalles séparant ces différents pôles (intervalle Reims-Laon, grandes couronnes de Saint Quentin, Soissons jusqu'à Oulchy-le-Château et Château-Thierry).
- Les **espaces périurbains en croissance** sont encore **peu structurés** et peu de pôles s'y sont développés. Les résidents sont contraints à des déplacements importants pour l'accès aux services du quotidien avec un impact en termes de temps et de coût. A noter toutefois que les nouvelles populations s'installant dans ces espaces sont souvent conscientes des enjeux de mobilité et travaillent généralement dans un pôle où elles peuvent mutualiser leur déplacement domicile-travail et leur déplacement d'achat.

■ **A l'inverse, la Thiérache**, considérée comme un secteur rural et peu dense, dispose globalement d'un maillage en pôles de proximité permettant un niveau d'accessibilité satisfaisant à ces fonctions de services. **Moins de 3,1% de sa population se trouve en zone blanche pour ce niveau de pôle de services.**

- Selon les cas, les problématiques d'accessibilité sont liées au caractère périurbain ou rural des zones concernées.



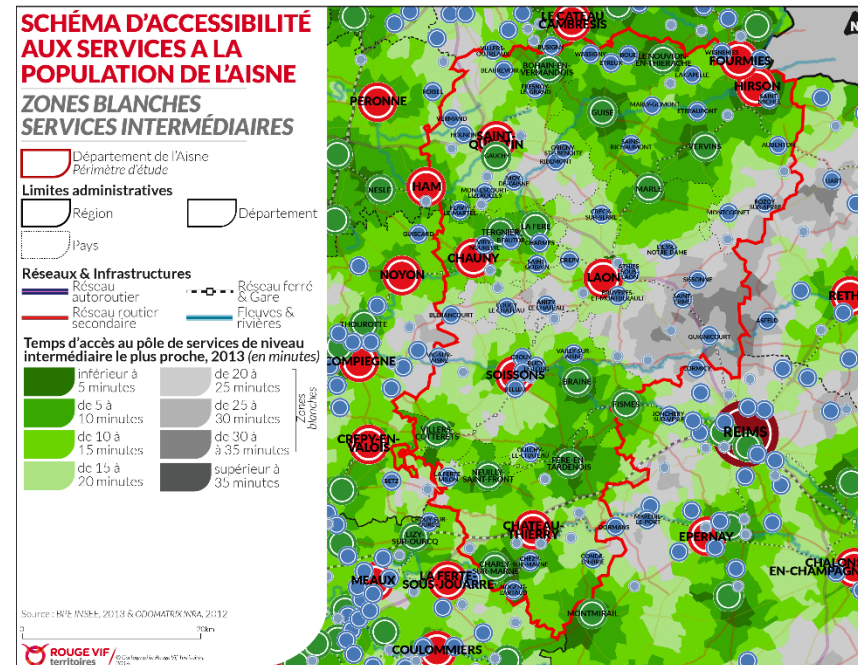
Communes en zones blanches Niveau Proximité	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
THIERACHE	15	2 338	3.1%
SAINT-QUENTINOIS	48	22 059	16.7%
CHAUNOIS	6	3 148	4.8%
GRAND LAONNOIS	74	20 246	21.8%
SOISSONNAIS	72	21 422	20.7%
SUD AISNE	46	14 453	19.8%
AISNE	261	83 666	15.5%
HAUTS-DE-FRANCE	813	378 018	6.3%

2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Zones blanches de services - Intermédiaire

- Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser **un trajet de 20 minutes en voiture pour accéder à un pôle de niveau intermédiaire**. Au-delà, il réside en zone blanche.
- Plus de **52 000 habitants, soit près de 10 % de la population axonaise** (contre 2,6% dans les Hauts-France), **résident dans une des 157 communes situées en zone blanche** par rapport aux pôles de niveau intermédiaire.
- La répartition territoriale des pôles intermédiaires ne permet pas une accessibilité équivalente en tout point du département puisque plus de 36,4% de la population du Grand Laonnois vit à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire contre seulement 2,6% de la population du Chaunois.
- Malgré les dynamiques démographiques observées dans le Grand Laonnois (+ 4,4% de variation démographique) et dans le Pays du Sud de l'Aisne (+ 6,1%), les intervalles entre Laon et les pôles centraux (Reims, Saint-Quentin, Compiègne et Soissons) restent éloignés des pôles intermédiaires ; cette situation se vérifie particulièrement sur la Champagne picarde, mais aussi dans la périphérie de Soissons (excepté à l'est) et dans le Nord Vermandois, qui ressortent comme des zones blanches de services intermédiaires. La relative proximité de pôles de centralité, dont la population des périphéries dépend en grande partie pour l'accès à l'emploi, n'incite pas au développement de pôles intermédiaires dans ces espaces d'intervalle.

- A l'inverse, les zones rurales et plus enclavées comme la Thiérache semblent plus propices à la structuration de pôles intermédiaires à forte dimension polarisante (Marle, Vervins, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache, etc.)



Communes en zones blanches Niveau Intermédiaire	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
THIERACHE	23	3 956	5.3%
SAINT-QUENTINOIS	17	7 526	5.7%
CHAUNOIS	7	1 487	2.3%
GRAND LAONNOIS	91	33 777	36.4%
SOISSONNAIS	16	5 543	5.4%
SUD AISNE	3	590	0.8%
AISNE	157	52 879	9.8%
HAUTS-DE-FRANCE	303	150 442	2.5%

2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Zones blanches de services - Centralité

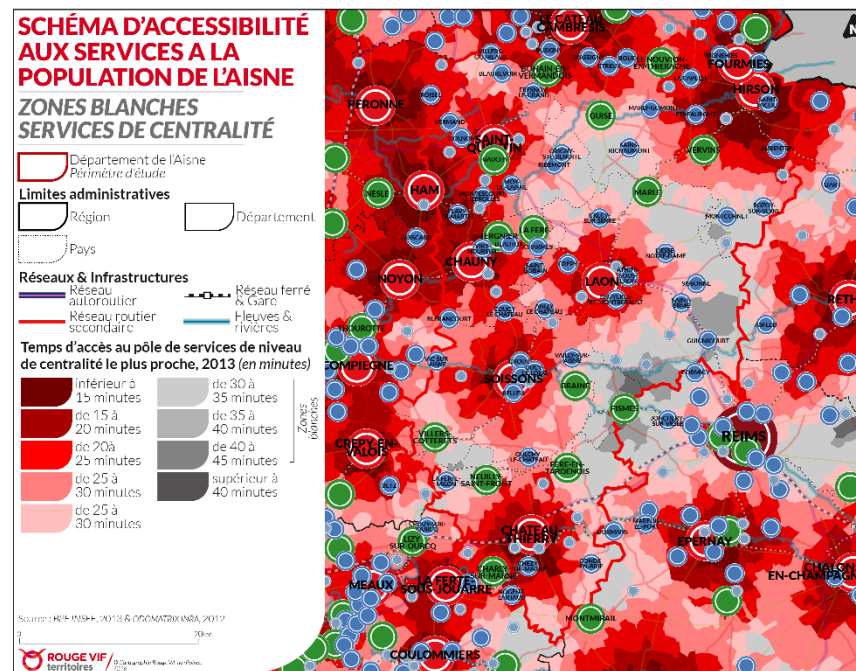
Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser **un trajet de 30 minutes en voiture pour accéder à un pôle de centralité**. Au-delà, il réside en zone blanche.

Moins de **30 000 habitants, soit 5,5% de la population axonaise, résident dans une des 131 communes situées en zone blanche par rapport aux pôles de centralité**. Cette proportion est toutefois supérieure à la moyenne régionale qui est de 3,8%.

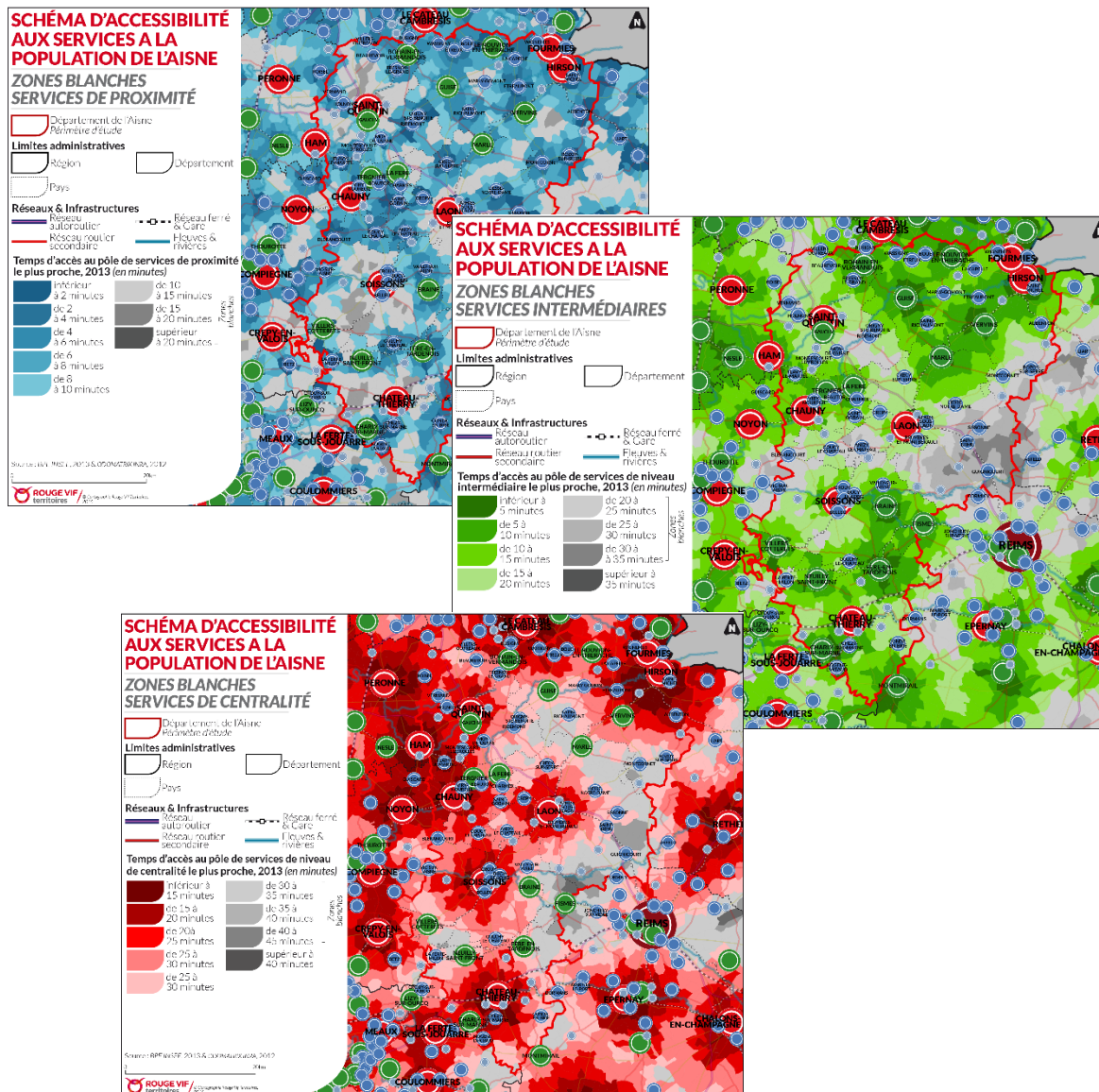
Les zones blanches se concentrent principalement à **l'est du Grand Laonnois** où la part de la population vivant à plus de 30 minutes d'un pôle de centralité atteint les 16% et en **Thiérache** autour de Marle (intervalles Saint-Quentin/Hirson et Laon/Hirson), 8% des habitants de Thiérache.

Plus globalement, la partie centrale de la Thiérache est concernée par des enjeux d'accessibilité aux services de centralité. La frange est du département s'étirant de Montcornet à Fère-en-Tardenois ressort également comme une zone à enjeux mais la proximité du pôle métropolitain de Reims permet de nuancer ce constat. En effet, la population peut mutualiser ses déplacements domicile-travail et ses déplacements d'achats ce qui limite l'éloignement au service de centralité. Toutefois, pour les personnes ne travaillant pas sur Reims, la problématique d'accès aux services de centralité peut s'avérer plus importante.

Plus localement, le secteur de Villers-Cotterêts-Neuilly-Saint-Front et la Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château constituent des secteurs de zones blanches de centralité.



Communes en zones blanches Niveau Centralité	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
THIERACHE	21	5 805	7.8%
SAINT-QUENTINOIS	4	878	0.7%
CHAUNOIS	0	0	0.0%
GRAND LAONNOIS	62	14 867	16.0%
SOISSONNAIS	25	4 567	4.4%
SUD AISNE	19	3 532	4.8%
 AISNE	131	29 649	5.5%
HAUTS-DE-FRANCE	432	227 960	3.8%



METHODOLOGIE

Sur la base de l'armature de services définie précédemment, il est nécessaire de s'intéresser au rayonnement des pôles au regard de leur aire de chalandise théorique considérée :

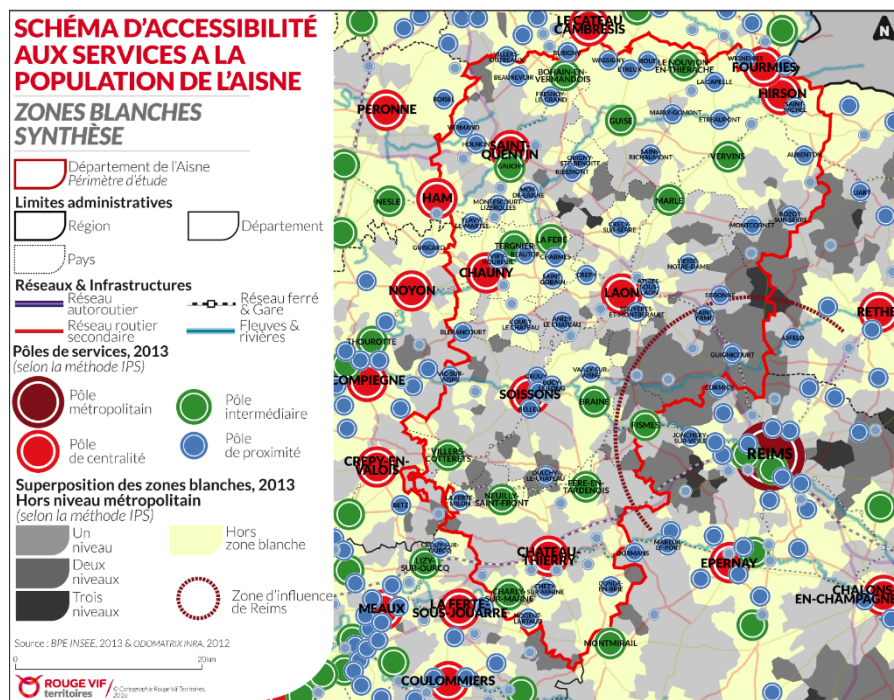
- 10 minutes pour les pôles de proximité
- 20 minutes pour les pôles intermédiaires
- 30 minutes pour les pôles de centralité
- 60 minutes pour les pôles métropolitains

En dehors de ces seuils acceptables pour l'accessibilité aux pôles, on considère que les territoires se trouvent **en zone blanche pour l'accessibilité physique**.

Pour ces secteurs, les leviers pour une accessibilité améliorée (transport collectif), numérique ou mobiles (services itinérants) seront prioritaires. Ces leviers relèvent d'un intérêt variable selon les services (thématique et gamme) et sont donc étudiés dans les parties thématiques du diagnostic.

Zones blanches de services / Synthèse

- La superposition de l'armature de services et zones blanches pour les niveaux proximité/intermédiaire/centralité permet d'identifier des secteurs où les enjeux d'accessibilité sont les plus prégnants et les territoires où l'organisation territoriale de l'offre de services relève de vrais enjeux d'aménagement du territoire. Cette carte (et celle superposant la typologie de dynamiques des pôles, page suivante) permet de qualifier les enjeux territoriaux :
- Malgré sa très forte ruralité, **la Thiérache** dispose d'une offre structurante, d'une forte autonomie et concentre la plus forte proportion de population vivant hors zone blanche (66,8%). Les secteurs à enjeux se concentrent au sud de Guise et à l'ouest de Marle ainsi que sur le secteur des Portes de Thiérache. Pour autant la déprise démographique et économique du secteur interroge sur la pérennité du bon accès aux services en Thiérache. De plus, les caractéristiques sociales et le potentiel de mobilité incitent à relativiser les tendances actuelles.
- Le secteur du **Chaunois** avec son ensemble continu de pôles (Chauny-Tergnier-La Fère) dispose d'un très bon maillage et d'une part limitée de population résidant en zone blanche. La bonne connexion au réseau TER offre également une accessibilité vers l'offre métropolitaine de Lille, Paris. Pour autant le secteur souffre fortement de la crise économique avec des pôles en perte de vitesse interrogeant sur les perspectives d'évolution de l'accessibilité.

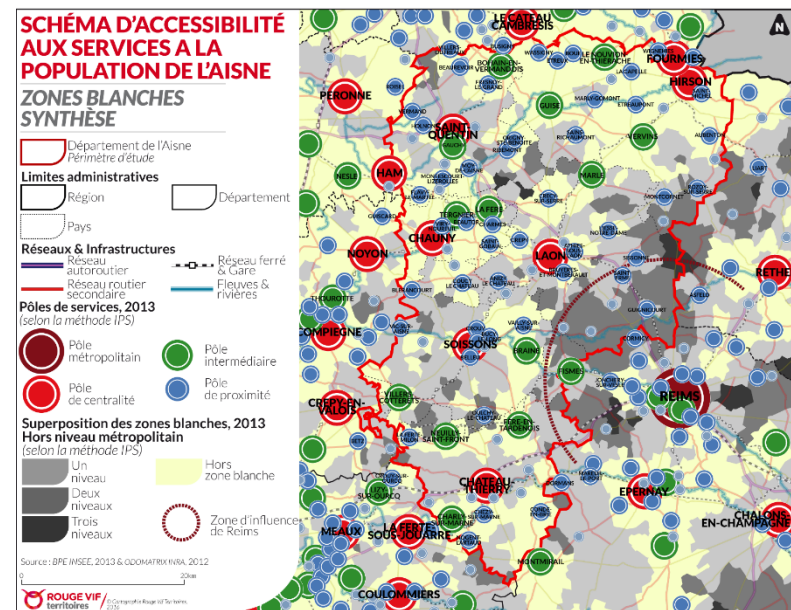


Population résidant dans des communes en zones blanches	Sans zone blanche	Un niveau	Deux niveaux	Trois niveaux
THIERACHE	64 276	8 277	1 911	0
SAINT-QUENTINOIS	104 570	24 215	2 869	170
CHAUNOIS	61 212	4 635	0	0
GRAND LAONNOIS	45 511	32 077	9 174	6 155
SOISSONNAIS	75 508	24 092	3 720	0
SUD AISNE	55 939	15 407	1 584	0
AISNE	407 016	108 703	19 258	6 325

Part de la population résidant dans des communes en zones blanches	Sans zone blanche	Un niveau	Deux niveaux	Trois niveaux
THIERACHE	86.3%	11.1%	2.6%	0.0%
SAINT-QUENTINOIS	79.3%	18.4%	2.2%	0.1%
CHAUNOIS	93.0%	7.0%	0.0%	0.0%
GRAND LAONNOIS	49.0%	34.5%	9.9%	6.6%
SOISSONNAIS	73.1%	23.3%	3.6%	0.0%
SUD AISNE	76.7%	21.1%	2.2%	0.0%
AISNE	75.2%	20.1%	3.6%	1.2%

Zones blanches de services / Synthèse

- Avec un pôle central rayonnant, première ville axonaise, le **Saint-Quentinois** dispose d'un maillage en services relativement correct et d'enjeux d'accessibilité limités (56,6% de population hors zones blanches tous niveaux confondus). Pour autant, la proche périphérie de Saint-Quentin, excepté au niveau de Gauchy, dispose d'une offre limitée avec des enjeux d'accessibilité aux services. Un cumul de zones blanches s'observe en revanche sur le secteur du Val de l'Oise. Au total, 16,2% des habitants du secteur cumulent deux niveaux de zones blanches. L'affaiblissement des pôles du Saint-Quentinois pose des enjeux prospectifs forts.
- Le **Soissonnais** dispose d'une offre de services concentrée sur Soissons avec deux pôles relais (Braine à l'est et Villers-Cotterêts à l'ouest). En dehors des aires d'influence de ces pôles, des enjeux d'accessibilité se posent à 47,4% des habitants résidant sur un ou plusieurs niveaux de zones blanches : ponctuellement en aval de Soissons (CC Pays Vallée de l'Aisne) et sur le secteur de la Vesle mais aussi de façon importante dans la CC du canton d'Oulchy-le-Château.
- Le **Grand Laonnois**, notamment les territoires ruraux dans sa frange est, cumule les enjeux d'accessibilité. Seulement 31,8% des habitants du territoire résident en dehors de toute zone blanche. A l'inverse, 40,9% résident sur un niveau de zone blanche, 18% sur deux niveaux (Champagne picarde et secteur d'Anizy) et 9% sur trois niveaux (concentrés autour de Guignicourt). Les franges rémoises constituent cependant une contradiction puisque la proximité de Reims permet de nuancer en partie le constat d'éloignement des services. Toutefois, la dépendance aux fonctions extérieures impliquant de forts besoins en mobilité, notamment des personnes les plus fragiles, nécessite d'être prise en compte.



Enfin, le **Sud Aisne** s'appuie également sur un bon maillage et des zones blanches relativement limitées dans l'espace. Pour autant, des secteurs souffrent d'un relatif déficit d'accessibilité autour de Château-Thierry et à l'est de Fère-en-Tardenois.

Part de la population résidant dans des communes en zones blanches	Sans zone blanche	Un niveau	Deux niveaux	Trois niveaux
THIERACHE	86.3%	11.1%	2.6%	0.0%
SAINT-QUENTINOIS	79.3%	18.4%	2.2%	0.1%
CHAUNOIS	93.0%	7.0%	0.0%	0.0%
GRAND LAONNOIS	49.0%	34.5%	9.9%	6.6%
SOISSONNAIS	73.1%	23.3%	3.6%	0.0%
SUD AISNE	76.7%	21.1%	2.2%	0.0%
AISNE	75.2%	20.1%	3.6%	1.2%

2. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Bassins de services

La superposition des bassins de services selon le niveau de pôles et les temps d'accès permet de définir une lecture des bassins de services de l'Aisne :

- Une frange ouest structurée autour de bassins de centralité (Saint-Quentin, Chauny-Tergnier, Laon, Soissons et Château-Thierry) et localement sous influences de centralités samarienne (Ham) ou isarienne (Noyon, Crépy-en-Valois ou Compiègne)

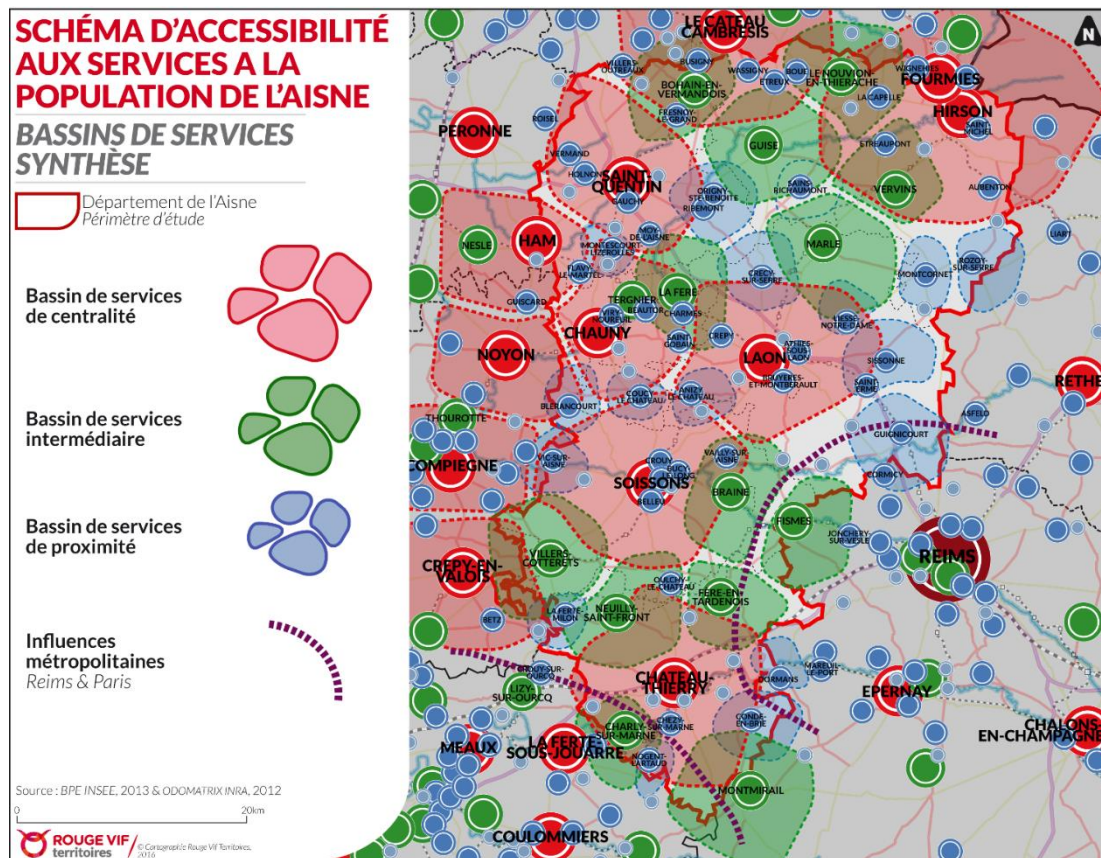
- Les franges nord de Thiérache structurées autour des pôles du Cateau-Cambrésis et du pôle Fourmies-Hirson)

- Des secteurs hors bassins de centralité organisés autour d'un maillage de pôles et bassins intermédiaires structurants (Guisse ou Marle en Thiérache, Braine ou Fismes dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle, Villers-Cotterêts ou Neuilly-Saint-Front dans le sud du département, etc.).

- Situation similaire pour les pôles de proximité autonomes de Champagne Picarde ou des Portes de Thiérache (Guignicourt, Sissonne, Montcornet), du Val de l'Oise (Ribemont ou Crécy-sur-Serre) ou du sud de l'Aisne (Fère-en-Tardenois)

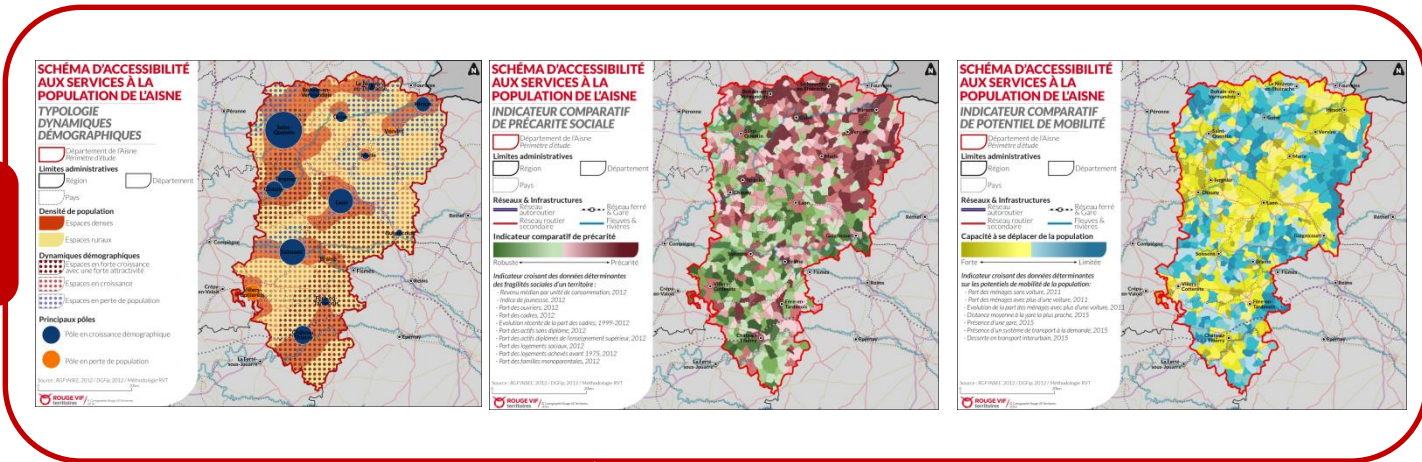
- De nombreux pôles de proximité avec des fonctions d'équilibre territorial à l'intervalle des influences de pôles supérieurs

- A cela s'ajoute le bassin de vie plus large de Reims, qui englobe une bonne partie de la frange orientale du territoire et qui structure une grande partie des déplacements flux d'emplois et d'achats.

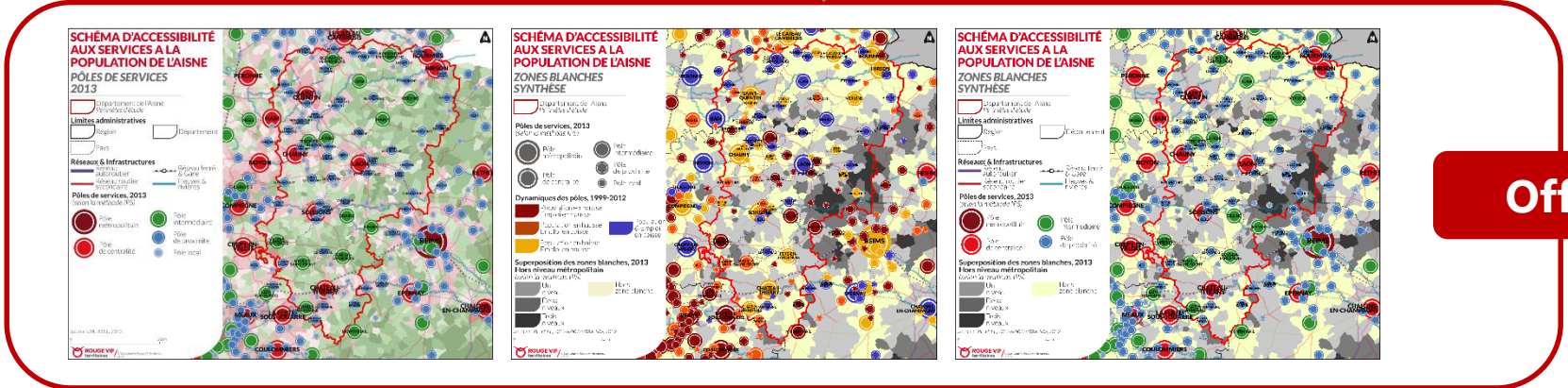


3 CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Demande



Quels enjeux territoriaux ?



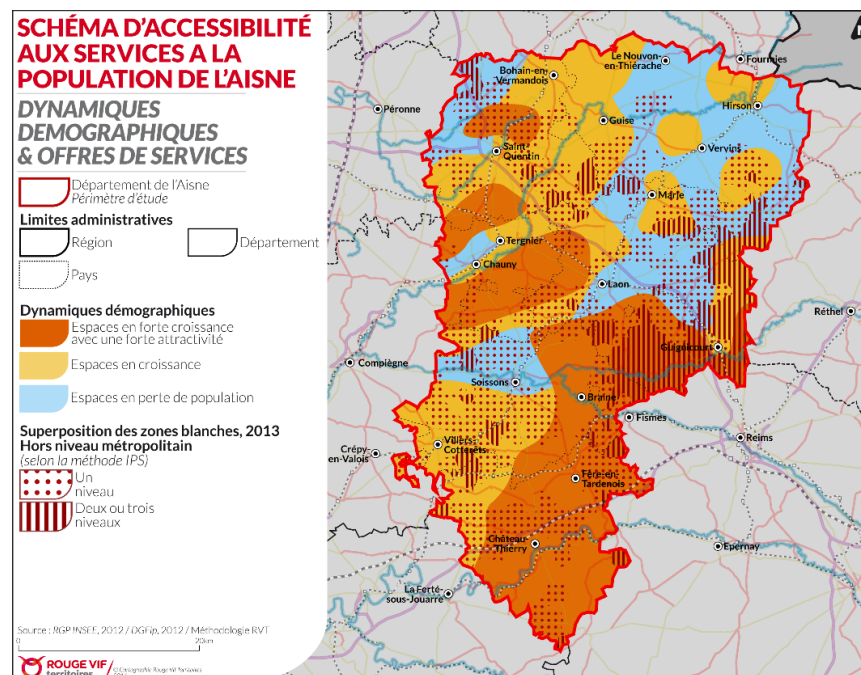
Offre

3. CROISEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Dynamiques démographiques & Accessibilité

La superposition des dynamiques démographiques et de l'organisation territoriale de l'offre de services fait apparaître **des secteurs où se combinent croissance démographique, armature de services peu structurée et éloignement aux fonctions de services :**

- ensemble des **couronnes périurbaines des grands pôles** (Saint-Quentin, Chauny-Tergnier, Laon, sud Soissons, Château-Thierry et Villers-Cotterêts)
- le secteur du **Val de l'Oise**
- des **secteurs ruraux du sud de l'Aisne et du Soissonnais**
- des **poches rurales de Thiérache**
- les franges sous influence rémoise** depuis la Champagne picarde jusqu'à Braine et Fère-en-Tardenois, en englobant les vallées de l'Aisne et la vallée de la Vesle. *Comme vu page 47, la proximité relative de Reims tend toutefois à nuancer le constat.*



- Des enjeux émergent sur ces espaces en termes :
 - d'organisation d'une armature urbaine structurée et renforcée notamment dans les secteurs peu pourvus
 - de développement/maintien d'une offre de proximité sur des secteurs en croissance peu dotés
 - d'organisation des mobilités en cohérence avec les logiques de fonctionnement du territoire

3. CROISEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

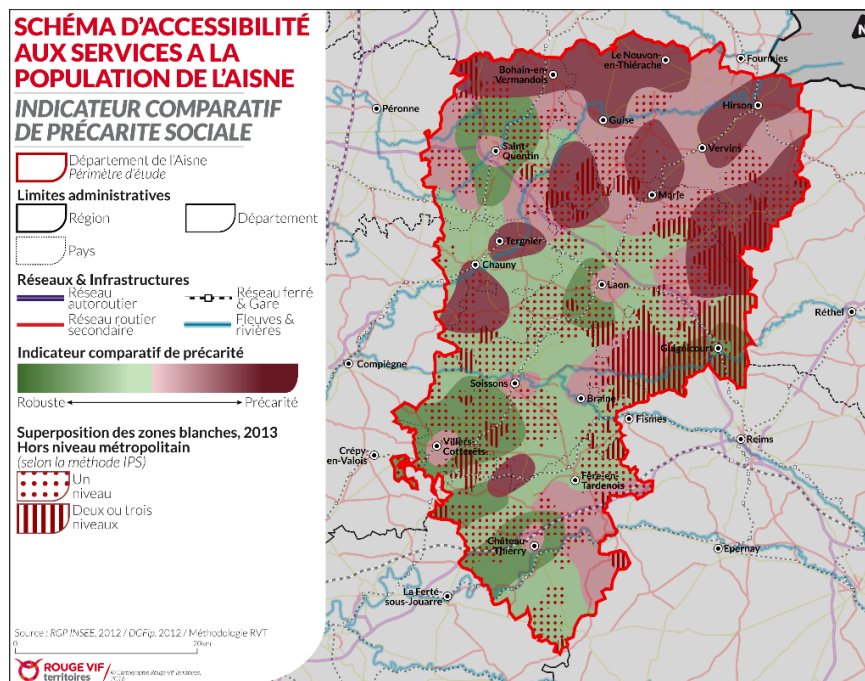
Fragilités sociales & Accessibilité

La superposition des potentiels de précarité sociale et de l'organisation territoriale des services fait apparaître des enjeux territoriaux forts sur sept secteurs :

- Le nord de la Champagne Picarde et les Portes de Thiérache
- La haute vallée de l'Aisne entre Vailly et Guignicourt
- L'intervalle Guise-Marle et le val de l'Oise
- Le sud de Chauny et le Val de l'Ailette
- L'extrême nord de la CC du Pays du Vermandois
- L'intervalle entre Fère-en-Tardenois et Condé-en-Brie
- L'intervalle entre Villers-Cotterêts et Oulchy-le-Château

Pour ces secteurs, l'organisation de formes de services innovantes paraît indispensable : numérique, services itinérants, etc.

De même, le renforcement des pôles sur ces secteurs permettra de développer des offres de mobilité plus performantes sur une armature urbaine solidifiée



3. CROISEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

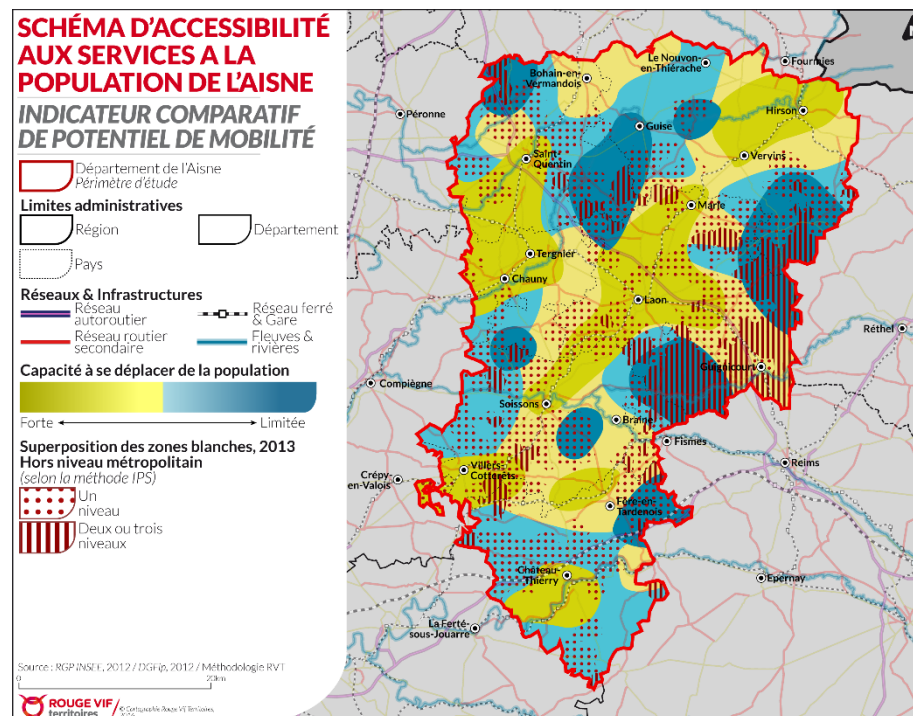
Enjeux de mobilité & Accessibilité

La superposition des potentiels de mobilité et de l'organisation territoriale des services fait apparaître des enjeux territoriaux forts sur six secteurs :

- Le **secteur du Chemin des Dames**
- Le **nord de la Champagne Picarde et les Portes de Thiérache**
- La **CC du Val de l'Oise au sud de Saint-Quentin**
- Le **quart nord-ouest du Vermandois axonais**
- Le **secteur du Val de l'Ailette**
- Les **franges sud du Tardenois**

Pour ces secteurs, l'organisation de formes de services innovantes paraît indispensable : numérique, services itinérants, etc.

De même, le renforcement des pôles sur ces secteurs permettra de développer des offres de mobilité plus performantes sur une armature urbaine solidifiée



PAYS DE LA THIERACHE



Demande de services

Densité : 44,9 hab/km² (Aisne : 73,5 hab/km²)

Évolution de la population : - 0,22% (Aisne : 0,09%)

Indice de jeunesse : 1,02 (Aisne : 1,11)

Revenu moyen : 15022€ (Aisne : 16854€)

Pôles et accès aux services

1 pôle de centralité : Hirson – 7,8% de la population en zone blanche

3 pôles intermédiaires : Vervins, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache – 5,3% de la population en zone blanche

10 pôles de proximité : 3,1% de la population en zone blanche

Part de la population dans une commune sans service : 14,1% (Aisne : 11%)

Population sans véhicule : 18,5% (Aisne : 17,7%)

MSAP : 3

Maisons de santé : 4 labellisées - 1 en projet - 1 non-labellisée

- ✓ Un **territoire fortement rural** et peu dense mais un **maillage** de pôles de services relativement **dense et structuré avec des pôles intermédiaires polarisants**.
- ✓ Le cumul de très forts enjeux en termes de demande de services, en raison du **vieillesse** et de la **fragilité sociale** de sa population (dépendance plus importante aux revenus sociaux et de retraite notamment) qui induisent des problématiques de mobilité des personnes et des lacunes dans la connaissance et l'accès au droit.
- ✓ **Peu de zones blanches**, excepté à l'ouest et dans le sud, à proximité du Pays Laonnois, notamment pour les services de centralité.
- ✓ **Une accessibilité aux services limitée**, notamment la **santé**, les **services d'accès à l'emploi, l'éducation secondaire et supérieure ou l'accueil de la petite enfance**
- ✓ Enjeux prospectifs :
 - ✓ Un **déclin démographique de plusieurs pôles** de services du territoire (surtout Marle et Guise) et un risque de **désertification** des services en zones rurales.
 - ✓ Des **politiques volontaristes** qui agissent depuis longtemps sur le territoire (mutualisation, services itinérants, TAD) pour garantir l'accès aux services

3. CROISEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Croisement de l'offre et de la demande Synthèse par Pays

PAYS SAINT-QUENTINOIS



Demande de services

Saint-Quentin : plus grande ville de l'Aisne

Densité : 123,1 hab/km² (Aisne : 73,5 hab/km²)

Évolution de la population : - 0,17% (Aisne : 0,09%)

Indice de jeunesse : 1,11 (Aisne : 1,11)

Revenu moyen : 16321€ (Aisne : 16854€)

Pôles et accès aux services

1 pôle de centralité : Saint-Quentin – 0,7% de la population en zone blanche

1 pôle intermédiaire : Bohain-en-Vermandois – 5,7% de la population en zone blanche

9 pôles de proximité : 16,7% de la population en zone blanche

Part de la population dans une commune sans service : 6,8% (Aisne : 11%)

Population sans véhicule : 21,7% (Aisne : 17,7%)

MSAP : 2

Maisons de santé : 2 labellisées - 1 en projet

✓ **Le pays Saint-Quentinois est le plus urbain du département. Le maillage de services est polarisé autour de Saint-Quentin :**

✓ **Saint-Quentin** joue un **rôle structurant** pour le Pays et même l'ensemble du département et les territoires extérieurs en matière de services (nœud de transport, pôle de centralité, services supérieurs).

✓ Des **pôles plus éparés dans le Vermandois et le Val de l'Oise**

✓ Saint-Quentin, qui offre de nombreuses aménités à une échelle de proximité compte un **taux élevé de personnes âgées et faiblement motorisées**. La ville compte également une **forte part de population à très bas revenus et de forts écarts de revenus**. Ces populations représentent des besoins en services (santé, insertion, services publics etc.) et une approche spécifiques (accès au droit)

✓ **Une très bonne couverture en services à Saint Quentin** mais de nombreuses **zones blanches dans les couronnes périurbaines** qui gagnent de la population et les **franges périphériques** du Pays.

✓ Enjeux prospectifs : Une périurbanisation croissante de la ville de Saint-Quentin qui pourrait nécessiter une **reconfiguration du maillage des services** sur le territoire.

PAYS CHAUNOIS



Demande de services

Densité : 113,9 hab/km² (Aisne :

73,5 hab/km²)

Évolution de la population :

0,01% (Aisne : 0,09%)

Indice de jeunesse : 1,10 (Aisne :

1,11)

Revenu moyen : 16214€ (Aisne :

16854€)

Pôles et accès aux services

1 pôle de centralité : Chauny – 0% de la population en zone blanche

2 pôles intermédiaires : Tergnier, La Fère – 2,3% de la population en zone blanche

6 pôles de proximité : 4,8% de la population en zone blanche

Part de la population dans une commune sans service : 6,9% (Aisne : 11%)

Population sans véhicule : 18,1% (Aisne : 17,7%)

MSAP : 0

Maisons de santé : 2 en projet

✓ Le Pays Chaunois est le plus petit Pays du département en population et en superficie. Ce Pays, situé au cœur du triangle urbain Saint-Quentin-Laon-Soissons, est assez **urbain et maillé en pôles de services** :

✓ **Proximité des grands pôles du triangle urbain par la route**

✓ **Maillage supérieur et intermédiaire** au nord-ouest : Chauny, Tergnier, La Fère

✓ **Maillage de proximité plus distendu au Sud**

✓ Le Pays Chaunois connaît l'un des plus **forts vieillissements** du département et sa population a été **fragilisée** par la crise économique.

✓ **L'accessibilité aux services est globalement bonne** sur le territoire avec peu de population en zone blanche. Cependant, l'ex-**CC du Val de l'Ailette** est marquée par un certain éloignement aux fonctions de services centraux et intermédiaires et par des difficultés de mobilité.

✓ Enjeux prospectifs :

✓ L'ex-**CC du Val de l'Ailette** connaît la plus forte croissance démographique du Pays. Une reconfiguration du maillage pourrait donc être nécessaire.

✓ Le vieillissement pose la question de l'autonomie et de l'accès à la santé.

PAYS GRAND LAONNOIS



Demande de services

Densité : 57,9 hab/km² (Aisne : 73,5 hab/km²)

Évolution de la population : 0,36% (Aisne : 0,09%)

Indice de jeunesse : 1,19 (Aisne : 1,11)

Revenu moyen : 17289€ (Aisne : 16854€)

Pôles et accès aux services

1 pôle de centralité : Laon – 16% de la population en zone blanche

1 pôles intermédiaire : Marle – 36,4% de la population en zone blanche

9 pôles de proximité : 21,8% de la population en zone blanche

Part de la population dans une commune sans service : 13,6% (Aisne : 11%)

Population sans véhicule : 15,6% (Aisne : 17,7%)

MSAP : 3

Maisons de santé : 1 labellisée - 3 en projet

- ✓ Le Grand Laonnais est **le plus grand Pays** du territoire en superficie et connaît une **situation contrastée** entre l'est rural et l'ouest urbain, sous l'influence de Laon. Il s'appuie sur
 - ✓ **un seul pôle de service structurant : Laon**
 - ✓ **un maillage de proximité à l'est**
- ✓ A l'ouest du territoire, la densité est forte mais la démographie déclinante. Au contraire, l'est du territoire bénéficie d'une **croissance démographique** liée à l'**influence extérieure de Reims et est responsable de la vitalité de l'indice de jeunesse, le plus haut du département.**
- ✓ A l'exception de la zone d'influence de Laon, le Pays compte une **majorité de population en zone blanche**, notamment dans sa **partie est. Cependant, la proximité de Reims permet à une grande partie de la population d'accéder à une offre de services élargie, y compris lors de déplacements domicile-travail.**
- ✓ Enjeux prospectifs :
 - ✓ L'amplification des **décalages entre le maillage et la demande de services**
 - ✓ **Le risque d'évasion des services liée à la concurrence rémoise et le défi d'endiguer une dynamique de cité-dortoir à l'est**

PAYS SOISSONNAIS



Demande de services

Densité : 82,3 hab/km² (Aisne : 73,5 hab/km²)

Évolution de la population : 0,21% (Aisne : 0,09%)

Indice de jeunesse : 1,10 (Aisne : 1,11)

Revenu moyen : 17641€ (Aisne : 16854€)

Pôles et accès aux services

1 pôle de centralité : Soissons – 4,4% de la population en zone blanche

2 pôles intermédiaires : Villers-Cotterêts, Braine – 5,4% de la population en zone blanche

7 pôles de proximité : 20,7% de la population en zone blanche

Part de la population dans une commune sans service : 12,2% (Aisne : 11%)

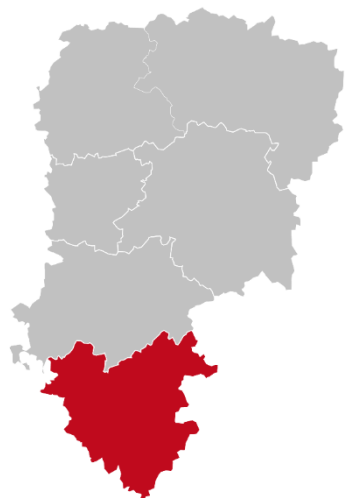
Population sans véhicule : 16% (Aisne : 17,7%)

MSAP : 2

Maisons de santé : 4 en projet

- ✓ Le Pays Soissonnais est un Pays **contrasté** avec un cœur rural peu maillé et des pôles urbanisés structurants :
 - ✓ une ville-centre soutenue par des pôles locaux : Soissons et des pôles intermédiaires démographiquement dynamiques : Villers-Cotterêts et Braine
 - ✓ Des espaces interstitiels et ruraux très peu maillés en pôles de services
- ✓ La population du Soissonnais est relativement plus aisée et mobile que dans le reste du département.
- ✓ Le Soissonnais compte une importante population en zone blanche, notamment dans les espaces périurbains (pour les services intermédiaires) et son espace rural central où seul le pôle d'Oulchy-le-Château fournit un relai de proximité. Dans le sud et l'est du territoire, qui s'inscrit dans plusieurs zones d'influence, l'accès aux services de proximité est problématique.
- ✓ Enjeux prospectifs :
 - ✓ La périurbanisation de la ville de Soissons qui pourrait nécessiter une reconfiguration du maillage
 - ✓ Des actions de mutualisation sont déjà en cours pour répondre aux besoins de services mais certaines rencontrent des difficultés de mobilisation des opérateurs de services.

PAYS SUD AISNE



Demande de services

Densité : 60,7 hab/km² (Aisne : 73,5 hab/km²)

Évolution de la population : 0,49% (Aisne : 0,09%)

Indice de jeunesse : 1,15 (Aisne : 1,11)

Revenu moyen : 18650€ (Aisne : 16854€)

Pôles et accès aux services

1 pôle de centralité : Château-Thierry – 4,8% de la population en zone blanche

3 pôles intermédiaires : Neuilly-Saint-Front, Charly-sur-Marne, Fère en Tardenois – 0,8% de la population en zone blanche

4 pôles de proximité : 19,8% de la population en zone blanche

Part de la population dans une commune sans service : 14% (Aisne : 11%)

Population sans véhicule : 13,8% (Aisne : 17,7%)

MSAP : 1

Maisons de santé : 3 labellisées - 1 en projet

- ✓ Le Pays, majoritairement rural, connaît un maillage différencié selon le niveau de service et les zones du territoire
 - ✓ Il bénéficie d'un assez bon maillage de services de centralité et intermédiaire à l'ouest avec les pôles de Château-Thierry, Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois et Charly-sur-Marne.
 - ✓ Il s'appuie également sur l'influence de pôles structurants extérieurs au territoire, au Sud et à l'Est.
 - ✓ Il connaît un maillage de proximité plus faible notamment dans le quart nord-est du Pays et les espaces interstitiels ruraux.
- ✓ Le Pays du Sud Aisne apparaît comme le plus solide du département socioéconomiquement : plus forte croissance démographique (influences rémoises et franciliennes), plus forte part de cadres, plus forts revenus, plus forte motorisation.
- ✓ Les infrastructures de transport, notamment ferroviaires, sont cependant limitées, ce qui peut pénaliser la population pour l'accès aux pôles de centralité (Château-Thierry, Reims, Paris etc.)
- ✓ A noter que la population du Pays est assez contrastée puisqu'il compte à la fois le plus fort vieillissement et l'un des plus forts indice de jeunesse
- ✓ Enjeux prospectifs :
 - ✓ Le développement de nouveaux besoins liés au vieillissement, à la croissance démographique et à la large part des jeunes

4 ANALYSE THEMATIQUE DE L' OFFRE DE SERVICES

4 a

ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services publics

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Introduction

Les services publics



« + DE SERVICES AU PUBLIC »



Le Conseil Economique Social et Environnemental dans un rapport de 2006, définit le service public comme une activité d'intérêt général «qui présente des caractéristiques telles, au regard des nécessités de l'organisation sociale et des besoins des usagers, qu'elle ne peut être assurée par le seul jeu du marché et qui appelle une prise en charge quasi exclusive » par la puissance publique. S'il n'existe pas de liste exhaustive des services publics, ceux-ci relèvent néanmoins des activités d'intérêt général prises en charge par une personne publique ou par une personne privée mais sous le contrôle d'une personne publique.

Plusieurs secteurs peuvent être distingués :

- Les services administratifs qui relèvent de l'exercice des structures publiques, eux-mêmes différenciés :
 - Les services régaliens (Défense, Justice, ...)
 - Les services dédiés à la protection sociale et sanitaire,
- Les services à caractère industriel et commercial qui relèvent du secteur marchand.

Une distinction peut également être opérée selon les porteurs : opérateurs nationaux, services de l'Etat, structures locales, ...

La définition des services publics se développe de plus en plus à mesure que se modifie la vision qu'entretiennent les usagers des services publics qui « tendent désormais à privilégier la qualité du service et son accessibilité plutôt que la nature de l'entité qui les délivre » (ETD, 2012). Au regard de cette évolution concomitante à la transformation des besoins, le Schéma départemental d'accessibilité des services doit ainsi prendre en compte les spécificités propres au territoire concerné.

La démarche « + DE SERVICES AU PUBLIC »

Lancé en 2010, l'accord « +de services au public » fonde le partenariat entre l'Etat et les neufs grands opérateurs nationaux de services (La Poste, EDF, la SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la MSA et l'Assurance Retraite) et deux partenaires experts, la Caisse des dépôts et l'union nationale des points d'information et de médiation multiservices (PIMMS). La démarche a eu pour ambition de démultiplier l'offre de services accessibles en milieu rural dans des lieux d'accueil uniques. A ce titre, des contrats départementaux ont été signés dans 22 départements pilotes afin de concrétiser l'ouverture de 60 nouveaux lieux d'accueil sur le territoire national (RSP ou PIMMS) et une amélioration de l'offre pour 300 autres sites. L'accord portait également sur une valorisation des usages du numérique au service des usagers.

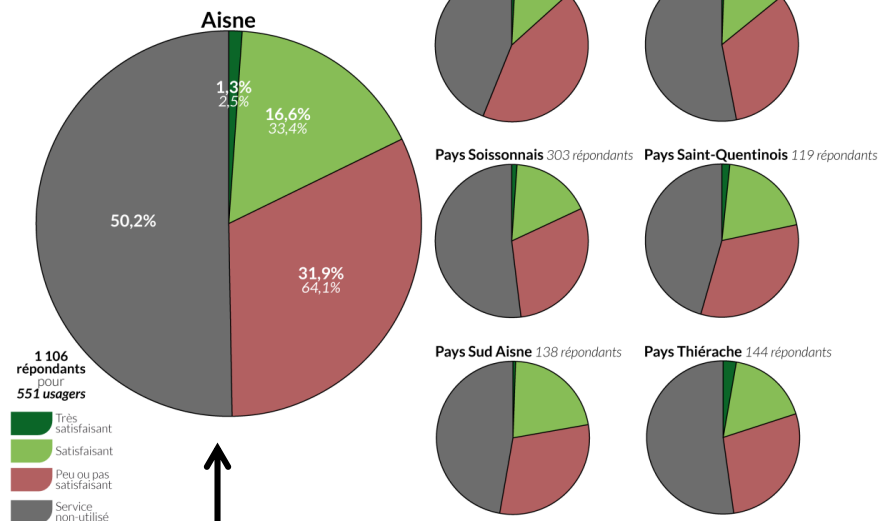
Achevée en 2014, l'expérimentation est aujourd'hui prolongée par une volonté de l'Etat de déployer des Maisons de Services au Public (ex-RSP) sur l'ensemble du territoire. A horizon 2017, la mise en place de 1000 MSAP est ainsi prévue, pour lesquelles les grands opérateurs seront associés. En ce sens, une réflexion est actuellement portée pour une éventuelle transformation de guichets La Poste en MSAP.

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Perception de l'offre – Services d'accompagnement à l'emploi

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES PUBLICS
Services d'accompagnement à l'emploi



1 106
répondants
pour
551 usagers

Très satisfaisant
Satisfaisant
Peu ou pas satisfaisant
Service non-utilisé

LECTURE

31,9% = « les répondants »
64,1% « les usagers répondants »

▪ 54,7% des élus axonais répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre de services d'accompagnement à l'emploi.

▪ Les élus du Sud de l'Aisne (85,7%) et du Chaunois (71,4%) se présentent comme les élus les moins satisfaits.

▪ A l'inverse, ceux du Saint-Quentinois (66%) et du Soissonnais (50%) se présentent comme les plus satisfaits de l'offre.

▪ 64,1% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits par l'offre de services d'accompagnement à l'emploi.

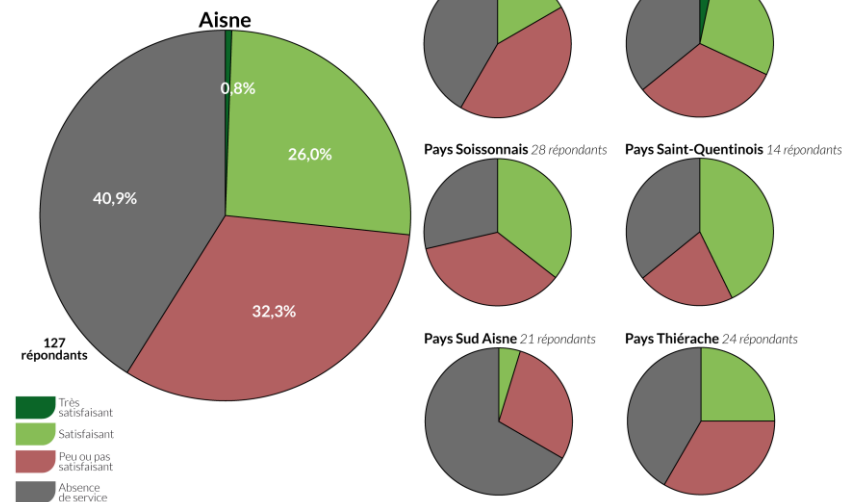
▪ La proportion des usagers répondants peu ou pas satisfaits s'élève à :
▪ 75,9% dans le Chaunois
▪ 69,4% dans le Laonnais

▪ Les proportions les plus importantes d'utilisateurs satisfaits se trouvent dans le Sud de l'Aisne (41%), le Saint-Quentinois (37%) ou la Thiérache (36%).

METHODOLOGIE Les résultats de l'enquête concernent les usagers qui ont exprimé un avis sur les questions posées (« les usagers répondants »). Pour désigner l'ensemble des personnes qui ont participé à l'enquête, on parlera des « répondants ».

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES PUBLICS
Services d'accompagnement à l'emploi



127
répondants

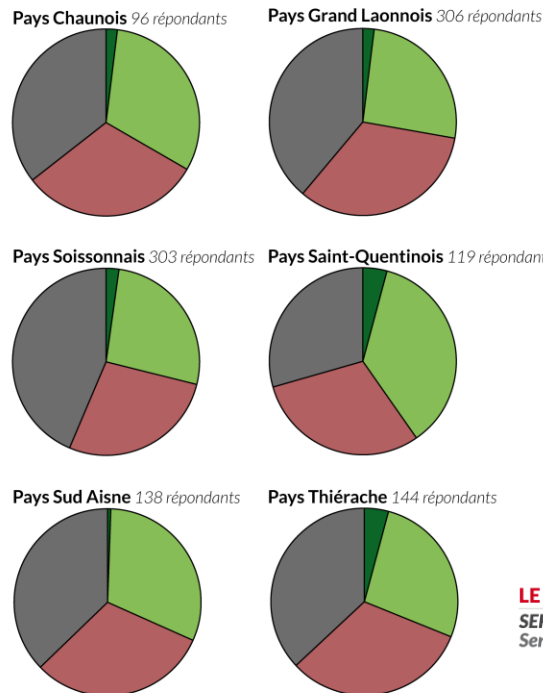
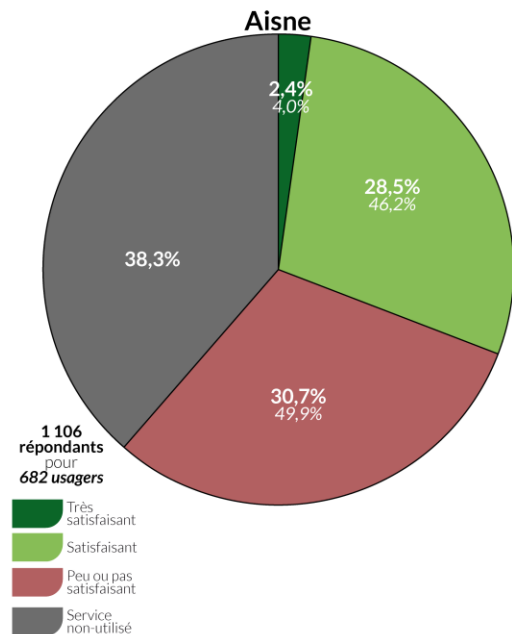
Très satisfaisant
Satisfaisant
Peu ou pas satisfaisant
Absence de service

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Perception de l'offre – Services de prestations sociales

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES PUBLICS
Services de prestations sociales



Concernant l'offre de services de prestations sociales, les avis sont partagés puisque **49,9% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits. La part d'usagers répondants qui se déclarent satisfaits est quant à elle légèrement inférieure (46,2%).**

La proportion des usagers répondants peu ou pas satisfaits s'élève à 54,5% dans le Laonnais.

Les proportions les plus importantes d'usagers satisfaits se trouvent dans le Saint-Quentinois (51,2%), le Sud de l'Aisne (49,4%) et le Chaunois (48,4%).

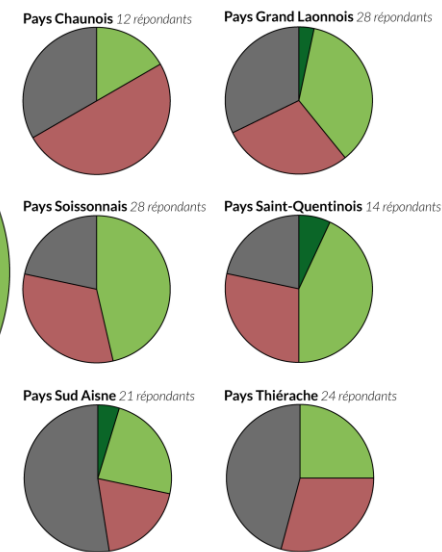
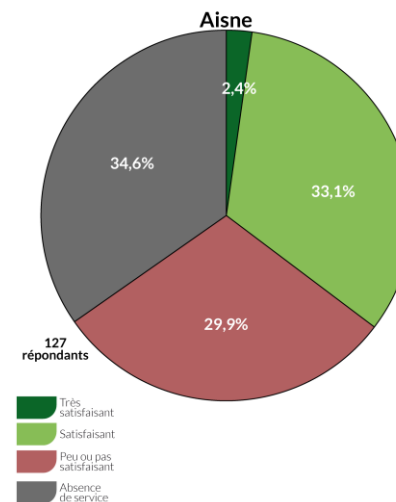
45,8% des élus axonais répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre de services de prestations sociales. Par ailleurs, près de la moitié des élus répondants se déclarent satisfaits (50,6%).

Les élus du Chaunois (75%) et de la Thiérache (53,8%) se présentent comme les élus les moins satisfaits.

A l'inverse, ceux du Soissonnais (59,1%) et du Saint-Quentinois (54,5%) se présentent comme les plus satisfaits de l'offre.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES PUBLICS
Services de prestations sociales

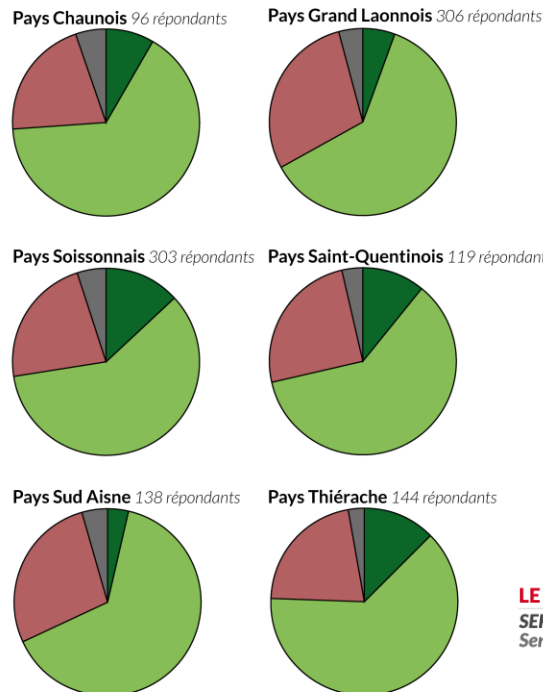
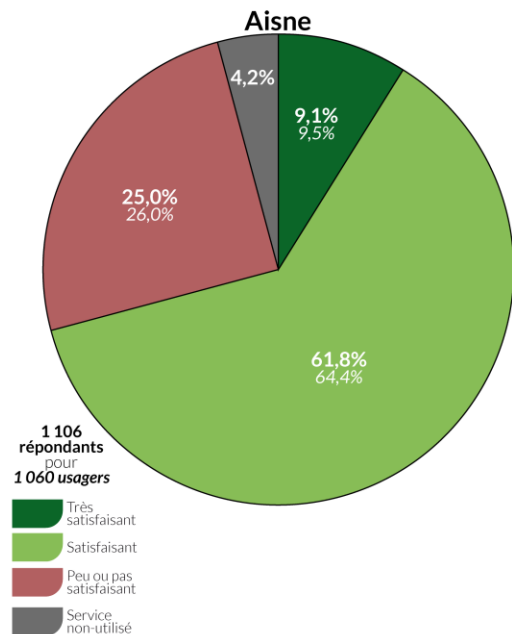


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Perception de l'offre – Services administratifs

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES PUBLICS Services administratifs



▪ **67,5% des élus axonais répondants se disent satisfaits de l'offre de services administratifs.**

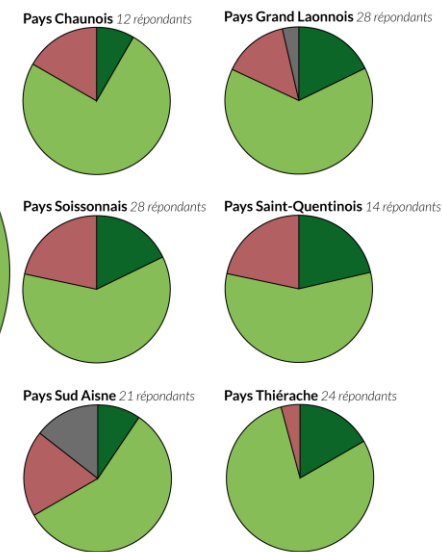
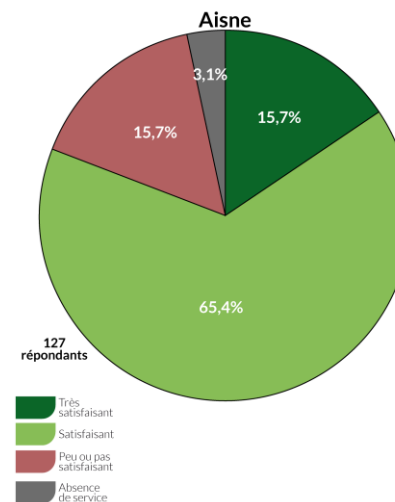
- Les élus répondants de la Thiérache (79,2%) et du Chaunois (75%) se présentent comme les plus satisfaits de l'offre.
- A l'inverse, ceux du Sud de l'Aisne (22,2%), du Soissonnais et du Saint-Quentinois (21,4%) se présentent comme les élus les moins satisfaits.

▪ **64,4% des usagers répondants se disent satisfaits par l'offre de services administratifs.**

- Les proportions les plus importantes d'usagers répondants satisfaits se trouvent dans le Chaunois (69,2%) et dans le Sud de l'Aisne (67,4%). Paradoxalement, c'est aussi dans le Sud de l'Aisne que la part des usagers peu ou pas satisfaits des services administratifs figure parmi les plus élevées du département (28,8%).
- La proportion des usagers répondants peu ou pas satisfaits s'élève à 30,3% dans le Laonnois.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES PUBLICS Services administratifs

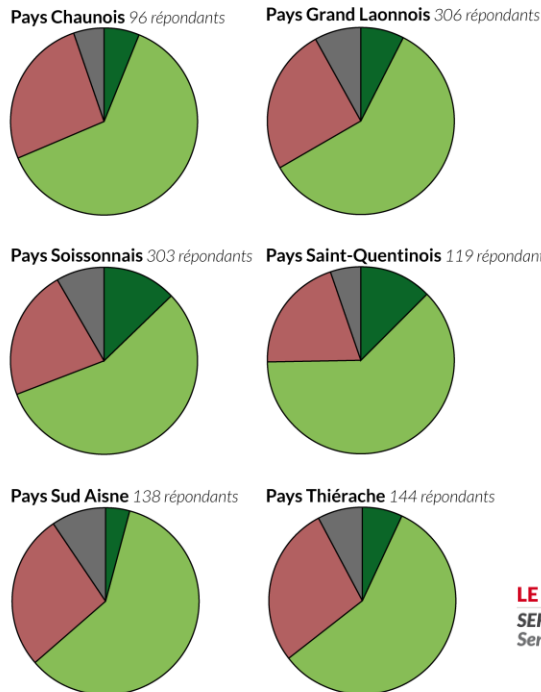
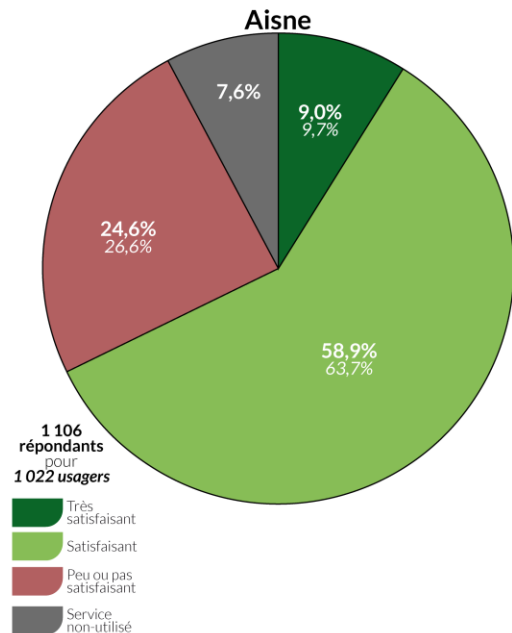


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Perception de l'offre – Services d'urgence et de sécurité

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES PUBLICS
Services de sécurité



▪ **60,2% des élus axonais répondants se disent satisfaits de l'offre de services d'urgence et de sécurité.**

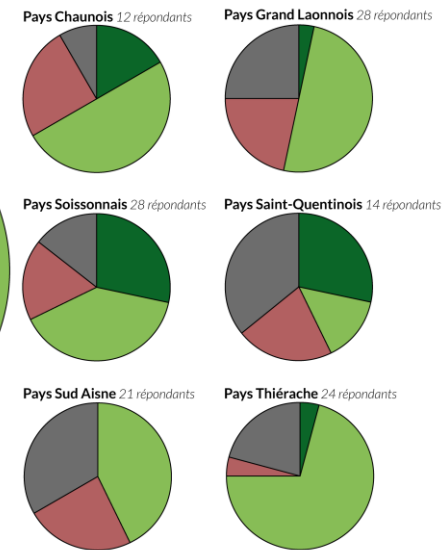
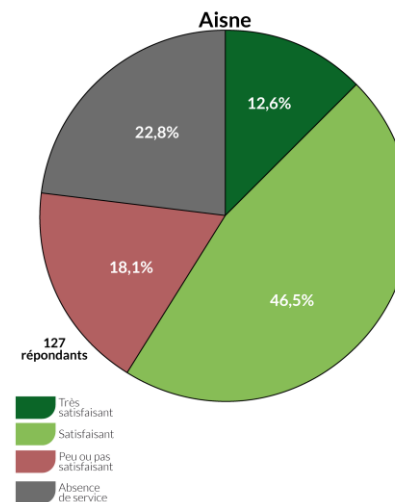
- Les élus de la Thiérache (89,5%) et du Laonnois (66,7%) se présentent comme les plus satisfaits de l'offre.
- A l'inverse, ceux du Sud de l'Aisne (35,7%) et du Saint-Quentinois (33,3%) se présentent comme les élus les moins satisfaits.

▪ **63,7% des usagers répondants se disent satisfaits par l'offre de services d'urgence et de sécurité.**

- Les proportions les plus importantes d'usagers satisfaits se trouvent dans le Chaunois (65,9%), le Sud de l'Aisne (65,6%) et le Saint-Quentinois (65,5%)
- La proportion des usagers répondants peu ou pas satisfaits s'élève à :
 - 30,1% en Thiérache
 - 29,6% dans le Sud de l'Aisne

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES PUBLICS
Services de sécurité



PRÉSENTATION DE LA MSA



L'essentiel & plus encore

La Mutuelle Sociale Agricole (MSA) gère de façon globale la **protection sociale des salariés et non salariés agricoles** ainsi que leurs ayants droit et les retraités. Elle prend donc en charge :

- la **collecte et le contrôle des cotisations sociales** dues par les employeurs
- le **versement des prestations** pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement
- la **médecine du travail** et la prévention des risques professionnels
- une **politique d'action sanitaire et sociale** adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux

▪ La MSA dispose de **5 agences propres** ouvertes 4 jours par semaine en accueil et sur rendez-vous.. Les sites reçoivent **21 000 personnes par an**, dont 3 000 sur prise de rendez-vous.

▪ Le maillage MSA garanti une bonne accessibilité aux territoires axonais avec seulement 15% des Axonais (84 000 habitants) à plus de 30 minutes d'une des cinq agences. L'absence d'agence à Chauny et Tergnier explique la concentration des Axonais résidant à plus de trente minutes d'une agence sur le Chaunois qui dispose d'une faible tradition agricole.

▪ A noter que certains espaces marqués de l'activité agricole restent relativement éloignés des services de la MSA : nord Thiérache, nord Vermandois, la Champagne picarde ou l'ex CC du Tardenois

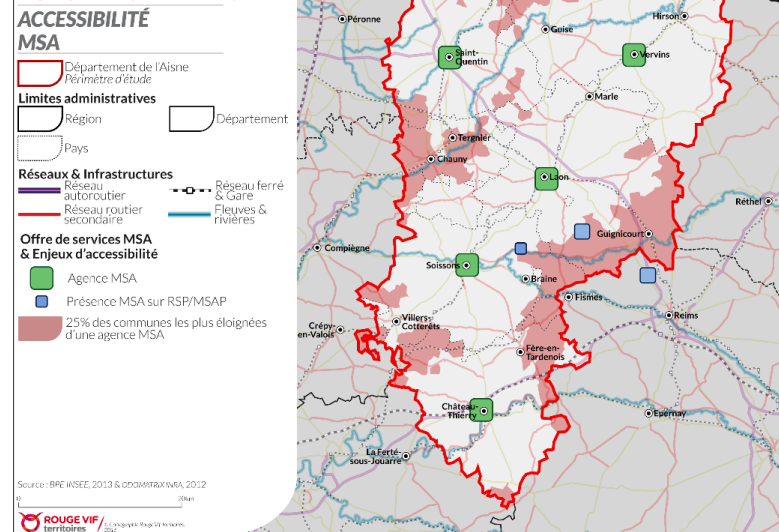
▪ En réponse à ces enjeux d'accessibilité et dans une volonté de rester au plus près de ses adhérents, la MSA conforte son maillage par des permanences ponctuelles dans **des centres sociaux ruraux**. Cette présence locale permet une réflexion continue sur l'amélioration du service.

▪ La MSA développe également sa présence via **des points d'accueil numériques** (visio-guichets), **une plateforme téléphonique régionale** et des **démarches dématérialisées**. Ces nouvelles formes de présence permettent ainsi de nuancer dans une certaine mesure l'éloignement des populations.

▪ A noter cependant que la MSA envisage de **restructurer ses permanences** (suppression des moins fréquentées) et d'**organiser son accueil en demi-journée** (matin : RDV et après-midi : tout-venant) afin de fluidifier la fréquentation.

ACCÈS AUX AGENCES MSA	MOINS 15 MINUTES		PLUS 30 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	29 986	40.3%	8 580	11.5%
SAINT-QUENTINOIS	74 187	56.3%	5 611	4.3%
CHAUNOIS	0	0.0%	44 827	68.1%
GRAND LAONNOIS	37 507	40.4%	13 905	15.0%
SOISSONNAIS	52 320	50.6%	5 611	5.4%
SUD AISNE	33 029	45.3%	5 742	7.9%
AISNE	227 029	41.9%	84 276	15.6%

SCHEMA D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AINSE



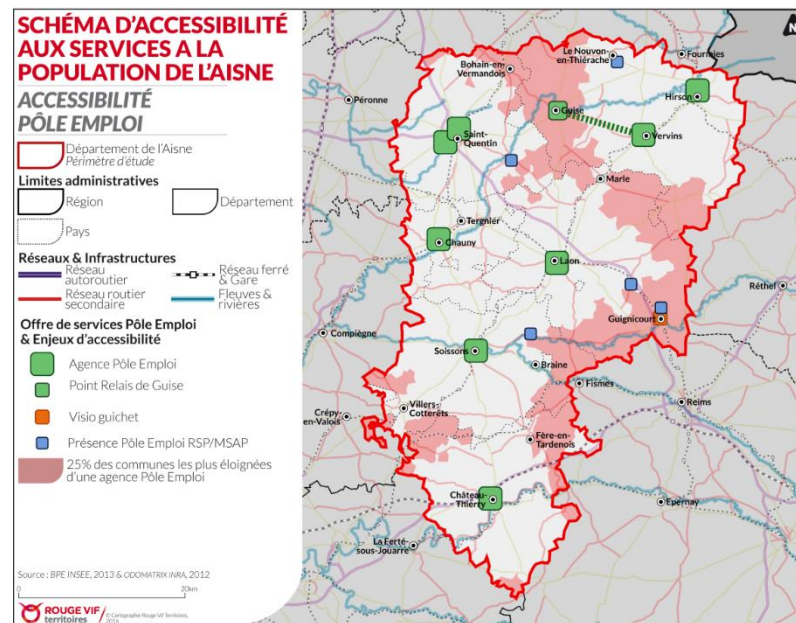


PRÉSENTATION DE PÔLE EMPLOI

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises., prospector le marché du travail, procéder à la collecte des offres d'emploi et indemniser les usagers pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État. Dans l'Aisne, Pole Emploi gère **40 776 demandeurs d'emplois** .

- La direction territoriale de Pôle Emploi-Aisne est composée de **8 agences locales** dont 2 à Saint-Quentin.
- La présence d'une agence par bassin d'emploi** permet d'assurer une relative bonne couverture du département (90% de la population à moins de 30 minutes en voiture), excepté en **Thiérache** où 30% des habitants se trouvent à plus de 30 minutes du service, alors même que le Pays cumule les plus grandes difficultés socio-économiques. **La frange Est** du territoire est, elle aussi, relativement éloignée du service ainsi que la zone autour de **Villers-Cotterêts**.
- Après la fermeture de l'agence de Guise, la présence territoriale de Pôle Emploi ne devrait plus connaître d'évolutions majeures.
- Des stratégies en faveur d'une meilleure accessibilité participeront à améliorer le maillage territorial de Pôle Emploi en cohérence avec le profil socio-économique spécifique du département (faible niveau de qualification des actifs, fragilisation du tissu économique, faible attractivité pour les entreprises...).
- Le renforcement des services numériques avec l'installation de points-relais numériques de Pôle Emploi avec un indispensable accompagnement des usagers
- En parallèle, un renforcement de la **participation aux RSP/MSAP où Pôle Emploi est déjà implanté** via la formation des personnels qui s'accompagnera par un soutien aux nouveaux projets de MSAP qui émergent aujourd'hui.
- La poursuite des logiques partenariales avec les différentes structures locales: Missions Locales, structures d'insertion par l'activité économique, communautés de communes, etc.

ACCES AUX AGENCES PÔLE EMPLOI	MOINS 15 MINUTES		PLUS 30 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	30 150	40.5%	22 386	30.1%
SAINTE-QUENTINOIS	74 187	56.3%	2 615	2.0%
CHAUNOIS	40 247	61.1%	0	0.0%
GRAND LAONNOIS	34 088	36.7%	17 670	19.0%
SOISSONNAIS	52 320	50.6%	5 611	5.4%
SUD AISNE	33 029	45.3%	5 742	7.9%
AISNE	264 021	48.8%	54 024	10.0%



PRÉSENTATION DE LA CAF

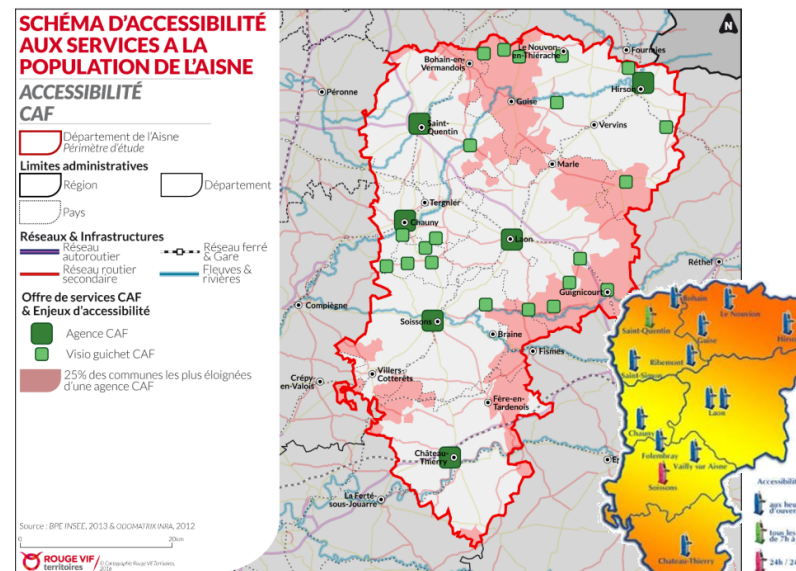


La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) forme la branche « famille » de la Sécurité sociale. Ses quatre grands domaines d'action sont :

- **Petite Enfance** dans l'accompagnement des familles lors de l'arrivée de jeunes enfants (prime à la naissance, allocations, aides à l'accueil individuel ou collectif)
- **Enfance-Jeunesse** dans l'accompagnement de la vie des familles (allocation familiale, complément familial, allocation de rentrée scolaire, aides au temps libre, accompagnement de la fonction parentale)
- **Solidarité & Insertion** à travers le versement des minimas sociaux (Revenu de solidarité active, Allocation aux adultes handicapés...)
- **Logement & Cadre de Vie** à travers des aides au logement : aide personnalisée au logement (APL) ; allocation de logement à caractère familial (ALF) allocation de logement à caractère social (ALS)

- Les services de la CAF sont déployés sur six sites (dont 2 principaux sites à Saint-Quentin et Soissons). Les différents sites sont ouverts 5 jours par semaine, à l'exception de Laon et Hirson (4 jours).
- La stratégie actuelle généralise la **politique d'accueil exclusivement sur rendez-vous**. Les différents sites disposent **d'ordinateurs et de bornes** en libre service pour effectuer les opérations CAF.
- La CAF complète son maillage territorial par :
 - **20 visio-guichets**
 - **17 bornes en libre-service** implantées dans des structures accueillant déjà du public (mairies, centres sociaux, RSP/MSP,...).
- Ces équipements visent à **rendre autonomes les allocataires** pour les démarches courantes afin de concentrer les moyens humains sur les dossiers complexes. Un accompagnement des usagers pour la prise en main de ces services numériques est indispensable
- **90% de la population se trouve à moins de 30 minutes** d'une agence CAF. Cependant, ce taux est plus faible en **Thiérache (70%)** et dans le **Pays du Grand Laonnois (80%)** où la **présence de visio-guichets et bornes compensent le déficit de l'offre physique**. La carte montre également des zones éloignées du service dans le Soissonnais (**Vallée de l'Aisne, Ouest de Soissons et l'ex CC de Villers-Cotterêts**).
- La CAF de l'Aisne a réalisé un état des lieux et souhaite améliorer sa couverture territoriale sur ces secteurs préoccupants. Elle a engagé un dialogue avec les Communautés de communes concernées. Elle attend maintenant de **connaître les lieux d'implantation des MSAP** afin d'établir un maillage cohérent sans doublon.

ACCES AUX AGENCES CAF	MOINS 15 MINUTES		PLUS 30 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	30 150	40.5%	22 386	30.1%
SAINT-QUENTINOIS	74 187	56.3%	2 615	2.0%
CHAONOIS	40 247	61.1%	0	0.0%
GRAND LAONNOIS	34 088	36.7%	17 670	19.0%
SOISSONNAIS	52 320	50.6%	5 611	5.4%
SUD AISNE	33 029	45.3%	5 742	7.9%
AISNE	264 021	48.8%	54 024	10.0%



Bornes interactives

PRÉSENTATION DE LA CARSAT



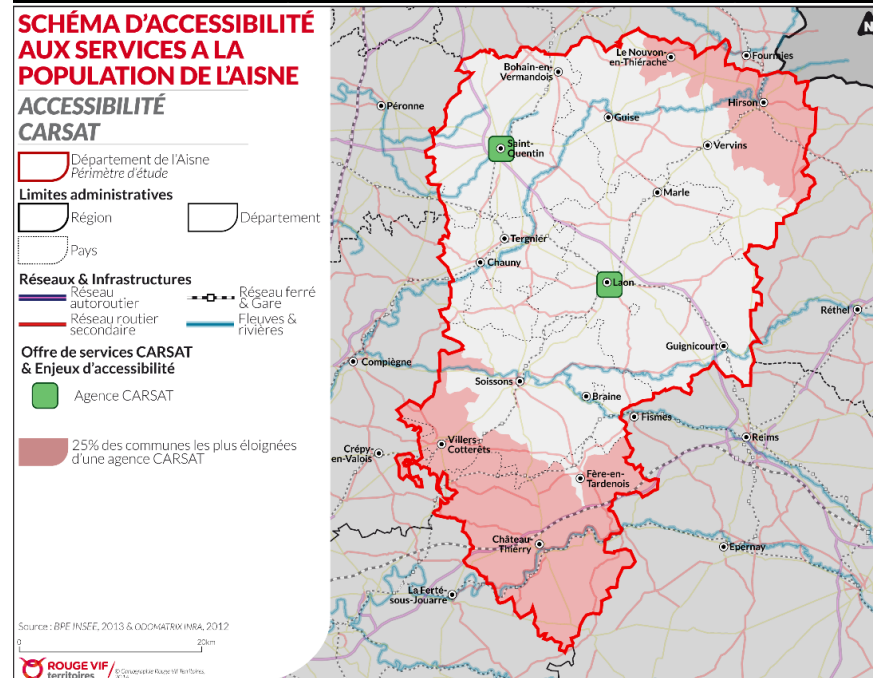
La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail est un organisme de sécurité sociale. Elle a pour missions principales de préparer et payer les retraites, d'accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie et de prévenir les risques professionnels. La CARSAT est une structure privée ayant une vocation de service public. Elle assure ses missions sous l'égide de deux établissements publics : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite) et la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (l'Assurance Maladie). La CARSAT est donc en charge de gérer la retraite des assurés sur tout le territoire et de déployer les programmes nationaux, dans le cadre de Contrats Pluriannuels de Gestion.

- La CARSAT compte **deux agences** sur le département, situées à Saint-Quentin et Laon. Cette localisation centrale permet une assez bonne couverture des Pays du Saint-Quentinois, du Chaunois et du Grand Laonnois (56% des habitants du Saint-Quentinois à moins de 15 minutes de la CARSAT, 37% dans le Grand Laonnois). Cependant, la couverture globale du service apparaît assez limitée : **60,5% des habitants de l'Aisne se trouvent en effet à plus de 30 minutes** d'une des deux agences de la CARSAT.

- Le Nord-Est et la pointe Sud du département se trouvent particulièrement éloignés du service : **la totalité ou quasi-totalité des habitants de la Thiérache et du Sud de l'Aisne se trouvent à plus de 30 minutes d'une agence de la CARSAT**. Pourtant, la Thiérache compte la part de personnes âgées la plus forte du département et le Sud de l'Aisne connaît le plus fort vieillissement. Seuls les habitants du Pays du Saint-Quentinois bénéficient d'un service à réelle proximité.

- La CARSAT possédait un vaste maillage local en points d'accueil en mairie. Ceux-ci ont tous été fermés en décembre 2014 pour concentrer les agents sur le traitement des dossiers en retard. Ils n'ont toujours pas été rouverts.

ACCES AUX AGENCES CARSAT	MOINS 15 MINUTES		PLUS 30 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	0	0.0%	74 011	99.4%
SAINT-QUENTINOIS	74 187	56.3%	6 217	4.7%
CHAUNOIS	0	0.0%	54 882	83.3%
GRAND LAONNOIS	34 088	36.7%	21 168	22.8%
SOISSONNAIS	0	0.0%	98 201	95.0%
SUD AISNE	0	0.0%	72 930	100.0%
AISNE	108 275	20.0%	327 409	60.5%



PRÉSENTATION DE LA CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

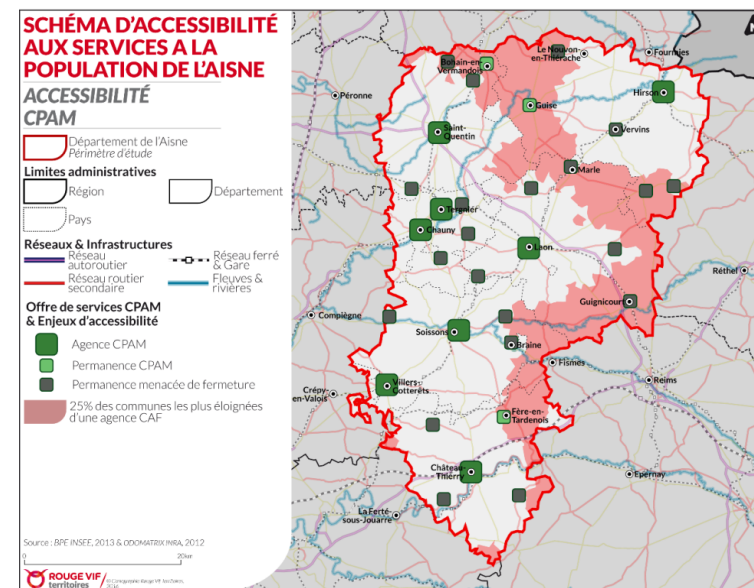
Dans le cadre de sa mission de service public, la CPAM s'engage à assurer l'accès de tous aux droits de l'assurance maladie. Ses missions sont de :

- Affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'assurance maladie
- Traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail / maladies professionnelles
- Développer une politique de prévention et de promotion de la santé
- Assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés, en collaboration avec le service social des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), et des aides collectives au profit d'associations.



- La CPAM dispose de **8 points d'accueil** ouverts 5 jours par semaine (200 000 visiteurs par an). La couverture territoriale de la CPAM est complétée par :
 - **24 permanences itinérantes** assurées une ou plusieurs demi-journées par semaine (mairie, CCAS, MSP/RSP). Celles-ci devraient être supprimées à terme. Seules 3 d'entre elles devraient être conservées : Bohain, Guise et Fère-en-Tardenois, qui concentrent la majorité des flux, en cohérence avec la carte qui montre l'éloignement de ces zones par rapport aux points d'accueils
 - **7 bornes multiservices** pour favoriser l'usage du numérique pour les démarches courantes (dans l'optique d'un recentrage des moyens humains et financiers sur les dossiers complexes).
- Le **maillage** des agences est basé sur les **données démographiques** et le maillage de **l'offre de soins**. Il doit permettre à tout assuré de se trouver à **moins de 20 minutes d'un point d'accueil CPAM** (agences, visio-guichets, bornes). 55% de la population axonaise se trouve même à moins de 15 minutes du service. Seuls les Pays de la **Thiérache et du Grand Laonnois** connaissent de forts taux d'éloignement au service (respectivement 30 et 19% de leur population se trouvent à plus de 30 minutes d'une agence de la CPAM). La frange Est du **Soissonnais** connaît également un enjeu d'accessibilité à ce service. En revanche, le Chaunois dispose d'une très forte accessibilité aux CPAM.
- La CPAM a engagé une révision de son schéma de l'accueil physique qui s'appuiera notamment sur :
 - La réorganisation des accueils pour **favoriser** un fonctionnement sur **prise de rendez-vous** l'après-midi.
 - L'intégration au maillage de RSP/MSAP

ACCES AUX AGENCES CPAM	MOINS 15 MINUTES		PLUS 30 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	30 150	40.5%	22 386	30.1%
SAINT-QUENTINOIS	77 491	58.8%	2 343	1.8%
CHAUNOIS	53 711	81.6%	0	0.0%
GRAND LAONNOIS	34 088	36.7%	17 373	18.7%
SOISSONNAIS	66 551	64.4%	4 098	4.0%
SUD AISNE	35 239	48.3%	1 911	2.6%
AISNE	297 230	54.9%	48 111	8.9%



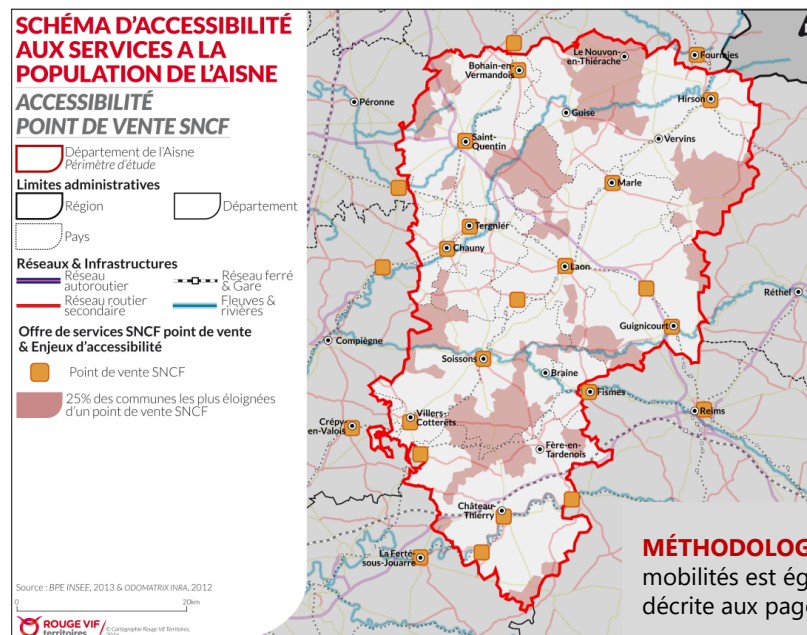
Mobilités par train

- Le réseau ferroviaire du département de l'Aisne se compose de 40 structures de gares, dont 18 gares et 22 haltes (ces dernières ne disposant pas de guichet-client) et de 6 lignes sur lesquelles circulent 273 trains par semaine. 6 gares concentrent 84% des flux (Saint-Quentin, Laon, Tergnier, Soissons, Villers-Cotterêts et Chauny).
- Le maillage ferroviaire dans l'Aisne est satisfaisant, même si le nord du département apparaît comme moins bien doté sur le plan de l'offre ferroviaire. Il n'accueille que deux gares (Hirson et Bohain) mais des moyens alternatifs permettent d'assurer la mobilité et la desserte sur ce territoire (TAD, bus, ...). Le sud du département, et notamment Château-Thierry, bénéficie d'une bonne desserte grâce au transilien reliant Paris à la Champagne-Ardenne.
- La SNCF Picardie fait face à une pénurie de conducteurs qui l'oblige à adapter son plan de transport en annulant certains trains et en les remplaçant par des bus dans le département de l'Aisne. Cette problématique n'est en revanche pas spécifique au département mais révèle une tendance nationale. La SNCF rencontre en effet des difficultés en matière de recrutement des conducteurs (taux d'échec très important dans le cadre de la formation à la conduite que les candidats doivent effectuer sur 18 mois).



La SNCF et le Conseil régional souhaitent développer l'intermodalité afin de permettre des voyages porte-à-porte. Des partenariats avec des acteurs locaux ont été mis en place dans ce but : tarification combinée pour permettre aux clients d'avoir des facilités de déplacement train + bus avec le syndicat intercommunal de transport de Soissons, correspondance garantie (les derniers bus attendent 20 min jusqu'à ce que le dernier train arrive) à Soissons et prochainement à Château-Thierry), lancement d'une nouvelle application porte-à-porte (IDpass) qui offre la possibilité au voyageur de réserver un VTC, un taxi ou un véhicule électrique en gare, géolocaliser une place de parking, une borne vélo libre-service ou autres services à proximité de la gare. Cette application intègre les plans de réseaux de transport urbain.

La SNCF Picardie participe aux réflexions autour des maisons de services au public dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Elle envisage notamment sa présence dans les MSAP à travers de l'information clientèle pour les voyageurs (horaires par exemple).



MÉTHODOLOGIE L'offre de mobilités est également décrite aux pages 30 à 33.



PRÉSENTATION DE LA POSTE

La loi du 2 juillet 1990 confie au Groupe La Poste **quatre missions** de service public : 1/ **Distribution du courrier** 6/7 jours avec une péréquation tarifaire, 2/ **Offre bancaire** pour tous, 3/ Soutien à la **presse**, 4/ **Aménagement du territoire** dans les zones rurales (au sens INSEE) et les Zones Urbaines Sensibles selon quelques grands principes (17 000 points de contacts au minimum sur le territoire national, 90% de la population à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes d'un service de La Poste, possibilité d'adapter l'offre de service selon le volume d'activité, dans une logique de mutualisation des services

Le Groupe La Poste est aujourd'hui organisé en 5 branches : Réseau (maillage territorial et présence physique, « points de contacts »), Service Courrier (facteurs), Banque Postale, Géopost (service de colis) et Numérique (développement des usages du numérique en interne et en externe).

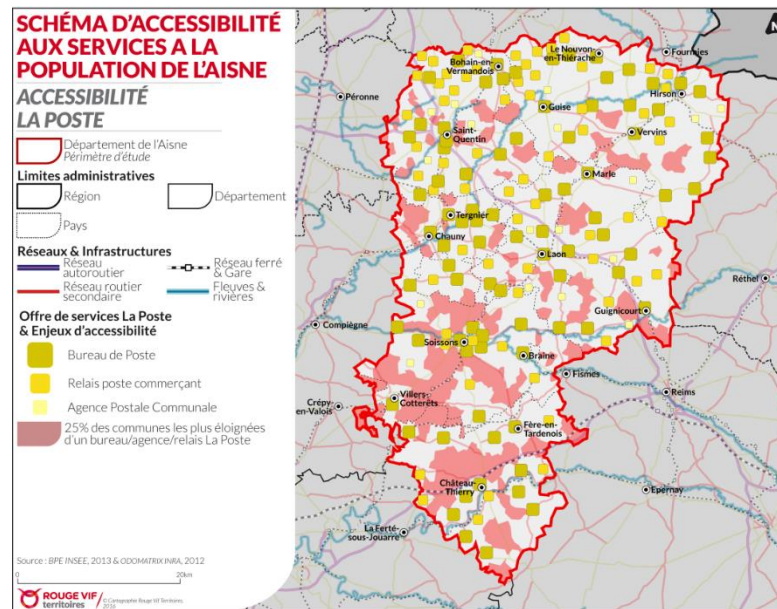
- Dans l'Aisne, La Poste compte **182 points de contact** (dont 39 agences communales, 19 relais commerçants et 89 bureaux de poste). **91% de la population se trouvent à moins de 5km et 98,5% à moins de 10 minutes en voiture d'un point de contact** (soit des taux supérieurs au taux imposé par la Loi de 90% de la population à moins de 5km et moins de 20 minutes en trajet automobile d'un point de contact) .

- Le territoire est donc très densément maillé. Les communes les plus éloignées des bureaux de poste se concentrent autour de **Villers-Cotterêts, Soissons et au Nord de Château-Thierry**.

- La Poste connaît une **baisse structurelle de son activité de distribution** (-6% par an) et de la **fréquentation de ses guichets**. Pour poursuivre sa mission de couverture du territoire tout en rationalisant son fonctionnement, elle a donc proposé **d'héberger les futures MSAP**. Dans l'Aisne, **8 sites** ont été proposés par la Poste pour accueillir des MSAP (voir page 77). La logique de mutualisation permettrait à la Poste de diversifier ses activités et de pérenniser des bureaux de Poste.

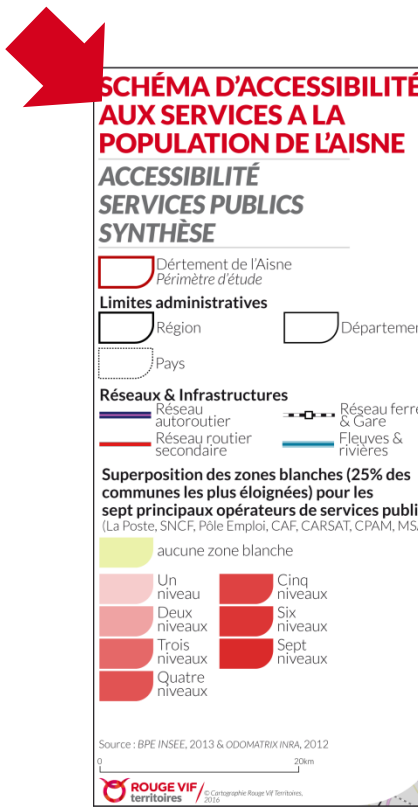
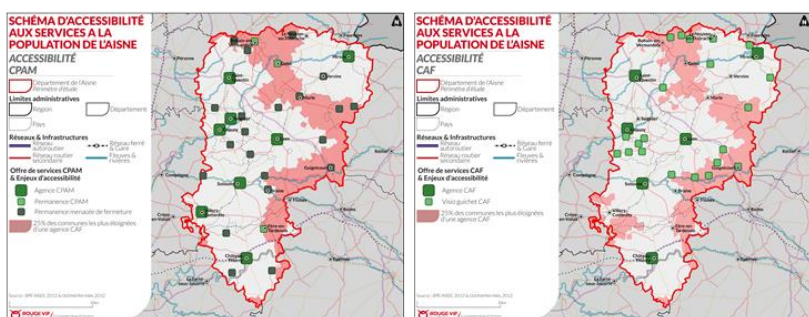
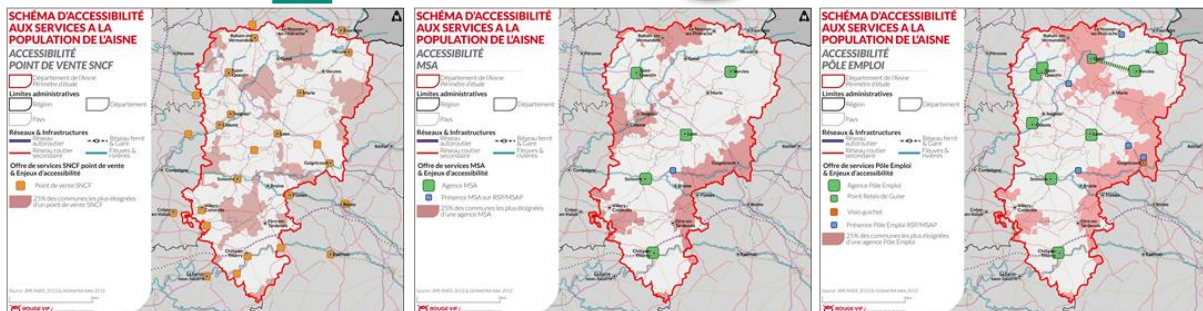
- Par ailleurs, la Poste **développe les services numériques** (ex : 100% des agences doivent être équipées de tablettes numériques d'ici fin 2017).

ACCES AUX SERVICES LA POSTE	MOINS 5 MINUTES		PLUS 10 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	69 432	93.2%	0	0.0%
SAINT-QUENTINOIS	119 205	90.4%	0	0.0%
CHAUNOIS	56 693	86.1%	193	0.3%
GRAND LAONNOIS	80 016	86.1%	100	0.1%
SOISSONNAIS	77 788	75.3%	5 316	5.1%
SUD AISNE	56 298	77.2%	2 540	3.5%
AISNE	459 432	84.9%	8 149	1.5%

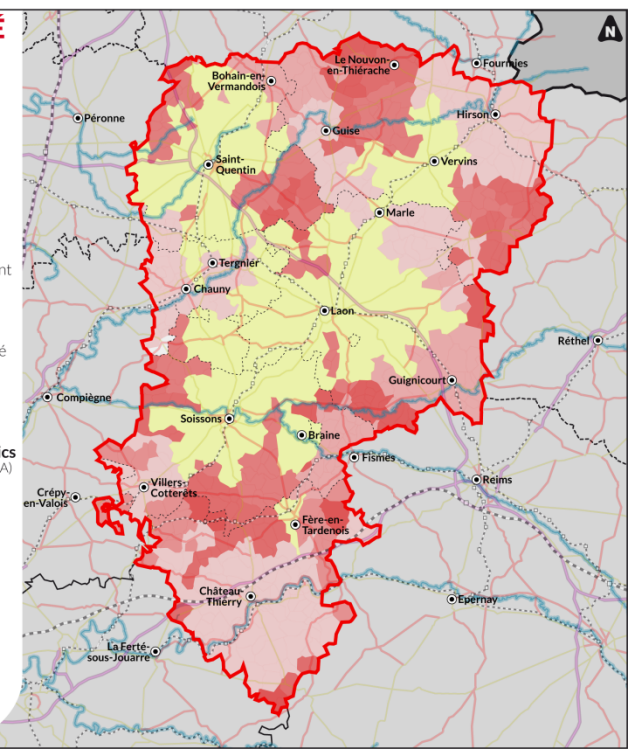


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Services Publics – Synthèse



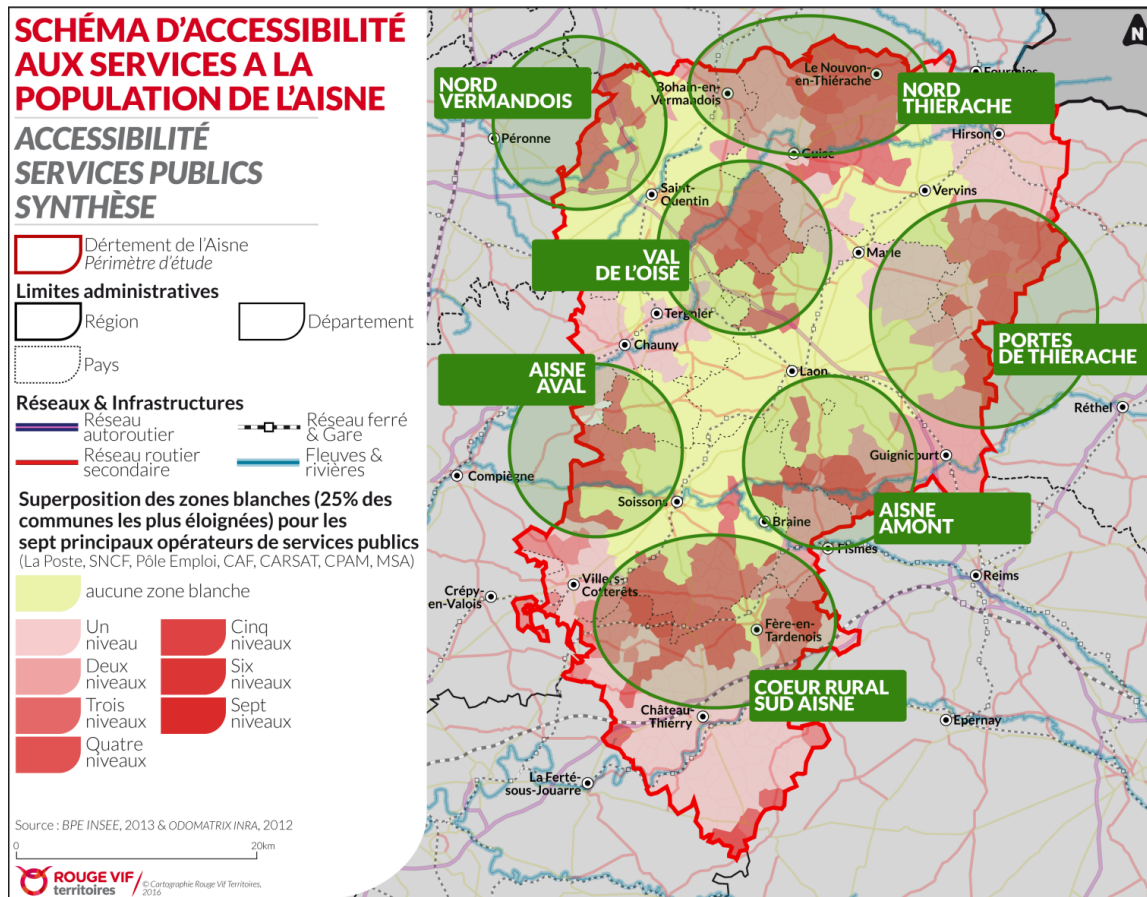
MÉTHODOLOGIE La superposition des secteurs les plus éloignés de l'offre physique des sept opérateurs de services publics permet d'identifier les secteurs cumulant les enjeux d'accessibilité. Il convient dans les pages suivantes d'observer quels sont les réponses déjà apportées ou en projet sur ces secteurs, notamment à travers les leviers de la mutualisation ou du numérique



La superposition des secteurs les plus éloignés aux services publics fait apparaître sept secteurs à enjeu d'accessibilité aux services publics dans l'Aisne :

- les franges du Vermandois entre l'Aisne et la Somme
- le nord de la Thiérache
- Le secteur du Val de l'Oise à l'intervalle entre Saint-Quentin et Soissons
- Le secteur des Portes de la Thiérache et les franges de la Champagne Picarde
- Le secteur Aisne Amont entre Vic-sur-Aisne et Guignicourt
- le secteur Aisne Aval à l'intervalle de Soissons et Compiègne
- le centre rural du polygone au sud de l'Aisne : Soissons – Villers-Cotterêts – Fère-en-Tardenois et Château-Thierry

Ces secteurs doivent être considérés comme prioritaires pour le déploiement de permanences, des maisons de services aux publics (MSAP) ou le déploiement de solutions accompagnées d'accès aux services via le numérique.



- Il est à noter que la diminution des services publics sur le territoire est globale. Pour de nombreux acteurs, le maintien du service public est essentiel pour maintenir du lien sur certains territoires.

Face aux enjeux localisés d'un déficit d'accès aux services publics, les acteurs territoriaux apportent déjà des réponses :

Développement de la mutualisation (RSP/MSP/MSAP)



Depuis une vingtaine d'années, les espaces mutualisés créés sous la dénomination « relais services publics », expérimentations lancées par les différents gouvernements, ont démontré l'intérêt de proposer des lieux sur lesquels des opérateurs proposent un point de contact facilité pour les usagers avec des administrations des domaines de l'emploi et du travail social.

- Dans l'Aisne, 5 structures de ce type sont aujourd'hui en fonctionnement :
- **MSAP du Nouvion Thiérache** en partenariat avec Pôle emploi et la CAF de Saint Quentin.
- **MSAP de Ribemont** avec les services de Pôle Emploi de Saint-Quentin, Mission Locale, CAF, CPAM, CCAS (conciliateur, assistante sociale), la Maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois, Aisne Habitat, FNATH (association des accidentés de la vie), permanence du député de la 3e circonscription de l'Aisne, lieu d'accueil enfants-parents.
- **MSAP de Saint-Erme** créée en 1998 avec les services de Pôle Emploi, MSA, CAF, la Mission locale, les Centres d'information jeunesse régional et départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, CFP02, Retravailler Picardie, la SNCF, le service RSA du Conseil Départemental.
- **MSAP de Guignicourt** créée en 1996, labellisée RSP depuis 2008. Services présents : CAF, Pôle Emploi, MSA, Maison de l'emploi et de la formation, SUPPLAY, Point info jeunesse

- **RSP de Vailly-sur-Aisne** labellisée RSP depuis août 2012. Services présents : UTAS (assistantes sociales, PMI, services insertion RSA), Centre des Finances Publiques, CAF (borne), CPAM, MSA (par visio-conférence), Conciliateur de Justice, Aisne Habitat, RAM, CLIC, Avenir Développement et Formation de Soissons, Mission Locale du Bassin d'Emploi de Soissons, AMSAM de Soissons.
- Par les services qu'ils proposent, ces cinq sites répondent ainsi en partie aux secteurs à enjeux décrits précédemment : Vailly-sur-Aisne (Aisne aval), Champagne Picarde (Guignicourt et Saint-Erme), Val-de-l'Oise (Ribemont) et le nord Thiérache (Le Nouvion). De plus, **2 nouvelles MSAP, situées dans les bureaux de Poste de Sains-Richaumont et Crécy-sur-Serre**, sont en cours de labellisation et viennent compléter la couverture en services mutualisés.
- Chaque structure répond à des logiques propres de fonctionnement. Elles accueillent ainsi une palette large et variée de services sous formes de permanences ou de formations des agents : opérateurs de services (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, ...), Mission Locale, CAUE, information juridique, ...
- Les RSP constituent un point de premier accueil important notamment dans les territoires ruraux. Il s'agit également d'un point d'accès préférentiel pour les démarches dématérialisées. Ils sont ainsi bien identifiés par les usagers, même si la gamme des services proposée n'est pas toujours bien connue.

SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AISNE

ACCESSIBILITÉ SERVICES PUBLICS MUTUALISATION EXISTANTE & EN PROJET

Département de l'Aisne
 Périmètre d'étude

Superposition des zones blanches (25% des communes les plus éloignées) pour les sept principaux opérateurs de services publics
 d'AFN- RSP, MSP, MSAP, CAS, CABAS, TAM, SPA

ex-communes de la zone

Une commune	Une commune
Deux communes	Deux communes
Trois communes	Trois communes
Quatre communes	Quatre communes
Cinq communes	Cinq communes
Six communes	Six communes
Sept communes	Sept communes

Sites de mutualisation de services existants :

- MSPAF (RSP, Jumelement)
- RSP/MSP/MSAP (sur communes blanches)
- Guichets VIF (sur communes blanches)

Sites déconcentrés du Département :

- UTAS

ROUGE VIF / territoires

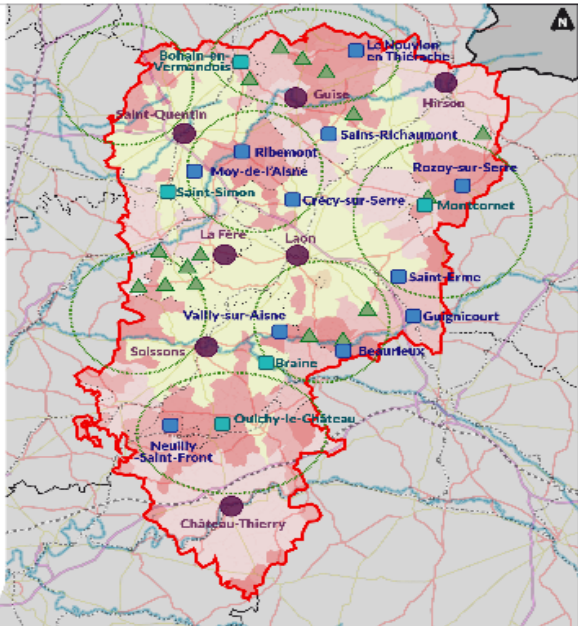


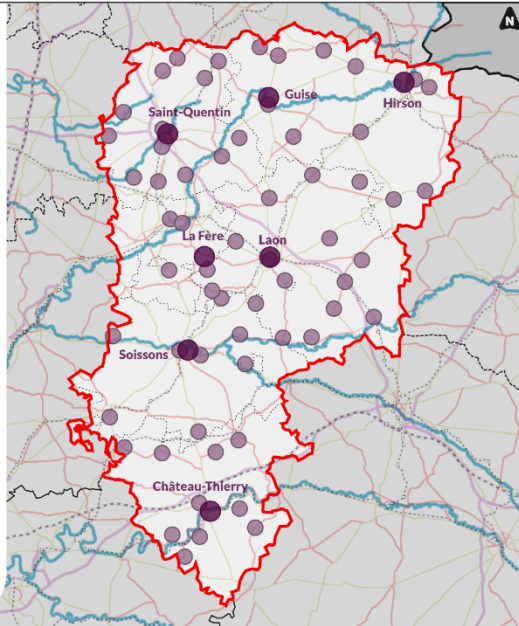
SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AISNE SERVICES DECONCENTRES DU DEPARTEMENT

Département de l'Aisne
 Périmètre d'étude

Sites déconcentrés du Département :

- UTAS
- Permanences des UTAS

ROUGE VIF / territoires



- Les UTAS** du Département complètent le paysage des structures mutualisées. Au nombre de 7, elles maillent le territoire départemental et assurent un premier contact pour les problématiques sociales et médico-sociales en lien avec l'autonomie, l'enfance, l'insertion, le logement, l'aide à la famille et à la personne.
- En plus des villes dans lesquelles se trouvent les sièges des UTAS, les travailleurs sociaux effectuent **une soixantaine de permanences** dans des communes du département, ce qui permet d'aller vers des publics en difficulté qui se déplacent plus difficilement pour accéder aux services. La fréquentation de ces permanences est relativement bonne et les UTAS constituent donc un lien essentiel pour le **1^{er} accueil social inconditionnel de proximité**.



1 . Une volonté nationale

- Depuis une vingtaine d'années, les espaces mutualisés créés sous la dénomination « relais services publics », expérimentations lancées par les différents gouvernements, ont démontré l'intérêt de proposer des lieux dans lesquels des opérateurs proposent un point de contact facilité pour les usagers avec des administrations des domaines de l'emploi et du travail social. Dans l'Aisne, 5 structures de ce type existent à ce jour (Le-Nouvion-en-Thiérache, Ribemont, Saint-Erme, Guignicourt et Vailly-sur-Aisne).
- Cette volonté de développer les sites mutualisés a récemment été réaffirmée par la loi NOTRe à travers la création de maisons de services au public (MSAP). **L'objectif de création de 1 000 maisons de services au public supplémentaires** a ainsi été réaffirmé au début de l'année 2015.
- Les **maisons de services au public** (MSAP) sont **des lieux d'accueil, d'information et d'orientation** à destination des usagers de services publics dans une logique de proximité géographique. Ces structures sont créées **sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés**. La convention locale est signée entre la structure porteuse de la maison de services au public et les opérateurs partenaires.

2 . Les Maisons de Services au Public

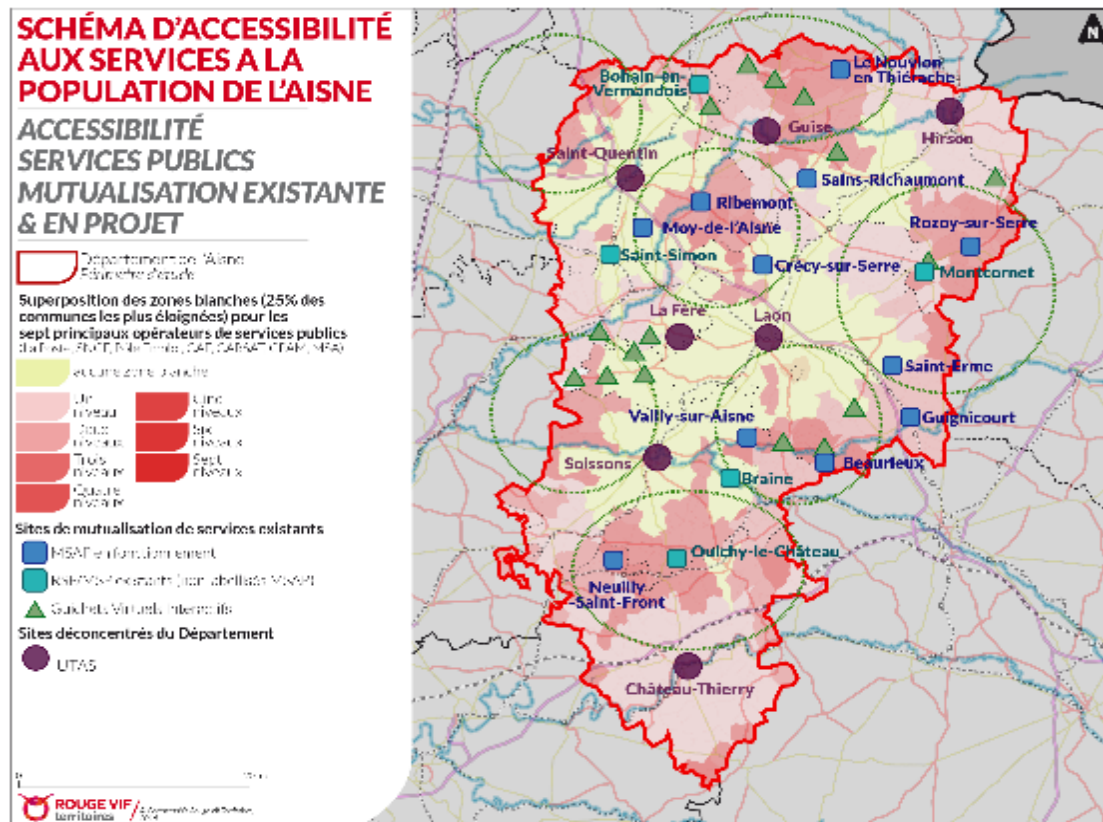
- Les conditions de la labellisation des MSAP seront quasi-identiques à celles des Relais Services Publics » (RSP) :
 - **impliquer au moins deux partenaires majeurs** dont un au moins dans le domaine de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Maison de l'emploi ou mission locale,...) et un dans le domaine des prestations ou de l'aide sociale (CAF, CPAM, MSA,...)
 - **garantir un service d'une durée hebdomadaire minimum de 24h** assuré par un agent spécialement formé par chacun des organismes partenaires
 - **disposer d'outils informatiques** connectés à internet
- Les Maisons peuvent être portées par des communes, des EPCI, une association ou un GIP. A la création des maisons, des concours de l'Etat peuvent être mobilisés (pour l'aménagement des locaux par exemple).
- En fonctionnement, **la participation de l'Etat** est prévue à hauteur de 25% (avec mobilisation du FNADT), celle **des opérateurs de services** à 25% et 50% du budget restant **à la charge des collectivités locales**.

3 . L'engagement de La Poste

- En cohérence avec sa stratégie affirmée dans le Contrat de Présence Postale Territoriale qui favorise les projets de mutualisation et d'innovation et avec sa reconnaissance de Service d'Intérêt Economique Général, **La Poste souhaite s'affirmer comme un moteur de la création des MSAP**.
- Au niveau national, La Poste propose de transformer 982 de ses 9 400 bureaux de poste en MSAP répartis sur tout le territoire.
- Fort de son dialogue avec les territoires au sein de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, de la connaissance du fonctionnement de ses points de contacts, de son patrimoine immobilier et de ses relations avec les autres opérateurs de services, La Poste mène localement un travail d'identification des sites potentiels pour la création de MSAP en cohérence avec les critères définis par l'Etat au niveau national.

Proposition de sites MSAP par La Poste

- Selon sa stratégie locale et des objectifs nationaux, La Poste a proposé la transformation de plusieurs de ses points d'accueil en MSAP
- **Six sites ont été approuvés** et sont actuellement en cours de labellisation (**Sains-Richaumont, Crécly-sur-Serre, Rozoy-sur-Serre, Moy-de-l'Aisne, Beaurieux et Neuilly-Saint-Front**)
- Plusieurs sites identifiés répondent aux secteurs à enjeux identifiés :
 - Beaurieux pour l'Aisne Amont
 - Montcornet et Rozoy-sur-Serre pour les Portes de Thiérache
 - Moy-de-l'Aisne, Crécly-sur-Serre ou Sains-Richaumont pour la Thiérache centrale et le Val-de-l'Oise
 - Neuilly-Saint-Front pour le cœur rural du Sud Aisne
- Deux zones à enjeux restent cependant non couvertes par les propositions La Poste : Aisne aval et Nord Vermandois.



Les propositions des sites La Poste posent certaines questions :

- Quelles implications des territoires dans ces projets ? Quelles articulations avec des projets émanant des territoires ?
- Quelles implications des autres opérateurs de services ?
- Quelles complémentarités avec les sites MSAP déjà existants ?

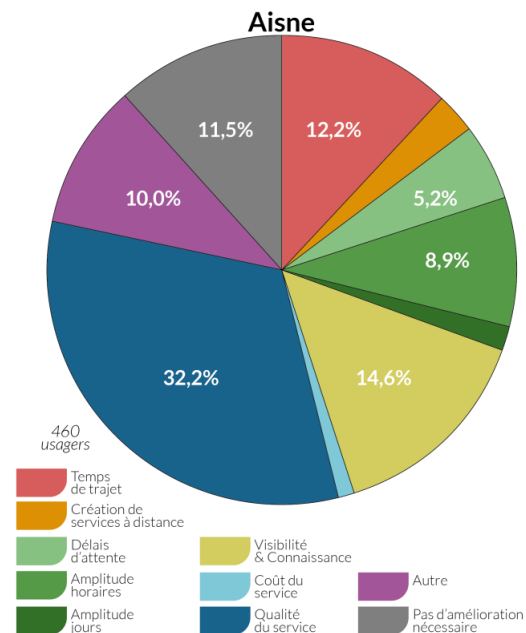
4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Leviers d'amélioration – Services d'accompagnement à l'emploi

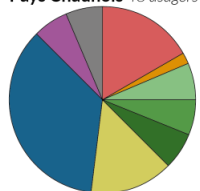
LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

SERVICES PUBLICS

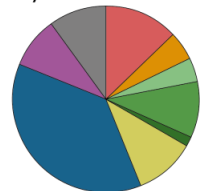
Services d'accompagnement à l'emploi



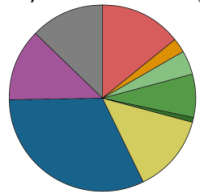
Pays Chaunois 48 usagers



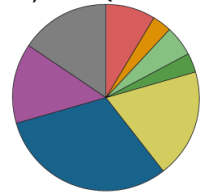
Pays Grand Laonnois 123 usagers



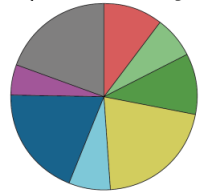
Pays Soissonnais 119 usagers



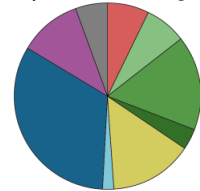
Pays Saint-Quentinois 58 usagers



Pays Sud Aisne 57 usagers



Pays Thiérache 55 usagers



▪ Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services d'accompagnement à l'emploi pour les usagers axonais sont :

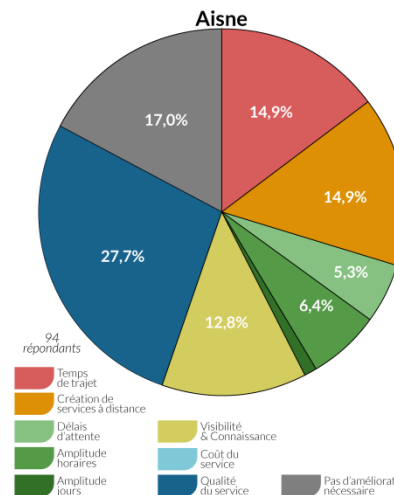
- **La qualité du service (32,2%)** et pour plus de 37% des usagers répondants du Laonnois
- **La visibilité des services existants (14,6%)** et pour plus de 21% des usagers répondants du Sud de l'Aisne
- **La répartition territoriale de l'offre (12,2%)**

- Les quatre principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services d'accompagnement à l'emploi pour les élus axonais sont :
 - **La qualité du service (27,7%)**
 - **La répartition territoriale de l'offre (14,9%)**
 - **Le développement de services à distance (14,9%)**
 - **La visibilité de l'offre existante (12,8%)**

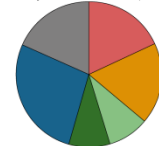
LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES PUBLICS

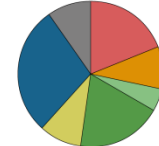
Services d'accompagnement à l'emploi



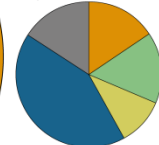
Pays Chaunois 11 répondants



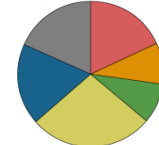
Pays Grand Laonnois 21 répondants



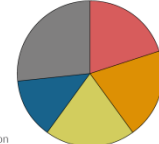
Pays Soissonnais 19 répondants



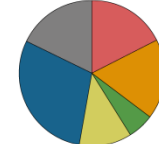
Pays Saint-Quentinois 11 répondants



Pays Sud Aisne 15 répondants



Pays Thiérache 17 répondants

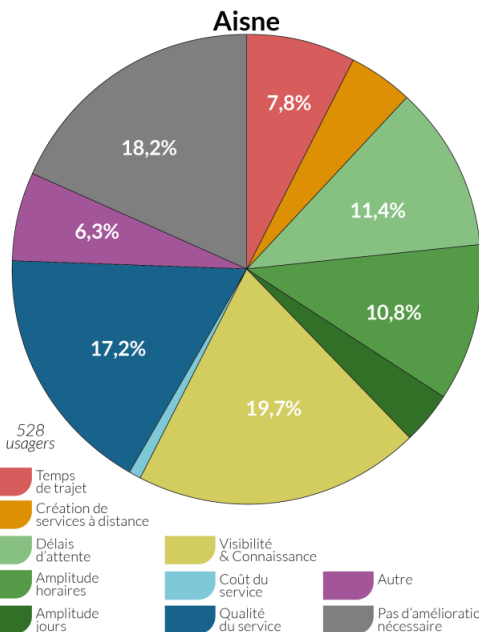


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

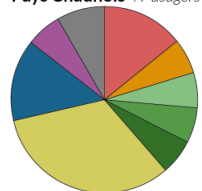
Leviers d'amélioration – Services de prestations sociales

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

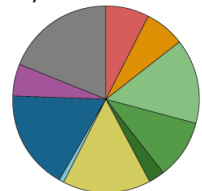
SERVICES PUBLICS
Services de prestations sociales



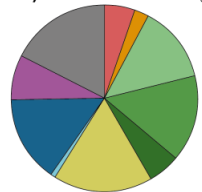
Pays Chaunois 49 usagers



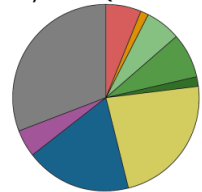
Pays Grand Laonnois 144 usagers



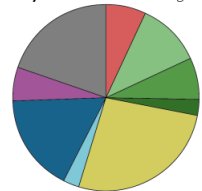
Pays Soissonnais 127 usagers



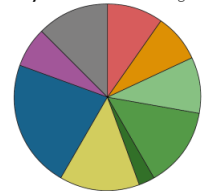
Pays Saint-Quentinois 65 usagers



Pays Sud Aisne 71 usagers



Pays Thiérache 72 usagers



Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de prestations sociales pour les élus axonais sont :

- La visibilité de l'offre existante (23,4%)
- La qualité du service (19,1%)
- Le développement de services à distance (11,7%)

D'autre part, 18,1% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre de services de prestations sociales n'est pas nécessaire.

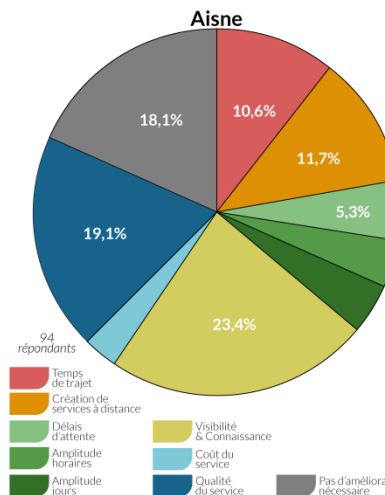
Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de prestations sociales pour les usagers axonais sont :

- La visibilité des services existants (19,7%) et pour près de 33% des usagers répondants du Chaunois
- La qualité du service (17,2%)
- Les délais d'attente (11,4%)

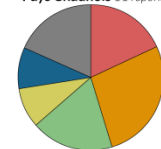
Par ailleurs, 18,2% des usagers répondants estiment qu'aucune amélioration de l'offre de services de prestations sociales n'est nécessaire. Cette part s'élève à 30,8% dans le Saint-Quentinois.

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

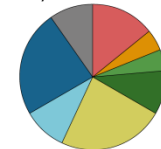
SERVICES PUBLICS
Services de prestations sociales



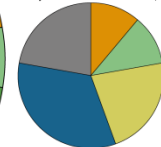
Pays Chaunois 11 répondants



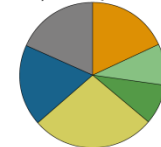
Pays Grand Laonnois 21 répondants



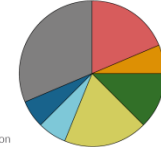
Pays Soissonnais 18 répondants



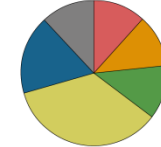
Pays Saint-Quentinois 11 répondants



Pays Sud Aisne 16 répondants



Pays Thiérache 17 répondants

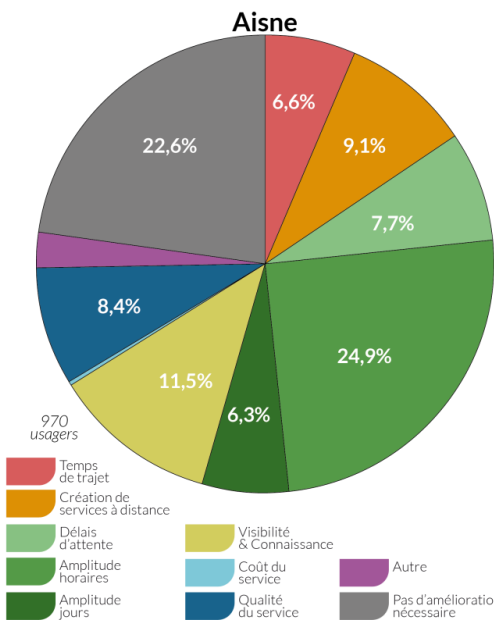


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

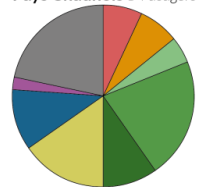
Leviers d'amélioration – Services administratifs

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

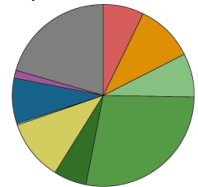
SERVICES PUBLICS Services administratifs



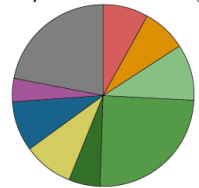
Pays Chaunois 84 usagers



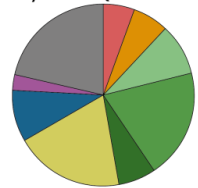
Pays Grand Laonnois 271 usagers



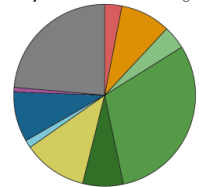
Pays Soissonnais 258 usagers



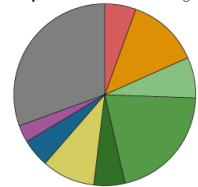
Pays Saint-Quentinois 108 usagers



Pays Sud Aisne 124 usagers



Pays Thiérache 125 usagers



Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services administratifs pour les usagers axonais sont :

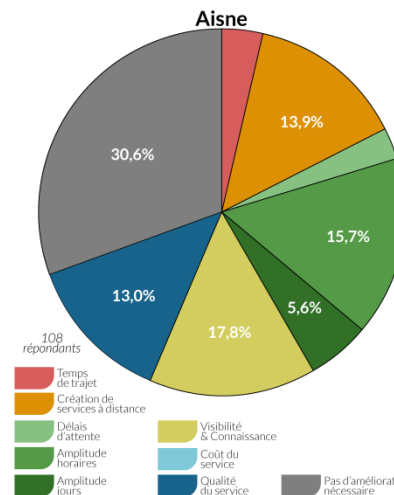
- L'amplitude des horaires des points d'accueil physique pour près d'un quart des usagers répondants à l'échelle départementale
- La visibilité des services existants (11,5%) et pour près de 33,3% des usagers répondants du Chaunois
- Le développement de services à distance (9,1%)

Par ailleurs, 22,6% des usagers répondants estiment que l'offre de services administratifs ne nécessite pas d'amélioration. Cette part s'élève à 44,4% dans le Sud de l'Aisne et à 38,1% en Thiérache.

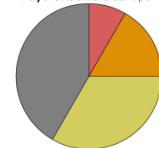
- Les quatre principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services administratifs pour les élus axonais sont :
 - La visibilité de l'offre existante (17,8%)
 - L'amplitude des horaires des points d'accueil physique (15,7%)
 - Le développement de services à distance (13,9%)
 - La qualité du service (13%)
- D'autre part, 30,6% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre de services de prestations sociales n'est pas nécessaire.

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

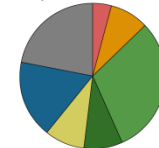
SERVICES PUBLICS Services administratifs



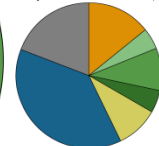
Pays Chaunois 12 répondants



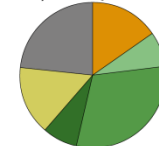
Pays Grand Laonnois 23 répondants



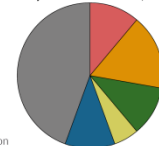
Pays Soissonnais 21 répondants



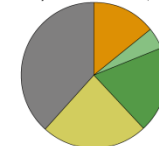
Pays Saint-Quentinois 13 répondants



Pays Sud Aisne 18 répondants



Pays Thiérache 21 répondants

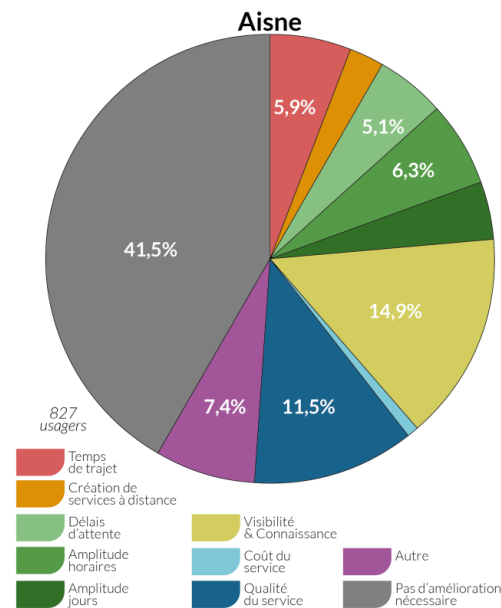


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

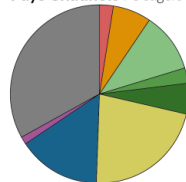
Leviers d'amélioration – Services de sécurité/urgence

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

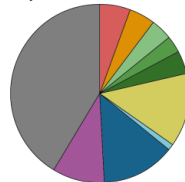
SERVICES PUBLICS Services de sécurité



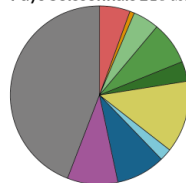
Pays Chaunois 73 usagers



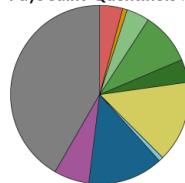
Pays Grand Laonnois 223 usagers



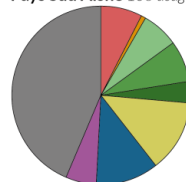
Pays Soissonnais 216 usagers



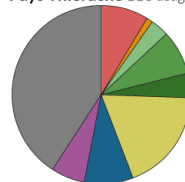
Pays Saint-Quentinois 96 usagers



Pays Sud Aisne 106 usagers



Pays Thiérache 113 usagers



Les deux principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de sécurité et d'urgence pour les usagers axonais sont :

- La visibilité des services existants (14,9%) et pour près de 22% des usagers répondants du Chaunois
- La qualité du service (11,5%) et pour 15,1% des usagers répondants du Chaunois

Par ailleurs, une grande partie des répondants (41,5%) estime qu'aucune amélioration de l'offre de services de sécurité et d'urgence n'est nécessaire à ce jour. Cette part s'élève à 44% dans le Soissonnais et à 43,4% dans le Sud de l'Aisne.

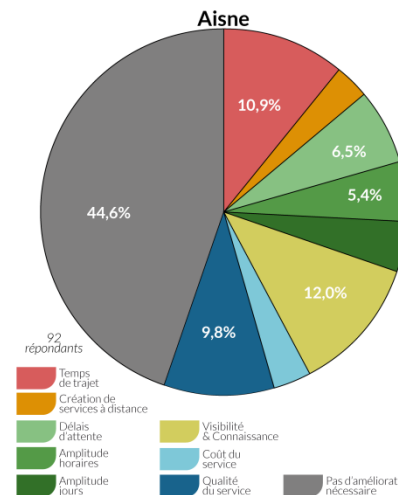
Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de sécurité et d'urgence pour les élus axonais sont :

- La visibilité de l'offre existante (12,0%)
 - Les temps de trajet (10,9%)
 - La qualité du service (9,8%)

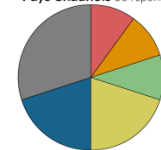
D'autre part, 44,6% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre de services de sécurité et d'urgence n'est pas nécessaire.

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

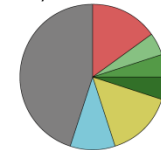
SERVICES PUBLICS Services de sécurité



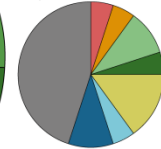
Pays Chaunois 10 répondants



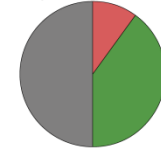
Pays Grand Laonnois 20 répondants



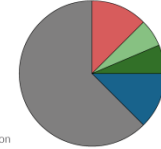
Pays Soissonnais 20 répondants



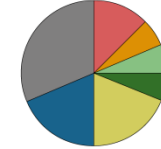
Pays Saint-Quentinois 10 répondants



Pays Sud Aisne 16 répondants



Pays Thiérache 16 répondants





- ERDF n'a **pas de relation directe avec l'utilisateur** car il est uniquement chargé de la « distribution » dans la chaîne de l'électricité.
- L'accueil du public n'est donc pas prévu sur les **6 implantations** dont dispose ERDF à l'échelle du département.
- Le client peut toutefois contacter les services de dépannage ou raccordement via **une application mobile « ERDF à mes côtés »**.
- La filiale assure l'exploitation du réseau de **75% des communes** du département. La Sicae se charge du reste du réseau, notamment dans les communes rurales.
- Si ERDF n'a pas de contact avec le public, il dialogue fréquemment avec les maires du département et l'USEDA (Union des Secteurs des Energies dans le Département de l'Aisne).
- ERDF prévoit l'installation de **250 000 compteurs intelligents Linky** dans l'Aisne sur 4 ans à partir de mi-2017, ce qui va constituer un **défi considérable** en termes de logistique mais également de communication avec les clients puisqu'il faudra se rendre chez eux pour les poser. La structure envisage en outre de s'appuyer sur le schéma de services et notamment sur les MSAP comme **outil de communication et d'information** auprès des clients.

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services publics

Autres services publics – Services de sécurité - Gendarmerie



- **97% du territoire** (782 communes sur 805) et **71% de la population** se trouvent dans la zone gérée par la gendarmerie, en raison du caractère rural du département de l'Aisne.
- Le groupement se compose d'un état major à Laon et de **5 compagnies de gendarmerie** implantées sur chaque arrondissement administratif (Laon, Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry).
- La répartition territoriale du groupement de gendarmerie garantit un délai d'intervention inférieur à 30 minutes sur l'ensemble du département.

▪ 74% de la population réside à moins de 10 minutes d'un point d'accueil d'une gendarmerie (ou d'un commissariat de police pour les secteurs concernés).

▪ Le **Centre d'opération et de renseignement** (CORG) assure une veille opérationnelle 24/24h via le numéro 17. En 2015, il a permis le traitement de plus de 132 000 appels et conduit à 14 356 interventions

▪ L'enjeu d'accueil physique est secondaire puisque le contact se fait essentiellement par téléphone via le CORG et la proximité avec le public est assurée via les patrouilles. **Les horaires d'accueil des brigades ont ainsi été fortement réduits**, certaines n'ouvrant qu'une journée par semaine.

▪ La volonté du groupement de gendarmerie de l'Aisne est d'être **sur le terrain au plus proche de la population**. Pour ce faire, les gendarmes devraient notamment être équipés de tablettes « Néogend » fin 2016-courant 2017, leur facilitant l'exécution du service grâce à une plus grande mobilité et autonomie sur le terrain (géolocalisation des patrouilles, suivi des interventions en cours, vérification des plaques d'immatriculation en direct, etc.)

▪ Le groupement de gendarmerie envisage la possibilité de faire des permanences dans les MSAP puisque cela s'inscrit parfaitement dans **la logique de proximité et de rapprochement avec le public** qu'il souhaite poursuivre.

ACCES A UNE GENDARMIE/POLICE	PLUS 10 MINUTES	
	Nb. Habitants	% Habitants
THIERACHE	4 650	6.2%
SAINT-QUENTINOIS	33 780	25.6%
CHAUNOIS	14 667	22.3%
GRAND LAONNOIS	34 500	37.1%
SOISSONNAIS	34 336	33.2%
SUD AISNE	18 452	25.3%
AISNE	140 385	25.9%



- L'Unité Territoriale (UT) de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) remplit deux services majeurs : **l'inspection du travail et l'emploi**. L'inspection du travail est réalisée par **3 unités de contrôles** basées sur Saint-Quentin, Soissons et Laon. Chaque unité couvre une partie du territoire de l'Aisne. Pour la dimension emploi, l'UT agit principalement sur la gestion des subventions (ex : aide à l'embauche dans les TPE). Pour cela, l'UT a noué des partenariats avec la Préfecture et le Département ainsi qu'avec un certain nombre de structures locales (UTAS, Missions Locales, structures d'insertion par l'activité économique).
- La couverture du territoire axonais constitue un enjeu fort pour l'inspection du travail car le département compte majoritairement des TPE, ce qui nécessite un travail de connaissance des entreprises du territoire très important pour les équipes.
- L'accès au service est assuré :
 - A Laon, via **un accueil du public** ouvert toute la semaine de manière indifférenciée.
 - Via **deux permanences** assurées sur rendez-vous par un agent de l'UT à la Sous-préfecture de Vervins et à celle de Château-Thierry.
- La Caisse des Dépôts assure des fonctions de banquier des professions juridiques, prêteur de long terme des collectivités pour tous leurs projets d'investissement et d'investisseur dans les projets d'intérêt général.
- La CDC est impliquée, notamment au niveau national, dans la démarche MSAP :
 - En **appui des investissements fonciers** ;
 - Via **une cellule nationale d'animation** : dans l'offre de formation à destination des agents polyvalents, dans le benchmarking des MSAP et dans l'élaboration d'une charte bureautique et graphique pour les MSAP. Les premiers modules de formation seront expérimentés au 2^e trimestre 2016.
- Il existe un **enjeu d'harmonisation entre l'offre bâtie par la Caisse des Dépôts pour les MSAP et l'offre de la Poste** : le financement des MSAP Poste ou non-Poste sera effectivement différent (100% pour les premières, 50% pour les secondes).
- En termes d'accès aux services, la CDC investit également dans l'Union des secteurs d'énergie du Département de l'Aisne (USEDA) **pour l'accès aux services publics grâce au numérique**.

- Les deux missions principales de la CCI de l'Aisne consistent à représenter les intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics et de contribuer au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires.
- Elle dispose de **5 lieux d'accueil** ouverts du lundi au vendredi : 1 siège social à Saint-Quentin et 4 centres consulaires à Laon, Soissons, Château-Thierry et Vervins.
- Elle présente une implantation physique permettant d'assurer une bonne couverture sur la totalité du département. Toutefois, l'accueil du public constitue un enjeu secondaire pour la CCI qui **va majoritairement à la rencontre des entreprises**.
- De fait, la CCI de l'Aisne entretient une relation de proximité avec les **14 000 entreprises ressortissantes** du département grâce à ses **équipes de terrain**.
- Etant donné la spécificité des services et des publics de la CCI et compte-tenu de la bonne couverture du territoire de l'Aisne, la CCI **n'envisage pas de s'implanter dans les MSAP** pour l'instant. Toutefois, cette option reste une possibilité.
- A noter que le rapprochement et la fusion à venir des CCI régionales Nord-Pas-de-Calais et Picardie pourraient déboucher sur des modifications d'implantations dans l'Aisne et à des mutualisations.



A RETENIR

- Les services publics génèrent **des attentes fortes**. Le **sentiment d'éloignement** croissant des services publics est fortement marqué dans l'ensemble des arrondissements du territoire. Les délais d'attente, parfois importants, ont également été cités comme un obstacle à la qualité du service public.
- **L'évolution du fonctionnement de nombreux opérateurs publics**, avec notamment la baisse des permanences et la numérisation croissante des démarches de 1^{er} niveau (par exemple le remplissage de l'avis d'imposition), suscite des inquiétudes fortes pour l'accès aux services publics, notamment pour les personnes les plus fragiles. Compte-tenu de la baisse des budgets publics, des solutions doivent être trouvées pour maximiser l'utilité des dispositifs.
- **La mutualisation** semble un levier important de cette approche. L'un des enjeux du schéma sera donc de déterminer le maillage pertinent pour les structures mutualisées de services publics : les Maisons de Services au Public (**MSAP**). Il s'agira également de déterminer le rôle de ces structures et l'étendue des services qu'elles pourront rendre à la population. Enfin, les MSAP devront s'articuler au mieux avec les opérateurs de services publics pour garantir la continuité de traitement des dossiers, surtout les plus complexes. L'articulation avec des dispositifs permettant d'aller vers les publics les plus en difficulté, qui s'est reportée majoritairement sur les **UTAS** du Département compte-tenu de la diminution des permanences des opérateurs, semble également essentielle pour garantir l'accès au droit. Les questions de mutualisation et de 1^{er} accueil social de proximité sont étroitement liées et doivent être traitées de manière coordonnée.
- Pour garantir ces articulations, une meilleure connaissance et une meilleure communication sur les dispositifs existants, semble indispensable.
- **Le numérique** qui se développe de plus en plus est un levier pertinent, à condition toutefois que la numérisation des usages soit accompagnée auprès des publics éloignés des outils numériques.

4 b

ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

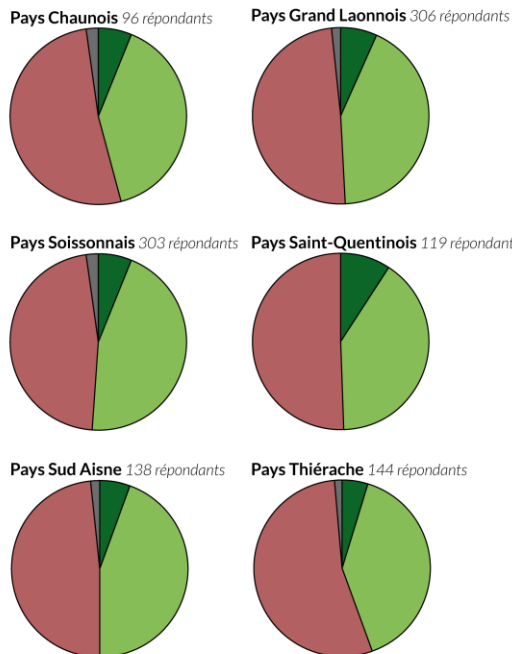
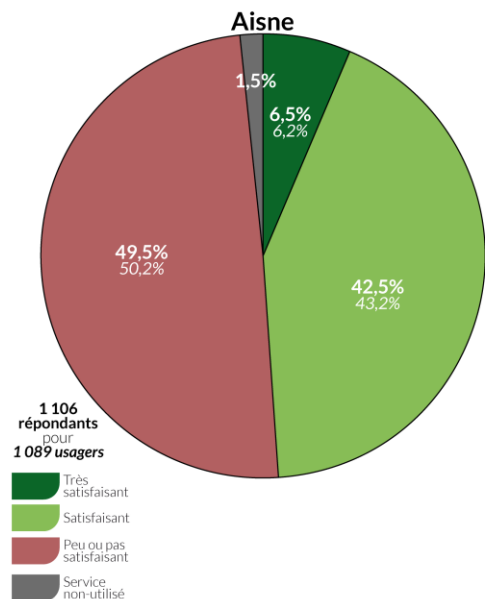
Services de santé

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de santé

Perception de l'offre – Services de santé

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE SANTE
Ensemble



▪ 49,5% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits par l'offre de services de santé.

▪ La proportion des usagers répondants peu ou pas satisfaits s'élève à :

- 54,9% en Thiérache
- 53,2% dans le Chaunois

▪ Les proportions les plus importantes d'usagers satisfaits se trouvent dans le Soissonnais (45,8%) et le Sud de l'Aisne (44,9%).

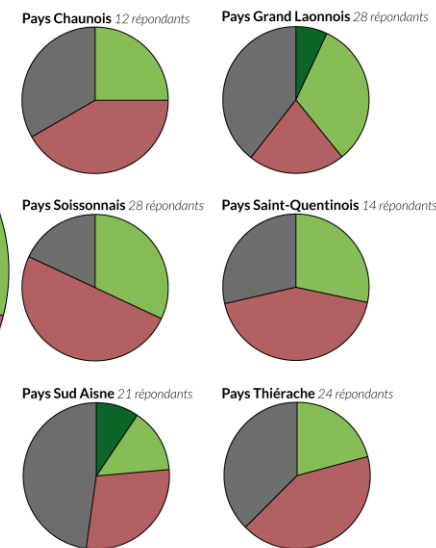
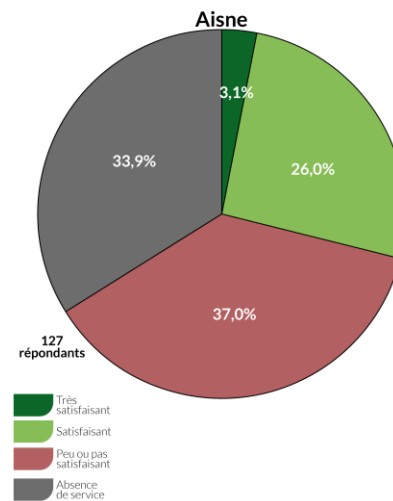
▪ 37% des élus axonais répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre de services de santé.

▪ Les élus de la Thiérache (66,7%) et du Soissonnais (60,9%) se présentent comme les élus les moins satisfaits.

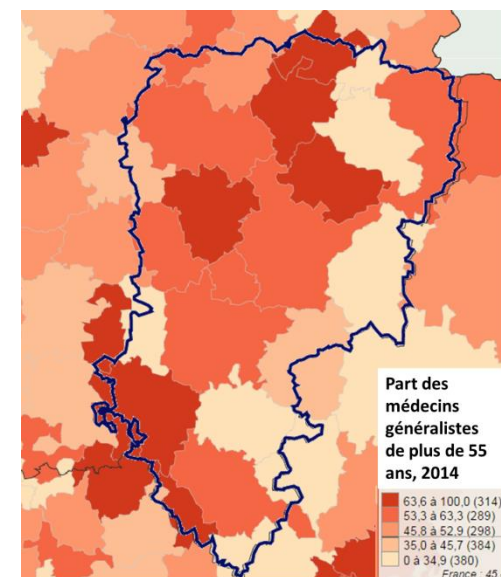
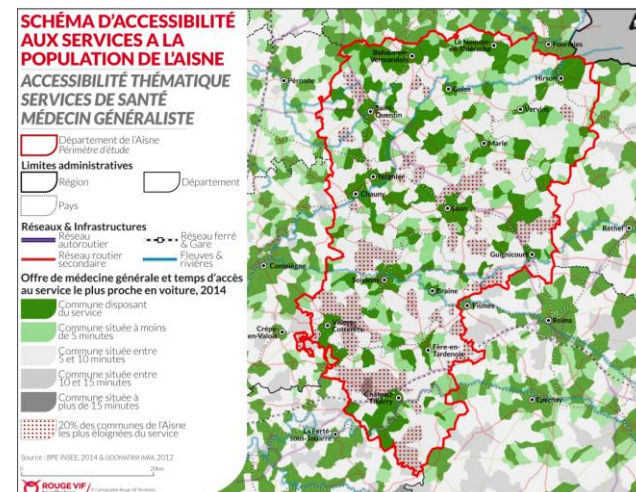
▪ A l'inverse, ceux du Laonnais (52,9%) et du Saint-Quentinois (40%) se présentent comme les plus satisfaits de l'offre.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

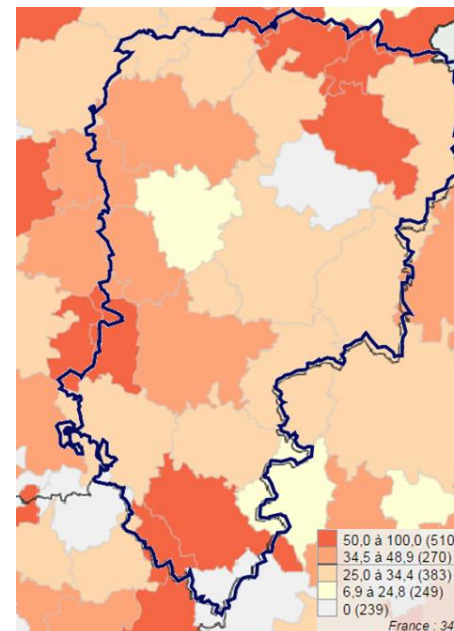
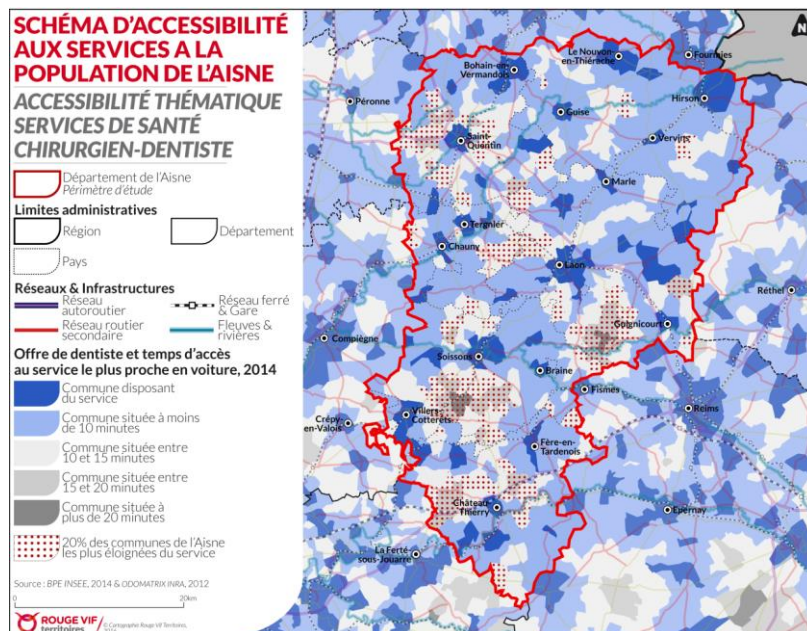
SERVICES DE SANTE
Ensemble



- Le département de l'Aisne affiche **une densité de médecins généralistes particulièrement faible** (72 pour 100 000 habitants), inférieure à la densité régionale (77 pour 100 000) qui est elle-même identifiée comme la plus basse de France métropolitaine (98 pour 100 000).
- En dépit de cette faible densité, l'accès à la médecine généraliste reste satisfaisante pour une large majorité des Axonais : **91,2% de la population réside à moins de 10 minutes d'un médecin généraliste et 3 Axonais sur 5 ont un médecin généraliste dans leur commune.** Cependant, ces chiffres sont à nuancer compte-tenu de la décroissance rapide de la démographie médicale depuis les 5 dernières années. Quelques secteurs apparaissent particulièrement éloignés de la médecine généraliste : périphéries de Soissons, Villers-Cotterêts et Château-Thierry, pointe sud de l'Omois ... Le Soissonnais compte ainsi 9% de population résidant à plus de 10 minutes du médecin le plus proche ; cette proportion atteint 13% dans le Grand Laonnais ou le Sud Aisne.
- Ces zones à enjeux pourraient s'élargir et s'intensifier dans les années à venir au regard du profil démographique des médecins généralistes. Aujourd'hui, **plus de la moitié d'entre eux (52,3%) ont plus de 55 ans** et seront en droit de partir à la retraite dans 10 ans alors que leur nombre a déjà fortement chuté sur la période 2007-2014 (-18,1%). Les bassins de vie les plus concernés par cette baisse d'effectifs sont ceux de Guise, Tergnier et Marle. Afin d'anticiper cette pénurie, de nombreuses actions sont mises en œuvre afin d'attirer de jeunes praticiens dans le cadre du Pacte Territoire Santé (contrat d'engagement de service public, aide à l'installation, etc.) .
- Le temps moyen pour se rendre dans la pharmacie la plus proche est de **6 minutes**, ce qui correspond aux moyennes régionale et nationale et traduit un niveau global d'accessibilité à ce service relativement satisfaisant. Comme pour les médecins généralistes, les secteurs les moins bien pourvus se trouvent dans les zones périphériques autour et entre les principaux pôles urbains (notamment au niveau de Soissons, Villers-Cotterêts et Château-Thierry) et les zones rurales (autour de Marle et Vervins en Thiérache, pointe sud de l'Omois).
- La présence d'une pharmacie étant souvent liée à la présence d'un médecin ; les conséquences du vieillissement des médecins généralistes pourraient donc être doubles.



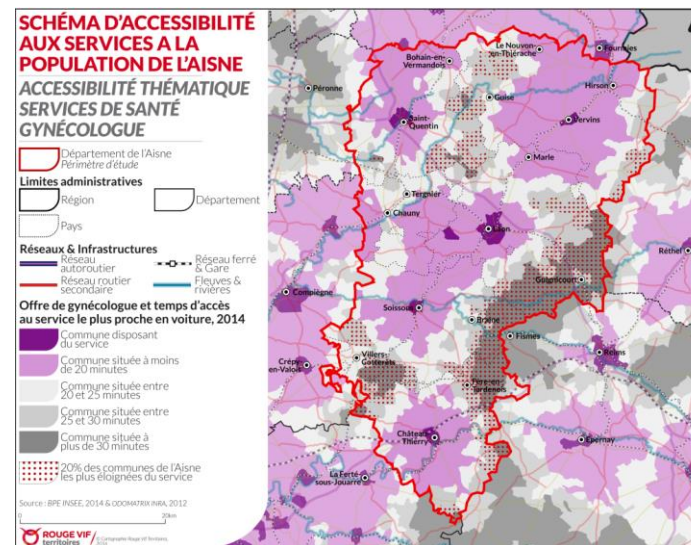
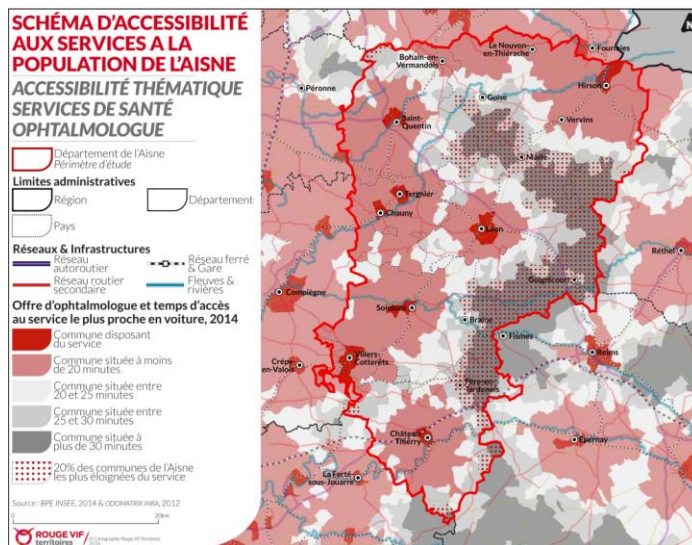
- Le département présente une densité de **43,5 chirurgiens-dentistes libéraux** pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle observée à l'échelle nationale (57,6 pour 100 000 habitants).
- L'accessibilité globale à ce service semble correcte puisqu'aucun Axonais ne se trouve à plus de 25 minutes d'un dentiste et que **plus de 2 habitants sur 5 se trouvent à moins de 10 minutes d'un dentiste**. Les secteurs les moins bien pourvus correspondent une nouvelle fois aux zones périurbaines et interurbaines : couronne périurbaine de Saint-Quentin, intervalles entre Laon et Saint-Quentin, entre Laon et Reims ainsi qu'entre Soissons, Villers-Cotterêts et Château-Thierry. Cependant, comme pour une grande partie des spécialités médicales, la relative proximité physique du service ne suffit pas à garantir l'accessibilité. En effet, les délais d'attente, parfois très longs pour obtenir un rendez-vous auprès des professionnels du territoire pousse la population qui le peut à rechercher les services spécialisés en dehors du territoire (notamment vers Paris).
- Le département de l'Aisne se distingue par le profil démographique de ces dentistes : en effet, **seulement 32,9% d'entre eux ont plus de 55 ans** (contre 34,5% au niveau national). Certaines zones font toutefois figure d'exception puisqu'elles possèdent une part de dentistes âgés de plus de 55 ans particulièrement importante : c'est le cas notamment du bassin de vie de **Vervins (66,7%) où plus des 2/3 des dentistes présents sur le territoire devraient partir à la retraite d'ici 10 ans**, soulevant par conséquent d'importants enjeux de renouvellement des effectifs et d'accessibilité aux soins dentaires dans cette zone.



4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de santé

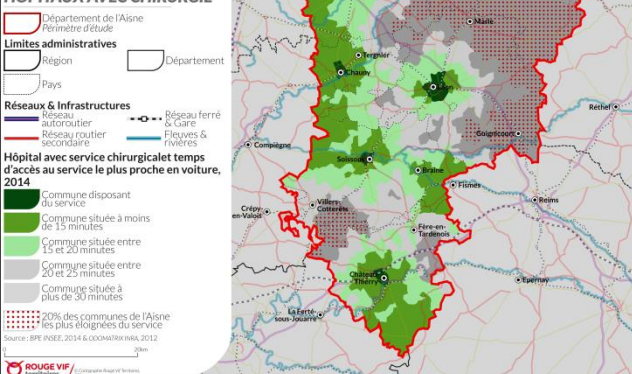
Services de santé – Services intermédiaires (médecine spécialisée)

- Les cartes ci-dessous soulignent le **déficit et le faible niveau global d'accessibilité aux services de médecine spécialisée** plus rares même si le temps moyen d'accès à un service de gynécologie ou d'ophtalmologie (21 minutes) demeure inférieur aux moyennes nationale et régionale.
- Elles mettent par ailleurs en évidence de **fortes disparités territoriales** : ces services se concentrent en effet dans les principaux pôles urbains qui assurent des fonctions de pôles de santé (Saint-Quentin, Laon, Soissons, Château-Thierry et quelques pôles secondaires selon les spécialités), permettant aux secteurs périphériques de bénéficier d'une relativement bonne accessibilité aux spécialistes. En revanche, la frange est du département (du nord-est de la Thiérache à la pointe sud de l'Omois), ainsi que la partie centrale de la Thiérache, apparaissent comme les zones les plus éloignées des services de médecines spécialisées (plus de 30 minutes). D'autres secteurs ne présentent des enjeux d'accessibilité que pour l'un de ces deux services : l'ex CC de Villers-Cotterêts/forêt de Retz pour la gynécologie, la CC du Pays de la Serre pour l'ophtalmologie.
- Ces constats posent d'autant plus d'enjeux que ces secteurs en zone blanche accueillent des populations ayant besoin de ces services de santé, en premier lieu **les personnes âgées**.
- Au-delà des problématiques d'éloignement aux services pour certains secteurs, **la présence limitée des professionnels de santé entraîne des problématiques de disponibilité et de délais d'attente pour la prise de rendez-vous**. Cela rend l'accessibilité aux spécialistes très limitée, y compris dans les zones apparemment plus dotées en services de spécialité. L'Aisne apparaît faiblement dotée pour de nombreuses spécialités : cardiologie (3,5 cardiologue pour 100 000 habitants contre 7,5 en France), psychiatrie (3,7 contre 10,4), ophtalmologie (5,5 contre 8,2), masseur-kinésithérapeute (51,7 contre 98,0), etc.

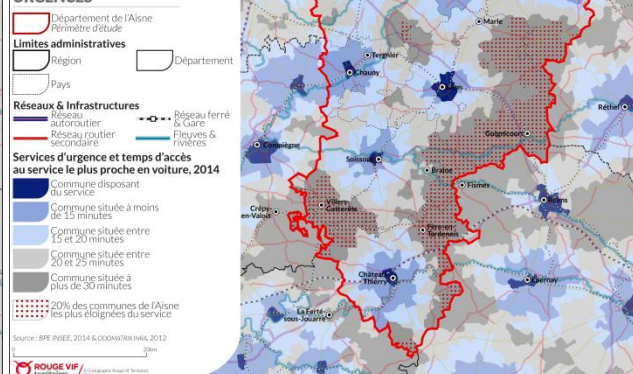


- Les services de santé de centralité (hôpitaux avec chirurgie, maternités et urgences) sont implantés dans **les principaux pôles urbains** du département (Saint-Quentin, Laon, Soissons, Château-Thierry et quelques pôles secondaires), offrant à ces secteurs et à leurs périphéries une bonne accessibilité à ces services. **L'axe Saint-Quentin/Chauny/Soissons/Château-Thierry** est ainsi bien pourvu en services hospitaliers de centralité.
- Le reste du département est nettement moins bien doté : l'accessibilité à l'offre en services de santé de centralité y est médiocre et même très insuffisante dans certaines zones. Ainsi, **près du quart des habitants de l'Aisne se trouve à plus de 25 minutes d'une maternité, 16% à plus de 25 minutes d'un hôpital avec chirurgie et enfin 18% à plus de 25 minutes d'un service des urgences.**
- L'ex CC de Villers-Cotterêts/forêt de Retz, la frange est du département et le secteur de la Basse Thiérache** sont les zones où la situation est la plus critique puisque les personnes qui y résident se trouvent à plus de 30 minutes de ces 3 services. A titre d'exemple, du fait de l'absence de maternités et d'hôpitaux pratiquant la chirurgie en Thiérache, il faut compter en moyenne 27 minutes pour rejoindre l'hôpital le plus proche, 29 pour la maternité. Ces temps de trajet élevés ne sont pas adaptés à l'urgence des situations et ne permettent pas une prise en charge dans les temps.

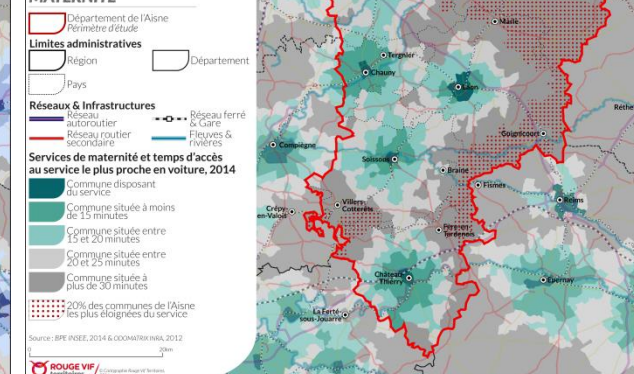
SCHEMA D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AISNE ACCESSIBILITE TEMATIQUE SERVICES DE SANTE HOPITALS AVEC CHIRURGIE



SCHEMA D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AISNE ACCESSIBILITE TEMATIQUE SERVICES DE SANTE URGENCES



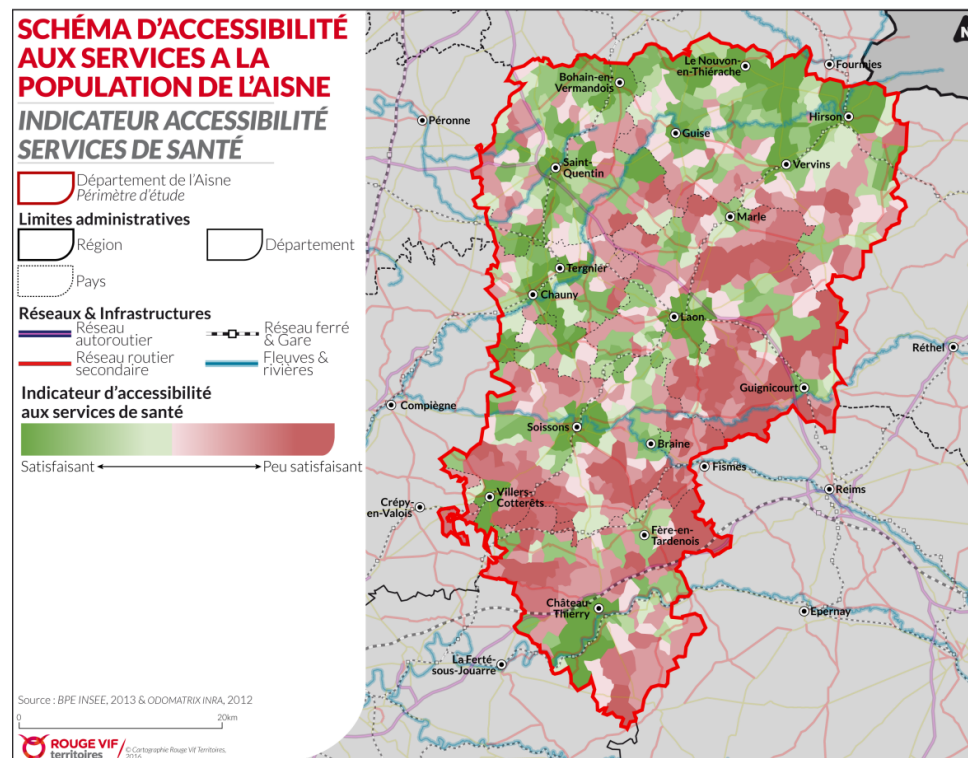
SCHEMA D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AISNE ACCESSIBILITE TEMATIQUE SERVICES DE SANTE MATERNITE



La carte ci-dessous présente l'indicateur composite d'accessibilité aux services de santé selon les territoires. **Globalement, dans l'Aisne, l'offre de services de santé apparaît très inégale selon les secteurs :**

- **L'offre est importante et relativement diversifiée dans les principaux pôles urbains du département** (présence de cabinets médicaux, pharmacies, dentistes, médecins spécialisés, hôpitaux avec chirurgie, maternités, services d'urgence, etc.) : Saint-Quentin, Soissons, Château-Thierry et Laon. Quelques pôles secondaires présentent également un indicateur d'accessibilité aux services de santé relativement satisfaisant (Chauny, Guise, Le Nouvion-en-Thiérache, Bohain-en-Vermandois).

- **L'offre est plus faible dans le reste du département.** Les indicateurs d'accessibilité des services de santé y sont nettement moins satisfaisants. Les territoires à forts enjeux se trouvent sur la frange est du département, particulièrement au niveau de l'intervalle entre Laon et Reims, dans le secteur d'intervalle entre Château-Thierry et Soissons incluant l'ex-CC de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz, ainsi qu'en Basse Thiérache.



METHODOLOGIE

Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.

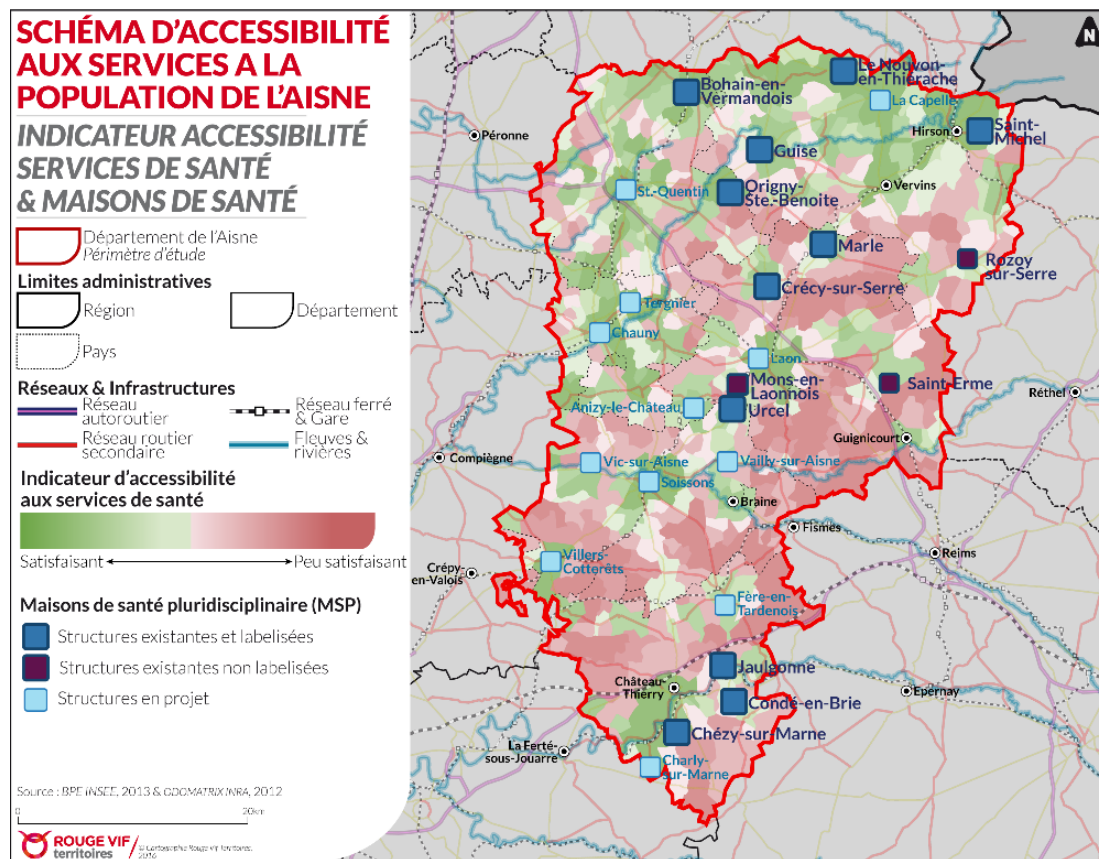
Services pris en compte : médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, hôpital avec chirurgie, service d'urgence, maternité, gynécologue, ophtalmologue

En réponse aux enjeux de l'accès à l'offre de santé, les territoires axonais se sont saisis de plusieurs leviers d'amélioration :

- Pour lutter contre la désertification médicale, l'ARS, les collectivités et les acteurs institutionnels soutiennent **le développement de maisons de santé pluridisciplinaires** sur l'ensemble du territoire.

- Il existe aujourd'hui 11 maisons de santé dans l'Aisne (concentrées en Thiérache et autour de la vallée de la Marne) et 13 autres sont à l'état de projet plus ou moins avancé (ouverture en juillet 2016 d'une MSP avec 10 professionnels de santé dans le quartier de Neuville à Saint-Quentin).

- Enfin, on peut tenir compte des maisons de santé non labellisées par l'ARS (Rozoy-sur-Serre, Etreux) Ces maisons de santé répondent en partie aux territoires à enjeux identifiés.



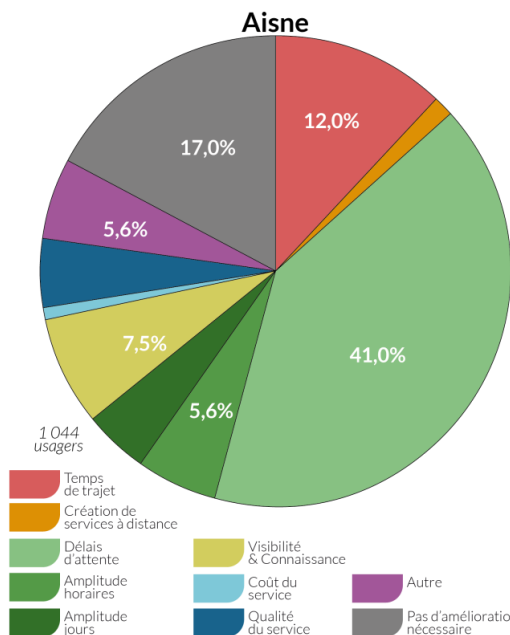
- Certains territoires déficitaires ne voient cependant pas encore émerger de projet, notamment dans les zones rurales autour du canton d'Oulchy-le-Château et dans le Nord Vermandois. Le maillage en maison de santé présente également un enjeu de cohérence. L'ARS a ainsi affiché une carte des zones à enjeux prioritaires pour l'implantation de telles structures. Toutefois, le montage juridique des MSP peut s'avérer complexe pour les collectivités, d'autant que l'enjeu principal est d'impliquer les professionnels de santé du territoire, ce qui n'est pas toujours aisé.

Localement, l'ARS encourage à l'élaboration de **Contrat Local de Santé** (CLS) permettant de définir des projets globaux associant les différents acteurs sanitaires et sociaux afin de mettre en œuvre une stratégie de prévention et de promotion de la santé, d'accompagnement médico-social, d'offre de soins. L'Aisne compte déjà trois CLS élaborés à Laon, Soissons et Château-Thierry.

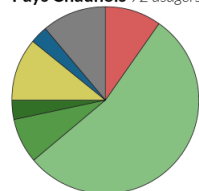
- Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les déserts médicaux, l'Agence Régionale de Santé met en place **une politique d'accueil des jeunes professionnels de santé** dans le département à travers :
 - L'augmentation du nombre de médecins maitres de stage dans le cadre des stages de médecine générale, constituant une première formation à la médecine de proximité
 - Le contrat d'engagement de service public qui vise à inciter les jeunes médecins à exercer dans les zones démedicalisées (versement d'une allocation financière durant les études de l'étudiant en médecine qui en contrepartie s'engage à s'implanter dans une zone démedicalisée une fois son diplôme obtenu pendant quelques années)
 - Le guichet unique d'installation, créé en mars 2014 et regroupant sous un même toit l'ARS, la CPAM, l'Ursaff et les ordres afin de faciliter l'installation des nouveaux médecins sur le territoire
- Enfin, des initiatives sont menées en faveur du développement de l'usage du numérique dans la santé pour combler les déficit d'accessibilité physique et permettre une montée en gamme de l'offre de soins sur des territoires faiblement dotés. Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) e-Santé Picardie a ainsi été créé en 2008 avec comme mission de favoriser le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé pour la région Picardie (Picasso 2.0, dossier médical personnel (DMP), plateforme de télémédecine Comédi-e, etc.)
- De façon complémentaire à l'offre de santé, la réflexion sur le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées et handicapées a été engagée, comme dans le reste du territoire national, à travers la conférence des financeurs de la loi relative à l'adaptation au vieillissement.

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

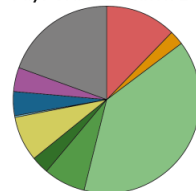
SERVICES DE SANTE Ensemble



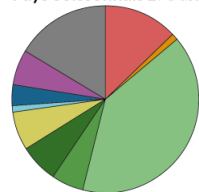
Pays Chaunois 92 usagers



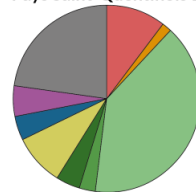
Pays Grand Laonnois 294 usagers



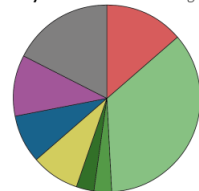
Pays Soissonnais 278 usagers



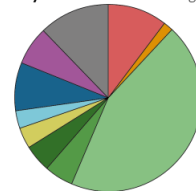
Pays Saint-Quentinois 115 usagers



Pays Sud Aisne 132 usagers



Pays Thiérache 133 usagers



Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de santé pour les usagers axonais sont :

- Les délais d'attente (41,0%) et pour 54,3% dans le Chaunois
- Les temps de trajet depuis le domicile (12,0%)
- La visibilité des services existants (7,5%)

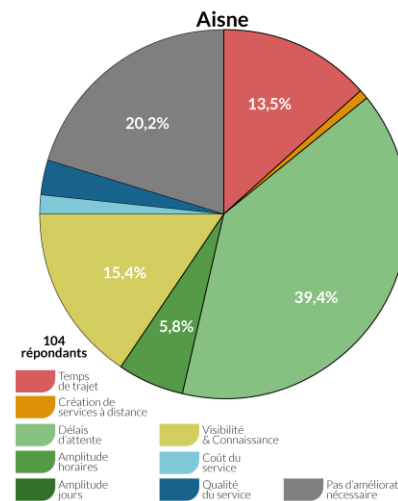
Par ailleurs, 17,0% des usagers axonais estiment que l'offre de services de santé ne nécessite pas d'amélioration. Cette part s'élève à 22,6% dans le Saint-Quentinois.

- Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de santé pour les élus axonais sont :
 - Les délais d'attente (39,4%)
 - La connaissance et la visibilité de l'offre (15,4%)
 - La répartition territoriale de l'offre (13,5%)

À noter que 20,2% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre de services de santé n'est pas nécessaire.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE SANTE Ensemble



Pays Chaunois 11 répondants



Pays Grand Laonnois 23 répondants



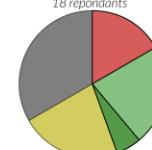
Pays Soissonnais 21 répondants



Pays Saint-Quentinois 12 répondants



Pays Sud Aisne 18 répondants



Pays Thiérache 19 répondants



A RETENIR

- Globalement, **indicateurs de santé parmi les plus faibles de France** (densité de médecins généralistes, de médecins spécialisés, pharmacies, etc.) **qui se croisent à des indicateurs sociaux et sanitaires préoccupants.**
- **Enjeux d'accessibilité limités aux secteurs ruraux et aux zones franges périurbaines** (périphéries et zones interstitielles entre les polarités) qui peinent à développer certains services.
- Offre de santé de proximité qui se dégrade avec **des secteurs en proie à la désertification** médicale
- **Enjeu prospectif fort lié au renouvellement des professionnels de santé** dont la part en approche de l'âge de la retraite est localement très importante y compris sur des secteurs aujourd'hui sous-dotés
- Davantage d'enjeux pour les services de santé de centralité et fort déficit en spécialistes
- Offre de médecine spécialisée et de centralité concentrée dans les principaux pôles urbains du département laissant de vastes secteurs en zone blanche (ex-CC de Villers-Cotterêts/forêt de Retz, frange est et Basse Thiérache)
- Faible densité de spécialistes qui se traduit par des problématiques d'accessibilité aux services de santé liées aux délais d'attente pour obtenir un rendez-vous
- **Enjeu global de diffusion de la médecine** sur les territoires axonais en poursuivant :
 - le déploiement des structures type maison de santé en intégrant les facteurs de réussite de ce type de projets (construction d'un projet de santé avec des professionnels investis, création d'un parcours résidentiel et professionnel pour les professionnels de santé et leur famille, etc.) et en trouvant des solutions incitatives pour relever les défis des MSP (mobilisation des professionnels de santé notamment)
 - L'exploration d'outils numériques pour certains besoins et fonctionnement des services de santé
 - Le développement de dispositifs d'incitation et de facilitation de l'installation des jeunes professionnels de santé dans les zones démedicalisées

4 ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

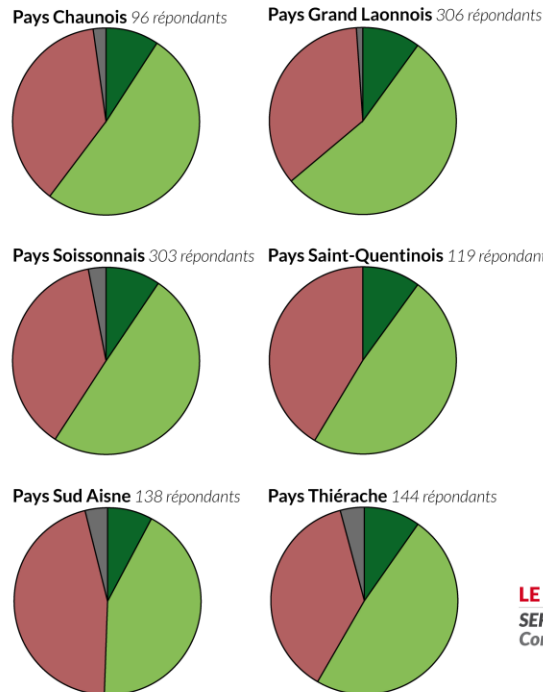
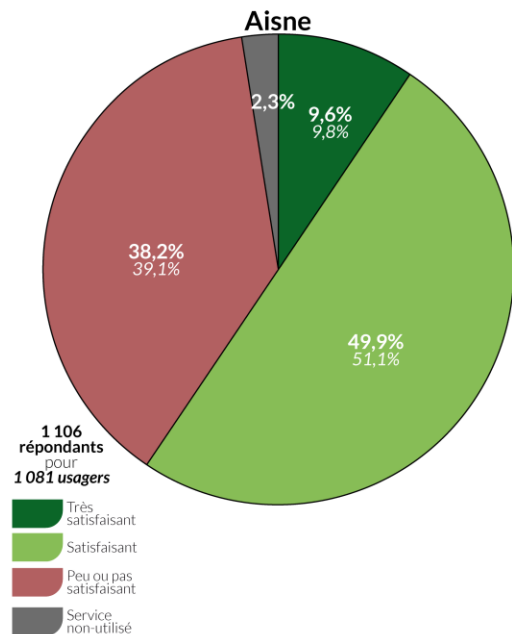
C Services de commerce

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de commerce

Perception de l'offre – Commerces de proximité

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE COMMERCE
Commerces de proximité



▪ Autant d'élus axonais répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre de services de commerces de proximité

▪ Les élus du Laonnois (72,2%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.

▪ A l'inverse, ceux du Sud de l'Aisne se présentent comme les moins satisfaits de l'offre (63,6% de peu ou pas satisfaits).

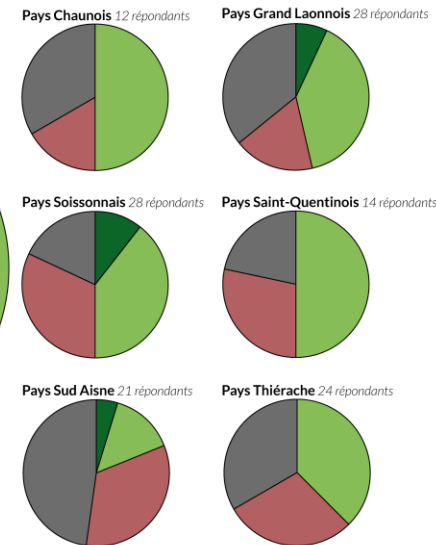
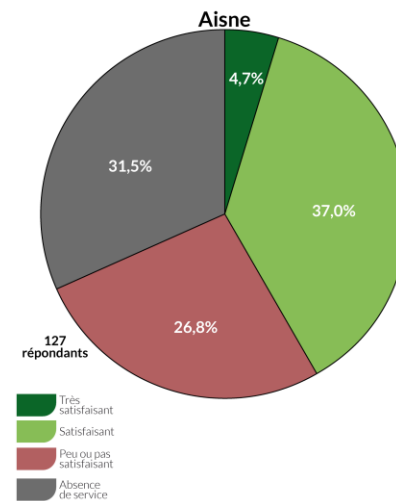
▪ 60,9% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre de commerce de proximité.

▪ La proportion des usagers satisfaits s'élève à 64,7% dans le Laonnois

▪ A l'inverse, les proportions les plus importantes d'usagers peu ou pas satisfaits se trouvent dans le Saint-Quentinois (41,2%) et le Sud de l'Aisne (47,4%).

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE COMMERCE
Commerces de proximité

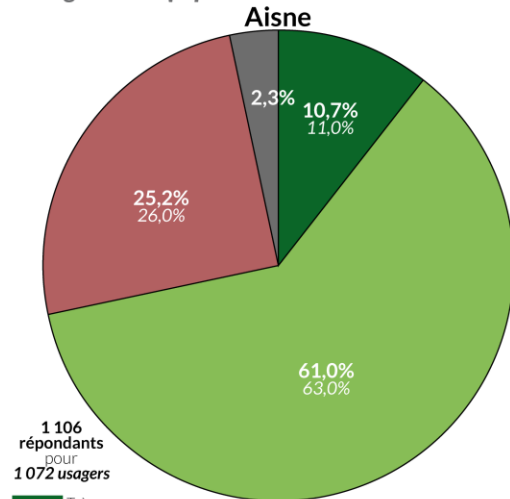


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de commerce

Perception de l'offre – Commerces de centralité

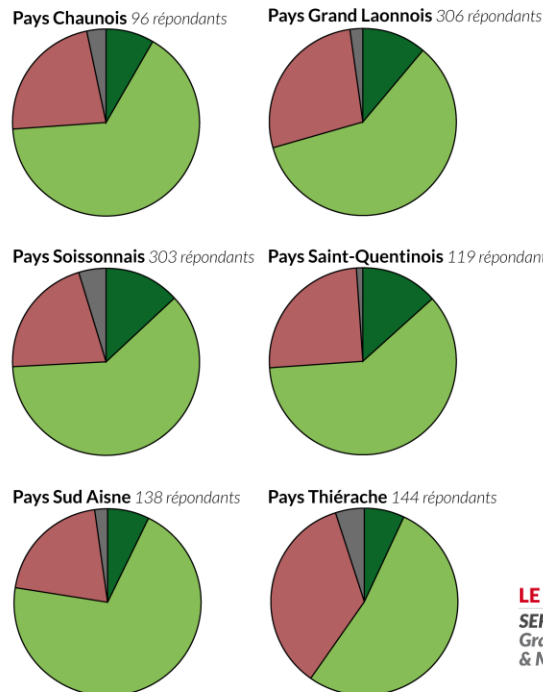
LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE COMMERCE
Grandes surfaces commerciales
& Magasins d'équipements



1 106 répondants pour 1 072 usagers

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu ou pas satisfaisant
- Service non-utilisé



▪ 74,0% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre de commerce de centralité.

▪ La proportion des usagers satisfaits s'élève à 77,9% dans le Soissonnais

▪ A l'inverse, les proportions les plus importantes d'usagers peu ou pas satisfaits se trouvent en Thiérache (37,2% des usagers répondants).

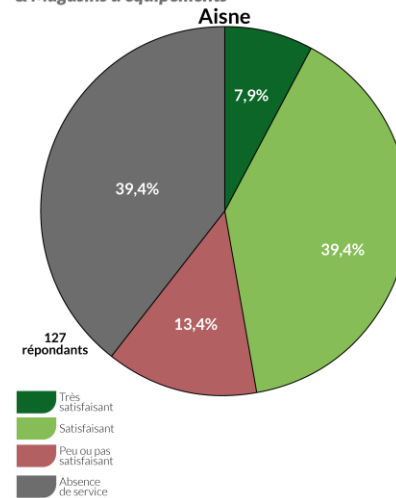
▪ 77,9% d'élus axonais répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre de services de commerces de centralité

▪ Les élus du Soissonnais (90,5%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.

▪ A l'inverse, ceux de Thiérache, territoire rural et moins bien doté, se présentent comme les moins satisfaits de l'offre (57,1% de peu ou pas satisfaits).

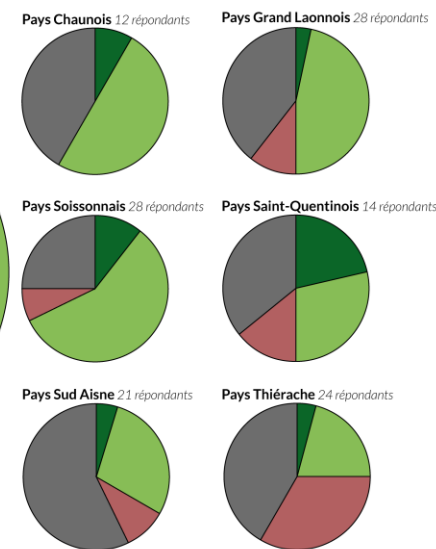
LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE COMMERCE
Grands commerces alimentaires
& Magasins d'équipements



127 répondants

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu ou pas satisfaisant
- Absence de service



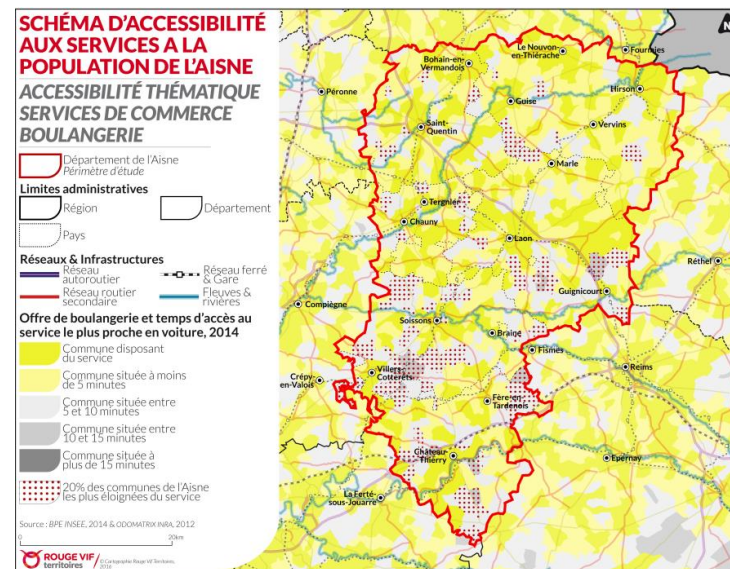
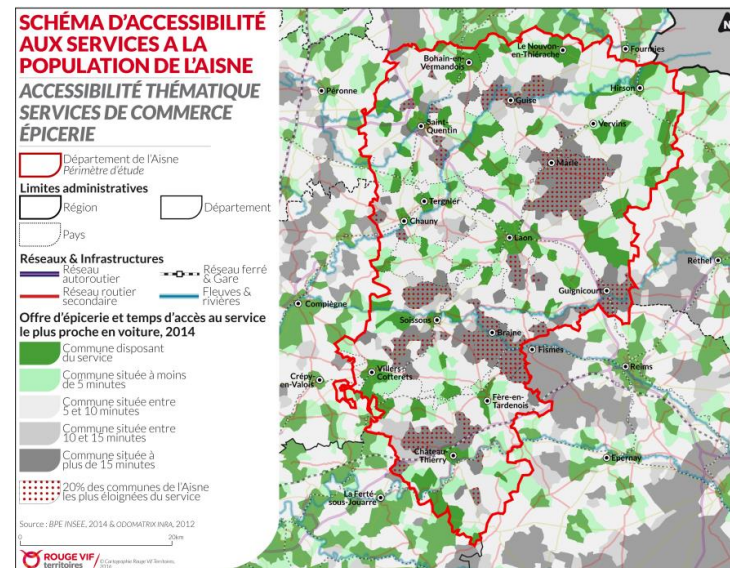
Organisation territoriale de l'offre de services

- Le département de l'Aisne **présente un maillage en commerces de proximité satisfaisant**. Près de 50% des Axonais disposent d'une épicerie dans leur commune de résidence, et 68% d'une boulangerie. Par ailleurs, les temps d'accès moyens à ces deux commerces de proximité paraissent acceptables puisqu'il faut compter en moyenne 4 minutes pour se rendre dans une boulangerie et 7 minutes pour accéder à une épicerie, soit seulement une minute de plus que la moyenne nationale.
- Des **disparités territoriales sont néanmoins observables**. Si les principaux pôles urbains mais aussi les bourgs ruraux sont bien équipés en commerces de proximité, des intervalles ruraux très peu denses et franges périurbaines dépendantes des centres urbains disposent localement d'une offre limitée. Pour rappel, 59 000 Axonais (11% de la population) résident dans des communes sans service. Ainsi, de nombreuses communes rurales n'ont pas pu maintenir un dernier commerce face au développement de la grande distribution en périphérie des pôles urbains. Les 20% des communes les moins bien équipées en boulangeries et en épiceries sont situées en Thiérache (CC Sambre et Oise et du Pays de la Serre), ainsi que dans le Soissonnais et le Sud de l'Aisne (CC du Val de l'Aisne, est de Retz-en-Valois, CC du Canton d'Oulchy-le-Château, couronne périurbaine de Château-Thierry...) pourtant marqués par une forte pression démographique liée aux desserments francilien et rémois.

Perspectives d'évolution et enjeux

Le commerce de proximité est confronté à plusieurs enjeux :

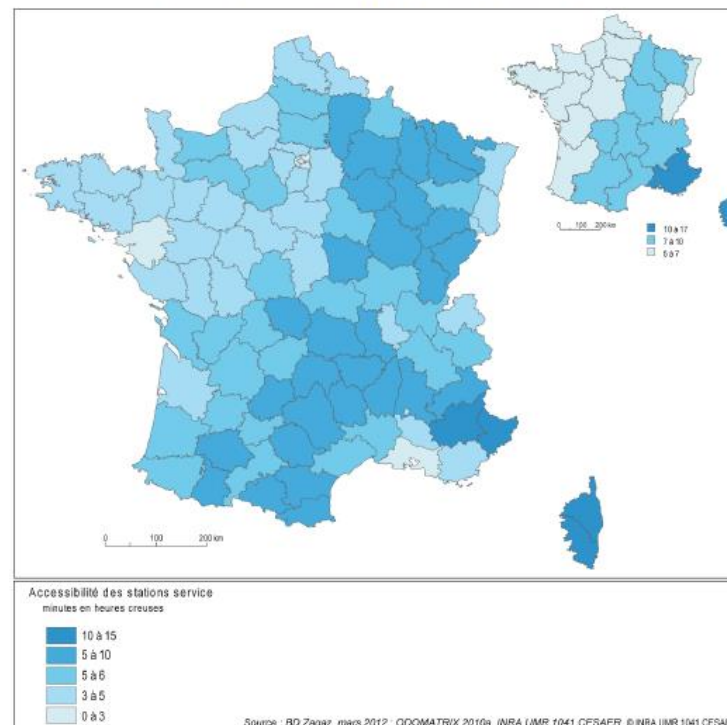
- Une **perte de vitesse des centres bourgs** notamment dans les secteurs ruraux. Le vieillissement de la population, la faible attractivité résidentielle (vieillesse et inadéquation des logements) et des déficits ponctuels de mobilité dans certains de ces espaces participent à renforcer ces enjeux.
- La **concurrence des hyper et supermarchés** dans les pratiques de consommation avec une incidence sur le dynamisme des centres de bourgs mais aussi l'offre de proximité des communes périphériques des pôles.
- Des **nouvelles formes de consommation à intégrer** : circuits courts et vente directe, e-commerce, ...



Organisation territoriale de l'offre de services intermédiaires

- Proche des problématiques commerciales, se pose la question du **maillage en stations-service** sur le territoire de l'Aisne. Celui-ci est relativement faible (moins de 15% des communes équipées en 2012). Ainsi, seulement 55 à 60% de la population comptait une station-service dans sa commune de résidence.
- L'Aisne compte parmi les départements où la population met **le plus de temps à accéder à une station-service (de 10 à 15 minutes)**. A noter toutefois que ramené à la population l'accessibilité des personnes aux stations-service est satisfaisante, de 3 à 4 minutes, même si elle se situe dans la moyenne basse à l'échelle métropolitaine. A l'**extrémité sud-ouest** du département, l'accès à une station-service est particulièrement long.
- De manière cohérente avec la tendance nationale, l'accessibilité aux stations-service a fortement diminué avec un **allongement des temps d'accès** dans de nombreuses zones du département entre 1980 et 2012, notamment pour les communes périurbaines et rurales ne disposant pas d'une station-service propre.
- A noter également **plusieurs zones à risque en périphérie du département en cas de disparition de la station-service existante, soit liée à la disparition concomitante de la structure commerciale à laquelle la station-service est adossée, soit de la disparition d'une station indépendante.**

Carte 4 - Accessibilité brute par région et par département



Source : Étude Le maillage du territoire français en stations-service ; DATAR 2012

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de commerce

Services marchands – Commerces intermédiaires

Organisation territoriale de l'offre de services intermédiaires

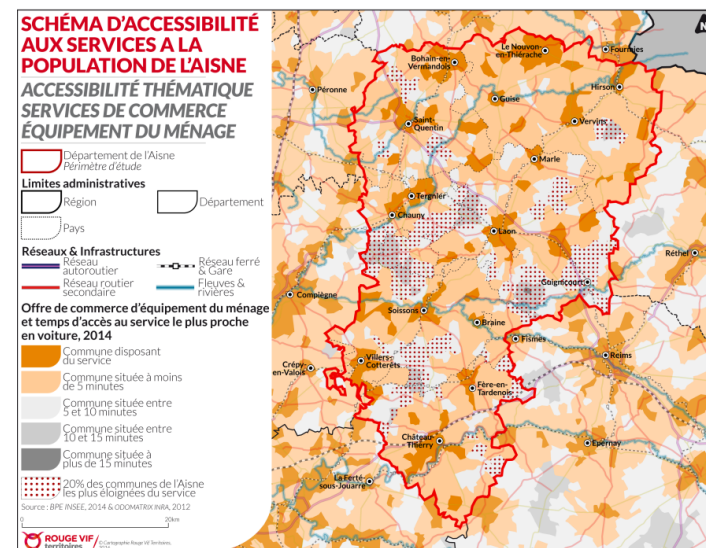
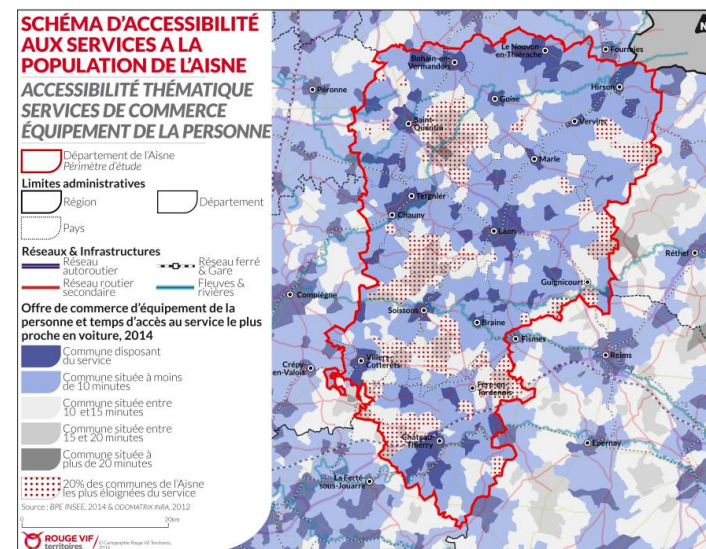
Le maillage en commerces d'équipements de la personne et des ménages (représentatif de l'offre commerciale de niveau intermédiaire) est satisfaisant dans l'Aisne, avec près de 50% des habitants disposant de ces commerces dans leur commune de résidence. Le temps d'accès moyen en voiture aux équipements des ménages est de 7 minutes (identique aux moyennes nationale et régionale) et de 8 minutes pour les équipements de la personne (légèrement supérieur aux moyennes nationale et régionale).

L'offre de commerces intermédiaires se concentre dans les principaux pôles urbains et se déploie également dans quelques pôles secondaires (Marle, Guise, Bohain-en-Vermandois), ainsi que dans une vingtaine de pôles ruraux. En revanche, des secteurs échappent à ce maillage et présentent dès lors un déficit en matière d'équipements de la personne et des ménages. Les territoires les moins bien dotés se concentrent au niveau des **Portes de la Thiérache, du canton d'Oulchy-le-Château jusqu'à Villers-Cotterêts** et dans la frange est du **Sud de l'Aisne**, ainsi que dans le **Val de l'Ailette jusqu'à Anizy** pour les équipements des ménages (où le temps de trajet moyen atteint 10 minutes).

Les 20% des communes les plus éloignées des commerces d'équipement de la personne et des ménages se concentrent dans les espaces d'intervalle entre Chauny et Soissons (ex-CC du Val de l'Ailette, ex-CC du Pays de la Vallée de l'Aisne et ex-CC des Vallons d'Anizy), entre Villers-Cotterêts et Soissons (CC du Canton d'Oulchy et ex-CC du canton de l'Ourcq et du Clignon), entre Laon et Reims (CC de la Champagne Picarde). Quelques secteurs en Thiérache souffrent également d'une accessibilité limitée à ces équipements. La partie est de la CA du Saint-Quentinois ne bénéficie pas d'une accessibilité satisfaisante aux commerces d'équipement de la personne.

Il convient toutefois de nuancer ces inégalités d'accessibilité au regard des temps d'accès qui demeurent très satisfaisants puisqu'ils ne dépassent pas les 20 minutes.

De même, la consommation de ces services est aujourd'hui de plus en plus réalisée via les sites de e-commerce. En 2014, selon les chiffres de la Fevad, le secteur progressait de 11,5% alors que le commerce traditionnel gagnait lui seulement 1,1%.

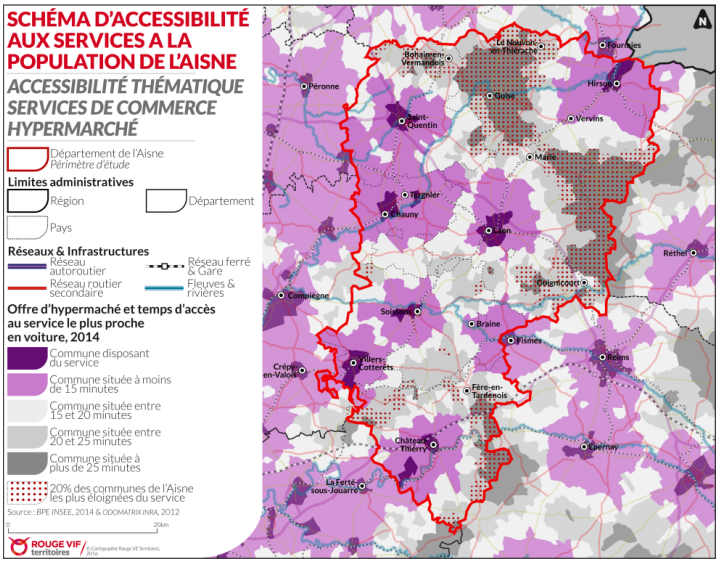


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de commerce

Services marchands – Commerces de centralité

Organisation territoriale de l'offre d'hypermarchés

- Les équipements commerciaux de rang supérieur tels que les hypermarchés se concentrent dans les **principaux pôles urbains** du territoire (Saint-Quentin, Laon, Soissons, Château-Thierry ou bien encore Villers-Cotterêts) ou dans leurs proches périphéries (telles que Beautor et Viry-Noueuil à proximité de Chauny et Tergnier).
- Avec **21 hypermarchés en 2013** (source : CCIR Picardie), le département est doté d'une offre en grandes surfaces alimentaires supérieure à celle de la France. **Le temps moyen de trajet pour se rendre dans un hypermarché est ainsi inférieur à la moyenne nationale** (16 minutes dans l'Aisne contre 21 minutes en France métropolitaine) et **près d'un Axonais sur trois dispose d'un hypermarché dans sa commune de résidence**.



Cependant, certains territoires se révèlent être nettement moins bien dotés : c'est le cas **du Pays de la Thiérache où plus de 35% des habitants se trouvent à plus de 25 minutes en voiture d'un hypermarché**. D'autres secteurs pâtissent d'une accessibilité limitée aux commerces de centralité : au nord, dans la CC du Pays du Pays du Vermandois, à l'est dans la CC de la Champagne Picarde, au sud-est dans l'ex-CC du Tardenois et de l'ex-CC du canton de Condé-en-Brie et enfin à l'ouest entre Villers-Cotterêts et Château-Thierry. A noter d'ailleurs que la majorité de ces zones à enjeux se trouvent en milieu rural, au sein d'un espace d'intervalle entre deux polarités.

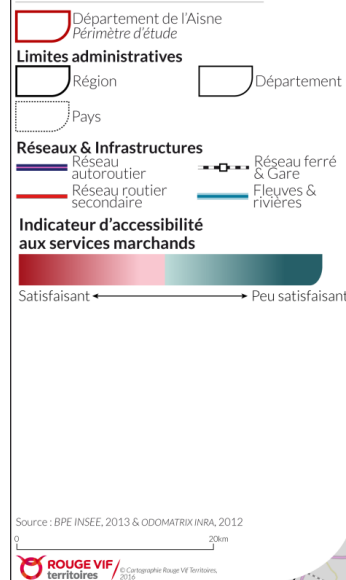
Perspectives d'évolution & Enjeux d'accessibilité

- L'Aisne est marquée par la **forte proportion de grandes et moyennes surfaces**. Le développement de la grande distribution dans les années 90, et son renforcement depuis, ont conduit à la fermeture de nombreux commerces alimentaires de proximité. Le département est ainsi marqué par un phénomène de concentration et de standardisation de l'offre commerciale sur des équipements de grande envergure induisant des enjeux spécifiques :
 - Pérennité d'un modèle fondé sur le déplacement automobile et le fonctionnement péri-urbain des territoires
 - Accessibilité pour les personnes dépendantes (ménages non motorisés, personnes âgées, ...)
 - Concurrence pour les commerces de proximité
- Le **développement des drives** doit également être pris en compte puisqu'il vient concurrencer les hypermarchés existants.

Services marchands – Synthèse et enjeux

- La répartition de l'offre commerciale de l'Aisne correspond globalement aux grands équilibres du territoire en matière de densité.
- Les principales agglomérations concentrent l'essentiel de l'offre en matière de services marchands (présence d'équipements de proximité, intermédiaires et de centralité).
- Le reste de l'offre commerciale se répartit dans les pôles urbains et ruraux secondaires du département. La frange nord du département bénéficie de cette manière d'une accessibilité satisfaisante aux services marchands grâce à la présence d'équipements commerciaux dans les pôles de Guise, Vervins, Le-Nouvion-en-Thiérache ou bien encore Bohain-en-Vermandois.
- Les secteurs présentant un indicateur d'accessibilité aux services marchands peu satisfaisant se concentrent dans les zones péri-urbaines et inter-urbaines : intervalles entre Reims et Laon, entre Château-Thierry et Soissons, dans les CA de Soissons et de Saint-Quentin... Pour la frange est entre Guignicourt et Braine, l'accessibilité aux commerces est, en fait, facilitée par le bassin de vie de Reims, vers lequel se dirigent une grande partie des flux domicile-travail, et donc, de façon concomitante, des flux d'achat. Cette concurrence de Reims explique le faible développement des commerces sur les territoires de la frange est. Elle peut s'avérer problématique pour l'accès aux services de proximité.
- Par ailleurs, les territoires axonais doivent composer avec plusieurs caractéristiques en lien avec les services marchands :
 - L'usage du véhicule individuel qui conditionne l'usage des services marchands.
 - La difficulté de maintenir le petit commerce dans les bourgs ruraux, avec un véritable enjeu de pérennisation de ces services dans les zones rurales souvent isolées et peu denses.

SCHEMA D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES A LA POPULATION DE L'AISNE INDICATEUR ACCESSIBILITE SERVICES DE COMMERCE



METHODOLOGIE

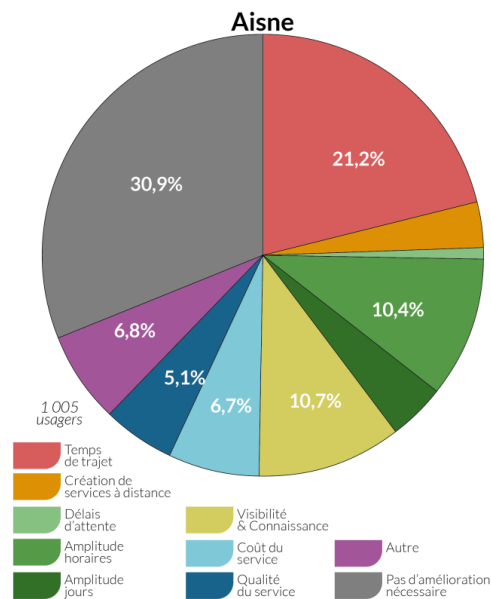
Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.
Services pris en compte : épicerie, boulangerie, magasin d'équipement de la personne, magasin d'équipement du ménage, hypermarché.

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de commerce

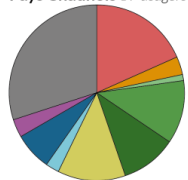
Leviers d'amélioration – Commerces de proximité

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

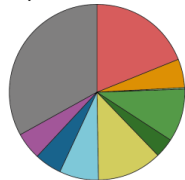
SERVICES DE COMMERCES Commerces de proximité



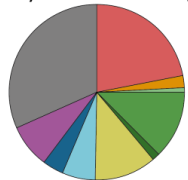
Pays Chaunois 87 usagers



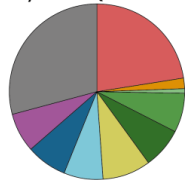
Pays Grand Laonnois 285 usagers



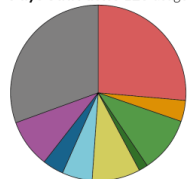
Pays Soissonnais 272 usagers



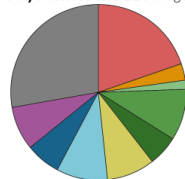
Pays Saint-Quentinois 110 usagers



Pays Sud Aisne 125 usagers



Pays Thiérache 126 usagers



▪ **30,9% des usagers axonais estiment que l'offre de services de commerces de proximité ne nécessite pas d'amélioration.** Cette part s'élève à 27% en Thiérache.

▪ Néanmoins, les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de commerces de proximité pour les usagers axonais sont :

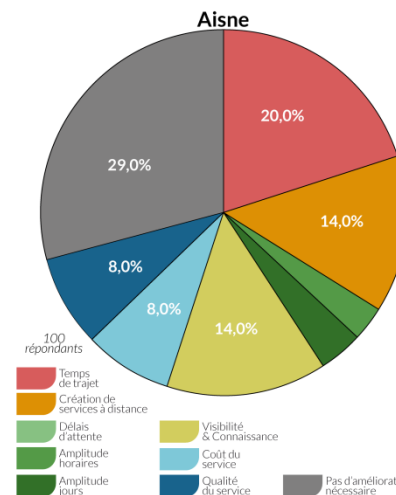
- **La meilleure répartition de l'offre (21,2%)** et pour plus de 26% des répondants du Sud Aisne
- **La meilleure connaissance et visibilité de l'offre (10,7%)**
- **L'amplitude horaire d'ouverture (10,4%)**

▪ A noter que **29,0% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre de commerces de proximité n'est pas nécessaire.**

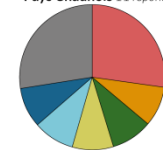
- Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de commerces de proximité pour les élus axonais sont :
 - **La répartition territoriale de l'offre (20,0%)**
 - **La connaissance et la visibilité de l'offre (14,0%)**
 - **Le développement de services numérique (14,0%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

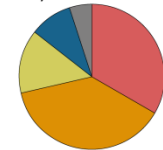
SERVICES DE COMMERCES Commerces de proximité



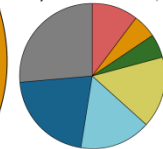
Pays Chaunois 11 répondants



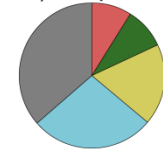
Pays Grand Laonnois 21 répondants



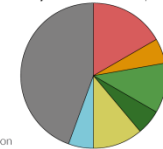
Pays Soissonnais 19 répondants



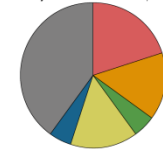
Pays Saint-Quentinois 11 répondants



Pays Sud Aisne 18 répondants



Pays Thiérache 20 répondants

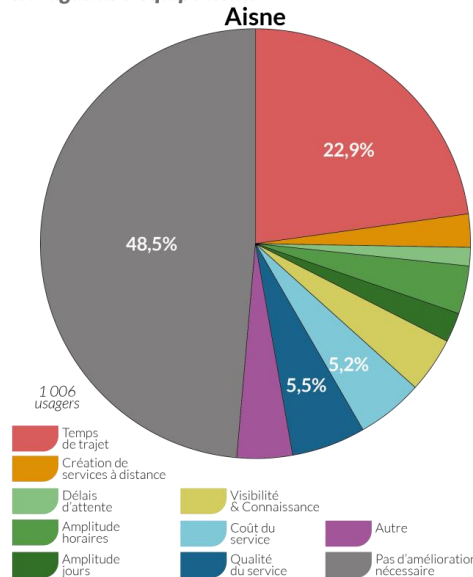


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de santé

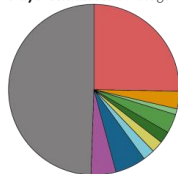
Leviers d'amélioration – Commerces de centralité

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

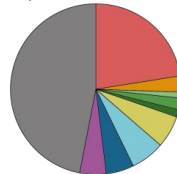
SERVICES DE COMMERCES Grands commerces alimentaires & Magasins d'équipements



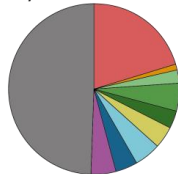
Pays Chaunois 87 usagers



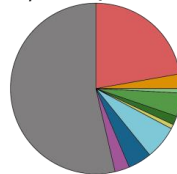
Pays Grand Laonnois 280 usagers



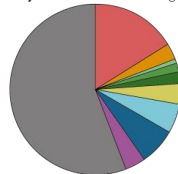
Pays Soissonnais 270 usagers



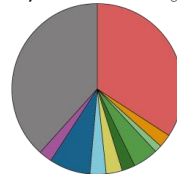
Pays Saint-Quentinois 112 usagers



Pays Sud Aisne 129 usagers



Pays Thiérache 128 usagers



▪ **48,5 % des usagers axonnais estiment que l'offre de services de commerces structurants ne nécessite pas d'amélioration.** Cette part s'élève à 55,8% dans le Sud de l'Aisne et à seulement 38% en Thiérache.

▪ Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de services de commerces de centralité pour les usagers axonnais sont :

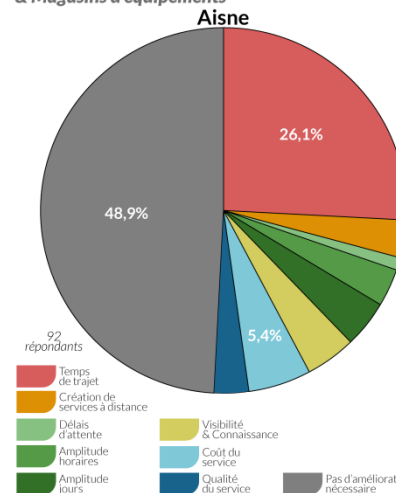
- **La meilleure répartition de l'offre (22,9%)** mais pour plus de 34% des répondants de Thiérache
- **La qualité de services (5,5%)**
- **Le coût des services (5,2%)**

▪ A noter que **48,9% des élus axonnais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre de commerces structurants n'est pas nécessaire.**

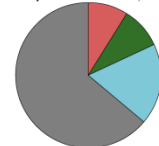
- Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de commerces de proximité pour les élus axonnais sont :
- **La répartition territoriale de l'offre (26,1%)**
 - **Le coût de services (5,4%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

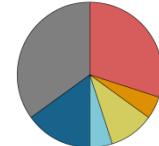
SERVICES DE COMMERCES Grands commerces alimentaires & Magasins d'équipements



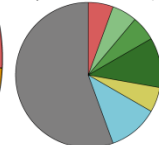
Pays Chaunois 11 répondants



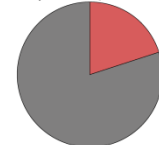
Pays Grand Laonnois 20 répondants



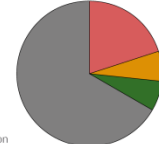
Pays Soissonnais 18 répondants



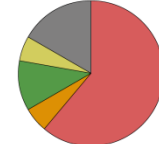
Pays Saint-Quentinois 10 répondants



Pays Sud Aisne 15 répondants



Pays Thiérache 18 répondants



A RETENIR

- Une offre de commerces essentiellement concentrée dans les pôles
- Toutefois, une **accessibilité satisfaisante aux équipements commerciaux de toute gamme reposant sur un réseau de villes moyennes et petites**
- Enjeux d'accessibilité aux commerces dans les secteurs très peu denses ou dans les périphéries dépendantes des grands pôles du territoire
- Une offre en commerces de proximité satisfaisante grâce à un maillage relativement dense sur l'ensemble du territoire (temps d'accès moyens comparables aux moyennes nationales) mais des enjeux d'accessibilité aux commerces de proximité pour certaines communes rurales (fermeture du dernier commerce) et en périphérie de pôles (concurrence des équipements des pôles urbains)
- Offre de services marchands intermédiaires concentrée dans les pôles de centralité mais également présente dans quelques pôles intermédiaires et communes rurales du territoire mais des enjeux d'accessibilité pour de vastes secteurs, surtout les espaces d'intervalle
- Offre de commerces de rang supérieur (hypermarché) essentiellement présente à proximité des principaux pôles du territoire avec cependant des enjeux d'accessibilité pour de vastes territoires qui ne bénéficient pas d'équipements commerciaux de ce type : secteurs peu denses éloignés des pôles de centralité (Thiérache) et espaces d'intervalle (entre Laon et Reims, entre Soissons et Château-Thierry). L'offre en commerces de grande et moyenne surfaces supérieure à la moyenne française. Cette présence importante de la grande distribution a pu avoir un effet délétère pour le maintien des petits commerces (à l'exception des boulangeries).

Les principaux enjeux

- Enjeu de revitalisation des centres-bourgs. Des réflexions et des actions, notamment de la part des collectivités sont déjà à l'œuvre pour favoriser l'implantation de commerces dans les zones rurales (services itinérants, aide publique à l'implantation de commerce dans le cadre du FISAC)
- Enjeu d'amélioration de la mobilité des habitants des territoires moins dotés ou de développement des commerces itinérants.
- Enjeu d'intégration et d'accessibilité pour tous aux modes de consommation par internet (drives, e-commerce, ...)

4 d

ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

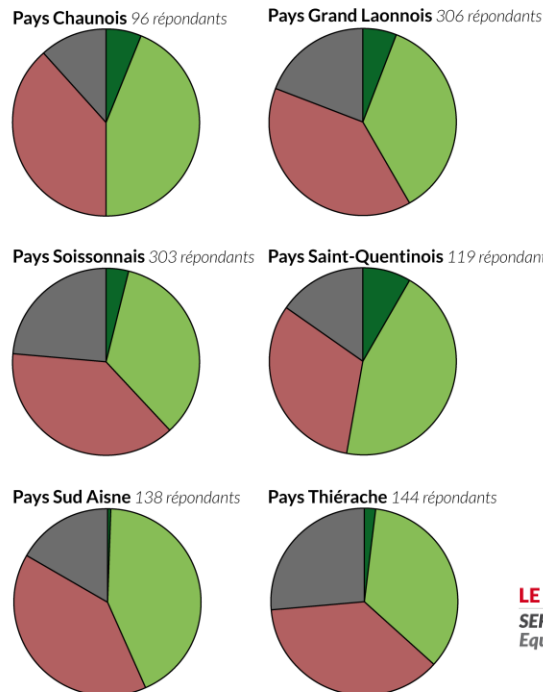
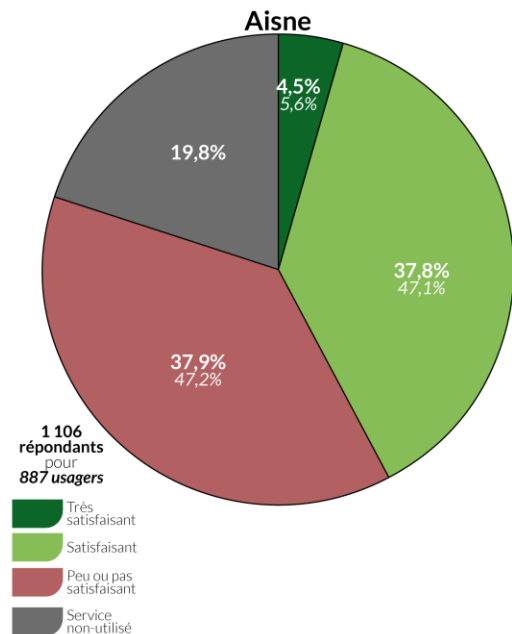
Services de loisirs

4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de loisirs

Perception de l'offre – Équipements sportifs

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE LOISIRS
Équipements sportifs



▪ 52,8% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en équipements sportifs.

▪ La proportion des usagers satisfaits s'élève à 62,4% dans le Saint-Quentinois

▪ A l'inverse, 47,2% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits par l'offre.

▪ Ces proportions dépassent les 50% dans le Soissonnais ou la Thiérache.

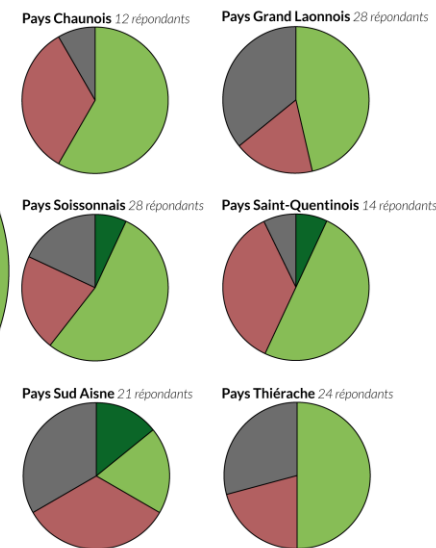
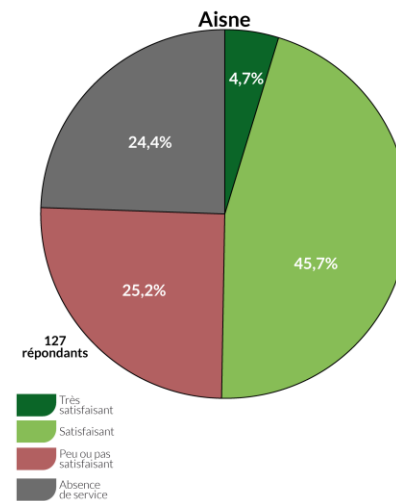
▪ 66,7% des élus répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en équipements sportifs.

▪ Les élus du Soissonnais (74,0%) ou du Laonnois (72%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.

▪ A l'inverse, ceux du Sud de l'Aisne se présentent comme les moins satisfaits de l'offre (50% de peu ou pas satisfaits).

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE LOISIRS
Équipements sportifs

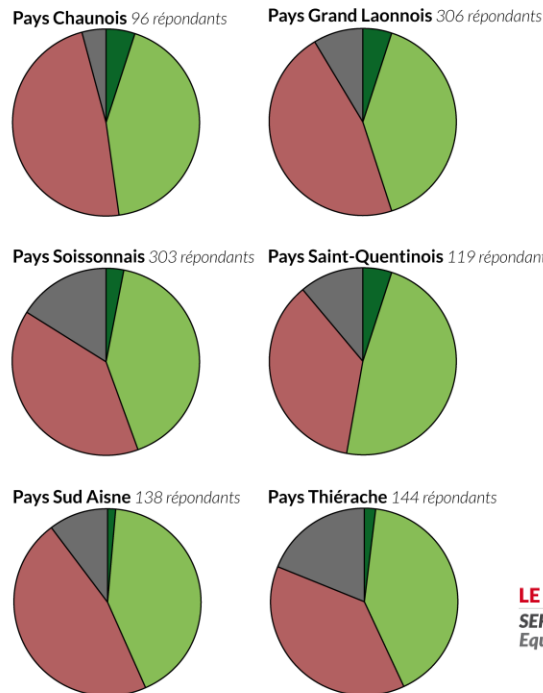
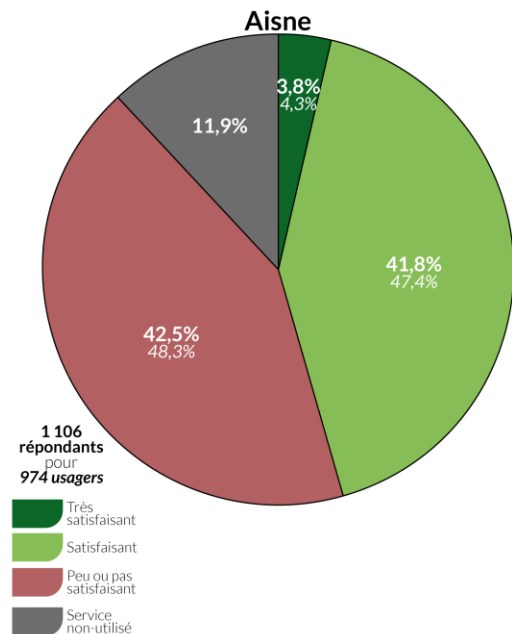


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de loisirs

Perception de l'offre – Équipements culturels

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE LOISIRS Équipements culturels



▪ **51,7% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en équipements culturels**

▪ La proportion des usagers satisfaits s'élève à 59,4% dans le Saint-Quentinois

▪ **A l'inverse, 48,3% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits par l'offre.**

▪ Ces proportions dépassent les 50% dans le Sud de l'Aisne, le Grand Laonnois et le Chaunois.

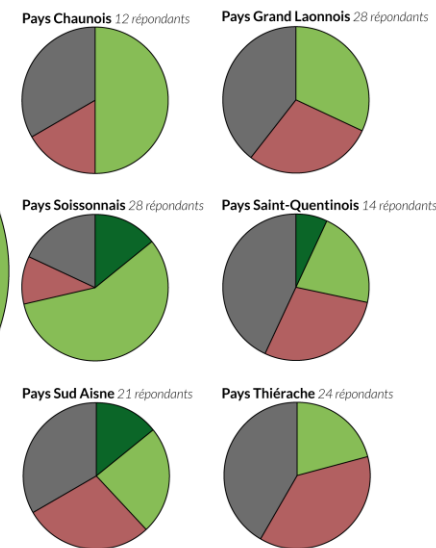
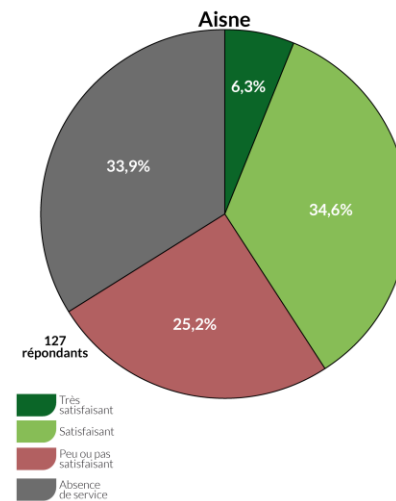
▪ **61,9% d'élus axonais répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en équipements culturels**

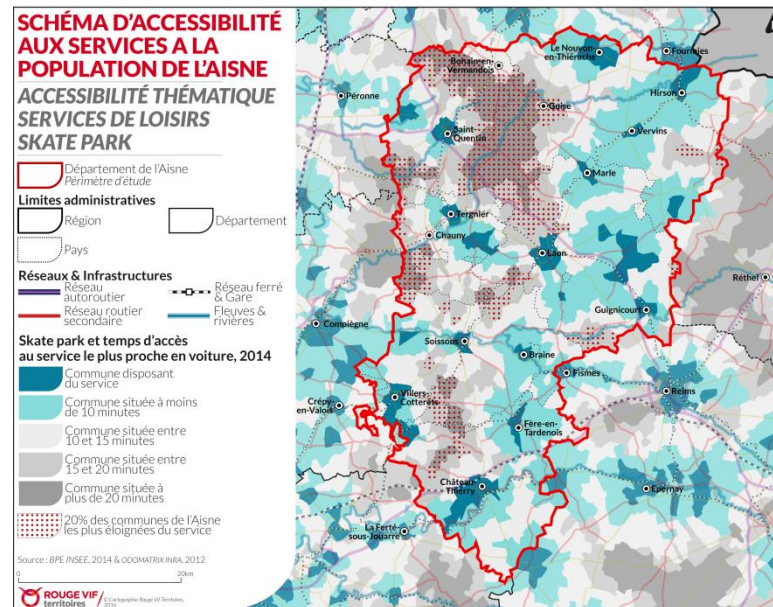
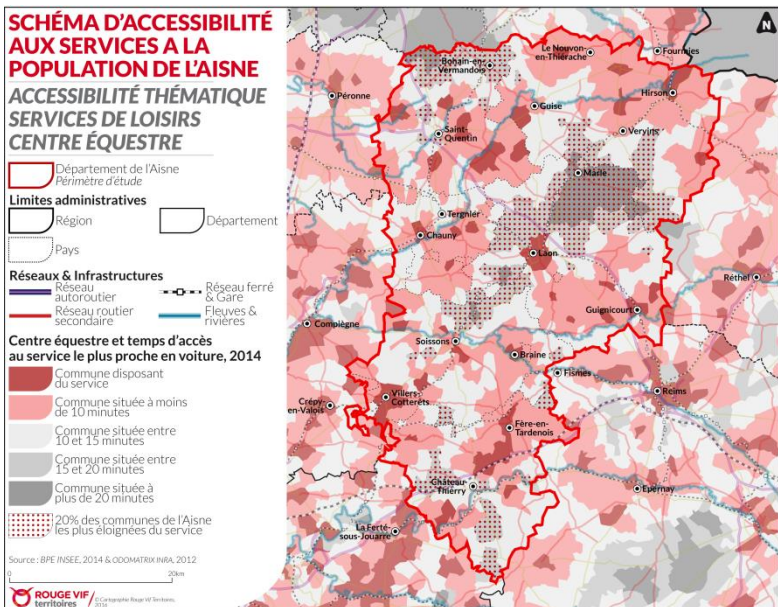
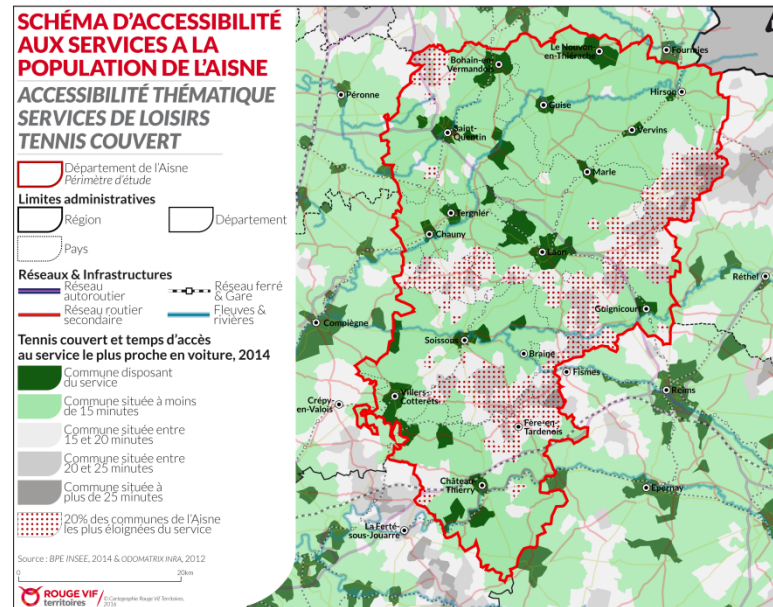
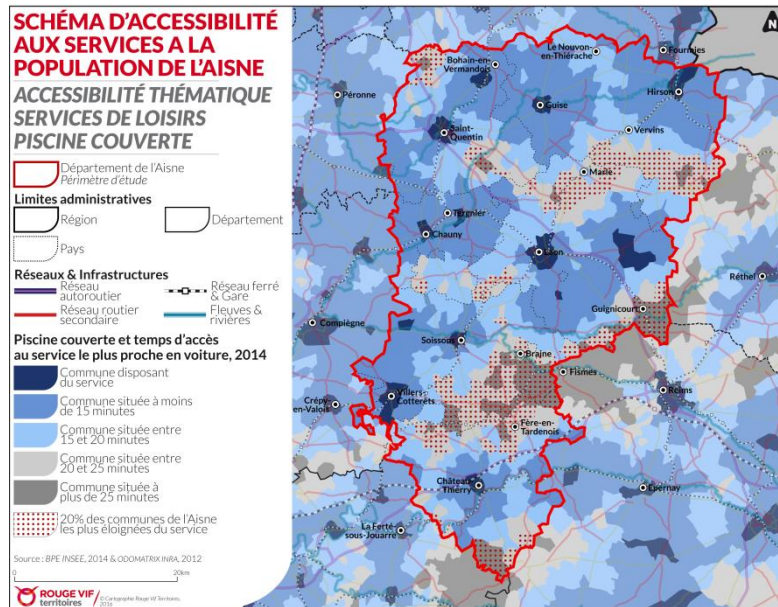
▪ Les élus du Soissonnais (87,0%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.

▪ A l'inverse, ceux de Thiérache, territoire rural et moins bien doté, se présentent comme les moins satisfaits de l'offre (64,3% de peu ou pas satisfaits). Idem pour le Grand Laonnois (47,1%) ou le Saint-Quentinois (50,0%)

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE LOISIRS Équipements culturels

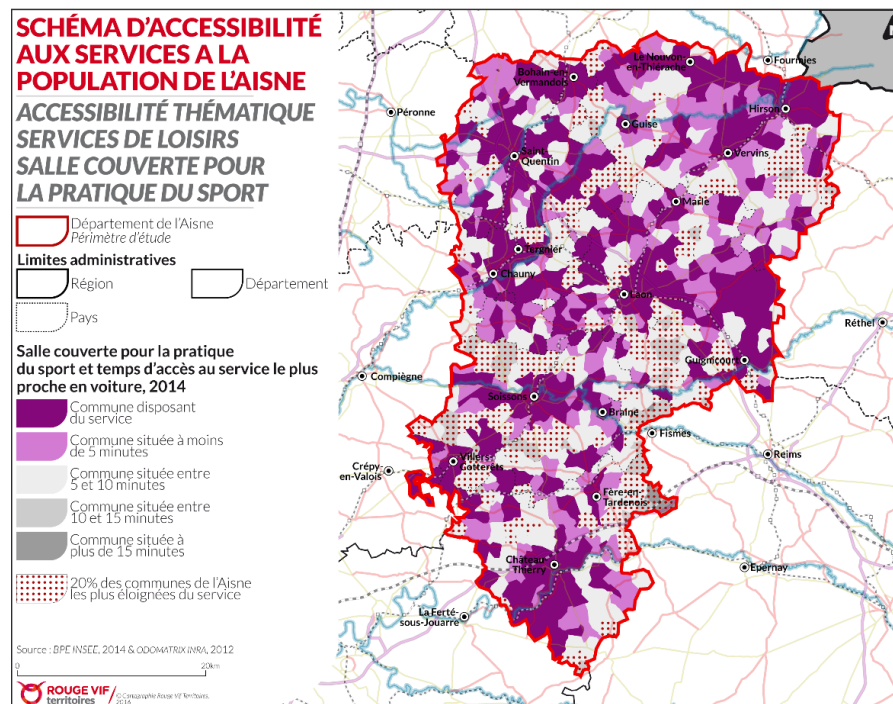




- La couverture en équipements sportifs est satisfaisante dans l'Aisne qui figure parmi les départements français les mieux dotés avec une **densité d'équipements de 59,7 pour 10 000 habitants contre une densité moyenne de 41,1 en France métropolitaine** (source : Observatoire des territoires).
- Le nombre moyen d'installations sportives par commune demeure cependant inférieur à la moyenne nationale en raison de la typologie des communes de l'Aisne. Le département se compose en effet de nombreuses petites communes qui sont dotées d'un nombre limité d'équipements sportifs dits « de base » (terrain de sport extérieur non-spécialisé par exemple) pour une offre de proximité. Cette offre est parfois complétée par une offre associative dynamique qui permet d'accéder aux loisirs sportifs ou culturels. Il semble que cette offre ne soit pas également dynamique sur tout le territoire ce qui engendre une accessibilité différenciée aux loisirs sur les territoires.
- L'offre en équipements sportifs structurants apparaît principalement concentrée dans **les pôles de centralité**. Elle est par ailleurs complétée par la présence d'un équipement sportif, parfois plusieurs, dans des **pôles intermédiaires** (comme Guise, Bohain-en-Vermandois ou bien encore Marle) et **dans certaines communes rurales**.
- Avec 15 communes dotées d'un tennis couvert et 14 d'une piscine couverte, les Axonais doivent compter **un temps d'accès moyen de 12 minutes pour le tennis et de 15 minutes pour la piscine** (contre 20 minutes en France). Le département compte également 40 communes équipées d'un centre équestre et 28 d'un skate park. La population axonaise se trouve ainsi en moyenne à 10 minutes d'un centre équestre et 12 minutes d'un skate park. L'accessibilité aux équipements sportifs semble donc relativement satisfaisante.
- Toutefois, la répartition des installations sportives dans le département n'offre pas une accessibilité équivalente en tout point du territoire. Certains secteurs rencontrent des difficultés d'accès aux équipements sportifs de base : **dans le Sud de l'Aisne et dans le Grand Laonnois, près de 28% de la population se trouve à plus de 20 minutes d'une piscine couverte contre 16% dans tout le département/ Dans le Saint-Quentinois, 22% des habitants se trouve à plus de 20 minutes d'un skate park**. L'un des enjeux principaux est de proposer un accès cohérent à l'échelle des bassins de vie en favorisant les complémentarités. Pour les infrastructures existantes, certains territoires sont par ailleurs intéressés à travailler sur la diversification possible des usages des infrastructures car le nombre de licenciés sportifs est fluctuant.
- Les territoires les plus éloignés de ces services de loisirs correspondent le plus souvent **aux espaces d'intervalle et aux secteurs très peu denses en zone rurale** (entre Soissons et Château-Thierry et entre Laon et Reims, Basse Thiérache).

Services de loisirs – Équipements sportifs

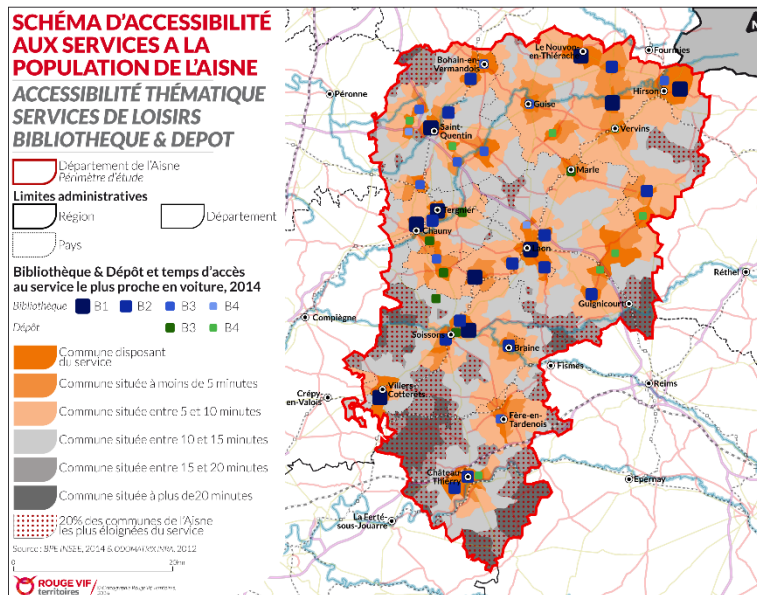
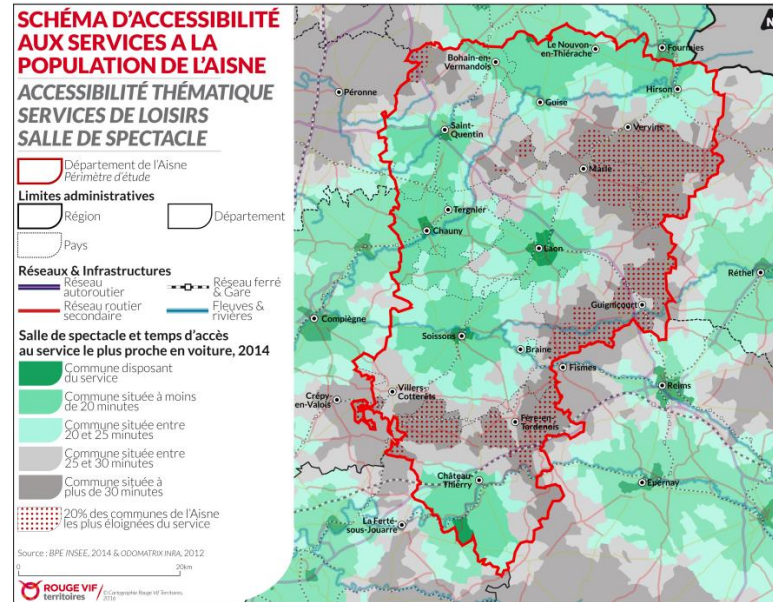
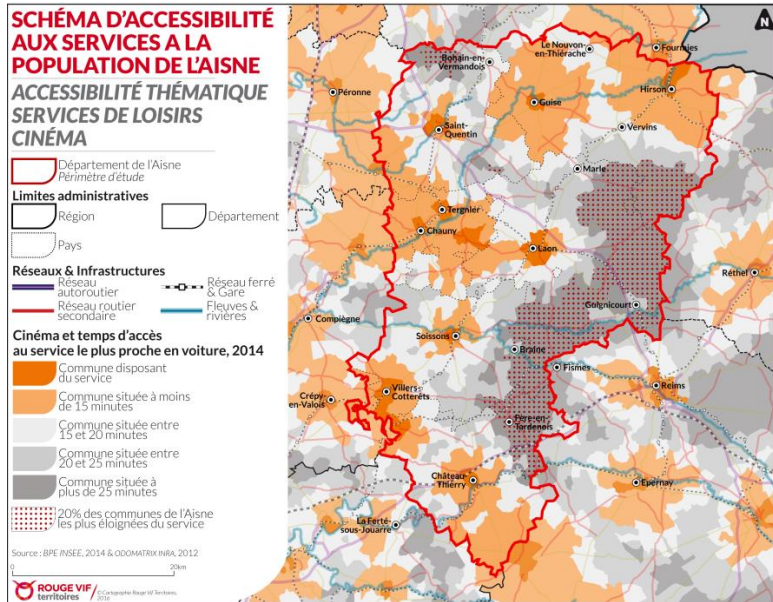
- Les salles couvertes pour la pratique du sport sont composées à la fois des salles de sport spécialisées et des gymnases généralistes. Ces équipements permettent aux usagers de pratiquer une grande diversité de sports dans un même lieu tout au long de l'année (gymnastique avec agrès, sports de combat, etc.) et sont donc essentiels dans l'offre d'un territoire.
- L'accessibilité à ce type d'équipement sportif est très satisfaisante : seul **11% de la population axonaise se trouve à plus de 15 minutes d'une salle de sport spécialisée** et seulement **2,3% à plus de 8 minutes d'un gymnase**. Des city stades se développent également sur le territoire pour compléter le maillage en infrastructures polyvalentes et comptent une fréquentation importante.
- Des actions de rénovation des infrastructures sportives existantes, plutôt que des opérations de construction, sont engagées par de nombreuses communes dans le département.**
- Le conseil départemental de l'Aisne intervient par ailleurs en faveur d'un accès au sport pour tous : aide à l'acquisition d'équipements sportifs, soutien aux clubs via l'octroi de subventions, aide à l'organisation de manifestations sportives, etc. **Un budget de 2 millions d'euros par an** (hors investissement) est consacré à cette politique.
- Le département bénéficie également d'un tissu associatif dynamique dans le domaine du sport : en 2014, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports recensait **1 243 clubs sportifs pour 97 084 licenciés**. **Les créations d'association concernent principalement le secteur sportif**. **L'action du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDMSR) constitue par ailleurs une première réponse pour pallier aux enjeux d'accessibilité au sport identifiés dans les zones rurales.**



- Les principales zones qui présentent une accessibilité limitée à ce type de services se situent :
 - dans le Grand Laonnois, plus précisément entre Reims et Guignicourt
 - dans le Soissonnais (6% de la population à plus de 8 minutes d'un gymnase)
 - Dans le Sud de l'Aisne entre Château-Thierry, Villers-Cotterêts et Soissons et sur la frange est.
 - sur la frange périphérique de la Thiérache, des Portes de la Thiérache au Val de l'Oise

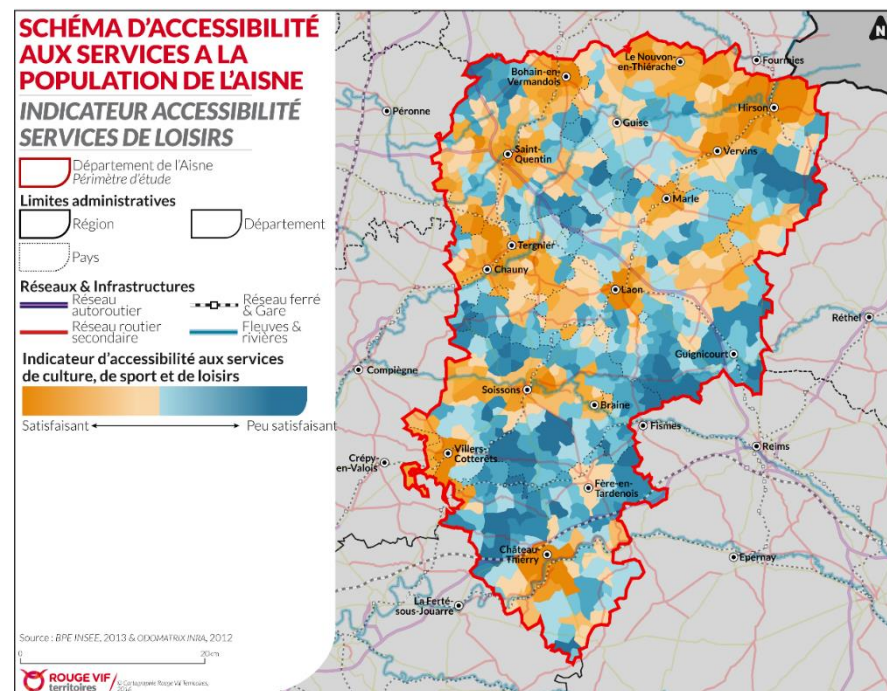
4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de loisirs

Services de loisirs – Equipements culturels récréatifs



- A l'inverse, le territoire bénéficie d'une couverture moindre en équipements culturels, notamment de taille structurante (cinéma ou salle de spectacle). A titre d'exemple, **seules 11 communes disposent d'un cinéma et 7 d'une salle de spectacle** avec une capacité d'accueil significative. En revanche, la couverture en service de bibliothèque, assurée par le réseau départemental de lecture, est relativement satisfaisant avec 72,4% de la population à moins de 10 minutes du service. A noter toutefois que le niveau de service diffère entre les bibliothèques municipales ouvertes au moins 12h par semaine, et les points relais ou les antennes (dépôts ou points lecture). La couverture est particulièrement satisfaisante en Thiérache (87,6%) et dans le Chaunois (82%). En revanche, le Sud du Département est moins pourvu sur ce type de service (25,6% de la population du Sud de l'Aisne à plus de 15 minutes d'un service de bibliothèque et 10% de celle du Soissonnais).
- L'accessibilité à ces services culturels est dès lors peu satisfaisante, **le temps de trajet moyen atteignant 19 minutes pour se rendre au cinéma (16 minutes en France) et 24 minutes pour une salle de spectacle** à l'échelle du département. Plus de 11% de la population axonaise se trouve à plus de 25 minutes d'un cinéma et près de 27% à plus de 25 minutes d'une salle de spectacle.
- L'offre culturelle se concentre **dans les pôles centraux du département**, correspondant aux sièges des six pays composant le territoire départemental (Saint-Quentin, Chauny, Soissons, Château-Thierry, Laon et Hirson). En l'absence de maillage de services récréatifs culturels, le reste du territoire présente d'importants enjeux d'accessibilité. A défaut d'accessibilité aux infrastructures culturelles majeures, il s'agit cependant de valoriser les nombreuses initiatives culturelles de la part des collectivités et des associations qui nourrissent la vie culturelle des territoires : conférences itinérantes, cinéma itinérant, activités associatives etc. Selon le dynamisme des associations et de la collectivité, certaines zones sont donc mieux pourvues que d'autre en matière d'offre culturelle.
- Le **Pays du Grand Laonnois** apparait le moins bien pourvu avec 26,5% de sa population à plus de 25 minutes d'un cinéma et 38,5% à plus de 25 minutes d'une salle de spectacle. **Le Sud de l'Aisne** présente également une accessibilité insuffisante aux services culturels : à titre d'exemple, 41,7% de sa population doit compter plus de 25 minutes pour se rendre dans la salle de spectacle la plus proche de son lieu de résidence. Les secteurs les plus éloignés du département se concentrent sur **les franges marnaises et ardennaises**.
- Il convient de noter que le Conseil départemental de l'Aisne agit en faveur du développement d'une offre culturelle riche et de qualité en soutenant les associations culturelles locales (chorales, écoles de musique, compagnies de théâtre) via le versement de subventions notamment.

- En conclusion, il existe une forte hétérogénéité en termes d'accessibilité aux services de loisirs (sport et culture confondus) dans le département de l'Aisne.
 - Les pôles de centralité** (Saint-Quentin, Laon, Soissons, Château-Thierry, Chauny et Hirson) bénéficient d'une offre structurante (présence d'un cinéma, d'une salle de spectacle, d'installations sportives de qualité telles qu'une salle de sport spécialisée, une piscine et un tennis couvert, etc.) et assurent une bonne accessibilité à leurs services de loisirs pour les territoires périphériques.
 - Quelques pôles intermédiaires** (Villers-Cotterêts, Marle, Vervins, Le Nouvion en Thiérache et Bohain-en-Vermandois) jouissent également d'une accessibilité satisfaisante aux services de loisirs grâce à l'implantation d'un certain nombre d'installations sportives et d'équipements culturels sur leur territoire communal. Ces pôles de moindre envergure constituent en réalité des pôles autonomes au fort potentiel polarisateur sur leur territoire, souvent rural et éloigné des pôles de centralité. Le maintien d'une offre récréative de qualité sur ces pôles constitue donc un enjeu majeur pour l'accès aux services récréatifs de l'ensemble des Axonais.
-
- Le **reste du territoire**, c'est-à-dire les espaces interstitiels (zones péri et interurbaines des pôles de centralité) s'appuie sur **un maillage de proximité (tissu associatif, gymnases, bibliothèques etc.) qui répond à une demande réelle mais apparaît dépourvu d'équipements sportifs et culturels structurants**. L'accès aux équipements supérieurs est ainsi déterminé par l'éloignement aux pôles de centralité du département.
 - A une échelle plus fine, les secteurs à enjeux sont
 - La vallée de l'Aisne jusqu'à la Champagne Picarde,**
 - L'espace entre Château-Thierry et Soissons** (CA du Soissonnais et ex-CC Villers-Cotterêts/Forêt de Retz)
 - La couronne périurbaine autour de Saint-Quentin** (CA de Saint-Quentin et CC du Val de l'Oise)
 - Les secteurs ruraux de Thiérache** et du Vermandois (ex-CC de la Région de Guise et CC des Portes de la Thiérache, CC du Pays du Vermandois).

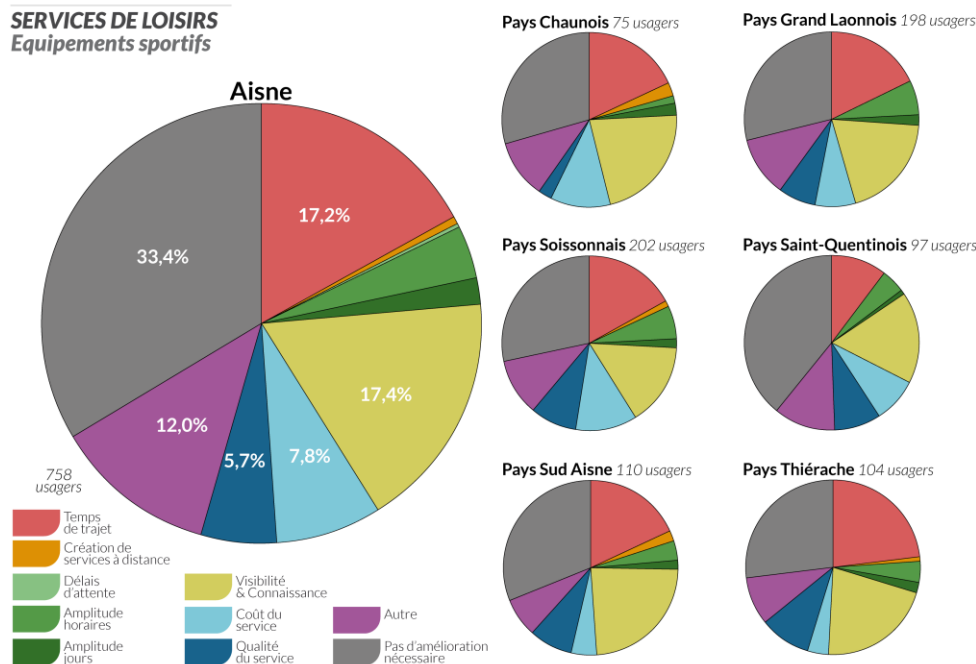


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de loisirs

Leviers d'amélioration – Equipements sportifs

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

SERVICES DE LOISIRS Equipements sportifs



▪ A noter que **45,6% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre en équipements sportifs n'est pas nécessaire.**

▪ Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité en équipements sportifs pour les élus axonais sont :

- **La meilleure connaissance/visibilité de l'offre (18,9%)**
- **La répartition territoriale de l'offre (16,7%)**
- **Le coût de services (8,9%)**

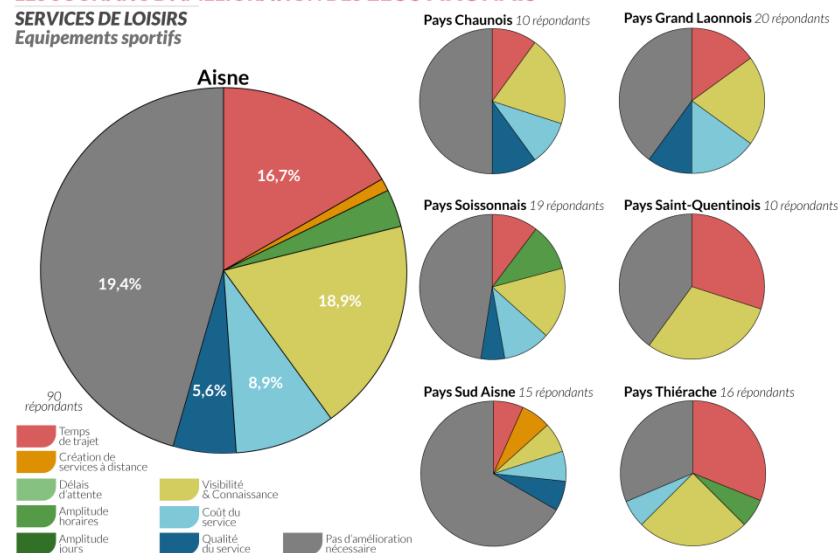
▪ **33,4 % des usagers axonais estiment que l'offre en équipements sportifs ne nécessite pas d'amélioration.** Cette part s'élève à 40,4% dans le Saint-Quentinois.

▪ Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre pour les usagers axonais sont :

- **La meilleure connaissance/visibilité de l'offre (17,4%)** et pour plus de 22% des usagers répondants du Chaunois
- **La répartition territoriale de l'offre (17,2%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE LOISIRS Equipements sportifs

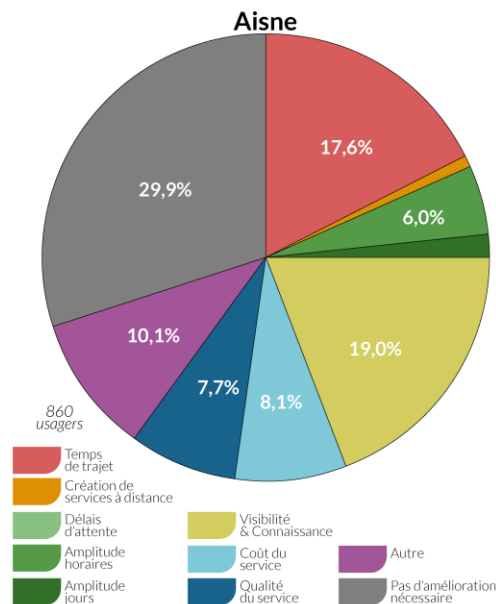


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services de loisirs

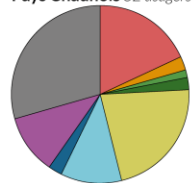
Leviers d'amélioration – Equipements culturels

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

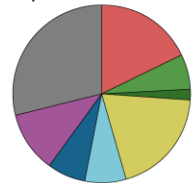
SERVICES DE LOISIRS Equipements culturels



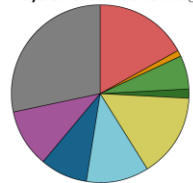
Pays Chaunois 82 usagers



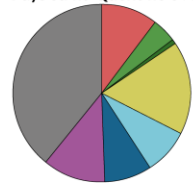
Pays Grand Laonnais 239 usagers



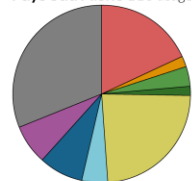
Pays Soissonnais 230 usagers



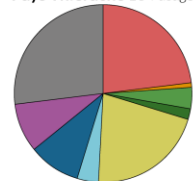
Pays Saint-Quentinois 95 usagers



Pays Sud Aisne 110 usagers



Pays Thiérache 104 usagers



▪ Seulement **29,9 % des usagers axonais estiment que l'offre en équipements culturels ne nécessite pas d'amélioration.** Cette part s'élève à 39,0% dans le Saint-Quentinois.

▪ Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre pour les usagers axonais sont :

- **La meilleure connaissance/visibilité de l'offre (19,0%)** et pour plus de 23% des usagers répondants du Sud Aisne.
- **La répartition territoriale de l'offre (17,6%)** et pour plus de 23% des usagers répondants de Thiérache.
- **D'autres leviers sont évoqués :** coût des services, qualité des services et horaires de fonctionnement des services.

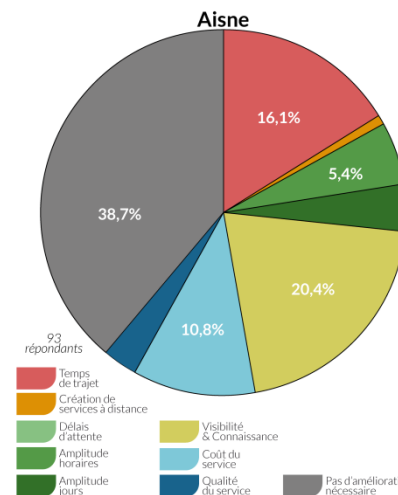
▪ A noter que **29,9% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre en équipements culturels n'est pas nécessaire.**

▪ Les trois principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre en équipements culturels pour les élus axonais sont :

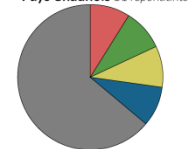
- **La meilleure connaissance/visibilité de l'offre (20,4%)**
- **La répartition territoriale de l'offre (16,1%)**
- **Le coût de services (10,8%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

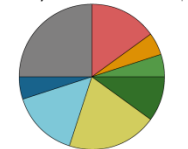
SERVICES DE LOISIRS Equipements culturels



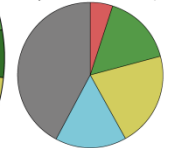
Pays Chaunois 11 répondants



Pays Grand Laonnais 20 répondants



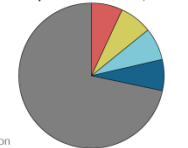
Pays Soissonnais 19 répondants



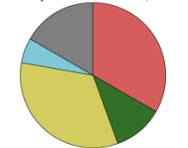
Pays Saint-Quentinois 11 répondants



Pays Sud Aisne 14 répondants



Pays Thiérache 18 répondants





A RETENIR

- Une offre, une couverture et une accessibilité en activités/équipements sportifs satisfaisantes, l'Aisne figurant parmi les départements français les mieux équipés (densité d'équipements par habitant nettement supérieure à la moyenne métropolitaine). Les équipements structurants sont concentrés dans les 6 pôles de centralité du territoire, ainsi que localement dans certains pôles intermédiaires et communes rurales. Cependant, il existe aussi une offre de services sportifs basée sur de petits équipements/infrastructures de qualité moyenne répartie sur les nombreuses communes du département. Les actions en cours visent donc plus à la rénovation des équipements existants plutôt qu'à la construction de nouvelles installations sportives. Une politique « Aisne 100% sport » mise en œuvre en faveur de l'accès au sport pour tous disposant d'un budget de 2 millions d'euros par an.
- Une offre, une couverture et une accessibilité plus limitée en activités/équipements culturels (temps d'accès moyens avoisinant 20 minutes pour un cinéma et les 25 minutes pour une salle de spectacle). Cette offre est presque entièrement concentrée dans les pôles centraux du département.
- Des enjeux d'accessibilité existent à l'échelle des Pays (Grand Laonnois et Sud de l'Aisne) et à une échelle plus fine (espace entre Laon et Reims, ex-CC du Tardenois, CC du Canton d'Oulchy-le-Château, Basse-Thiérache mais aussi dans les périphéries dépendantes de Saint-Quentin).
- Un tissu associatif globalement dynamique est garant de la présence de services récréatifs dans le domaine du sport et de la culture, notamment dans les territoires ruraux. Cependant, ce dynamisme est plus ou moins développé selon les territoires, ce qui peut accentuer des disparités d'accès aux loisirs.

Les principaux enjeux

- Enjeu de dynamisme du tissu associatif des communes garantes de l'accès à une offre récréative sur l'ensemble du territoire
- Enjeu d'accès à l'offre récréative existante pour les habitants des territoires ruraux, notamment les jeunes
- Enjeu de rénovation des équipements structurants culturels ou sportifs existants dans certains territoires (ex : ex-CC du Tardenois)
- Enjeu de diffusion de la culture en dehors des pôles par la mise en œuvre d'une offre itinérante pour les secteurs éloignés ou les publics non-mobiles
- Enjeu de gouvernance pour une prise en charge partagée des coûts de construction/rénovation et fonctionnement d'équipements dont l'usage dépasse les frontières administratives communale ou intercommunale

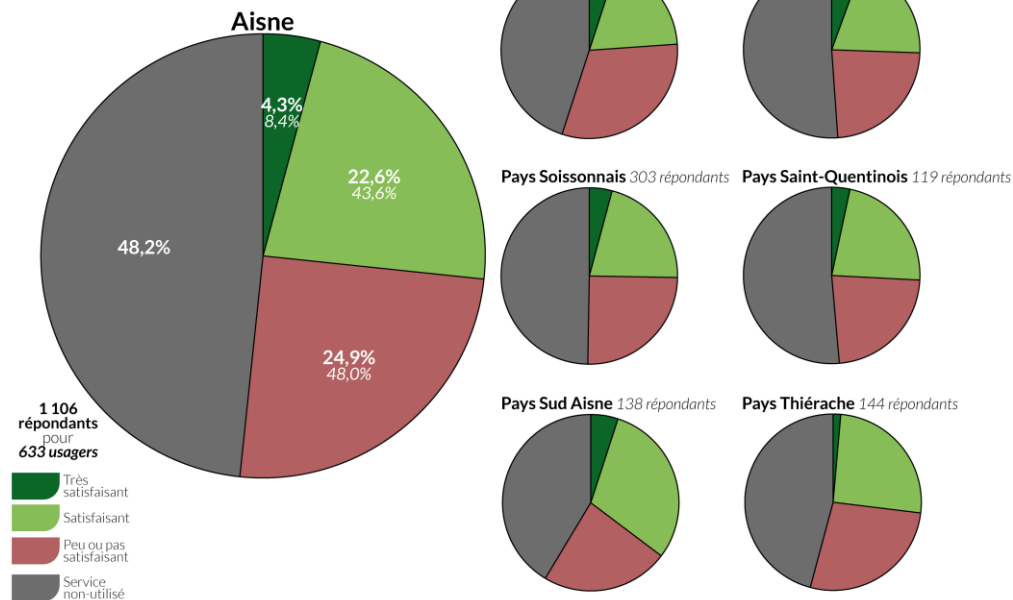
4 e

ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services d'éducation

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Petite enfance



- A l'inverse de la population, **une majorité (61,4%) des élus répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en petite enfance.**
- Les élus du Chaunois (77,8%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.
- A l'inverse, ceux du Saint-Quentinois se présentent comme les moins satisfaits de l'offre (70% de peu ou pas satisfaits).

▪ **52,0% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre à destination de la petite enfance**

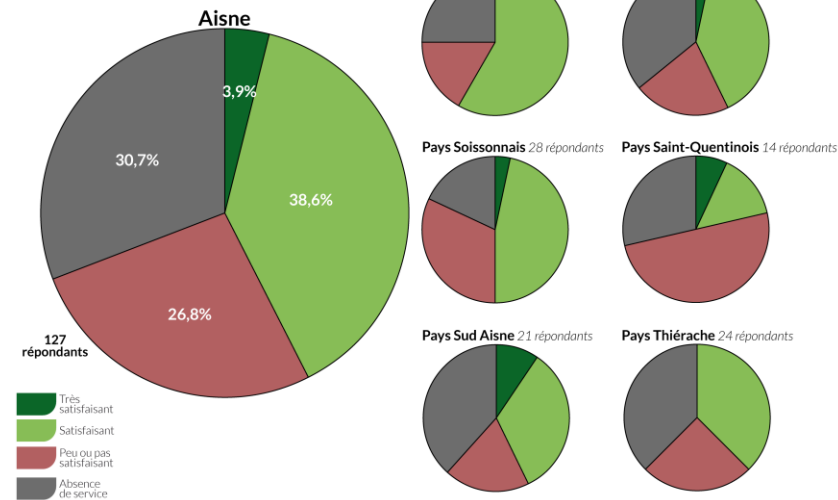
▪ La proportion des usagers satisfaits s'élève à 60,5% dans le Sud de l'Aisne.

▪ A l'inverse, **48,0% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits par l'offre.**

▪ Ces proportions dépassent les 50% dans le Chaunois (56,6%) ou en Thiérache (50,5%)

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Petite Enfance

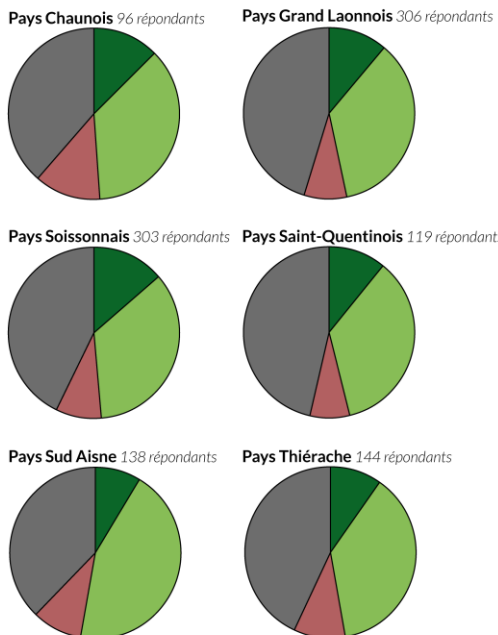
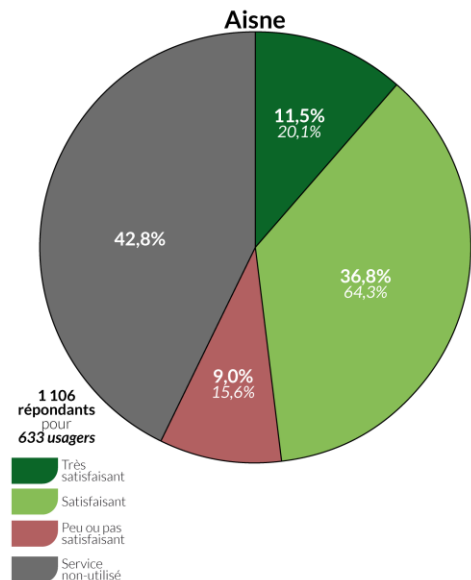


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

Perception de l'offre – Ecoles primaires

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Ecoles primaires

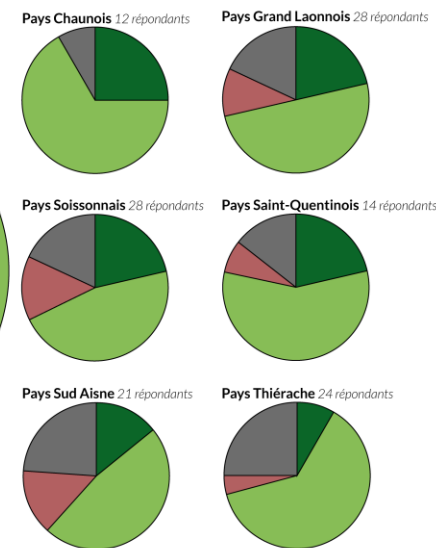
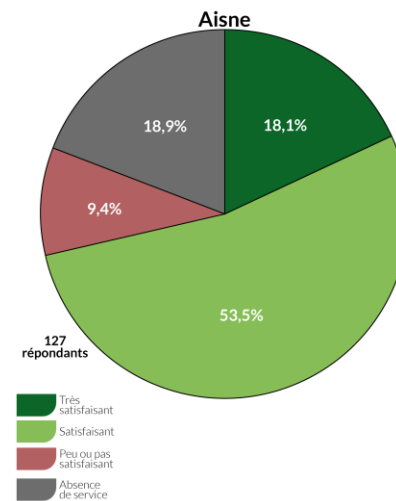


- **88,3% des élus répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en écoles primaires.**
- Les élus de Thiérache (94,4%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.
- A l'inverse, ceux du Sud de l'Aisne se présentent comme les moins satisfaits de l'offre (19% de peu ou pas satisfaits).

- **84,4% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en écoles primaires**
- La proportion des usagers satisfaits dépasse les 85% dans les Grand Laonnois, le Soissonnais et le Saint-Quentinois.
- A l'inverse, **20,3% des usagers répondants du Chaunois se déclarent peu ou pas satisfaits par l'offre existante.**

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Ecoles primaires

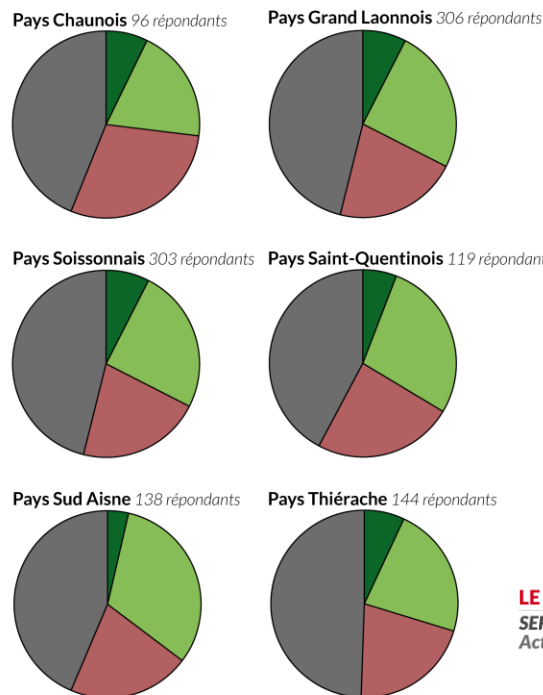
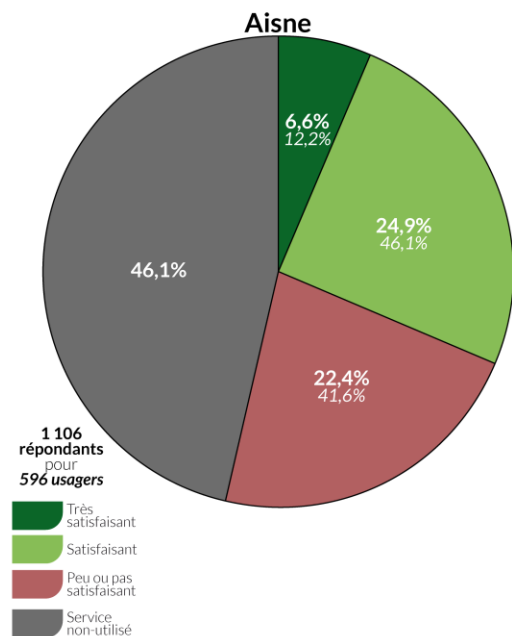


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

Perception de l'offre – Extra & Péri-scolaires

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Activités extra-scolaires & péri-scolaires



- 72,0% des élus répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre péri et extra-scolaires.
- Les élus du Chaunois (90,0%) se présentent comme les élus les plus satisfaits.
- A l'inverse, ceux de Thiérache se présentent comme les moins satisfaits de l'offre disponible (43,8% de peu ou pas satisfaits).

▪ 58,4% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre d'activités péri ou extra scolaires.

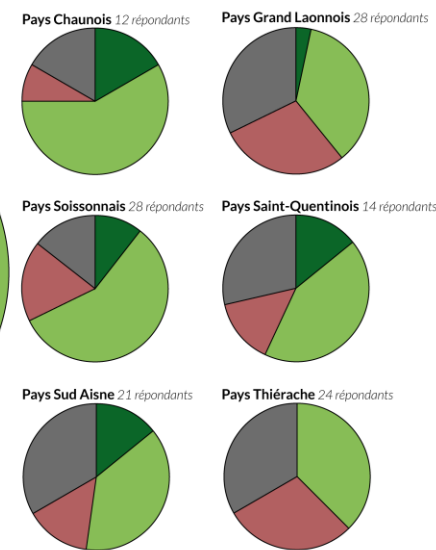
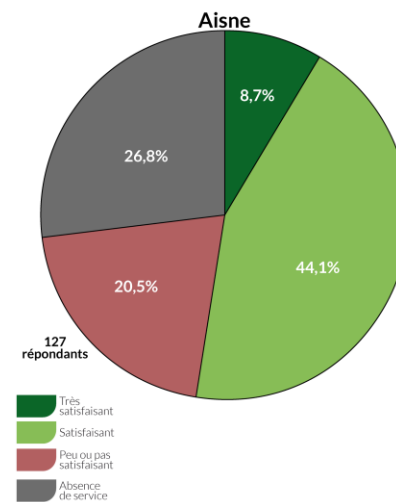
▪ La proportion des usagers satisfaits dépasse les 62% dans le Sud de l'Aisne.

▪ A l'inverse, 41,6% des usagers répondants déclarent peu ou pas satisfaits par l'offre existante.

▪ La proportion des non-satisfaits avoisine les 52% dans le Chaunois.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Activités extra-scolaires & péri-scolaires

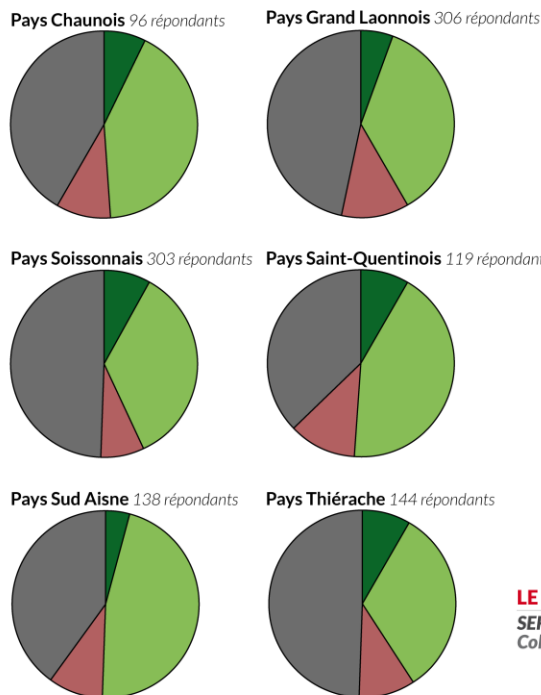
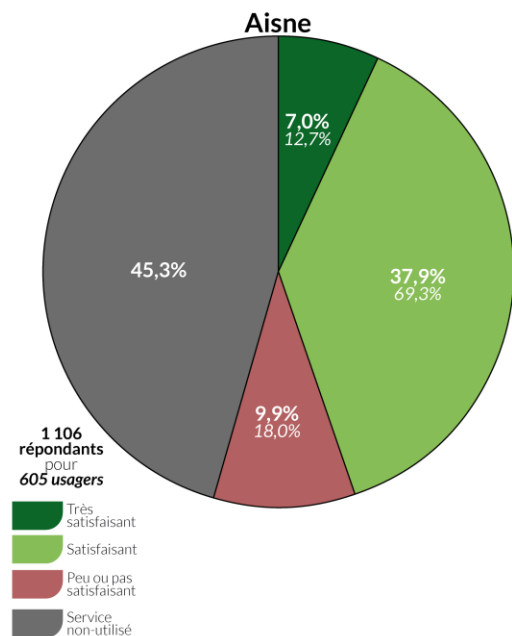


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

Perception de l'offre – Collèges & Lycées

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Collèges & Lycées



- 88,4% des élus répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en collèges et lycées.
- A noter que ceux du Sud de l'Aisne se présentent comme les moins bien dotés (23,1% de peu ou pas satisfaits).

▪ 82,0% des usagers répondants se disent satisfaits, voire très satisfaits, de l'offre en collèges et lycées.

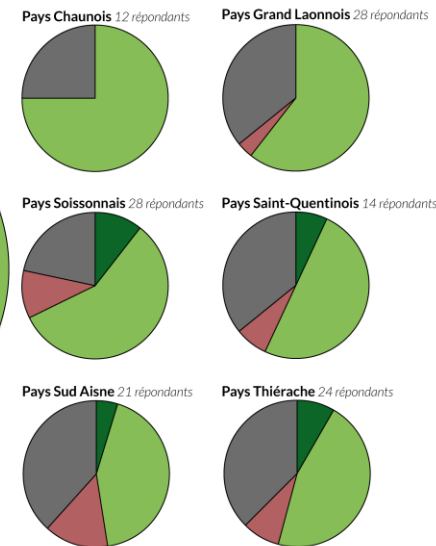
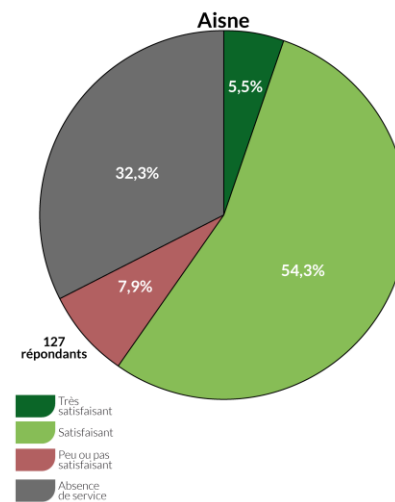
▪ La proportion des usagers satisfaits dépasse les 85% dans le Soissonnais.

▪ A l'inverse, 18,0% des usagers répondants déclarent peu ou pas satisfaits par l'offre existante.

▪ La proportion des non-satisfaits avoisine les 22% dans le Grand Laonnais.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Collèges & Lycées

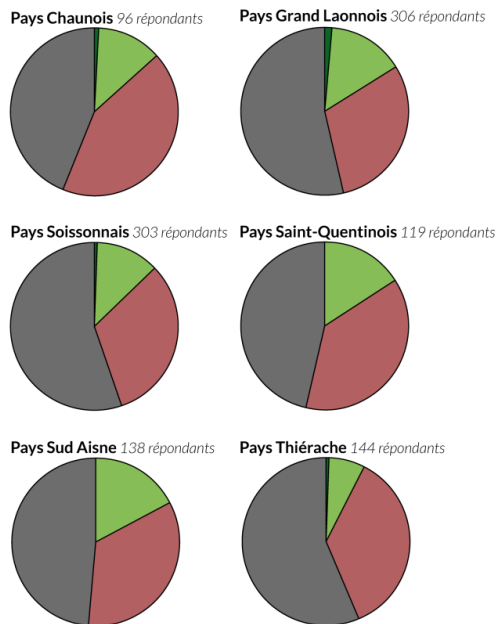
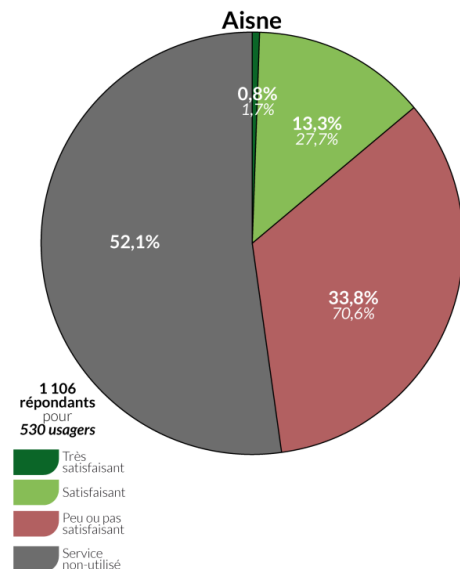


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

Perception de l'offre – Formation supérieure

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Formation supérieure



▪ En cohérence avec la faiblesse de l'offre existante sur le département, **70,6% des Axonais répondants se déclarent peu ou pas satisfaits par l'offre de formation supérieure existante.**

▪ La proportion des usagers non-satisfaits dépasse les 82% en Thiérache, territoire le moins bien pourvu.

▪ A l'inverse, **moins de 2% des usagers se déclarent très satisfaits de l'offre.**

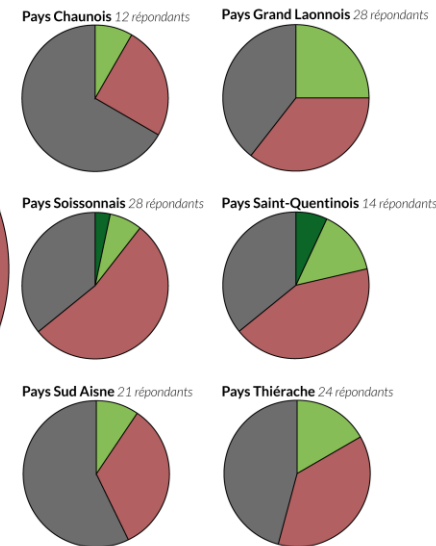
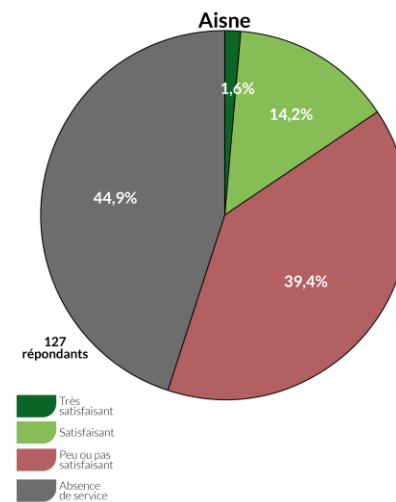
▪ Le Sud de l'Aisne (plus proche des formations franciliennes) ou le Laonnois (mieux dotés) regroupent les habitants les plus satisfaits (respectivement 33,8% et 31,7%).

▪ Contrairement aux autres services d'éducation-jeunesse, **une large majorité (71,4%) d'élus se disent peu ou pas satisfaits de l'offre de formation supérieure.**

▪ A noter que ceux des périmètres de Pays incluant un pôle délivrant des formations supérieures sont logiquement les plus satisfaits : Laonnois ou Saint-Quentinois.

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Formation supérieure



4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

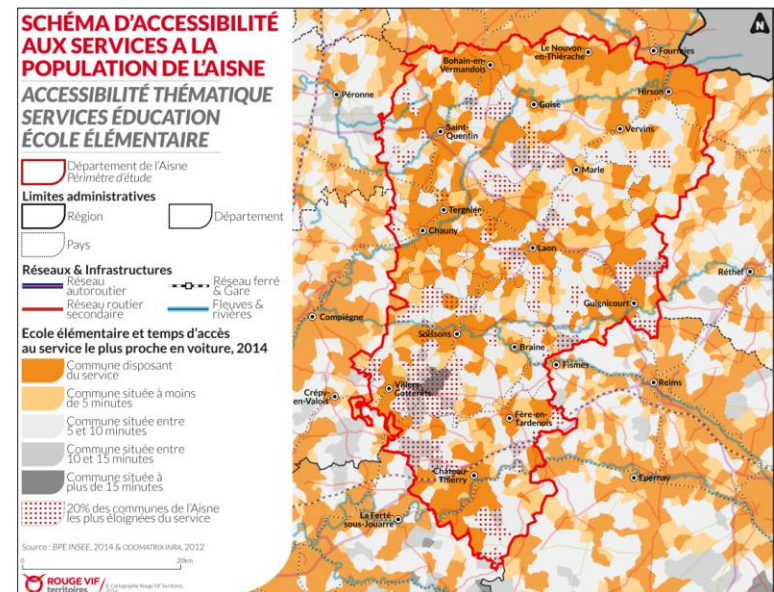
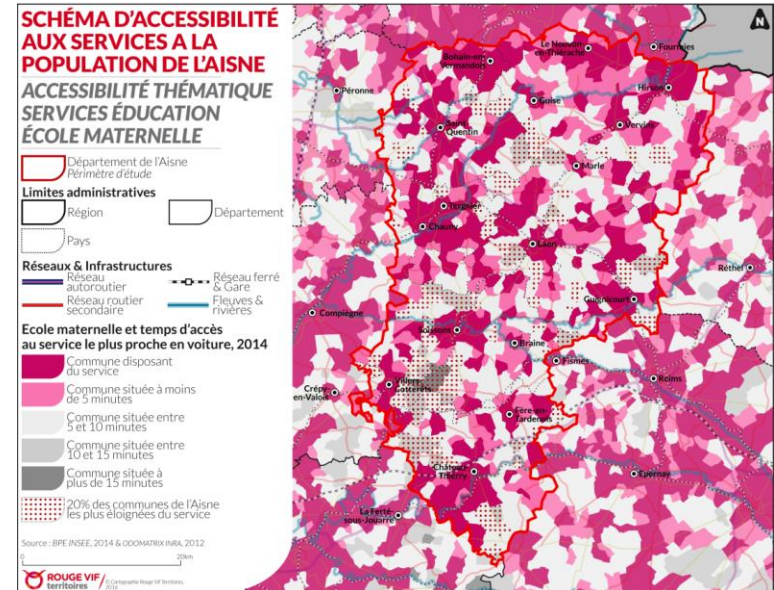
Services d'éducation - 1^{er} Degré

Organisation territoriale de l'offre de services

- Le département de l'Aisne dispose d'un maillage relativement performant pour l'éducation du premier degré. Il compte notamment 518 écoles publiques et privées sous contrat à la rentrée 2016. **Près de 75% des Axonais ont accès à un établissement scolaire du premier degré dans leur commune de résidence.** Par ailleurs, le temps d'accès moyen est de **5 minutes** pour se rendre dans une école maternelle depuis son domicile et de **4 minutes** pour une école élémentaire.
- Le **Pays du Chaunois** apparaît comme le territoire le mieux pourvu en cohérence avec les plus fortes densités de population. La population se trouve en moyenne à moins de 3 minutes d'une école maternelle et 2 minutes d'une école élémentaire.
- Les territoires avec un maillage en établissements scolaires du 1^{er} degré moins complet se concentrent **dans le Grand Laonnois, le Soissonnais et le Sud de l'Aisne.** Plus spécifiquement, les secteurs les moins pourvus correspondent aux espaces interstitiels entre les pôles de centralité qui sont pourtant, notamment pour le Sud de l'Aisne, des espaces en croissance démographique avec un solde naturel excédentaire.

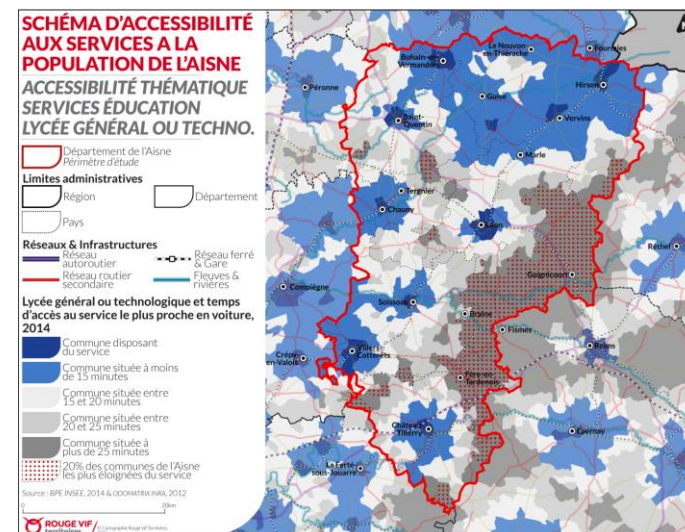
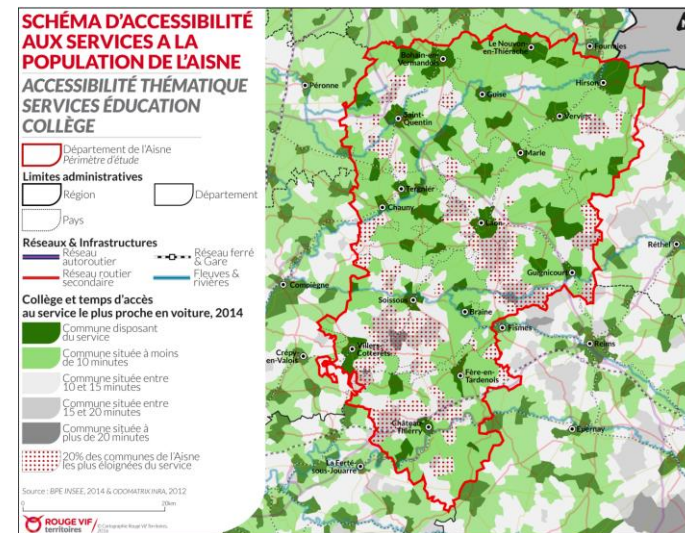
Perspectives d'évolution et enjeux d'accessibilité

- Il est à noter que la moitié des écoles élémentaires du département ne possède qu'une à trois classes. La tendance est actuellement au regroupement dans les secteurs ruraux : le département compte ainsi **104 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux Concentrés (RPIC) accueillant les élèves de 504 communes.**
- Le projet de carte scolaire pour l'année 2016/2017 prévoit **la fermeture de 51 classes et l'ouverture de 31 classes** en maternelle et en primaire en raison d'une baisse notable des effectifs dans le 1^{er} degré.



Organisation territoriale de l'offre de services

- Le département présente un maillage convenable pour les collèges, avec **près de la moitié des axonais (47,8%) disposant d'un établissement dans leur commune de résidence et un temps d'accès moyen de 8 minutes.**
- Des disparités territoriales sont toutefois notables en matière de couverture et d'accessibilité : si le Saint-Quentinois bénéficie d'une bonne couverture (plus de 60% des habitants disposent d'un collège dans leur commune), l'accessibilité est nettement moins satisfaisante **dans le Grand Laonnois, le Soissonnais et le Sud de l'Aisne**, où plus de 50% de la population se trouve à plus de 15 minutes d'un collège.
- Environ **30% de la population départementale bénéficie d'un lycée dans sa commune de résidence et le temps d'accès moyen à un lycée est de 19 minutes.**
- La quasi-totalité des lycées est implantée dans les principales agglomérations du département. Les pôles intermédiaires de Bohain-en-Vermandois et Villers-Cotterêts, ainsi que les communes rurales de Fontaine-lès-Vervins (lycée agricole) et Le Hérie-la-Viéville (lycée privé), qui sont également dotés d'un lycée général et/ou technologique, complètent le maillage.
- Les territoires où l'accessibilité apparaît la moins bonne sont **le Grand Laonnois, le Soissonnais et le Sud de l'Aisne**, au sein desquels le temps moyen d'accès à un lycée est supérieur à la moyenne départementale (respectivement 20, 21 et 24 minutes). Ces enjeux d'accessibilité se posent d'autant plus fortement que le Sud de l'Aisne et le Grand Laonnois bénéficient d'un indice de jeunesse supérieur à l'indice moyen départemental et une tendance à la croissance démographique et au rajeunissement de la population.
- Par ailleurs, les communes les plus éloignées d'un lycée sont principalement localisées sur **la frange est** du département (CC de la Champagne Picarde, CC du Chemin des Dames, CC du Val de l'Aisne, ex-CC du Tardenois et ex-CC du canton de Condé-en-Brie) entre Laon et l'aire métropolitaine rémoise où les lycéens sont localement à plus de 30 minutes du lycée le plus proche.



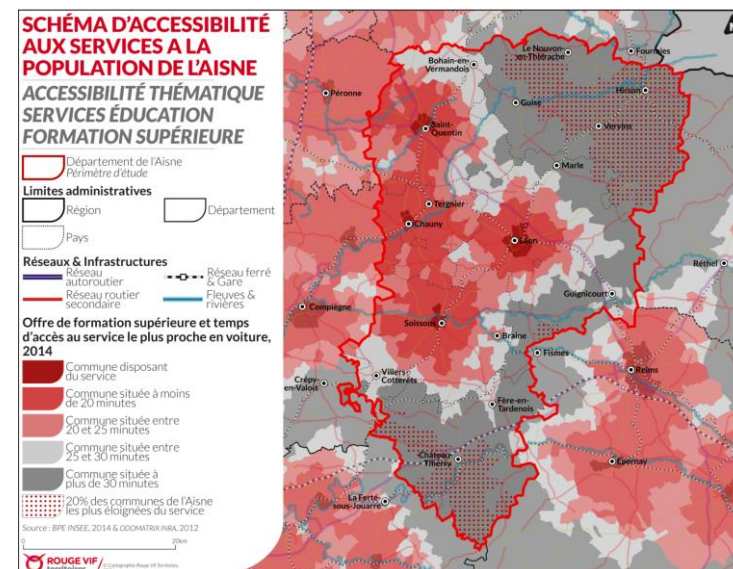
Organisation territoriale de l'offre de services

- Le département compte très peu de structures pour la formation supérieure. Il accueille des CFA, des BTS, des écoles infirmières et trois antennes IUT de l'Université Picardie Jules Verne à Laon, Soissons et Saint-Quentin
- La couverture en offre de formation supérieure est très insuffisante au regard des **29 minutes qu'il faut compter en moyenne pour accéder à un établissement d'enseignement supérieur** à l'échelle du département.
- L'offre est concentrée dans la **partie ouest de l'Aisne au sein du triangle formé par les pôles de Saint-Quentin, Laon et Soissons**. Les territoires les mieux pourvus sont ainsi les Pays du Chaunois et du Saint-Quentinois.
- Les secteurs où les enjeux d'accessibilité aux services de formation supérieure sont les plus préoccupants se situent **en Thiérache et dans le Sud de l'Aisne** où les habitants résident à plus de 45 minutes d'un établissement de formation supérieure.

- L'offre en services de formation supérieure est composée par de :
 - La formation universitaire de technologie grâce à l'IUT de l'Aisne qui se répartit sur 3 sites (à Saint-Quentin, Laon et Soissons) qui accueille environ 950 étudiants
 - La formation professionnelle avec des BTS répartis dans les lycées professionnels et les structures mutualisées comme les Centres de Formation Multi-Métiers (Chauny, Château-Thierry, Fontaine-lès-Vervins, Hirson, ...).
 - La formation sociale et médicale assurée dans les écoles d'infirmières notamment (Laon, Saint-Quentin, Soissons, Château Thierry,...)

Perspectives d'évolution et enjeux d'accessibilité

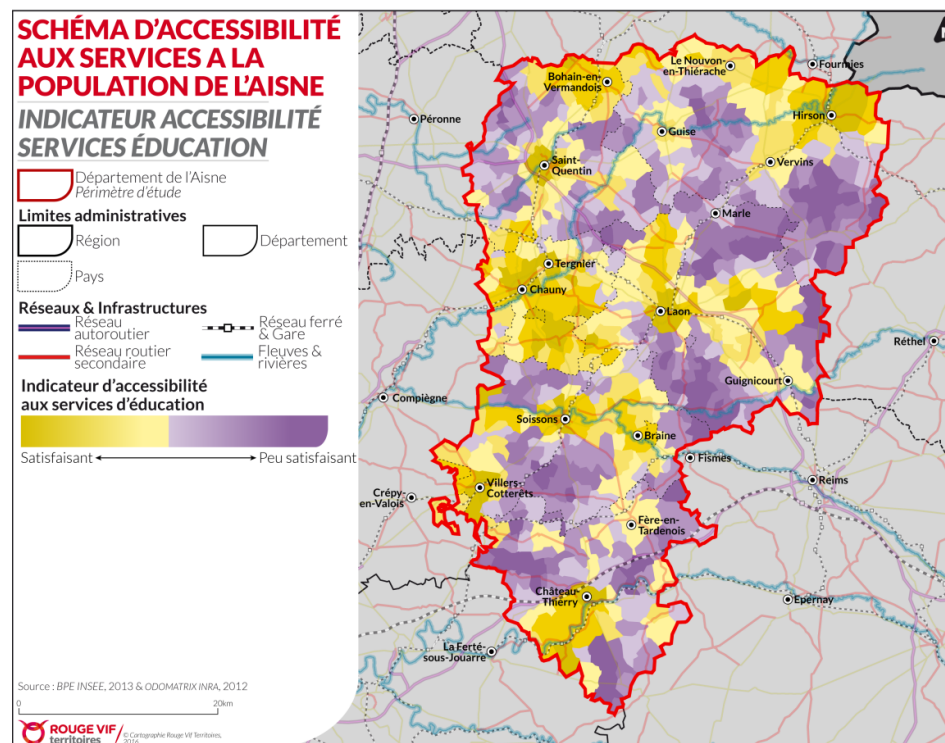
- Le peu d'opportunités en matière de formation supérieure pousse par ailleurs de nombreux jeunes à quitter le département pour poursuivre leurs études à Paris, Reims ou bien encore Amiens, expliquant notamment la sous-représentation des 20-30 ans dans le département.
- La faiblesse de l'offre de formation supérieure constitue par ailleurs une explication **au faible niveau de qualification des actifs** du département.
- Le développement de la formation supérieure constitue dès lors un **enjeu fondamental pour l'attractivité du département, notamment auprès des jeunes**.



- Des disparités territoriales majeures sont notables en matière de couverture et d'accessibilité aux services d'éducation dans le département de l'Aisne :
 - L'indicateur d'accessibilité aux services d'éducation est satisfaisant au sein et à proximité **des pôles de centralité et de quelques pôles intermédiaires** (Tergnier, Bohain-en-Vermandois, Villers-Cotterêts et Braine) grâce à la présence d'établissements scolaires du second degré notamment et, pour certains, de formation supérieure.
 - Le reste du département pâtit d'une couverture en équipements/services d'éducation moins satisfaisant. Les territoires où l'indicateur d'accessibilité est le moins satisfaisant sont concentrés dans les franges rurales du **Grand Laonnois, du Soissonnais, du Sud de l'Aisne et de Thiérache**. Ces espaces s'appuient néanmoins sur une offre de premier degré satisfaisante et qui est aujourd'hui en évolution.

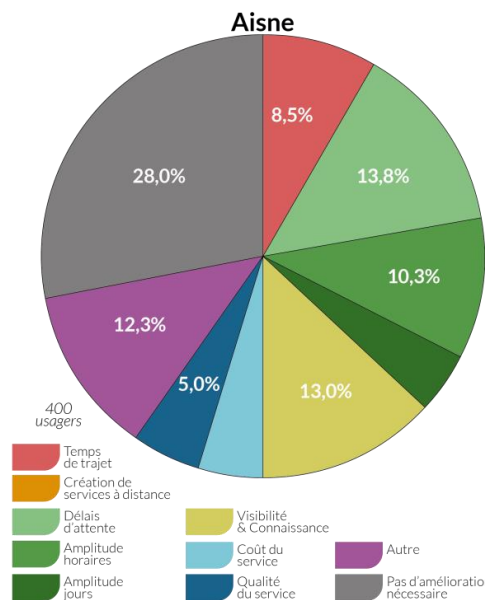
MÉTHODOLOGIE Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.

Services pris en compte : école maternelle, école élémentaire, collège, lycée et formation supérieure

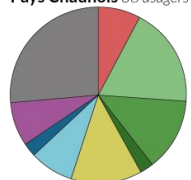


LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

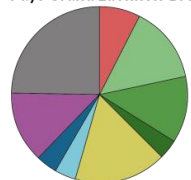
SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Petite Enfance



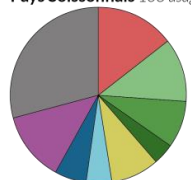
Pays Chaunois 38 usagers



Pays Grand Laonnais 106 usagers



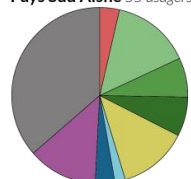
Pays Soissonnais 103 usagers



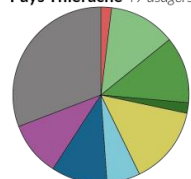
Pays Saint-Quentinois 49 usagers



Pays Sud Aisne 55 usagers



Pays Thiérache 49 usagers



- Seulement **28,0 %** des usagers axonais estiment que l'offre de services à destination de la petite enfance ne nécessite pas d'amélioration. Cette part s'élève à 36,4% dans le Sud Aisne

- Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre pour les usagers axonais sont :

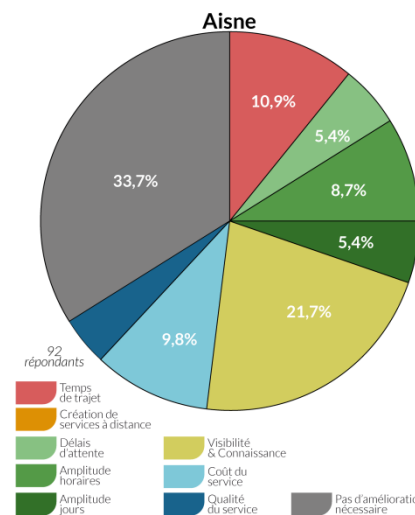
- Les délais d'attente pour obtenir une place (13,8%)
- La connaissance des services et dispositifs de garde (13,0%) et pour plus de 17% des habitants du Grand Laonnais.
- L'amplitude horaire des services existants (10,3%)

- A noter que **33,7 %** des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre en petite enfance n'est pas nécessaire.

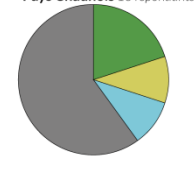
- Néanmoins, ils identifient des leviers d'amélioration de l'accessibilité :
 - La meilleure connaissance/visibilité de l'offre (21,7%)
 - L'amplitude horaire/jour des services (14,1%)
 - La répartition territoriale de l'offre (10,9%)
 - Le coût de services (9,8%)

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

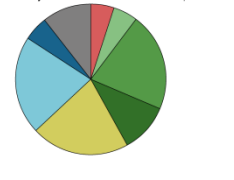
SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Petite Enfance



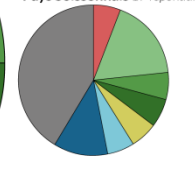
Pays Chaunois 10 répondants



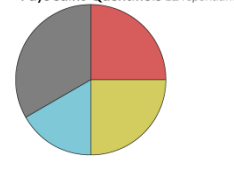
Pays Grand Laonnais 19 répondants



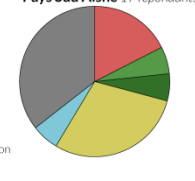
Pays Soissonnais 17 répondants



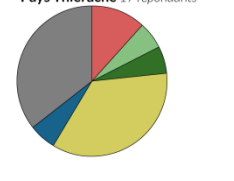
Pays Saint-Quentinois 12 répondants



Pays Sud Aisne 17 répondants



Pays Thiérache 17 répondants

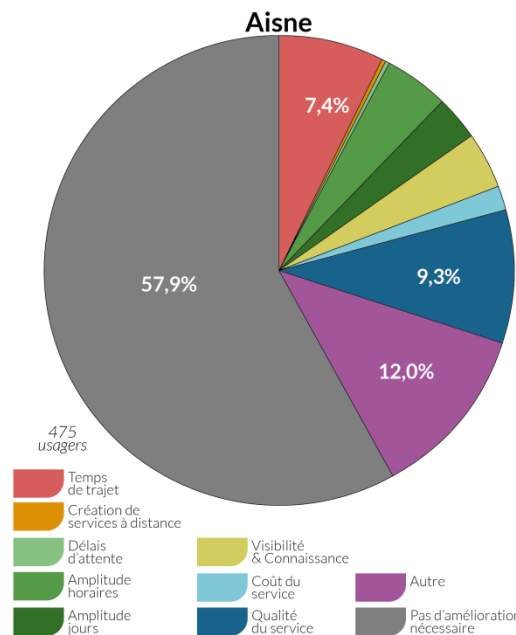


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

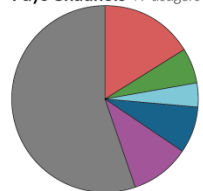
Leviers d'amélioration – Ecoles primaires

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

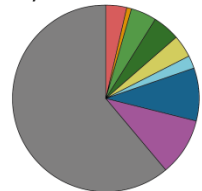
SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Ecoles primaires



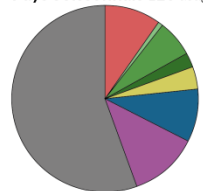
Pays Chaunois 49 usagers



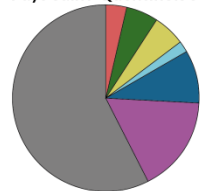
Pays Grand Laonnois 131 usagers



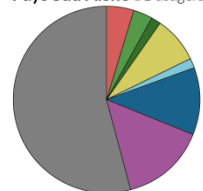
Pays Soissonnais 123 usagers



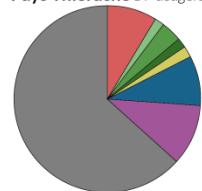
Pays Saint-Quentinois 54 usagers



Pays Sud Aisne 61 usagers



Pays Thiérache 57 usagers



▪ **57,9% des usagers axonais estiment que l'offre d'écoles primaires ne nécessite pas d'amélioration..** Cette part s'élève à 63,2% en Thiérache.

▪ Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre pour les usagers axonais sont :

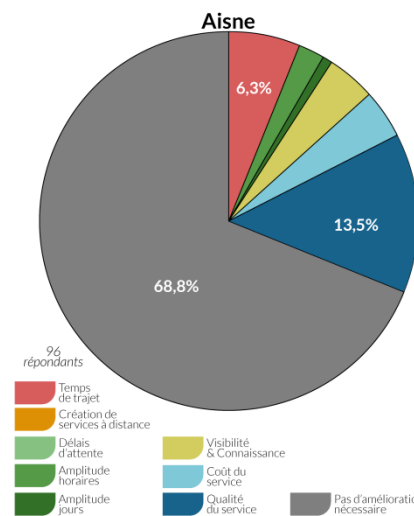
- **La qualité des services proposés (9,3%)**
- **La répartition territoriale de l'offre (7,4%)**

▪ A noter que **68,8% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre en écoles primaires n'est pas nécessaire.**

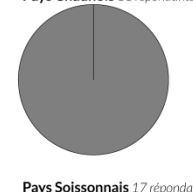
- Néanmoins, ils identifient des leviers d'amélioration de l'accessibilité :
 - **La qualité du service proposé (9,3%)** soulignant la nécessité de maintenir des budgets suffisants aux écoles
 - **Le maillage territorial (7,4%)** indiquant l'importance du maintien des écoles pour les élus.

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

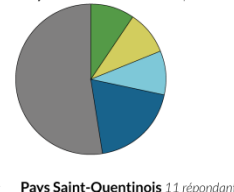
SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Ecoles primaires



Pays Chaunois 11 répondants



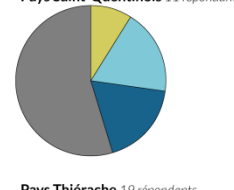
Pays Grand Laonnois 21 répondants



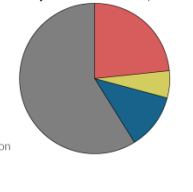
Pays Soissonnais 17 répondants



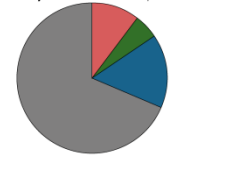
Pays Saint-Quentinois 11 répondants



Pays Sud Aisne 17 répondants



Pays Thiérache 19 répondants

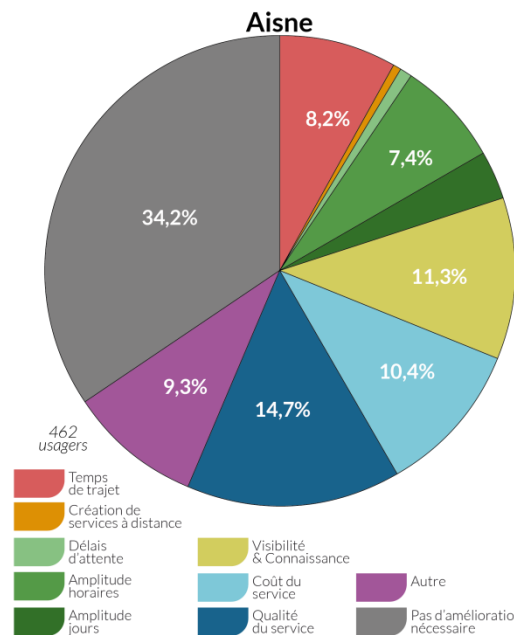


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

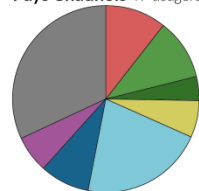
Leviers d'amélioration – Extra & Péri-scolaires

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

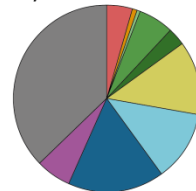
SERVICES EDUCATION JEUNESSE Activités péri-scolaires & extra-scolaires



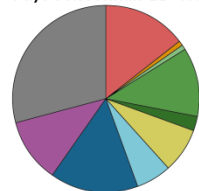
Pays Chaunois 47 usagers



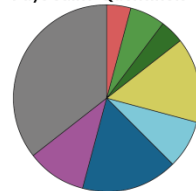
Pays Grand Laonnois 132 usagers



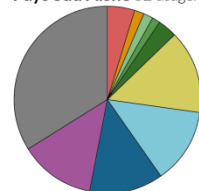
Pays Soissonnais 117 usagers



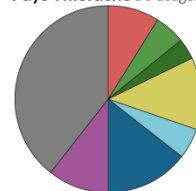
Pays Saint-Quentinois 48 usagers



Pays Sud Aisne 62 usagers



Pays Thiérache 56 usagers



▪ **34,2% des usagers axonais estiment que l'offre en activités extra et péri-scolaires ne nécessite pas d'amélioration.** Cette part s'élève à 39% en Thiérache mais à 29% dans le Soissonnais.

▪ Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre pour les usagers axonais sont :

- La qualité des services proposés aux enfants (9,3%)
- La connaissance de l'offre existante (11,3%)
- Les horaires et jours de fonctionnement des services (10,6%)
- Le coût des services proposés (10,4%)

▪ Alors que 65% des usagers souhaitent des améliorations, seulement 49,5% des élus estiment qu'elles sont nécessaire.

▪ Néanmoins, ils identifient des leviers d'amélioration de l'accessibilité:

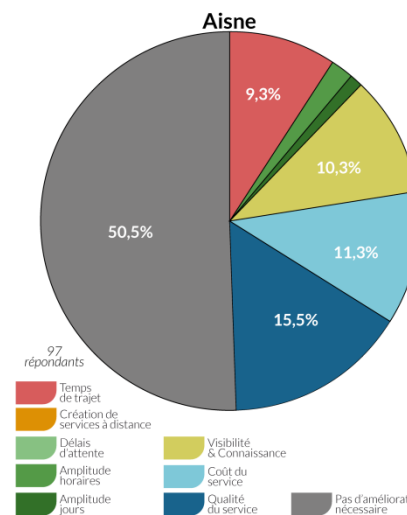
- La qualité des services proposés (15,5%)
- Le coût des activités proposées (11,3%)

▪ La meilleure connaissance de l'offre existante par les usagers (10,3%)

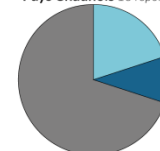
▪ A noter que si 10,6% des usagers souhaitent un élargissement des horaires et jours de fonctionnement, seulement 3,1% des élus considèrent ces évolutions comme nécessaires

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

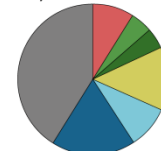
SERVICES EDUCATION JEUNESSE Activités extra-scolaires & péri-scolaires



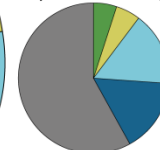
Pays Chaunois 10 répondants



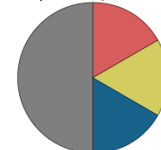
Pays Grand Laonnois 22 répondants



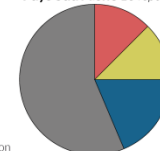
Pays Soissonnais 19 répondants



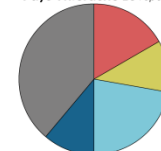
Pays Saint-Quentinois 12 répondants



Pays Sud Aisne 16 répondants



Pays Thiérache 18 répondants

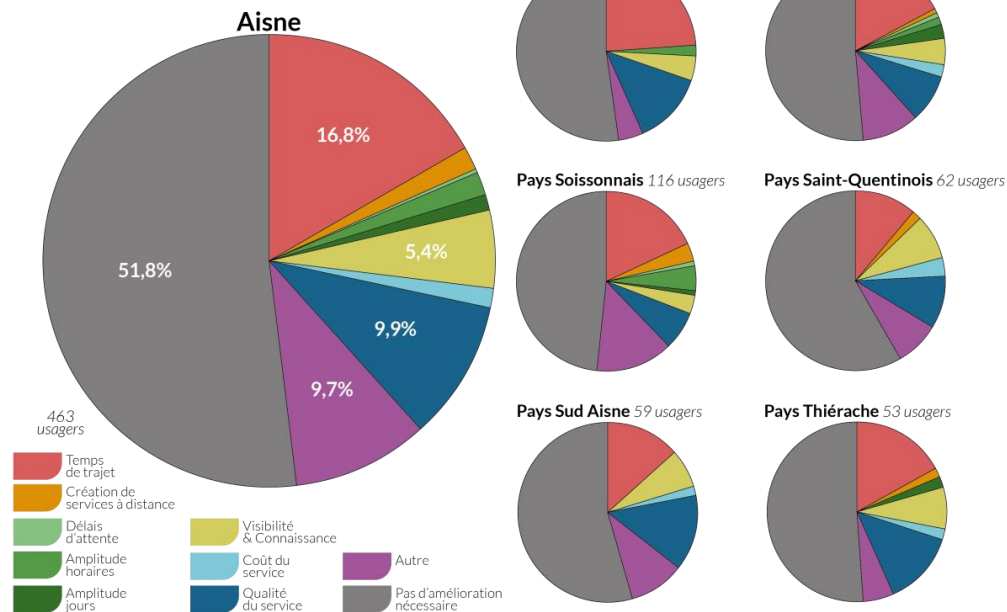


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

Leviers d'amélioration – Collèges & Lycées

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE Collèges & Lycées



▪ **51,8% des usagers axonais estiment que l'offre en collèges et lycées ne nécessite pas d'amélioration.** Cette part s'élève à 58% dans le Saint-Quentinois mais à « seulement » 48% dans le Soissonnais.

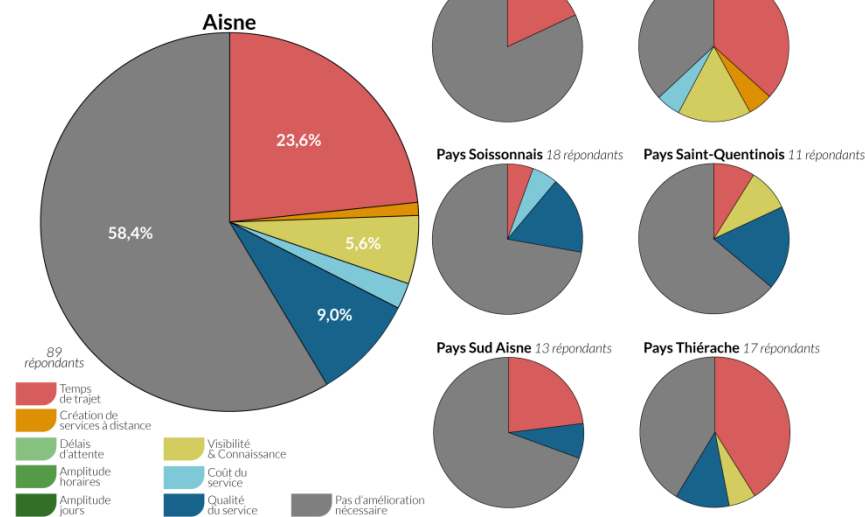
▪ Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre pour les usagers axonais sont :

- **La répartition territoriale de l'offre de services (16,8%)** principalement observée dans le Chaunois (24%)
- **La qualité des enseignements délivrés, des infrastructures et des conditions d'accueil (9,9%)**

- A noter que **58,4% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre en collèges et lycées n'est pas nécessaire.**
- Néanmoins, ils identifient des leviers d'amélioration de l'accessibilité :
 - **Un meilleur maillage territorial (23,6%)**
 - **Une amélioration des services proposés aux collégiens et lycéens (9,0%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES EDUCATION JEUNESSE Collèges & Lycées

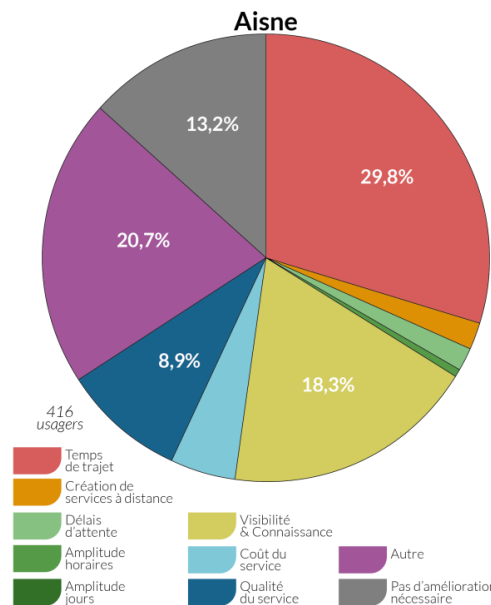


4. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICES Services d'éducation

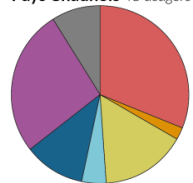
Leviers d'amélioration – Formation supérieure

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

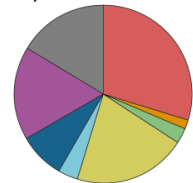
SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Formation supérieure



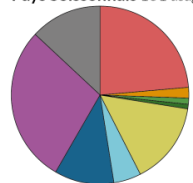
Pays Chaunois 45 usagers



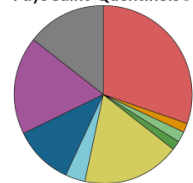
Pays Grand Laonnais 111 usagers



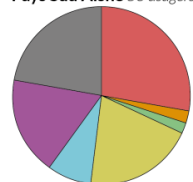
Pays Soissonnais 101 usagers



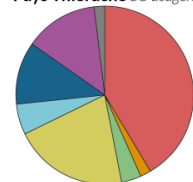
Pays Saint-Quentinois 56 usagers



Pays Sud Aisne 50 usagers



Pays Thiérache 53 usagers



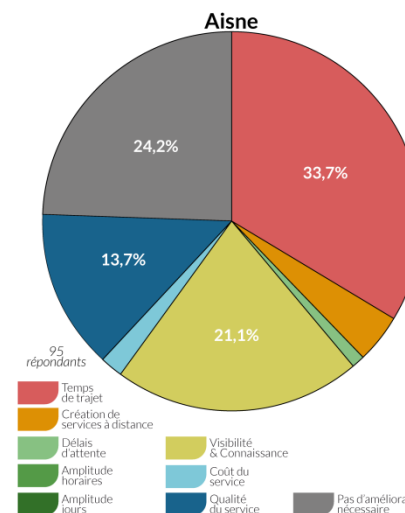
▪ **Seulement 13,2% des usagers répondant ne souhaitent pas d'amélioration dans l'accessibilité à l'offre de formation supérieure.**

▪ **Les principaux leviers d'amélioration d'accessibilité de l'offre de formation supérieure pour les usagers axonais sont :**

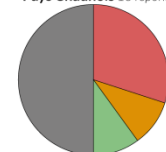
- **La répartition territoriale de l'offre de services (29,8%) en cohérence avec la présence limitée de formations supérieures sur le territoire.**
- **La faible visibilité des formations existantes (18,3%)**
- **Le niveau de qualification proposé par les formations existantes dans le département (8,9%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

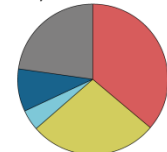
SERVICES EDUCATION JEUNESSE
Formation supérieure



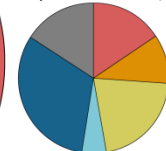
Pays Chaunois 10 répondants



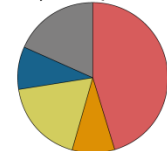
Pays Grand Laonnais 22 répondants



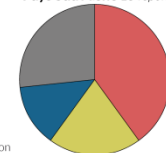
Pays Soissonnais 19 répondants



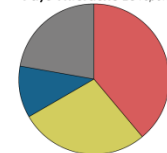
Pays Saint-Quentinois 11 répondants



Pays Sud Aisne 15 répondants



Pays Thiérache 18 répondants



▪ **A noter que seulement 24,2% des élus axonais répondants considèrent qu'une amélioration de l'offre en formation supérieure n'est pas nécessaire.**

- **Les élus identifient des leviers d'amélioration de l'accessibilité :**
 - **Un meilleur maillage territorial (33,7%)**
 - **Une meilleure visibilité de l'offre existante (21,1%)**
 - **Une amélioration des enseignements proposés (13,7%)**

A RETENIR

- Une offre de **scolarité du premier degré** relativement importante (temps moyen d'accès inférieur ou égal à 5 minutes).
- Des enjeux de **maintien** de l'offre dans certaines zones rurales où des écoles fonctionnent aujourd'hui avec un nombre très restreint d'élèves. Des fermetures de classes prévues pour la rentrée 2016/2017 face à une baisse des effectifs. Des enjeux de **mutualisation** des établissements: logique de regroupement qui semble primer dans les secteurs ruraux enclavés afin de permettre le maintien d'une offre d'éducation.
- Une offre de **collèges** satisfaisante mais des disparités territoriales. Une offre de **lycées** concentrée dans les principaux pôles du territoire et quelques pôles secondaires.
- Les enjeux sont moins ceux de l'éloignement que de la carte scolaire, qui peut contraindre certaines zones dépendantes de pôles extérieurs.
- Une offre **de formation supérieure** insuffisante (temps de trajet moyen supérieur à 25 minutes à l'échelle du département et de nombreux secteurs à plus de 45 minutes). Le développement d'une offre de formation supérieure à l'échelle du département, même si celle-ci dépend de facteurs extérieurs à la seule volonté du département, est un socle essentiel au développement de l'attractivité du territoire.
- Sur l'offre **petite enfance**, il s'agit de prendre en compte les deux systèmes existants sur le département et de travailler à leur complémentarité : les assistantes maternelles et la garde collective.

Les principaux enjeux

- Enjeu d'amélioration de la complémentarité de l'offre de petite enfance en réponse aux dynamiques démographiques et à l'évolution des rythmes de vie.
- Enjeu de maintien d'un bon maillage scolaire en lien avec l'attractivité et le rajeunissement des secteurs ruraux.
- Enjeu de cohérence de la carte scolaire avec les bassins de vie
- Enjeu de développement d'une offre de formation supérieure valorisée et diversifiée

4 f

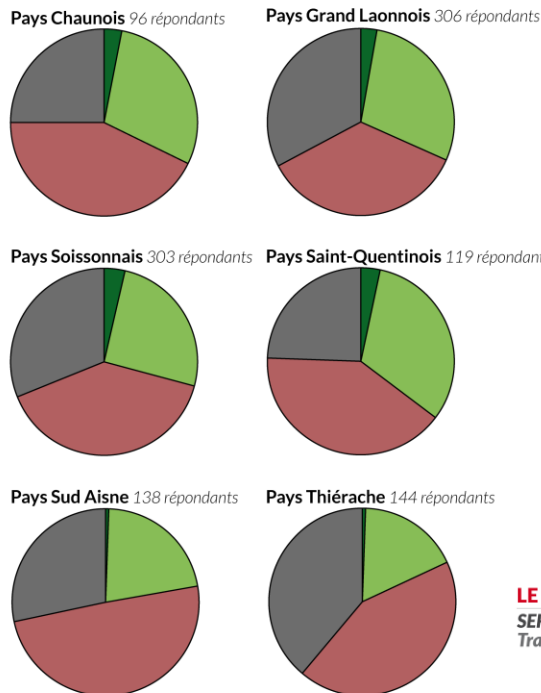
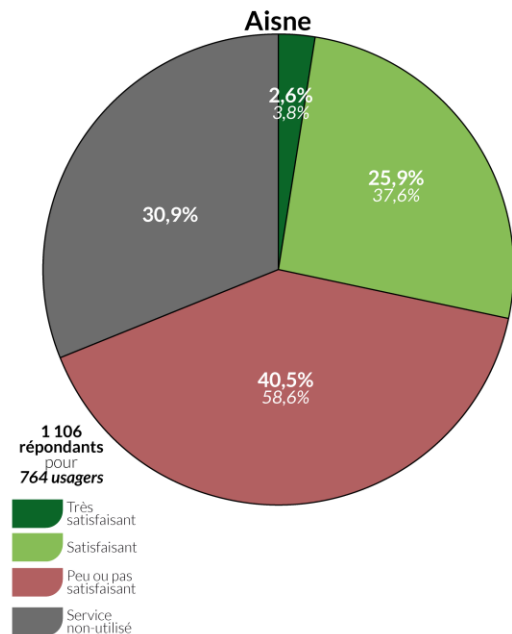
ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services de transports

METHODOLOGIE L'offre de services de transport est présentée avec l'analyse de la demande et la définition du potentiel de mobilité des territoires et habitants axonais.

LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE MOBILITE Transports locaux



▪ **58,6% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre locale en transports collectifs**

▪ Les secteurs les plus ruraux et les moins bien dotés concentrent de plus fortes proportions d'usagers non-satisfaits (70,5% en Thiérache).
 ▪ Cette insatisfaction se vérifie également au Sud de l'Aisne en raison d'une population avec des besoins en mobilité plus importants (68,7%)

▪ A l'inverse, seulement **3,8% des usagers répondants se déclarent très satisfaits par l'offre existante.**

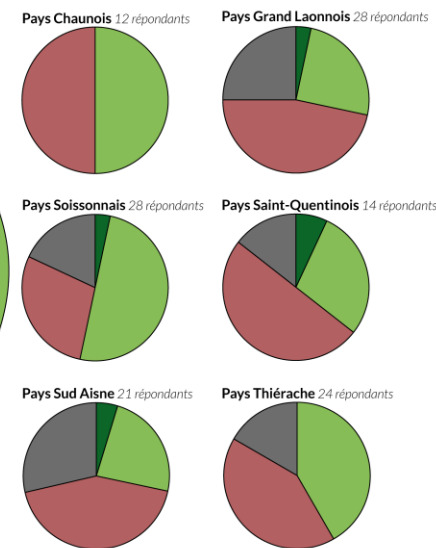
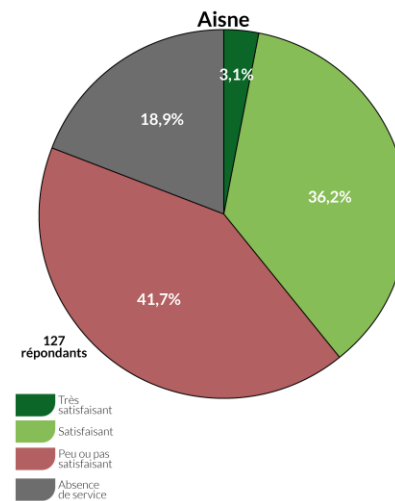
▪ **Comme leurs habitants, 51,5% des élus répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre locale en transports collectifs**

▪ A l'exception de ceux du Soissonnais (34,8% de non-satisfaits)

▪ A l'inverse, seulement **3,9% se déclarent très satisfaits par l'offre existante.**

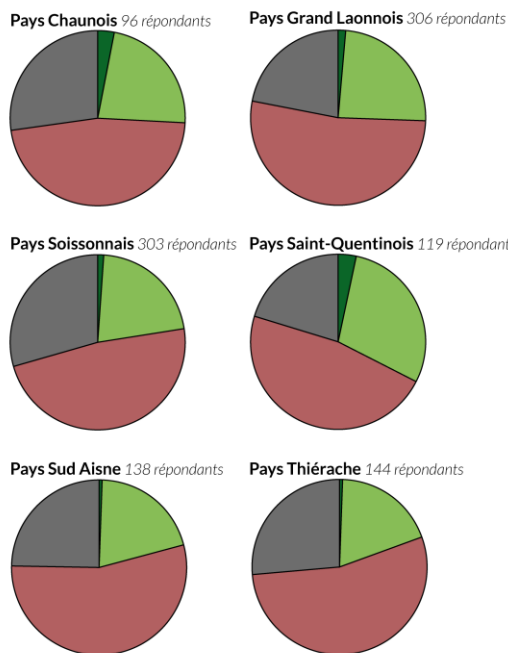
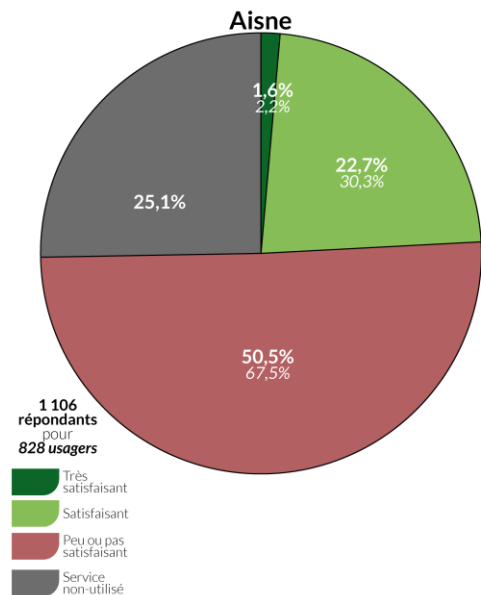
LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

SERVICES DE MOBILITE Transports locaux



LE POINT DE VUE DES AXONAIS

SERVICES DE MOBILITE Transports régionaux & nationaux



▪ **67,5% des usagers répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre régionale ou nationale en transports collectifs**

▪ Les secteurs les plus ruraux et les moins bien dotés concentrent de plus fortes proportions d'usagers non-satisfaits (73,6% en Thiérache).
 ▪ Cette insatisfaction se vérifie également au Sud de l'Aisne en raison d'une population avec des besoins en mobilité plus importants, y compris vers l'extérieur du département (72,1%)

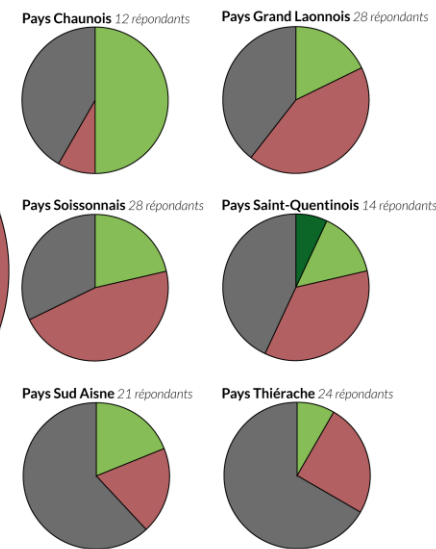
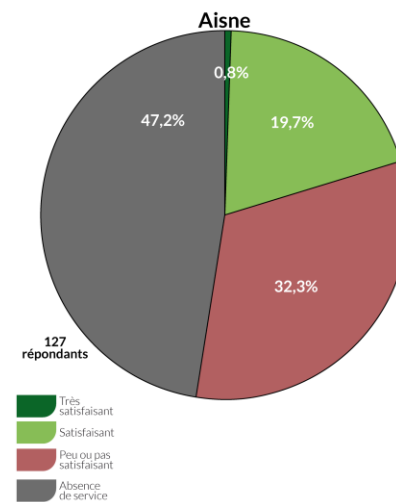
▪ A l'inverse, seulement **2,2% des usagers répondants se déclarent très satisfaits par l'offre existante.**
 ▪ **Plus de 41% des usagers répondants du Saint-Quentinois se disent satisfaits**

▪ **Comme leurs habitants, 61,2% des élus répondants se disent peu ou pas satisfaits de l'offre régionale et nationale en transports collectifs**

▪ A l'exception de ceux du Chaunois (14,3% de non-satisfaits) bien connecté aux pôles de la vallée de l'Oise et à Paris
 ▪ A l'inverse, seulement **1,5% se déclarent très satisfaits par l'offre existante.**

LE POINT DE VUE DES ÉLUS AXONAIS

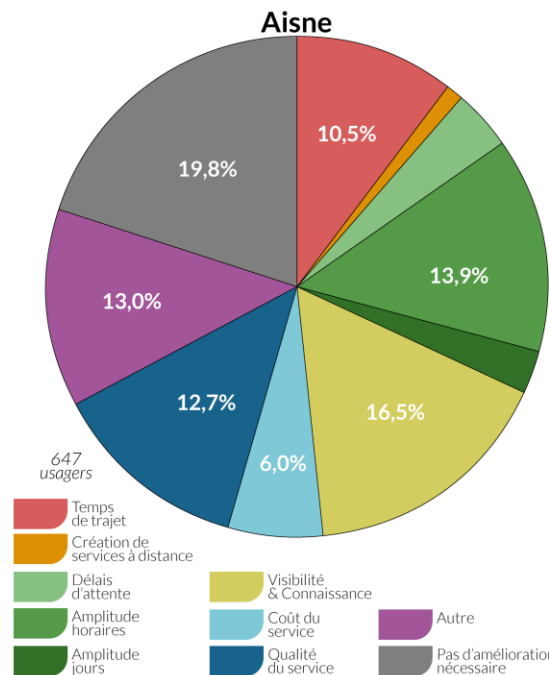
SERVICES DE MOBILITE Transports régionaux & nationaux



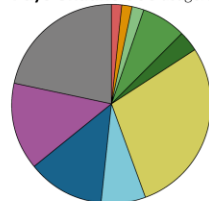
Leviers d'amélioration – Transports locaux

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

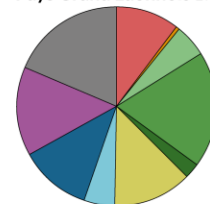
SERVICES DE MOBILITE Transports locaux



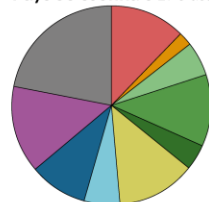
Pays Chaunois 56 usagers



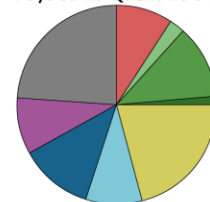
Pays Grand Laonnois 173 usagers



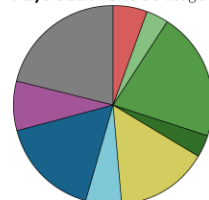
Pays Soissonnais 170 usagers



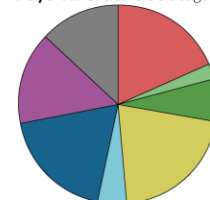
Pays Saint-Quentinois 76 usagers



Pays Sud Aisne 86 usagers



Pays Thiérache 86 usagers



▪ Moins de 20% des usagers répondants considèrent qu'aucune amélioration est nécessaire dans l'offre locale de mobilité.

▪ Les leviers d'amélioration identifiés sont variables :

- **Visibilité et connaissance de l'offre (16,5%)**
- **Horaires de fonctionnement (13,9%)**
- **Qualité des services (12,7%)**
- **Maillage territorial (10,5%)**
- **Coût des services (6,0%)**

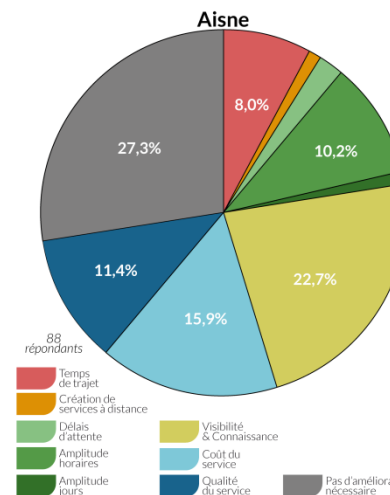
▪ Moins de 27,3% des élus répondants considèrent qu'aucune amélioration est nécessaire dans l'offre locale de mobilité.

▪ Les leviers d'amélioration identifiés sont variables :

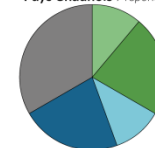
- **Visibilité et connaissance de l'offre (22,7%)**
- **Coût des services (15,9%)**
- **Qualité des services (11,4%)**
- **Horaires de fonctionnement (10,9%)**
- **Maillage territorial (8,0%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

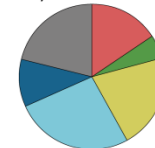
SERVICES DE MOBILITE Transports locaux



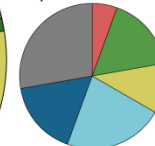
Pays Chaunois 9 répondants



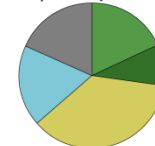
Pays Grand Laonnois 19 répondants



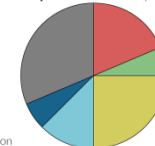
Pays Soissonnais 18 répondants



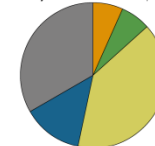
Pays Saint-Quentinois 9 répondants



Pays Sud Aisne 16 répondants

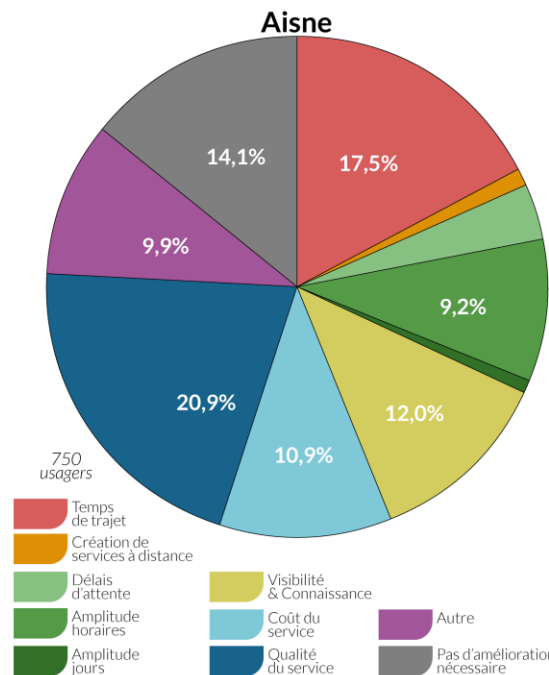


Pays Thiérache 15 répondants

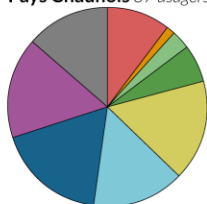


LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES USAGERS AXONAIS

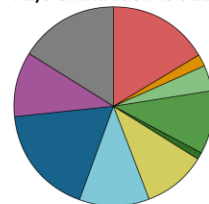
SERVICES DE MOBILITE Transports régionaux & nationaux



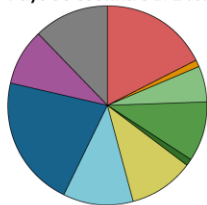
Pays Chaunois 67 usagers



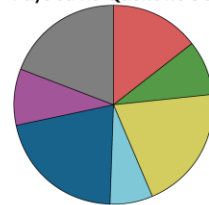
Pays Grand Laonnois 212 usagers



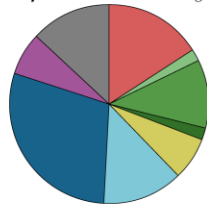
Pays Soissonnais 192 usagers



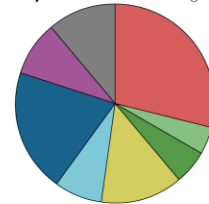
Pays Saint-Quentinois 89 usagers



Pays Sud Aisne 100 usagers



Pays Thiérache 90 usagers



- Moins de 15% des usagers répondants considèrent qu'aucune amélioration est nécessaire dans l'offre régionale et nationale de mobilité.

- Les leviers d'amélioration identifiés sont variables :

- **Qualité des services (20,9%)**
- **Maillage territorial (17,5%)**
- **Visibilité et connaissance de l'offre (12,0%)**
- **Coût des services (10,9%)**
- **Horaires de fonctionnement (9,2%)**

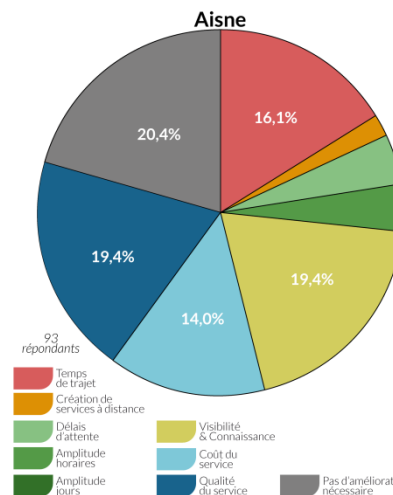
- Moins de 20,4% des élus répondants considèrent qu'aucune amélioration est nécessaire dans l'offre locale de mobilité.

- Les leviers d'amélioration identifiés sont variables :

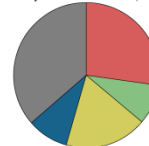
- **Qualité des services (19,4%)**
- **Visibilité et connaissance de l'offre (19,4%)**
- **Maillage territorial (16,1%)**
- **Coût des services (14,0%)**

LES SOUHAITS D'AMÉLIORATION DES ÉLUS AXONAIS

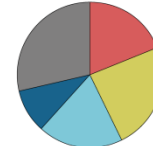
SERVICES DE MOBILITE Transports régionaux & nationaux



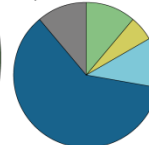
Pays Chaunois 11 répondants



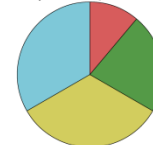
Pays Grand Laonnois 21 répondants



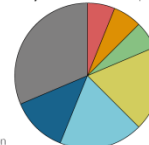
Pays Soissonnais 18 répondants



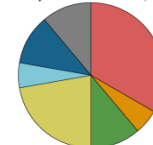
Pays Saint-Quentinois 9 répondants



Pays Sud Aisne 16 répondants



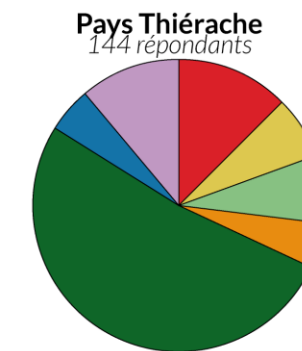
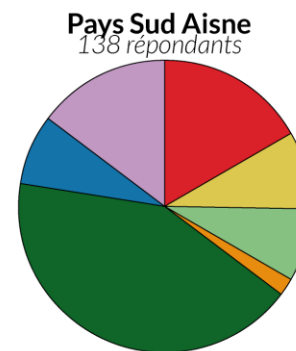
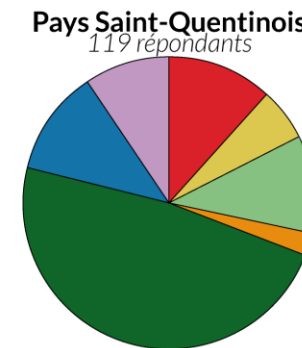
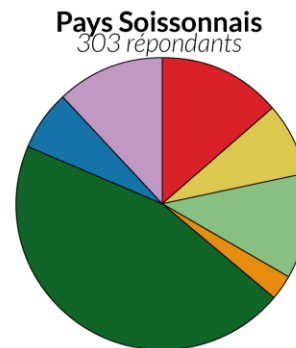
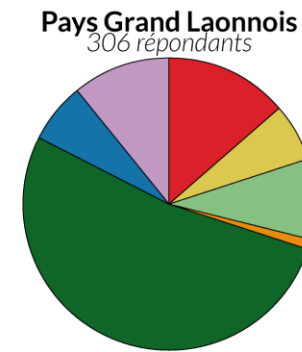
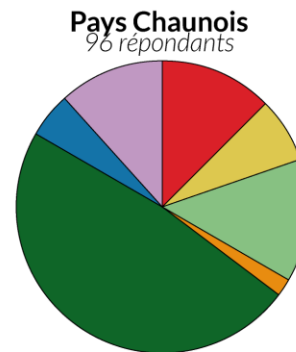
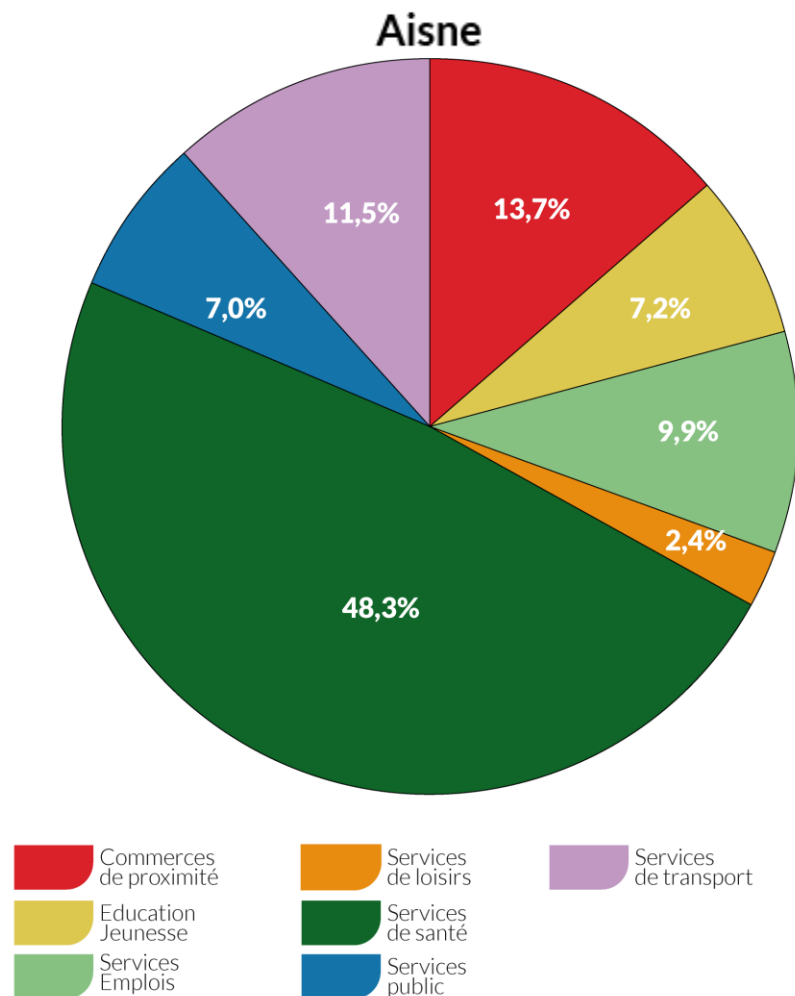
Pays Thiérache 18 répondants



5 CONCLUSIONS & ENJEUX

LES PRIORITES DES AXONAIS

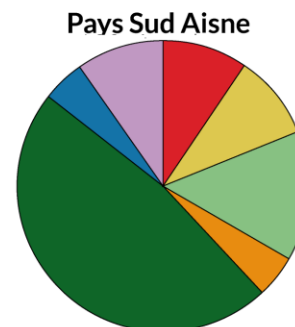
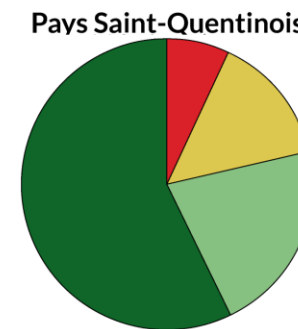
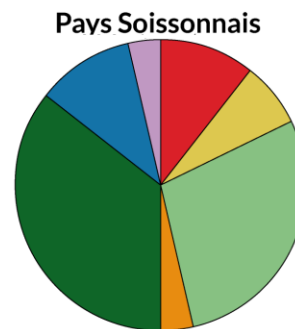
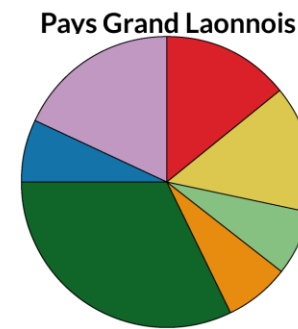
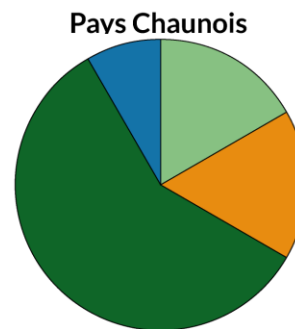
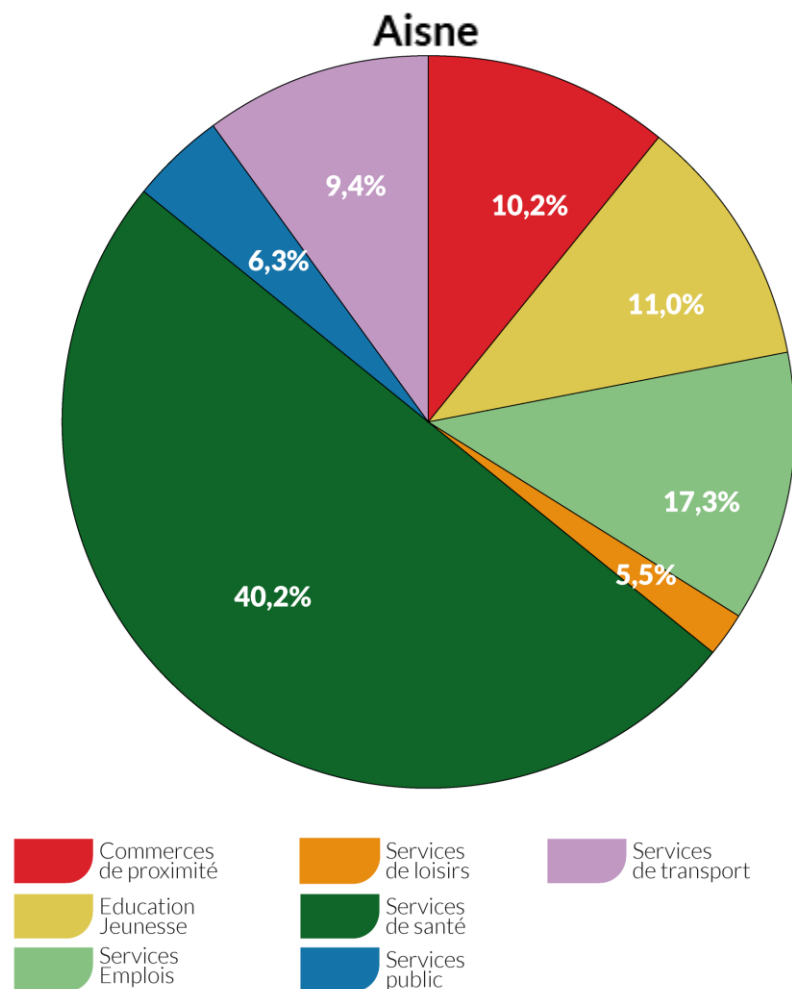
SUR QUEL CHAMP AGIR EN PRIORITE ?
Priorité n°1



LES PRIORITES DES ELUS AXONAIS

SUR QUEL CHAMP AGIR EN PRIORITE ?

Priorité n°1



5. PERSPECTIVES & CONCLUSIONS

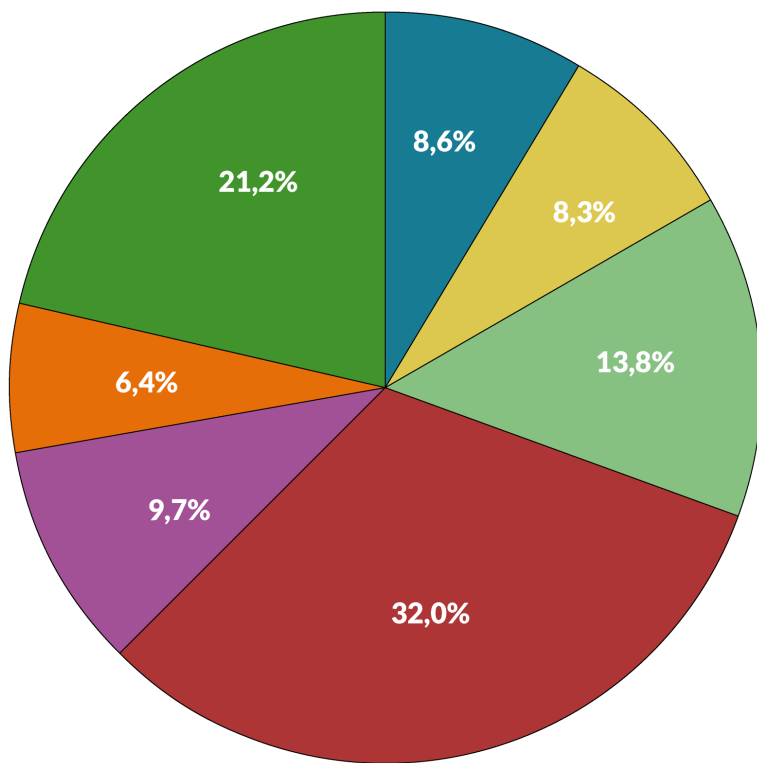
Les priorités stratégiques de la *population*

LES PRIORITES DES AXONAIS

QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE ?

Priorité n°1

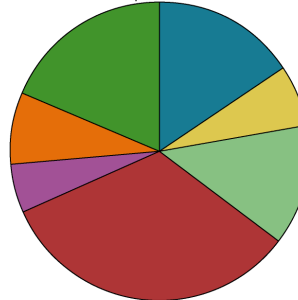
Aisne



- Améliorer la visibilité de l'offre
- Développer les services itinérants
- Adapter les services aux rythmes de vie
- Développer des sites multi-services et de mutualisation
- Accompagner le déploiement des services numériques
- Favoriser le maintien des permanences de services sur les territoires
- Maintenir des services d'urgence et de sécurité de proximité

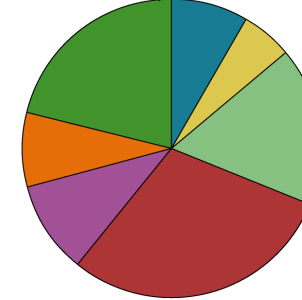
Pays Chaonois

96 répondants



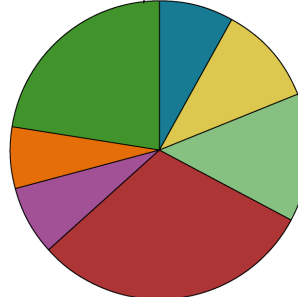
Pays Grand Laonnois

306 répondants



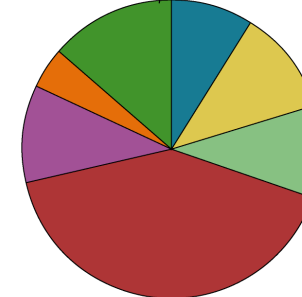
Pays Soissonnais

303 répondants



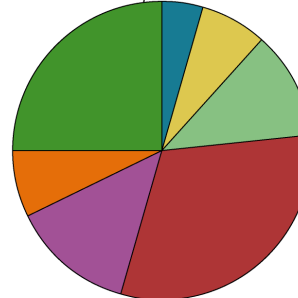
Pays Saint-Quentinois

119 répondants



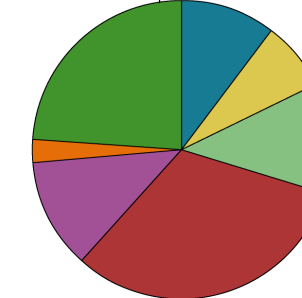
Pays Sud Aisne

138 répondants



Pays Thiérache

144 répondants

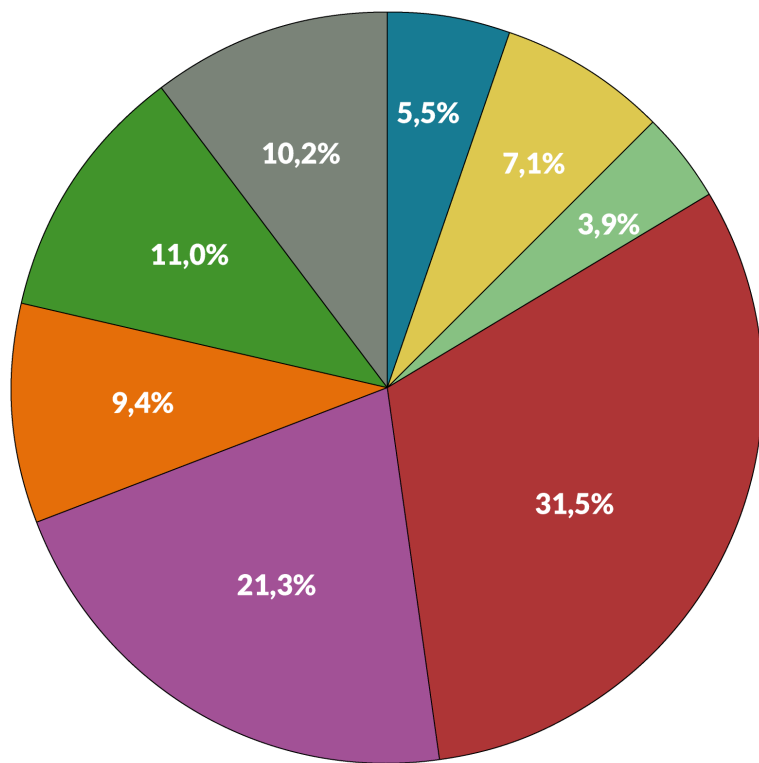


LES PRIORITES DES ELUS AXONAIS

QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE ?

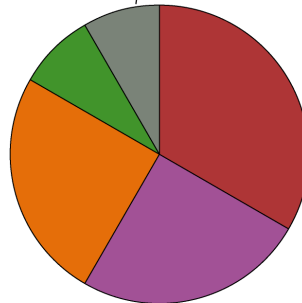
Priorité n°1

Aisne



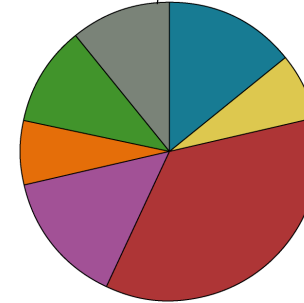
Pays Chaunois

96 répondants



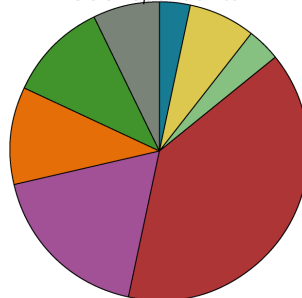
Pays Grand Laonnais

306 répondants



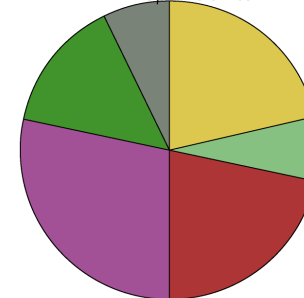
Pays Soissonnais

303 répondants



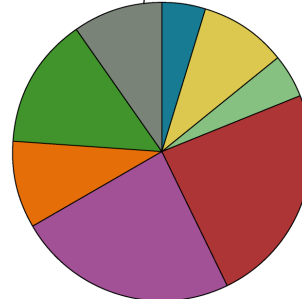
Pays Saint-Quentinois

119 répondants



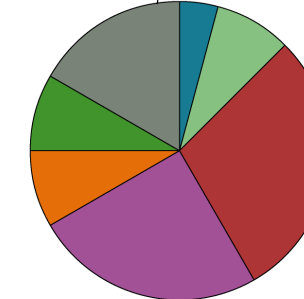
Pays Sud Aisne

138 répondants



Pays Thiérache

144 répondants

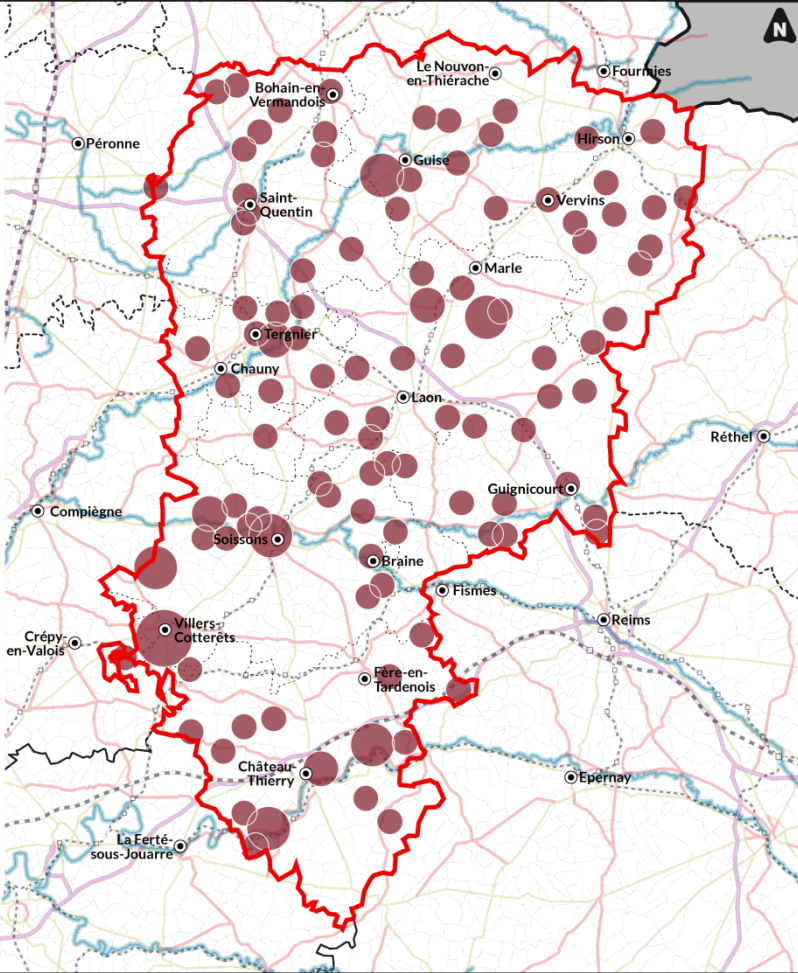


6 ANNEXES

SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION DE L'AISNE

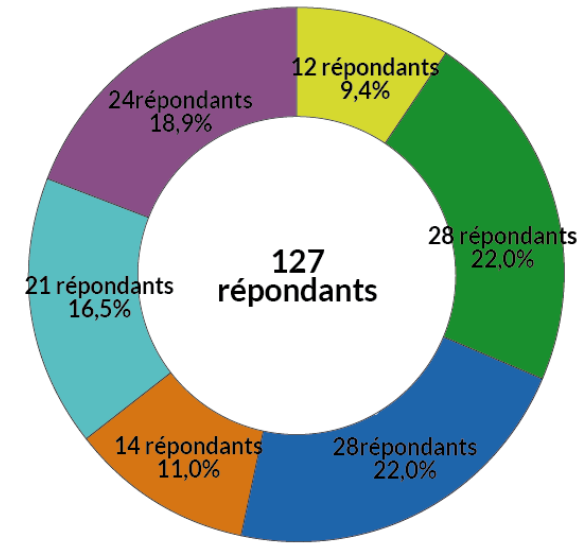
ENQUETES ELUS REpondANTS

 Département de l'Aisne
 Périmètre d'étude
Limites administratives
 Région
 Département
 Pays
Réseaux & Infrastructures
 Réseau autoroutier
 Réseau routier secondaire
 Réseau ferré & Gare
 Fleuves & rivières
Réponses à l'enquête usagers (en nombre de réponses)
 3
 1



Source: RGP INSEE, 2012
 0 20km
ROUGE VIF / territoires
 © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2016

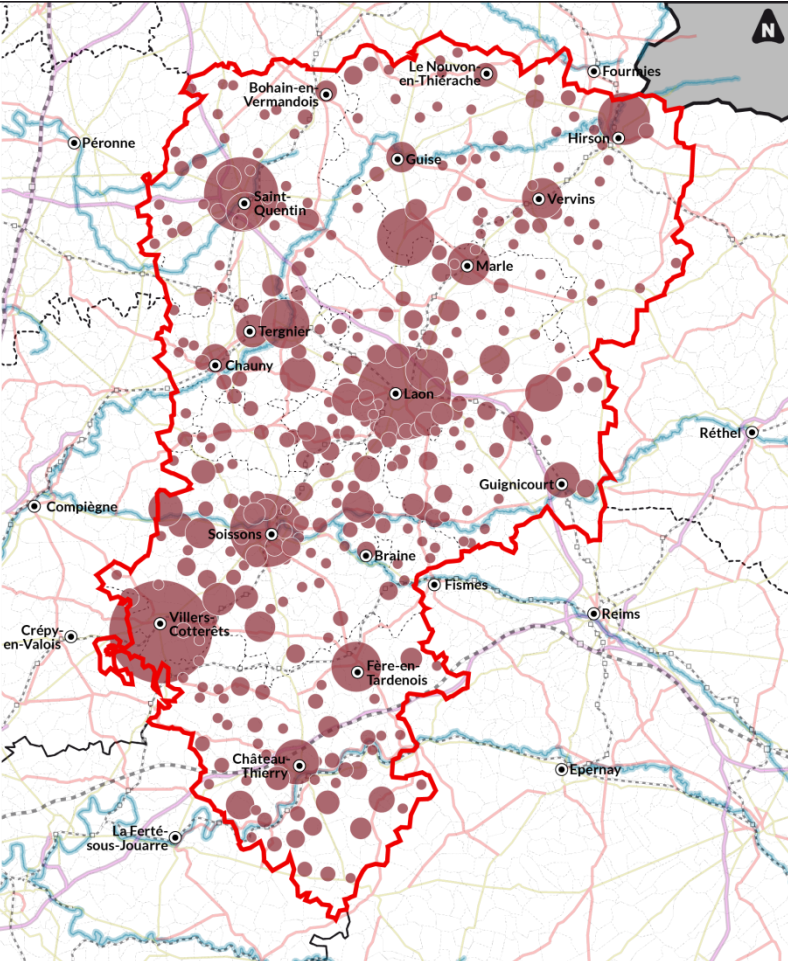
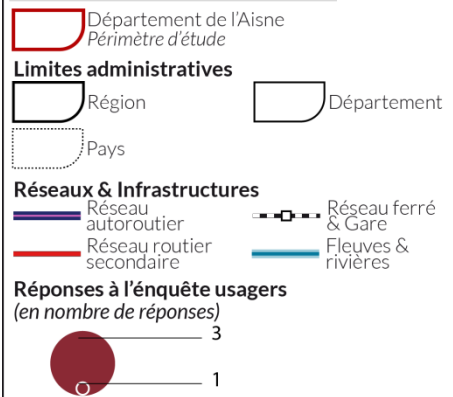
ENQUETE ELUS PROFILS DES REpondANTS Origine



Chaunois
 Grand Laonnois
 Soissonnais
 Saint-Quentinois
 Sud Aisne
 Thiérache

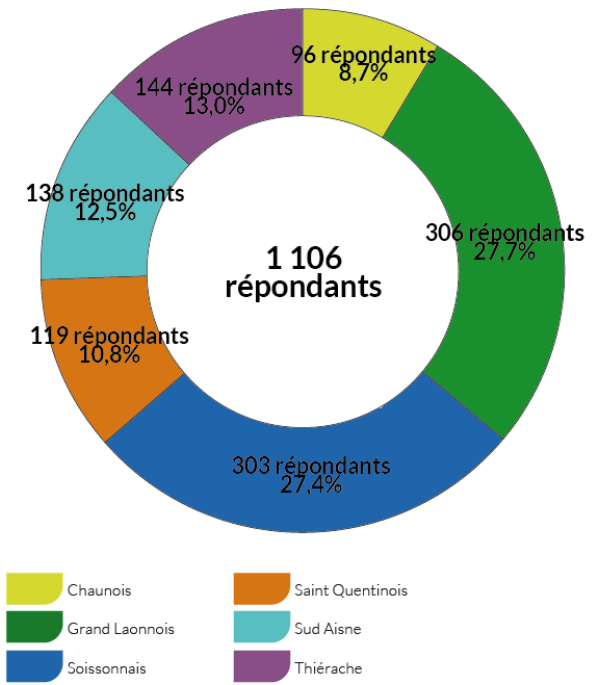
SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION DE L'AISNE

ENQUETES USAGERS

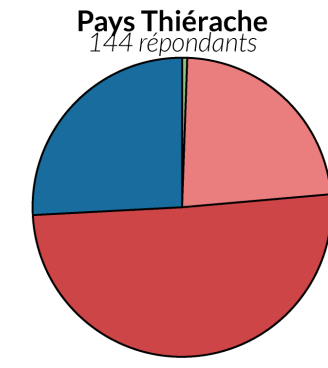
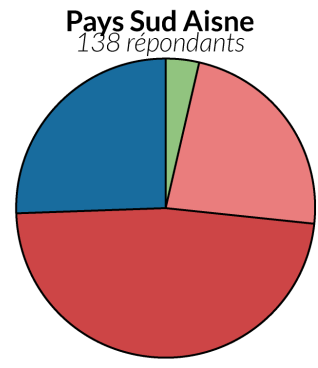
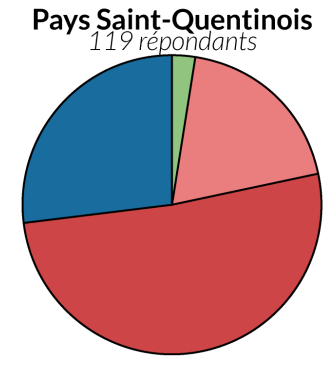
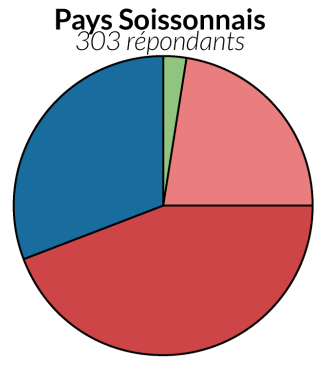
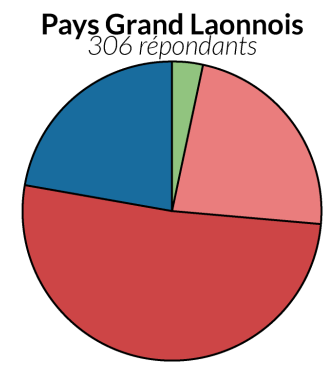
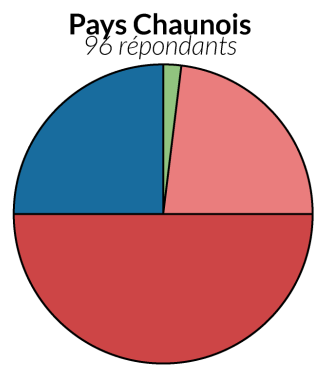
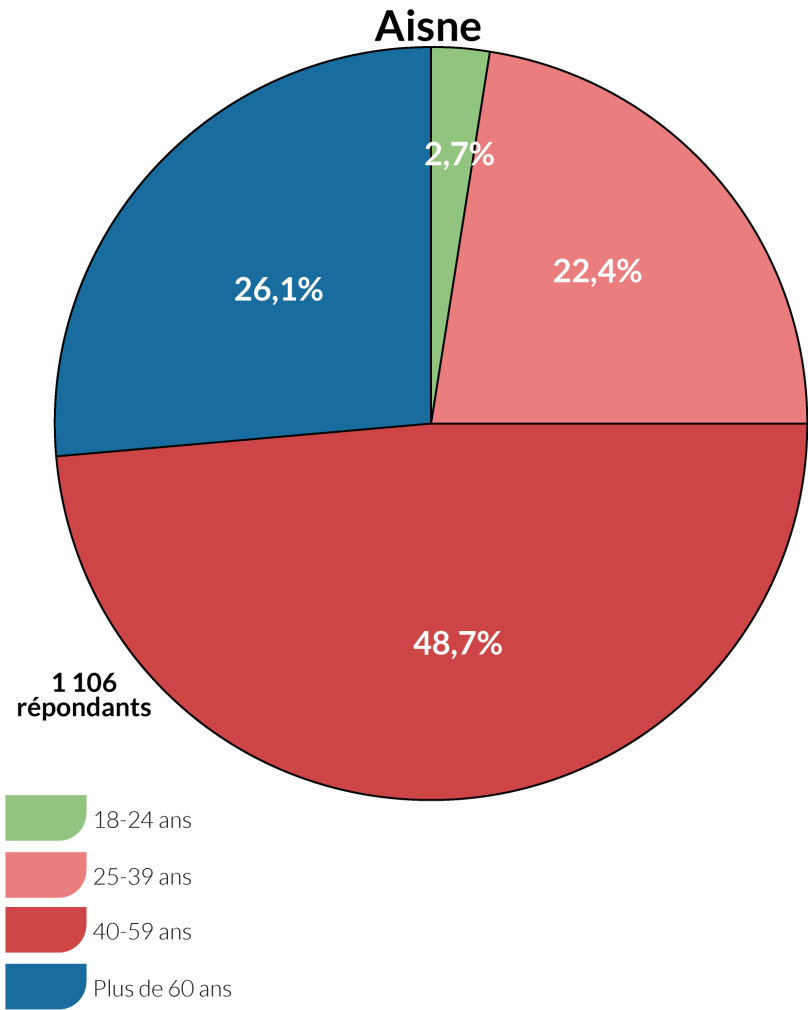


Source : RGP INSEE, 2012
© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2016

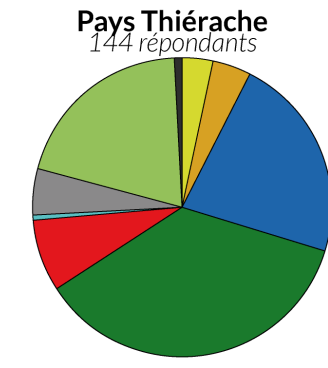
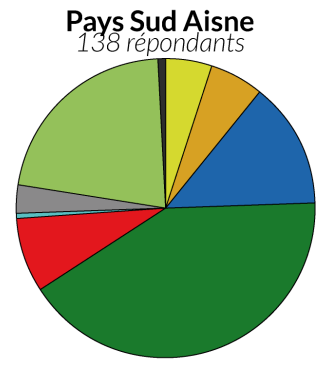
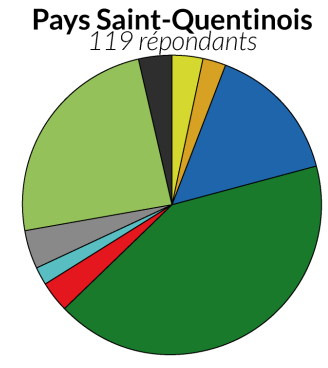
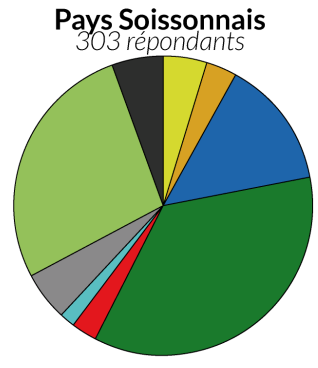
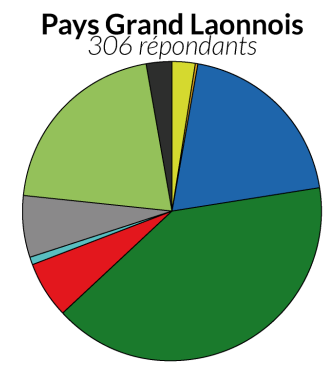
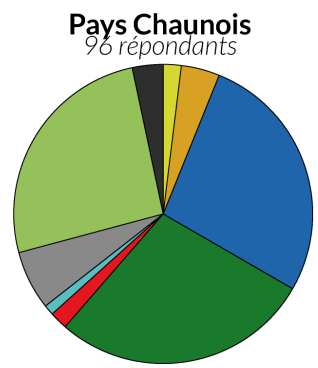
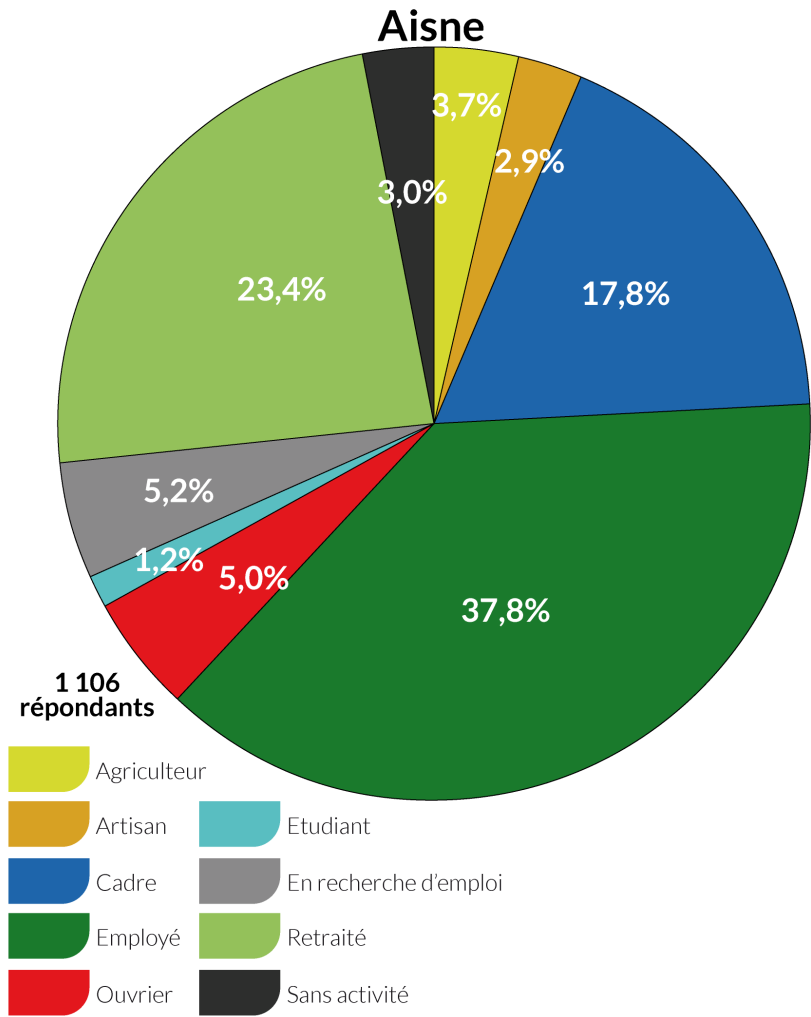
ENQUETE USAGERS PROFILS DES REpondANTS Origine



ENQUETE USAGERS
PROFILS DES REpondANTS
 Âge



ENQUETE USAGERS
PROFILS DES REpondANTS
 Catégories sociales



- L'UDAF (Union départementale des associations familiales) assure une mission de défense et de représentation des intérêts des familles et mène une action politique locale en faveur des familles.
- L'UDAF de l'Aisne dispose de **2 implantations** à l'échelle du département, assurant des permanences tous les jours sans rendez-vous : 1 siège à Laon et 1 antenne à Saint-Quentin.
- Elle regroupe **76 associations** (Familles rurales, Enfance et Adoption, etc.) et **5 300 familles**. L'UDAF dispose d'une bonne représentation dans le département puisqu'elle a des représentants (siégeant à son CA) dans **133 instances** : 4 personnes à la CAF, près de 800 personnes dans les CCAS, MSA, CPAM, Office HLM, ARS, CDEN, etc.
- L'UDAF a développé des **partenariats** avec l'Education Nationale et des communes du département dans le cadre de l'action « Lire et faire lire », ainsi qu'avec d'autres types de structures pour apporter le meilleur service possible aux familles.
- La **forte précarité et le manque d'infrastructures** (manque d'établissements d'enseignement supérieur et d'établissements pour les personnes en situation de handicap, suppression de lignes ferroviaires, etc.), notamment dans la partie nord du département, engendre des problématiques importantes pour l'accès des personnes handicapées aux services.
- Concernant les **MSAP**, l'UDAF se dit intéressée par la démarche de formation de personnel pour informer et orienter vers les services de l'UDAF. Elle ne peut cependant pas y effectuer de permanences par manque d'effectifs dans un contexte de réduction des fonds publics.



- Les principales missions de la délégation départementale APF (Association des Paralysés de France) de l'Aisne sont les suivantes :
 - Accueil, orientation et accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles
 - Représentation des intérêts des personnes handicapées dans 60 instances locales et auprès des élus du département
- La délégation compte **6 groupes-relais, soit un par pays**. Le niveau de fréquentation et les horaires d'accueil des groupes-relais dépendent grandement du dynamisme et de la disponibilité des 48 bénévoles.
- Une plateforme-téléphonique, située au siège de la délégation à Saint-Quentin, permet également de prendre les demandes des 215 adhérents.
- Les groupes-relais ont été développés en réponse aux problèmes d'accessibilité rencontrés par les adhérents de l'APF dans le département de l'Aisne, caractérisé par sa forme très allongée et l'absence de solution de transport adaptée aux personnes en situation de handicap. Ces structures de proximité organisent notamment des activités pour lutter contre l'isolement des adhérents, accentué par les difficultés de transport (170 jours d'activités cumulés en 2015 : rencontres conviviales, sorties, séjours de vacances, repas, etc.).
- Si des progrès ont été observés en matière d'accessibilité (transports, normes PMR), l'APF regrette toutefois que des problèmes demeurent notamment au niveau des commerces et des structures de soin. De même, malgré la mise en place de groupes-relais dans chaque Pays du département, de nombreux usagers rencontrent encore des difficultés pour s'y rendre.
- L'APF de l'Aisne est intéressée par la formation du personnel des MSAP afin qu'il soit en mesure d'accueillir dans les meilleures conditions possibles le public handicapé et également de présenter l'association et ses activités.

